

COMITÉ DU DÉSARMEMENT

CD/335  
Appendice III/Vol.VII  
17 septembre 1982  
FRANCAIS

---

RAPPORT DU COMITE DU DESARMEMENT

APPENDICE III

VOLUME VII

Index des déclarations par pays et par sujet et comptes rendus  
in extenso du Comité du désarmement en 1982

GE.82-66723



COMPTE RENDU DÉFINITIF DE LA CENT QUATRE-VINGT-TROISIÈME SÉANCE

tenue au Palais des Nations, à Genève,  
le mardi 31 août 1982, à 10 h 30

Président : H. C. Gatere HAINA (Kenya)

## PRESENTS A LA TABLE DU COMITE

<u>Algérie</u> :	M. A. TAFFAR
<u>Allemagne, République fédérale d'</u> :	M. N. KLINGLER M. W. ROHR
<u>Argentine</u> :	M. R. GARCIA-MORITAN
<u>Australie</u> :	M. T. FINDLAY Mlle S. BOYD
<u>Belgique</u> :	M. J.-H. NOIRFALISSE
<u>Birmanie</u> :	U MAUNG MAUNG GYI U TIN KYAW HLAING U THAN TUN
<u>Brésil</u> :	M. A. de SOUZA e SILVA H. S. de QUEIROZ DUARTE
<u>Bulgarie</u> :	M. K. TELLALOV. M. I. SOTIROV H. R. DEYONOV H. K. PRAMOV
<u>Canada</u> :	M. G.R. SKINNER
<u>Chine</u> :	M. TIAN JIN M. YU HENGJIA Mme WANG ZHIYUNG H. SUO KAIMING
<u>Cuba</u> :	M. L. SOLA VILA H. P. NUÑEZ MOSQUERA
<u>Egypte</u> :	M. I.A. HASSAN Mlle W. BASSIM
<u>Etats-Unis d'Amérique</u> :	H. L.G. FIELDS H. H.D. BUSBY Mme H. WINSTON M. R. SLOTT
<u>Ethiopie</u> :	H. T. TERREFE H. F. YOHANNES
<u>France</u> :	M. J. de BEAUSSE H. B. d'ABOVILLE M. H. COUTHURES H. LE GARS
<u>Hongrie</u> :	M. I. KOMIVES M. G. GAJDA

## PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

<u>Inde</u> :	M. S. SARAN
<u>Indonésie</u> :	II. S. SUTRESMA II. H. WISNOEMOERTI II. DAHANIK II. HARYONATARAH M. F. QASIH II. KARYONO
<u>Iran</u> :	
<u>Italie</u> :	II. M. ALESSI II. C.M. OLIVA M. E. di GIOVANNI
<u>Japon</u> :	M. Y. OKAWA M. H. TAKAHASHI II. T. KAWAKITA
<u>Kenya</u> :	II. C. GATERE MAINA M. D.D. DON NANJIRA M. J.N. KIBOI M. G.N. MUNIU
<u>Maroc</u> :	M. M. CHRAIBI
<u>Mexique</u> :	M. A. GARCIA ROBLES Mme Z. GONZALEZ y REYNERO
<u>Mongolie</u> :	M. D. ERDEMBILEG M. S.O. BOLD
<u>Nigéria</u> :	II. G.O. IJEWERE II. V.O. AKINSANYA II. T. AGUIYI-IRONSI M. A.U. ABUBAKAR M. A.A. ADEPOJU Mlle I.E.C. UKEJE
<u>Pakistan</u> :	M. T. ALTAF
<u>Pays-Bas</u> :	II. H. WAGENMAKERS
<u>Pérou</u> :	M. P. CANNOCK M. J. BENAVIDES de la SOTTA
<u>Pologne</u> :	II. J. CIALOWICZ M. T. STROJWAS
<u>République démocratique allemande</u> :	M. G. HERDER M. G. THIELICKE M. F. SAYATZ M. R. TRAPP

## PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

<u>Roumanie</u> :	M. T. IELIESCANU M. T. PANAIT M. M.S. DOGARU
<u>Royaume-Uni</u> :	M. MIDDLETON Mlle J.E.F. WRIGHT
<u>Sri Lanka</u> :	M. A.T. JAYAKODDY M. A.C. CLARKE
<u>Suède</u> :	M. C.M. HYLTIENIUS M. H. BERGLUND M. G. EKHOLM M. U. ERICSSON Mme G. JONANG
<u>Tchécoslovaquie</u> :	M. M. VEJVODA M. L. STAVINOH M. J. JIRUSEK
<u>Union des Républiques socialistes soviétiques</u> :	M. V.L. ISSRAELIAN M. R.M. TIMERBAEV M. V.F. PRIAKHINE M. V.L. KOTIOUJANSKY M. A.P. FILATKINE M. A.T. LOUGATCHEV
<u>Venezuela</u> :	M. R. RODRIGUEZ NAVARRO M. J.A. ZARRAGA
<u>Yougoslavie</u> :	M. M. MIHAJLOVIC
<u>Zaire</u> :	Mme E. EKANGA KABEYA M. O. GNOK
<u>Secrétaire du Comité du désarmement et Représentant personnel du Secrétaire général</u> :	M. R. JAIPAL
<u>Secrétaire adjoint du Comité du désarmement</u> :	M. V. BERASATEGUI

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je déclare ouverte la 183<sup>ème</sup> séance plénière du Comité du désarmement.

Conformément à son programme de travail, le Comité consacrera cette séance à l'examen du point 7 de son ordre du jour - "Prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique". Toutefois, conformément au règlement intérieur, les membres qui souhaiteraient faire des déclarations sur toute autre question ayant trait aux travaux du Comité peuvent le faire.

Mesdames et Messieurs les représentants, ceci est la dernière séance plénière du Comité que j'aurai le privilège et l'honneur de présider, puisque la présidence assurée par le Kenya se termine ce soir à minuit. Je voudrais donc faire quelques observations générales, comme m'y autorise l'article 30 du règlement intérieur.

Le Comité a suivi de près le programme de travail qu'il avait adopté à sa deuxième séance plénière, le 5 août, et qui figure dans le document CD/304. Néanmoins, l'article 30 du règlement intérieur laissait aux délégations suffisamment de souplesse pour traiter divers points au moment qui leur convenait. D'une manière générale, l'on était convenu, dans les premiers jours de la session, qu'il serait plus rentable d'examiner les divers points de façon sélective, puisqu'il était clairement apparu dès le début qu'il ne serait pas possible de progresser sur certains des points inscrits à l'ordre du jour. La délégation kényenne a accepté cette façon sélective d'aborder le programme, car elle était convaincue que le succès limité de la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement, quelques semaines avant que nous nous réunissions ici pour cette session d'été du Comité, était encore très présent dans nos mémoires. J'ai exprimé les vues de mon gouvernement sur les résultats de cette deuxième session extraordinaire au moment où j'ai assuré la présidence du Comité, le 3 août.

Les questions dont le Comité est saisi aux fins de négociation sont complexes et exigent beaucoup de patience. Si nos efforts ne sont pas soutenus par une volonté et un engagement politiques fermes de la part de tous les Etats, en particulier des Etats dotés d'armes nucléaires et des autres Etats militairement importants, la progression des travaux de notre Comité continuera d'être extrêmement lente. C'est, je crois, la raison fondamentale pour laquelle la plupart des délégations réunies ici ont préconisé et exprimé l'idée de mettre en sommeil les travaux des groupes de travail spéciaux qui s'occupent du programme global de désarmement, des armes radiologiques et des garanties de sécurité négatives. L'incapacité de ces groupes d'accomplir de réels progrès dans leurs travaux au cours de la session de printemps du Comité vers le début de cette année et les résultats de la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement ont déçu les attentes et les espérances que la communauté internationale avait placées dans le Comité. Ma délégation espère donc que de réels progrès seront réalisés lorsque ces groupes reprendront leurs travaux en 1983.

Nous nous félicitons de ce que l'Ambassadeur García Robles ait été reconduit dans ses fonctions de Président du Groupe de travail sur un Programme global de désarmement, qui a été rétabli au début de la présente session. Je tiens à le féliciter une fois encore d'avoir été désigné de nouveau pour cette importante mission ainsi que de son

(Le Président)

accession à la Présidence du Comité pour le mois de septembre et pendant l'intersession qui durera jusqu'en février prochain, époque à laquelle le Comité se réunira ici à nouveau pour le début de sa session de printemps de 1983.

J'espère que les consultations officieuses que l'Ambassadeur García Robles et les présidents des autres groupes de travail - l'Ambassadeur Ahmad, du Pakistan, et l'Ambassadeur Wegener, de la République fédérale d'Allemagne - auront au sein de leurs groupes de travail respectifs d'ici à février prochain permettront de bien avancer et de jeter des bases sur lesquelles ces groupes pourront réaliser de réels progrès lorsqu'ils se réuniront l'an prochain.

Les progrès ont été modestes ou même ont fait défaut sur les autres points inscrits à notre ordre du jour, à savoir sur les armes chimiques, sur l'interdiction des essais nucléaires, sur la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire, et sur la prévention d'une course aux armements nucléaires dans l'espace extra-atmosphérique. Les discussions officielles et officieuses que nous avons eues depuis que nous nous sommes réunis ici ont montré que l'on se trouvait encore dans une sérieuse impasse en ce qui concerne les questions du désarmement nucléaire et de la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. Il s'est révélé difficile de s'entendre sur les questions de procédure concernant la création de groupes de travail qui seraient chargés de s'occuper de ces deux points.

Le Groupe de travail sur une interdiction des essais nucléaires a commencé ses travaux sur une note négative, puisque deux des Etats dotés d'armes nucléaires se sont abstenus d'y participer. J'espère que ce groupe de travail, sous la direction experte de l'Ambassadeur Curt Lidgard, surmontera ces difficultés et adoptera un programme de travail pour ses délibérations futures. J'espère aussi que le Comité du désarmement pourra, à sa présente session, convenir de la création d'un groupe de travail sur l'espace extra-atmosphérique et lui confier un mandat précis. La question de la présidence de ce groupe pourrait ensuite être réglée à la prochaine session du Comité.

Le Groupe de travail des armes chimiques a fait du bon travail depuis qu'il s'est réuni le 20 juillet. Le travail des groupes préparatoires ("homework" groups) a été très utile, et je tiens à féliciter l'Ambassadeur Sujka, de Pologne, de l'excellente façon dont il a présidé le Groupe de travail des armes chimiques.

Reste à régler la question de l'élargissement de la composition du Comité et celle du renforcement de son efficacité. Ces questions sont très politisées et délicates, mais je suis convaincu qu'il est possible de trouver un compromis acceptable sur celle de la composition. Manifestement, ces deux questions sont nettement distinctes et devraient donc être traitées séparément. Les consultations officieuses au niveau des groupes et des délégations elles-mêmes pourraient se poursuivre. Les pays qui présentent leur candidature devront faire preuve de patience. Toutes les délégations semblent être favorables, en principe, à un certain élargissement de la composition du Comité. Les divergences de vues portent sur le choix du moment et sur les critères pour un tel élargissement. Il conviendrait d'accorder un certain degré d'urgence à la poursuite de l'examen de la question, afin de permettre au Comité de présenter des recommandations fermes à la trente-septième session de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Toutefois, la question du renforcement de l'efficacité du Comité du désarmement revêt une importance particulière et générale. Le Comité semble ne pas s'être encore décidé sur ce qu'il convient de faire. Il serait souhaitable, selon nous, de traiter la question comme un point distinct de l'ordre du jour du Comité. Il est indispensable de procéder à un débat dûment structuré sur la question, et le plus tôt sera le mieux.

Distingués représentants, les tâches qui attendent le Comité sont donc énormes et représentent une gageure. Je tiens à exprimer une fois encore ma pleine confiance dans les qualités de chef de notre nouveau Président, l'Ambassadeur García Robles, et à rappeler que le soutien de ma délégation lui est acquis. Je voudrais aussi saisir cette occasion pour informer mes collègues du Comité que je retournerai au Kenya peu après la fin de mon mandat de représentant permanent du Kenya auprès de l'Organisation des Nations Unies. Mon départ a été retardé pour me permettre d'assumer les fonctions de Président du Comité pendant ce mois-ci. Je repars donc pour New York demain, afin de préparer mon retour à Nairobi. Je tiens à vous dire au revoir et à vous remercier de l'amitié et de la coopération que vous m'avez apportées au cours de ces quatre dernières années, pendant lesquelles j'ai eu le privilège de travailler avec vous au sein du Comité du désarmement.

Je voudrais, en particulier, remercier toutes les délégations d'avoir coopéré avec moi pendant l'exercice de mon mandat de Président du Comité. A mon excellent ami de longue date, le Secrétaire du Comité, l'Ambassadeur Rikhi Jaipal, j'adresse mes remerciements pour l'aide et les conseils inestimables qu'il m'a accordés au cours de ce dernier mois. Je remercie également M. Berasategui et tous les autres membres du Secrétariat, les secrétaires des divers groupes de travail et de leurs groupes de contact, les interprètes, les traducteurs, les techniciens, le personnel des salles de conférence et toutes les autres personnes qui ont contribué d'une façon ou d'une autre au succès des travaux du Comité. A tous, j'adresse mes sincères remerciements.

Enfin, je tiens à vous assurer que le Kenya continuera sans relâche à oeuvrer pour la cause du désarmement. Nous ne cesserons de souligner le caractère d'organe de négociation que doit avoir le Comité du désarmement. Nous continuerons, dans toute la mesure de nos possibilités, de jouer un rôle actif et constructif dans les négociations sur le désarmement.

Avant d'aborder les questions que nous avons à traiter au cours de cette séance plénière, je rappelle que, comme je l'avais annoncé à de précédentes séances du Comité, j'ai l'intention de présenter au Comité, en vue de son adoption aujourd'hui, le calendrier des travaux dont il est question au paragraphe 10 du rapport du Groupe spécial d'experts scientifiques chargé d'examiner des mesures de coopération internationale en vue de la détection et de l'identification d'événements sismiques, rapport qui fait l'objet du document CD/318, ainsi que le projet de communication présenté dans le document de travail No 73.

Sont inscrits sur ma liste d'orateurs pour aujourd'hui les représentants de la Bulgarie, de Sri Lanka, de l'Italie, du Canada, de l'Ethiopie, de la République démocratique allemande, de l'Algérie, de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, de la Chine, du Mexique et du Zaïre.

Je donne la parole au premier orateur inscrit sur ma liste, le distingué représentant de la Bulgarie, Son Excellence l'Ambassadeur Tellalov.

M. TELLALOV (Bulgarie) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, avant de commencer mon intervention, je tiens à vous rendre hommage pour l'efficacité avec laquelle vous avez conduit les travaux du Comité au cours de cette importante période de notre session d'été. Je regrette beaucoup que vous nous quittiez demain. Nous vous souhaitons un plein succès dans les fonctions que votre gouvernement vous confiera.

Au cours des récents débats, le Comité du désarmement a encore réaffirmé l'importance capitale qu'il attache à l'interdiction des essais nucléaires. Nous sommes tous pleinement conscients de la ferme détermination de l'écrasante majorité des Etats de mettre un terme final aux essais d'armes nucléaires de tous les pays. Un traité d'interdiction des essais nucléaires est universellement considéré comme un moyen efficace d'arrêter le perfectionnement qualitatif et la prolifération des armes nucléaires et de réduire progressivement la confiance placée en ces armes, contribuant ainsi à la prévention d'une guerre nucléaire.

La délégation bulgare s'est félicitée de la décision - bien tardive - du Comité du désarmement de créer un groupe de travail spécial relatif au point 1 de l'ordre du jour : "Interdiction des essais nucléaires". Nous espérons que, sous l'habile direction de l'Ambassadeur Lidgard, de Suède, ce groupe de travail contribuera à préparer le terrain en vue de la conclusion d'un traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Ma délégation fera de son mieux pour participer à la réalisation de cet objectif.

Je voudrais dire quelques mots au sujet des circonstances dans lesquelles le Groupe de travail spécial sur une interdiction des essais nucléaires a ouvert ses débats.

Nous ne voyons vraiment pas pourquoi, à la dernière séance plénière, l'Ambassadeur des Etats-Unis, H. Fields, a réagi si rudement aux critiques bien méritées adressées aux Etats-Unis en raison de leur approche illogique à la question de l'interdiction des essais nucléaires. Ce n'est pas avec des paroles désagréables et des déclarations générales de bonne volonté que l'on peut nier les faits d'une façon convaincante. Voyons quelle est la réalité des faits tels qu'ils sont consignés dans les archives du Comité du désarmement.

Premièrement c'est la délégation des Etats-Unis qui, une fois de plus, a confirmé, au début de notre session d'été, que les Etats-Unis ne considéraient plus l'interdiction des essais nucléaires comme une question prioritaire. Les Etats-Unis considèrent la conclusion d'un traité d'interdiction complète des essais nucléaires comme un élément de la gamme complète de leurs objectifs de limitation des armements dont il conviendra de s'occuper dans le processus de la réalisation du désarmement nucléaire. Toutefois, ils élèvent en même temps des objections contre l'ouverture de négociations sur le point 2 de l'ordre du jour. Pouvons-nous raisonnablement tenir pour normale une procédure selon laquelle la réduction des armes nucléaires précéderait l'arrêt des essais d'armes nucléaires ? Comme la majorité des représentants, nous avons du mal à comprendre une telle approche. Nous partageons les doutes de la délégation suédoise quant au point de savoir si le fait d'associer l'interdiction des essais nucléaires au vaste ensemble des questions nucléaires peut être pleinement conforme aux engagements juridiquement contraignants que les Etats-Unis ont assumés en 1963 en signant le Traité d'interdiction partielle des essais nucléaires, dans lequel tous les Etats parties déclaraient qu'ils cherchent à assurer "l'arrêt de toutes les explosions expérimentales d'armes nucléaires à tout jamais". Comment le Groupe de travail spécial sur le point 1 de l'ordre du jour peut-il sérieusement examiner et négocier les questions de vérification relatives à un Traité d'interdiction des essais nucléaires si la délégation qui est à l'origine de son mandat actuel est guidée par la conviction qu'il n'est pas "actuellement opportun de négocier une telle interdiction" ?

(M. Tellalov, Bulgarie)

Deuxièmement de nombreuses délégations, dont la mienne, ont à maintes reprises souligné l'importance des négociations trilatérales. La délégation bulgare, avec d'autres, s'est félicitée du rapport du 30 juillet 1980, dans lequel il était dit : "Les trois parties aux négociations, qui ont considérablement progressé vers la mise au point d'un traité judicieusement conçu, continuent de penser que leurs négociations trilatérales constituent le meilleur moyen d'avancer dans ce domaine. Elles sont déterminées à déployer tous leurs efforts et à faire preuve de la volonté et de la persévérance nécessaires pour mener rapidement les négociations à bonne fin."

Deux ans après seulement cette déclaration encourageante, l'actuel Gouvernement des Etats-Unis, après avoir mis fin de son propre chef aux négociations trilatérales, a décidé de ne plus les reprendre. Le Gouvernement des Etats-Unis est allé encore plus loin dans son travail de sape des bases actuelles d'une interdiction complète des essais d'armes nucléaires en annonçant qu'il ne ratifierait pas les traités soviéto-américains relatifs à la fixation d'un seuil pour les essais souterrains d'armes nucléaires et les explosions nucléaires souterraines à des fins pacifiques. Il serait lamentable que tout le fruit des négociations trilatérales soit perdu.

Troisièmement les informations selon lesquelles les autorités des Etats-Unis auraient officiellement déclaré que leur pays devra procéder à des essais pendant une période prolongée et même éventuellement dépasser le seuil des 150 kilotonnes, ont préoccupé non seulement de nombreuses délégations du Comité du désarmement, mais l'ensemble de la communauté internationale. L'Ambassadeur du Mexique, M. García Robles, a évoqué d'une façon convaincante les motifs pour lesquels l'Administration des Etats-Unis pourrait avoir besoin de poursuivre les essais d'armes nucléaires. Lorsqu'on prend connaissance du rapport des experts devant la Commission des relations extérieures du Sénat, on ne peut que conclure que chaque fois que les efforts internationaux reçoivent une impulsion plus positive dans le sens de la réalisation d'une interdiction des essais nucléaires, les forces qui, aux Etats-Unis, s'opposent à cette interdiction, entrent immédiatement en jeu et détruisent tout ce qui a été accompli.

Il s'agit là de faits connus non seulement des délégations siégeant au Comité du désarmement, mais comme je l'ai mentionné du monde entier. Nous nous associons à ceux qui ont fermement déclaré leur refus d'admettre une situation dans laquelle le Comité du désarmement sert de couverture pour dissimuler au public la politique de poursuite des essais nucléaires que mènent les Etats-Unis.

Nous avons tous noté avec regret la déclaration faite lors de notre dernière séance plénière, selon laquelle, populaire ou impopulaire, la position américaine continuerait à être principalement déterminée par les intérêts de la sécurité des Etats-Unis. Tous les Etats membres du Comité ont leurs propres intérêts de sécurité. Toutefois, rien ne justifie qu'ils adoptent une attitude totalement contraire aux intérêts communs de la communauté internationale des Etats et qui met en cause l'existence même du Comité du désarmement.

A cet égard, on est bien forcé de reconnaître que l'Union soviétique, qui a certainement ses propres préoccupations en matière de sécurité, est le seul Etat doté d'armes nucléaires qui soit prêt à contribuer à l'élaboration d'un traité d'interdiction complète des essais nucléaires et au désarmement nucléaire dans son ensemble. A ce propos, je ne peux qu'exprimer notre regret et notre déception que la République populaire de Chine et la France aient refusé de participer au Groupe de travail spécial sur une interdiction des essais nucléaires.

(M. Tellalov, Bulgarie)

Je désire maintenant aborder quelques-unes des questions qui sont examinées par le Groupe de travail spécial sur une interdiction des essais nucléaires.

Premièrement, nous le savons tous, la grande majorité des délégations auprès du Comité du désarmement ont, dans un esprit de compromis, accepté un mandat limité, espérant que l'examen et la définition des questions relatives à la vérification et au respect contribueront à nous préparer à la rédaction même d'un traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Toutefois, il saute aux yeux que l'on cherche à entraîner le Groupe dans une sorte d'exercice abstrait, qui n'a rien à voir avec l'objectif consistant à rechercher un terrain d'entente pour négocier un traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Et s'il fallait désigner les responsables de l'incapacité dans laquelle se trouve le Groupe de travail de commencer immédiatement ses travaux de fond, comme l'a suggéré à la dernière séance l'Ambassadeur de la République fédérale d'Allemagne, M. Wegener, il faudrait mentionner les délégations qui ont maintenu leur refus que le Groupe de travail définisse une position commune concernant le lien entre l'examen de la vérification, d'une part, et la portée et d'autres questions connexes du futur traité d'interdiction complète des essais nucléaires, d'autre part. La simple référence à telle ou telle hypothèse de travail ne suffit pas si l'on doit procéder à un examen du problème qui soit politique plutôt que purement académique. Il n'est pas nécessaire d'entrer maintenant dans le détail de nos conceptions des principaux éléments du futur traité, puisque cela a déjà été fait de façon éloquente dans les déclarations des représentants de la République démocratique allemande et de la Tchécoslovaquie.

Deuxièmement, la tâche du Groupe est facilitée par le fait que les grandes lignes d'un système réaliste de vérification fournissant une garantie satisfaisante que les essais clandestins seront détectés ont été dégagées depuis déjà fort longtemps. Le rapport tripartite s'est référé aux éléments fondamentaux de ce système : moyens techniques nationaux de vérification, échange international de données sismiques, autres dispositions relatives aux consultations et à la coopération, y compris les inspections sur place sur mise en demeure, les procédures de plainte et les arrangements additionnels possibles entre deux ou plusieurs parties au Traité. Une combinaison équilibrée de ces éléments peut fournir l'ossature d'un système fiable de vérification. Les débats en cours au sein du Groupe de travail ont renforcé la conviction de la majorité des délégations que les moyens techniques actuels de vérification sont suffisants pour assurer le respect des dispositions d'un traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

Troisièmement, nous sommes très satisfaits des travaux effectués jusqu'ici par le Groupe d'experts sismiques. La délégation bulgare continuera de contribuer à la réalisation des tâches assignées au Groupe par le Comité. A ce propos, nous aimerions être très clairs à propos de ce qu'il est demandé aux experts sismiques de faire. Nous convenons que la tâche consistant à suivre de près tous les faits techniques nouveaux est passionnante pour tout scientifique. Pourtant, le Groupe d'experts sismiques devrait axer ses efforts sur l'élaboration d'un système international d'échange de données sismiques qui réponde strictement aux objectifs d'un traité d'interdiction complète des essais nucléaires, ni plus, ni moins. A notre avis, les éléments de base d'un tel système ont déjà été formulés dans les rapports CCD/558 et CD/43, adoptés par consensus. Par ailleurs, nous aimerions souligner qu'un tel système ne peut présenter de valeur pratique que dans le contexte d'une ligne d'action internationale clairement définie et visant à la rédaction du texte d'un traité d'interdiction complète des essais nucléaires. La mesure dans laquelle

(M. Tellalov, Bulgarie)

les procédures internationales d'échange de données pourraient être mises au point et utilisées par les Etats parties au Traité ne pourra être finalement déterminée que lorsque seront connus la portée, les parties potentielles, la durée et tous les autres aspects politiques et juridiques du futur traité.

J'aimerais maintenant aborder brièvement la question de la "prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique", qui est le thème de notre séance d'aujourd'hui. Nous ne disposons pour l'examen de cette question que d'une seule séance plénière, mais la série de réunions officieuses tenues au cours des sessions de printemps et d'été ont amplement démontré l'intérêt grandissant que suscite ce problème, ainsi que la nécessité urgente de créer des structures organisationnelles adéquates pour la négociation et l'élaboration d'accords dans ce domaine.

En abordant le problème de la prévention de l'extension de la course aux armements à l'espace extra-atmosphérique, nous devrions tout d'abord souligner le fait que, de plus en plus, l'espace devient le domaine constant d'une activité humaine qui acquiert une importance toujours croissante pour le développement global de l'humanité. Pendant le quart de siècle qui s'est écoulé depuis le lancement du premier Spoutnik soviétique, un certain nombre d'accords réglementant l'exploration et l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique ont été élaborés, y compris le traité interdisant la mise en place de tous types d'armes nucléaires et autres armes de destruction massive dans l'espace extra-atmosphérique.

En inscrivant ce point à l'ordre du jour et au programme de travail pour 1982, nous sommes conscients des responsabilités du Comité du désarmement en ce qui concerne l'élaboration d'un instrument juridique international universellement acceptable conçu de façon à faire efficacement obstacle à la propagation de la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. Une telle ligne de conduite serait parfaitement logique et constituerait la suite naturelle des accords existants dans ce domaine du droit international.

C'est dans ce contexte que nous évaluons les mérites du projet de traité interdisant de placer des armes de tous types dans l'espace extra-atmosphérique, présenté par l'Union soviétique lors de la 36ème session de l'Assemblée générale et distribué au Comité sous la cote CD/274. L'article 3 de ce projet dispose que : "Tout Etat partie s'engage à ne pas détruire ou endommager les engins spatiaux d'autres Etats parties et à ne pas entraver leur fonctionnement normal ou modifier leur trajectoire si ces objets ont été mis sur orbite dans le strict respect du paragraphe 1 de l'article premier du présent Traité".

Cette approche ne couvre-t-elle pas le contenu des deux résolutions pertinentes adoptées lors de la 36ème session de l'Assemblée générale ? Compte tenu des faits récents, le moment n'est-il pas approprié pour commencer à élaborer, compte tenu des développements les plus récents, des mesures mutuellement acceptables pour réglementer le comportement des Etats, et prévenir ainsi l'entrée dans une nouvelle phase extrêmement dangereuse et coûteuse de la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique ? Ou bien préférons-nous devenir les témoins impuissants de la transformation des scénarios hollywoodiens de la "Guerre des étoiles" en une réalité terrifiante de notre civilisation ?

(M. Tellalov, Bulgarie)

Notre position en ce qui concerne la création d'un organe subsidiaire relatif à cette question est bien connue. Nous notons avec satisfaction que presque tous les membres du Comité, à l'exception près, et notable, du principal Etat occidental, sont favorables à des négociations et à des débats actifs sur ces questions. Le projet de mandat présenté par la délégation mongole est une base qui offre de larges possibilités pour diverses approches de cette question. Nous pensons que, compte tenu des considérations formulées notamment par les délégations de l'Italie, du Mexique, de Sri Lanka au cours des réunions officieuses, nous devrions poursuivre les consultations sur le mandat possible d'un groupe de travail spécial à créer avant la fin de la session actuelle. Cela signifierait que, dès février prochain, nous pourrions commencer de façon concrète nos débats et nos négociations, avec l'aide d'experts nationaux, comme l'ont proposé certaines délégations.

Du 15 au 25 août a eu lieu, à Sofia, la deuxième Assemblée internationale des enfants intitulée "Bannière de la paix", qui a réuni de jeunes représentants de 110 pays du monde, sous la noble devise suivante : "Unité, Créativité, Beauté !". Cette assemblée a été marquée, entre autres événements, par la réunion d'un parlement de la jeunesse et de l'enfance, lequel a adopté un appel, dont je cite un extrait.

"Hommes d'Etat et personnalités publiques, chassez pour toujours les horreurs de la guerre !

Protégez les enfants, qui sont la plus grande richesse et le plus grand espoir de l'humanité !".

Pour mon gouvernement et pour sa délégation auprès du Comité du désarmement, et, nous le pensons, pour beaucoup d'autres, cet appel constitue une nouvelle incitation et la confirmation que nous sommes sur la bonne voie. Seuls le désarmement, la compréhension mutuelle et la paix peuvent assurer un avenir heureux aux générations futures.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Bulgarie de sa déclaration. Avant de donner la parole au prochain orateur inscrit sur ma liste, à savoir le représentant de Sri Lanka, je voudrais lui souhaiter la bienvenue au Comité. M. Arthur Clarke est un expert éminent des questions de l'espace extra-atmosphérique. Il a un passé remarquable dans ce domaine particulier, y compris des activités universitaires et scientifiques qui ont fait de lui une autorité réputée en la matière. Vous avez la parole Monsieur.

M. CLARKE (Sri Lanka) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les représentants, c'est pour moi un honneur et une responsabilité de me présenter aujourd'hui devant vous pour examiner les activités militaires dans le plus récent et le plus vaste des domaines d'activité humaine - l'espace extra-atmosphérique.

Bien que cette séance soit consacrée à la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique, la prévention n'est que l'un des aspects du problème. Comme disent les mathématiciens, elle est nécessaire, mais non suffisante. Je discuterai également des aspects positifs de la technologie spatiale du point de vue du renforcement de la sécurité internationale.

(M. Clarke, Sri Lanka)

Auparavant, qu'il me soit permis d'indiquer très brièvement les titres qui m'autorisent à prendre la parole devant vous. En 1934, je suis devenu membre de la British Interplanetary Society et, plus tard, son président. En 1951, j'ai présidé la première réunion de la Fédération internationale d'astronautique, qui s'est tenue à Londres, et j'ai fait la connaissance de la plupart des personnalités marquantes dans ce domaine. Il y a deux mois seulement, j'ai eu le privilège de rendre visite à mon ami, le spationaute Alexei Léonov, et à ses collègues, dans le "Village des étoiles". J'ai écrit plus de trente ouvrages sur l'espace et ce mois-ci j'ai pris la parole à la deuxième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (Unispace 82), en tant que membre de la délégation de Sri Lanka.

A mon retour, en 1945, en tant qu'officier de la Royal Air Force, j'ai rédigé un document exposant les principes essentiels des communications par satellite. Quelques mois plus tard, mon essai intitulé "Les fusées et l'avenir de la guerre" obtenait le premier prix dans un concours organisé par le Royal Air Force Quarterly. C'est une expérience très curieuse que de relire ce document après un intervalle de près de 40 ans, et je voudrais citer les vers de Shelley qui servent d'exergue à cet essai :

"Arrête ! Ne vide pas jusqu'à la lie la coupe des sombres prophéties.

Le monde est las du passé,

Puisse-t-il connaître enfin la mort ou le repos !".

Ce sont de "sombres prophéties", en effet, qui nous inquiètent aujourd'hui. Je voudrais donc d'abord vous prier de lire, si vous ne l'avez déjà fait, le livre de Jonathan Schell intitulé "The Fate of the Earth" (Le destin de la Terre), où l'on trouve l'exposé le plus convaincant qu'on ait encore fait des réalités de la guerre nucléaire. C'est une lecture que tout homme d'Etat devrait faire.

Cependant, Carl Sagan a résumé le sens de l'ensemble de ce livre en une seule phrase qui fait frémir : "A chaque minute, ce serait la seconde guerre mondiale, pendant toute la durée d'un lourd après-midi d'été".

Je voudrais mentionner une autre référence : j'espère que vous aurez la possibilité de voir dans la série d'émissions scientifiques Horizon, le programme récemment diffusé par la BBC, et portant le titre "La course à l'abîme", où l'on montre le premier essai d'arme laser sur des cibles aéroportées et où des scientifiques américains et russes sont interviewés sur les possibilités d'une guerre dans l'espace.

Ce mois-ci, à la Conférence Unispace 82, il y a eu quelque confusion quant à la signification exacte de l'expression "militarisation de l'espace". Il n'existe guère de réalisations humaines qui ne se prêtent pas aussi bien à des utilisations pacifiques qu'à des fins hostiles; ce qui compte, c'est l'intention. Il est impossible de définir une catégorie de dispositifs et de décréter qu'"on ne doit pas les élaborer, parce qu'ils peuvent être employés à des fins offensives".

Permettez-moi de citer un exemple : rien ne semble plus éloigné du domaine militaire que les satellites géodésiques qui servent à déceler de très légères irrégularités dans le champ de gravitation de la Terre. A première vue, ce satellite semblerait ne présenter d'intérêt que pour les scientifiques; pourtant, ces infimes variations sont capitales pour la conception des missiles intercontinentaux, car en l'absence d'une carte précise du champ de gravitation de la Terre, il est impossible de pointer un missile avec exactitude. Ainsi, des satellites exclusivement scientifiques peuvent avoir une importante incidence stratégique en augmentant considérablement la précision des ogives. Pourtant, qui songe à les interdire ?

(M. Clark, Sri Lanka)

Même les satellites météorologiques, qui représentent l'une des meilleures applications de la technologie spatiale en raison des milliers de vies humaines qu'ils ont déjà permis de sauver, présentent une importance militaire évidente.

De même, les satellites de communications peuvent jouer un rôle essentiel dans les opérations militaires. Cependant, ni les uns ni les autres ne représentent une menace directe pour la paix.

De la même façon que l'on peut utiliser des hélicoptères militaires pour secourir des sinistrés, certains systèmes spatiaux militaires peuvent jouer un rôle positif sur le plan humain. Peut-être ne serions-nous pas en vie aujourd'hui sans l'influence stabilisatrice qu'exercent les satellites de reconnaissance lancés tant par les Etats-Unis que par l'URSS.

Permettez-moi d'évoquer un fait historique récent : au début des années 60, une vigoureuse campagne a été lancée aux Etats-Unis pour dénoncer l'avance considérable qu'aurait prise l'URSS dans la mise au point de missiles balistiques intercontinentaux. Le soi-disant "écart entre le nombre de missiles" a été l'un des principaux thèmes de la campagne Kennedy-Nixon, et des flots d'encre ont été répandus pour réclamer que les Etats-Unis lancent un programme d'urgence afin de rattraper "l'avance énorme" de l'Union soviétique.

Cet écart était entièrement illusoire et il n'en a plus été question lorsque les satellites de reconnaissance américains ont révélé l'ampleur réelle du déploiement des fusées soviétiques. Le Président Johnson a fait ultérieurement observer que les satellites de reconnaissance avaient permis aux Etats-Unis d'économiser un montant représentant de nombreuses fois le coût du programme spatial, en supprimant la nécessité de créer une capacité contre-forces, comme ils en avaient initialement l'intention.

Par une extraordinaire coïncidence, j'ai retrouvé hier la déclaration du Président Johnson, dont voici un passage :

"Nous accomplissons des choses que nous n'avions pas besoin d'accomplir; nous construisons des choses que nous n'avions pas besoin de construire; nous éprouvons des craintes que nous n'avions pas besoin d'éprouver." (C'est moi qui souligne.)

Cependant, en un certain sens, cette révélation est peut-être venue trop tard. On peut imaginer les sentiments éprouvés par les planificateurs militaires soviétiques en observant ces débats américains. Eux savaient pertinemment qu'ils ne possédaient pas les armes que les Etats-Unis leur attribuaient; quel était donc l'objet de ces discussions ? Les Américains cherchaient-ils délibérément un prétexte pour réarmer ? Cette hypothèse pouvait paraître la plus plausible; alors qu'en réalité, c'était l'ignorance et non une intention malveillante qui avait été à l'origine de cette affaire. En tout état de cause, l'Union soviétique a décidé de fabriquer les missiles qui, à cette époque, n'existaient que dans l'imagination des Américains. C'est ainsi qu'a été semé, il y a près d'un quart de siècle, le germe d'une course aux armements dans l'espace.

(M. Clarke, Sri Lanka)

On peut prouver pratiquement tout ce qu'on veut en citant des chiffres concernant les charges utiles et les lancements. Les statistiques indiquent qu'à l'heure actuelle, la charge utile "militaire" lancée par l'Union soviétique en 1981 est près du double de celle des Etats-Unis - soit environ 860 contre 420. Cela signifie-t-il que l'Union soviétique est deux fois plus agressive que les Etats-Unis ? Non, puisque les satellites de reconnaissance de l'Union soviétique ont une durée de vie utile de quelques semaines seulement, alors que les satellites américains, qui sont beaucoup plus gros, restent en orbite pendant des mois. La quantité d'informations de reconnaissance rassemblées par les Américains est donc sans doute beaucoup plus importante que celle recueillie par l'Union soviétique, et nous reviendrons ultérieurement sur ce point.

Cependant, la couverture nuageuse impose des limites à la surveillance photographique ou par télévision; seul le radar peut assurer l'observation par tous les temps. Or, l'URSS est la seule à utiliser des satellites à radar, alimentés par des réacteurs nucléaires pour surveiller les mouvements des navires en mer, comme l'a révélé la chute de Cosmos 954 au Canada en 1978.

Une autre source de confusion et de controverse est constituée par les Landsats ou satellites d'exploration des ressources terrestres, qui donnent de magnifiques images de notre planète et qui sont extrêmement utiles pour les agriculteurs, les industriels, les urbanistes et les pêcheurs - tous ceux, en fait, qui usent et qui abusent de notre mère la Terre. Les Etats-Unis ont mis à la disposition de tous les pays les photographies transmises par le Landsat, qui ont une résolution au sol d'environ 80 mètres. Il n'est pas étonnant que les informations militaires que contiennent inévitablement ces photographies aient suscité des préoccupations. Ces préoccupations vont encore s'accroître, puisque le Landsat D, qui a une résolution de 30 mètres, est entré en service. J'ai été stupéfié par la beauté et la précision des premières photographies qui nous ont été présentées à Unispace 2 il y a quelques semaines. Le satellite français SPOT aura un pouvoir de résolution encore plus élevé (10 à 20 mètres) et l'on approche ainsi rapidement du point où ces activités présenteront une importance militaire, bien que ces satellites soient encore loin d'égaliser les meilleurs satellites de reconnaissance qui, exploités dans des conditions favorables, sont peut-être cent fois plus précis.

La gamme d'activités des satellites destinés à l'exploration des ressources terrestres et des satellites de reconnaissance se recouvre constamment et il est impossible de qualifier les uns de militaires et les autres de non militaires. Je le répète, ce qui compte, c'est la destination.

On peut résumer la situation en disant que bien que ces satellites puissent gêner certaines nations, ils ne sont pas destinés à des fins agressives, et c'est là l'essentiel.

La confusion a été accrue par la création de la navette spatiale américaine, qui a été vivement critiquée en Union soviétique. Il est parfaitement exact que nombre de missions de cette navette auront un caractère militaire - pourtant, elle est potentiellement aussi neutre que n'importe quel véhicule.

Le nouveau facteur que la navette spatiale introduit c'est que, pour la première fois, elle donne à une puissance spatiale la possibilité d'examiner et peut-être de s'approprier les satellites des autres, ouvrant ainsi des perspectives de "piraterie spatiale", comme l'a dit l'Union soviétique. Toutefois, on ne peut s'empêcher de penser

(M. Clarke, Sri Lanka)

que les craintes à ce sujet ont été très exagérées. Si l'on ne veut pas que l'on capture un satellite, il est enfantin de le piéger et ainsi de détruire, sans guère de problèmes, un système spatial rival extrêmement coûteux.

Me fondant sur l'expérience passée, je me hasarderai à faire une prédiction à ce sujet. Quand les Etats-Unis étaient les seuls à posséder des satellites de reconnaissance, l'Union soviétique se répandait en protestations au sujet de ces dispositifs illégaux d'espionnage. Lorsque l'Union soviétique s'en est dotée, les clameurs ont soudain cessé. De même, lorsque la navette soviétique sera lancée, on n'entendra peut-être plus parler de piraterie spatiale ...

L'essentiel est que tous ces systèmes de télécommunications, météorologiques, géodésiques, de reconnaissance et la navette elle-même, quoique représentant un certain degré de militarisation de l'espace, sont encore pour le moment défensifs ou même inoffensifs. Quelques pays peuvent être préoccupés par certaines applications, mais ils peuvent tous les tolérer et accepter leurs avantages aussi bien que leurs inconvénients. Le nouveau facteur qui intervient maintenant dans le débat est celui des systèmes spatiaux délibérément destructifs, c'est-à-dire des armes.

On semble avoir oublié que les premières armes ont été introduites dans l'espace il y a près de vingt ans par les Etats-Unis, quand ils ont fait exploser plusieurs ogives nucléaires au-dessus de l'atmosphère lors des essais d'un futur système antisatellites. Cette approche a été abandonnée lorsqu'elle a abouti à la découverte du fait - redécouvert tout récemment, à la consternation des stratèges - que quelques explosions nucléaires dans l'espace suffiraient pour détruire tous les satellites, par la seule intensité de la poussée de rayonnement.

Cette menace pèse sur tous les débats sur les systèmes d'armes spatiales. Un pays désespéré pourrait aveugler et paralyser tous les satellites de son ennemi, ainsi que ceux de tous les autres, par quelques fortes explosions nucléaires au-dessus de l'atmosphère.

Ce manque de discrimination a conduit à rechercher des armes de précision. Dès 1968, l'Union soviétique a procédé à plus de vingt essais d'un intercepteur anti-satellites, qui se place en vol stationnaire près de sa victime et explose en une pluie de fragments. En juin 1982, elle a essayé ce système de satellite pour la première fois dans le cadre de lancements à grande échelle de missiles balistiques à partir de silos et de sous-marins.

Une question intéressante se pose : pourquoi les Russes se sont-ils tellement préoccupés de mettre au point un système antisatellite, avec ses effets déstabilisants évidents ? On ne peut que présumer que l'Union soviétique, qui peut obtenir une quantité considérable d'informations sur le dispositif militaire des Etats-Unis en recourant aux vieilles techniques (comme l'achat de magazines spécialisés chez le marchand de journaux), se rend compte que les satellites de reconnaissance sont bien plus vitaux pour les Américains que pour elle-même.

Comme on pouvait le penser, les Etats-Unis ne sont pas restés indifférents devant cette innovation des Soviétiques. Le Président Reagan a annoncé la mise au point d'un système d'intercepteurs antisatellites bien plus perfectionné que les destructeurs soviétiques de satellites; en fait, il introduit une nouvelle dimension dans la guerre spatiale.

L'arme américaine est lancée non à partir du sol mais à partir d'aéronefs volant à haute altitude, et surgit ainsi de l'atmosphère pour se diriger vers un satellite lors de son passage. Cela la rend très souple et extrêmement difficile à intercepter car elle pourrait être lancée à partir de n'importe quel point de la terre dans un délai très court.

Il ne fait aucun doute que les chercheurs soviétiques s'efforcent de trouver une riposte à ce système, et ainsi l'escalade insensée des armements se poursuivra, à moins que l'on ne puisse faire quelque chose pour l'arrêter.

Ni le système d'intercepteurs antisatellites des Etats-Unis, ni celui de l'URSS ne seront opérationnels avant quelques années, ce qui laisse peut-être une dernière chance pour prévenir l'introduction dans l'espace de systèmes offensifs (par opposition aux systèmes défensifs). L'importance qu'il y a à arrêter cette course aux armements avant qu'elle ne commence ressortira lorsqu'on se rendra compte que les systèmes d'intercepteurs antisatellites que l'on veut mettre en place ne sont que les précurseurs primitifs de systèmes déjà envisagés actuellement. On trouvera une description atterrante de la prochaine phase de la guerre spatiale dans l'étude "High Frontier", récemment publiée sous la direction du général Daniel O. Graham. Cette étude envisage la construction d'un grand nombre de forteresses en orbite pour intercepter les missiles balistiques intercontinentaux avant qu'ils ne puissent atteindre leurs objectifs. Un tel système coûterait non pas des milliards de dollars, mais des centaines de milliards, et ne serait naturellement qu'une étape vers quelque chose d'encore plus coûteux, qui est la "guerre des étoiles" mentionnée il y a un instant par le distingué représentant de la Bulgarie.

Cela nous amène inévitablement au sujet des armes à laser et à faisceau de particules. Le "rayon de la mort", imaginé depuis longtemps, étant devenu techniquement faisable, certains y ont trouvé une solution possible au problème de la défense contre les missiles nucléaires. La possibilité de réaliser de tels systèmes fait l'objet de discussions animées et chacun semble s'accorder à penser que, bien qu'ils soient théoriquement possibles, des décennies plutôt que des années s'écouleront avant qu'ils ne deviennent opérationnels, sauf pour des distances relativement courtés.

Pourtant, je ne méfie toujours des évaluations négatives parce que j'ai conservé le souvenir très net du débat qui a eu lieu aux Etats-Unis sur les possibilités offertes par les fusées à longue portée vers la fin des années 40. Permettez-moi de rappeler la célèbre déclaration faite en 1945 par M. Vannevar Bush, le principal spécialiste scientifique américain en matière de défense :

"On a dit bien des choses au sujet d'une fusée d'une portée de 3 000 milles lancée sous un grand angle de site ... Je doute qu'il existe au monde une seule personne ayant le savoir-faire indispensable et je suis sûr qu'un tel lancement n'aura pas lieu avant longtemps ... Je pense que nous pouvons abandonner cette idée. Je souhaite que le public américain chasse cette idée de son esprit."

Le public américain l'a fait, mais non pas les Russes.

Si une chose est théoriquement possible, et si quelqu'un en a vraiment besoin, elle sera réalisée le moment venu, quel qu'en soit le coût. Et, si l'un des camps met point un nouveau système, l'autre essaiera de faire mieux encore. Les deux super-puissances sont toutes deux dirigées par des hommes intelligents et responsables, mais elles paraissent parfois se comporter comme de petits enfants pataugeant dans une flaque d'essence et essayant chacun d'acquérir plus d'allumettes que l'autre, quand une seule suffit amplement.

(M. Clarke, Sri Lanka)

Il n'est plus exact de dire que les guerres commencent dans l'esprit des hommes; elles peuvent maintenant être amorcées dans les circuits des ordinateurs. Or les technologies qui pourraient nous détruire peuvent aussi servir à nous sauver. Par leur nature même, les systèmes spatiaux sont exceptionnellement capables de fournir des moyens mondiaux également avantageux pour toutes les nations.

On sait que le Gouvernement français a proposé en 1978 la création d'une agence internationale de satellites de contrôle pour aider à faire respecter les traités de paix et surveiller les activités militaires. Cette proposition a été soumise à l'examen détaillé d'un Groupe ONU d'experts gouvernementaux (A/AC.206/14 du 16/8/81) présidé par Hubert Bortzmeyer. Le groupe a pu conclure qu'un tel système pourrait bien jouer un rôle de premier plan dans le maintien de la paix.

Les difficultés opérationnelles et politiques sont évidemment très grandes, mais insignifiantes en comparaison des avantages possibles. L'argument du coût - un ou deux milliards de dollars - n'est pas non plus convaincant. On a estimé que les satellites de reconnaissance ont permis aux Etats-Unis d'économiser près de mille milliards de dollars. La création d'un système mondial serait un investissement peut-être encore meilleur; et qui donc peut chiffrer le prix à payer pour la paix ?

Or les Etats-Unis et l'Union soviétique, soucieux de préserver leur monopole commun des satellites de reconnaissance, sont vigoureusement opposés à un tel projet. Le Gouvernement britannique est, pour le moins, peu enthousiaste.

Néanmoins, nous avons vu que dans des domaines très importants, mais moins cruciaux, comme les télécommunications internationales, il est possible d'obtenir une coopération extrêmement efficace entre plus d'une centaine de pays, même ayant des idéologies violemment opposées. Intelsat en est un excellent exemple, comme Interspoutnik à un degré moindre; en outre, dans un avenir proche, Arabsat va créer son propre système spatial régional.

Il ne fait pas de doute que le tiers monde, indépendamment des puissances spatiales, dispose des ressources nécessaires pour créer un système international de surveillance, pour autant qu'il le veuille.

J'aime l'appellation de PEACESAT, et, tout en reconnaissant que ce terme a déjà été choisi par le Pacific Radio Network, qui utilise le satellite ATS 1, je l'utiliserai, compte dûment tenu de cette antériorité, dans le reste de mon intervention.

Les réactions qui ont eu lieu à Unispace 82 et ailleurs donnent à penser que l'idée de PEACESAT vient en son temps. Ceux qui doutent de sa faisabilité devraient se rendre compte que la plupart de ses éléments sont présents, au moins sous forme rudimentaire, dans les systèmes existants ou envisagés. Le satellite français SPOT, dont la résolution au sol est de 10-20 mètres, a déjà été mentionné. Que les super-puissances le veuillent ou non, les installations d'un système embryonnaire PEACESAT seront bientôt à la disposition de tous les pays dans un avenir proche.

Permettez-moi de rappeler à mes amis russes et américains qu'il est sage de coopérer avec l'inévitable et qu'il est encore plus sage d'exploiter l'inévitable.

(M. Clarke, Sri Lanka)

Les PEACESATS pourraient se développer d'une façon échappant à toute controverse à partir de ce qu'Howard Kurtz, qui depuis longtemps préconise leur création, a appelé la coopérative mondiale d'information.

Il pourrait s'agir d'un consortium d'organismes s'occupant de météorologie, de cartographie, de recherche et de sauvetage, de relevé des ressources, de surveillance de la pollution et de veille pour la prévention de catastrophes, de recherche d'informations et, bien sûr, de télécommunications. Nul ne peut nier que l'on ait besoin de tels moyens. S'ils étaient fournis à l'échelle mondiale, ils rempliraient inévitablement une bonne part des fonctions d'un système PEACESAT. Le seul élément supplémentaire nécessaire serait la présence des équipes d'évaluation et de renseignements nécessaires pour analyser les informations obtenues.

L'organisation, le financement et l'exploitation d'un système PEACESAT ont été examinés dans un rapport des Nations Unies, auquel vous pourrez vous reporter. Il ne s'agit pas d'une solution magique de tous les problèmes de la paix : rien de tel n'existe. Mais elle mérite pour le moins d'être sérieusement examinée comme constituant l'un des moyens d'échapper à la situation difficile dans laquelle nous nous trouvons, tous pataugeant dans cette flaque d'essence et rendant notre destruction mutuelle assurée toujours plus sûre. Comme le déclare le général Graham au sujet du High Frontier Project, "Il nous faut renoncer à cette théorie immorale et militairement périmée ... et remplacer la destruction mutuelle assurée par la survie garantie ... Si l'Union soviétique voulait se joindre à nous dans cette tentative ... nous n'y verrions bien sûr aucune objection ...".

Je voudrais terminer comme j'ai commencé, par la conclusion de mon essai de 1946 intitulé "The Rocket and the Future of Warfare".

"La seule défense contre les armes de l'avenir est d'empêcher à jamais leur utilisation. En d'autres mots, le problème est politique et nullement militaire. Les forces armées d'un pays ne peuvent plus le défendre; le maximum qu'elles puissent promettre, c'est la destruction de l'attaquant ...

C'est nous, les héritiers de tout le passé et les gérants d'un avenir que notre folie peut détruire avant qu'il n'apparaisse, qu'échoit une responsabilité qu'aucune autre ère n'a connue. Si notre génération faillit à ce devoir, ceux qui nous succéderont seront peut-être trop peu nombreux pour reconstruire le monde lorsque la poussière des villes sera retombée et que le rayonnement des roches se sera dissipé."

M. ALESSI (Italie) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, depuis mon intervention de l'autre jour deux autres membres éminents du Comité nous ont quittés. C'est avec regret que je constate le départ des distingués représentants de la Yougoslavie et de l'Algérie, MM. Vohunec et Salah-Bey. Par ailleurs, je tiens à souhaiter la bienvenue au nouveau représentant du Pérou, M. l'Ambassadeur Cannock, qui, j'en suis sûr, apportera une contribution précieuse à nos travaux.

Je voudrais parler aujourd'hui du point 7 de notre ordre du jour, intitulé "Prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique". Je suis heureux de constater que le Comité a prévu des séances plénières officielles pour l'examen de ce point et que nos discussions se déroulent avec la participation active de toutes les délégations.

(M. Alessi, Italie)

A ce propos, nous avons écouté avec attention la déclaration fort intéressante que vient de faire l'éminent représentant de Sri Lanka, M. Clarke, qui a parlé avec l'autorité, l'éloquence et la franchise que l'on peut attendre d'un spécialiste de sa classe.

Les résultats de la récente Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE 82) devraient nous encourager à progresser avec détermination dans l'examen de la question quant au fond. C'est grâce aux Nations Unies, en particulier au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (COPUOS), organe moteur de la coopération internationale, que la progression dans le domaine des sciences et techniques spatiales se fait d'une façon ordonnée et dans l'intérêt de l'humanité entière. Le Comité du désarmement est appelé à compléter ce travail dans une perspective différente, celle du contrôle des armements et du désarmement proprement dit. Au cours de cette étape exploratoire de nos travaux, nous devons garder présent à l'esprit l'objectif que notre Comité, tenant compte des recommandations de l'Assemblée générale, s'est fixé pour lui-même. Notre tâche n'est pas simplement de discuter en général des armements en rapport avec l'espace, mais d'essayer de prévenir une course aux armements dans ce nouveau champ de l'activité humaine. C'est pourquoi il est indispensable de se faire une claire vision de la voie ou des voies par lesquelles la course aux armements risque de s'étendre à l'espace extra-atmosphérique. Nous considérons la présente étape de nos travaux comme visant essentiellement à aboutir à cette vision, et sur cette base d'établir un ordre de priorité et d'orienter nos travaux futurs.

Le point de vue de ma délégation à cet égard est connu : nous estimons que la mise au point de moyens physiques et techniques destinés à détruire ou à endommager des objets dans l'espace ou à entraver leur fonctionnement est, parmi les problèmes auxquels nous avons à faire face, celui qui présente la menace la plus immédiate. Nous pensons que dans ce domaine précis les éléments d'une compétition militaire sont réunis : importance des satellites comme objectifs, mise au point d'une panoplie de moyens anti-satellites physiques et techniques donnant à ceux qui les possèdent un gros avantage stratégique, difficulté de protéger les satellites en les rendant moins vulnérables, etc. A notre sens, tous ces facteurs pourraient mettre en marche l'engrenage qui caractérise la course aux armements.

Outre les systèmes antisatellites, des types d'armes plus révolutionnaires ont été mentionnés au cours de nos débats, notamment les "armes à énergie dirigée". Le vieil enfant chéri des auteurs de science fiction, le canon laser, ainsi que les armes à faisceaux de particules ont été signalés comme offrant diverses possibilités d'utilisation comme armes en rapport avec l'espace. Nous voulons parler ici des armes dont le rapport avec l'espace tient à la position de celui qui les lance ou à celle de l'objectif. Toutefois, la question de savoir si et quand ces armes potentielles pourront se transformer en dispositifs opérationnels reste pendante.

Bien que la technologie des lasers soit une branche de l'électronique déjà vieille de plus de 20 ans, il semble que d'importantes difficultés doivent encore être surmontées avant que le principe puisse vraiment déboucher sur des applications, notamment militaires. La tâche est rendue incomparablement plus difficile du fait des exigences relatives au rapport coût-rendement.

Telles sont les conclusions de diverses études faisant autorité, qui ont été rendues publiques jusqu'ici et dont l'une des plus intéressantes est celle d'un

(M. Alessi, Italie)

spécialiste possédant des connaissances exceptionnelles dans les domaines les plus ésothériques de la technologie, Richard L. Garwin. Récemment, un article révélateur présentant les résultats d'un travail effectué en collaboration par des chercheurs américains et soviétiques dans le domaine des lasers a été publié dans la "Reviews of modern physics". Les auteurs de cet article indiquaient notamment que la réalisation de certains progrès encore nécessaires pour aller de l'avant dans l'application de ce genre de technologie posait "des problèmes d'une difficulté insurpassée dans les recherches entreprises auparavant par l'homme". Ils ajoutaient : "Nous ne pouvons vraiment pas dire si nous sommes plus proches du but aujourd'hui que dans le passé, car il n'est même pas possible d'affirmer que l'objectif sera un jour atteint".

Presque tous les problèmes qui se posent dans la technologie des lasers auraient une incidence sur les systèmes à faisceaux de particules, notamment le faisceau d'atomes d'hydrogène, seul faisceau de particules utile dans l'espace. En outre, les faisceaux de particules posent certains problèmes qui leur sont propres.

Il est indispensable pour nos travaux de déterminer de façon réaliste où se situent les dangers réels auxquels l'humanité doit faire face en ce qui concerne l'espace extra-atmosphérique. Nous pouvons tous participer à ce travail d'évaluation, mais seuls les Etats possédant d'importantes capacités spatiales peuvent apporter ici une contribution décisive. Dans ce domaine, peut-être plus que dans d'autres domaines du désarmement, nous dépendons de la contribution de ceux qui ont une connaissance complète de la question.

Nous apprécions l'argument selon lequel nous devrions nous efforcer de parvenir à un accord global susceptible d'exclure toute possibilité de course aux armements dans l'espace. Comme on l'a déjà dit, il est plus facile d'interdire une chose avant qu'elle ne fasse son apparition.

Pourtant, nous estimons que, dans ce cas, l'adoption d'une telle approche dès le début pourrait entraîner ou bien l'adoption d'un accord inefficace incapable d'empêcher l'extension de la course aux armements à l'espace extra-atmosphérique, ou bien, ce qui est plus probable, l'ajournement injustifié de mesures plus limitées mais plus urgentes.

Tout bien pesé, nous maintenons que l'attention du Comité devrait être concentrée avec une priorité absolue sur les armes spatiales actuellement opérationnelles; notre tâche serait alors une véritable tâche de désarmement, tandis que nous nous emploierions à interdire et à éliminer des systèmes, qui existent dans les arsenaux et ont été déployés.

Actuellement, les satellites peuvent être détruits ou endommagés par interception coorbitale, par interception orbitale et par ascension directe du sol.

Dans notre déclaration du 30 mars, nous avons fait une première tentative pour identifier certaines des questions relatives à une interdiction des systèmes anti-satellites. Nous avons déclaré que la première place revenait parmi ces questions à celles relatives à la définition de ce qui constitue un "système antisatellite" et de ce qui constitue une "activité antisatellite".

Comme suite à ces considérations, je voudrais ajouter que la réponse à ces questions dépend aussi du type d'accord que nous nous efforçons de réaliser et de ce que nous voulons réellement interdire. Devons-nous tenter d'interdire à la fois les armes et les activités ? Quelle serait l'efficacité d'un accord limitant l'interdiction à des attaques ou à des actes d'intervention contre les satellites, indépendamment des systèmes utilisés pour effectuer ces attaques ou ces interventions ?

(ii. Alessi, Italie)

Nous avons noté par exemple que, dans sa réponse à la note du Secrétaire général concernant la Deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement, la Suède a mentionné parmi les options possibles un accord limitant ou interdisant les activités caractérisées comme constituant une intervention ou une attaque contre des objets spatiaux effectuées soit à partir de l'espace même, soit à partir de la terre.

En ce qui concerne les armes antisatellites, une question essentielle serait certainement celle de la portée de l'interdiction. Il serait nécessaire de considérer soigneusement les diverses étapes - mise au point, essais, déploiement, acquisition, utilisation, etc. - qui devraient tomber sous le coup de l'interdiction.

La destruction des systèmes antisatellites existants serait également une question majeure à considérer.

La question de la vérification devrait être considérée simultanément, étant donné l'intérêt qu'elle présente du point de vue de la définition de la portée de l'interdiction. Dans le cas des systèmes antisatellites, la vérification serait aussi importante que jamais. Une capacité d'armement antisatellite, même limitée, qui serait conservée ou acquise en violation d'un accord international, pourrait présenter une valeur militaire indéniable. La question de la destruction des systèmes antisatellites existants et de leurs composants et de la mise en oeuvre de procédures vérifiables de démantèlement, ne pourrait donc pas être éludée au cours des discussions.

L'espace extra-atmosphérique est encore un milieu pratiquement exempt de dispositifs destructeurs. Les systèmes antisatellites actuels ne semblent efficaces que contre les satellites gravitant sur orbite basse. L'essai complet dans l'espace d'armes antisatellites opérationnelles contre des objets spatiaux gravitant sur orbite haute pourrait exclure la possibilité de parvenir à une interdiction réellement vérifiable des armes antisatellites. Cette éventualité ne peut être considérée qu'avec appréhension, car un monde pourvu d'armes antisatellites est un monde plus dangereux. Les ressources humaines et matérielles disponibles devraient être utilisées pour promouvoir notre sécurité et notre bien-être. Aujourd'hui les satellites remplissent à cet égard un rôle fondamental, et les précieuses contributions que les satellites ont apportées à la coopération internationale et à la cause de la paix ont été éloquentement mises en relief par l'orateur qui m'a précédé. Nous ne vivons plus à une époque où une guerre mondiale résulterait de l'assassinat d'un archiduc; c'est l'instabilité de la situation, et non l'événement instigateur qui pourrait provoquer une telle éventualité, et qu'il faut éviter.

Un traité effectif et véritable interdisant les systèmes antisatellites serait une importante contribution à la réalisation de cet objectif.

La semaine dernière, un Colloque international sur la prévention de la guerre nucléaire s'est tenu dans une petite ville de Sicile, Erice, sous les auspices du Centre Majorana. D'éminents savants et analystes de nombreuses parties du monde ont pris part aux délibérations. L'une des questions évoquées à ce Colloque concerne l'importance considérable que présentent certains satellites aux fins considérées. A cet égard, une contribution importante consisterait à assurer aux satellites une protection adéquate. L'occasion qui s'offre à nous est réelle mais fugitive. Nous devons la saisir sans retard.

Monsieur le Président, je serais impardonnable si je terminais mon intervention sans vous adresser nos chaleureux vœux de succès. L'habileté dont vous avez fait preuve dans la conduite des travaux du Comité sera à coup sûr un élément précieux dans l'exercice de vos nouvelles fonctions au Kenya. Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de l'Italie de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'égard de la Présidence. Je donne maintenant la parole au distingué représentant du Canada, M. Skinner.

M. SKINNER (Canada) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, j'aimerais tout d'abord m'associer aux orateurs qui vous ont félicité pour la façon dont vous avez dirigé nos débats ce mois-ci. Je pense que nous avons beaucoup accompli malgré d'énormes difficultés et le mérite vous en revient en grande partie. En même temps, j'aimerais vous dire combien nous déplorons votre départ, de même que les autres orateurs qui ont abordé cette question, et nous vous adressons nos meilleurs vœux. Avant de commencer mon intervention sur l'espace extra-atmosphérique, j'aimerais vous dire brièvement pourquoi le Canada peut avoir des raisons de s'intéresser à ce problème. Tout d'abord à cause de son étendue terrestre. Depuis que l'on a commencé à s'intéresser à l'espace extra-atmosphérique, il a été pour nous d'un intérêt vital, de participer à l'étude de cette question étant donné les problèmes de communications résultant de la courbure du globe. Les satellites nous permettent de communiquer les uns avec les autres sur l'ensemble du territoire, et c'est pourquoi nous sommes peut-être l'un des pays les plus avancés dans la technologie spatiale. Non seulement nous contribuons à la technologie spatiale, mais nous en avons été les bénéficiaires. Grâce à la contribution des autres, soit directe, par l'association de nos efforts avec ceux d'autres Etats, soit indirecte, et je pense ici à l'arrivée sur notre territoire du Cosmos 954 qui a été pour nous une expérience pleine d'intérêt.

J'aimerais maintenant aborder cette question de l'espace extra-atmosphérique d'une façon quelque peu détaillée.

En entreprenant l'étude des problèmes de la limitation des armements et de l'espace extra-atmosphérique, nous abordons la première question de limitation des armements du 21ème siècle. Il y a quelques instants, M. Arthur Clarke nous a donné une idée assez précise des dimensions du problème. Pourtant, nous commençons seulement à en éprouver l'immensité : nous sommes maintenant à moins de dix-huit ans de l'an 2000 et les négociations que nous entreprenons ici pourraient avoir de sérieuses incidences sur la façon dont nous entrerons dans le siècle prochain.

Plusieurs événements importants concernant l'espace extra-atmosphérique ont eu lieu entre les sessions du Comité du désarmement. L'achèvement de la phase expérimentale du programme de navette spatiale des Etats-Unis, près de 25 ans après Spoutnik I, laisse présager certains aspects commerciaux de l'application de la technologie spatiale, qui pourraient rivaliser dans l'histoire de l'exploitation de l'espace avec la mise en orbite du premier satellite. L'apparition d'un véhicule spatial réutilisable - c'est-à-dire du premier véritable vaisseau spatial - a des incidences dont la portée n'est pas toujours facile à saisir. Par ailleurs, on note une internationalisation croissante du programme spatial soviétique. Tandis que Columbia achevait son dernier vol expérimental, un spationaute français tournait autour de la terre dans un vaisseau spatial soviétique, et l'on avait ainsi une situation unique dans laquelle des spationautes de trois pays se trouvaient en même temps en orbite. Il est évident que l'espace est en train de s'internationaliser, tant sur le plan pratique que sur le plan théorique, c'est-à-dire juridique.

La deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement, malgré la déception qu'elle a pu engendrer chez beaucoup d'entre nous, a pu avoir un effet positif chez d'autres. Elle a chassé les illusions et nous a éclairés sur la nécessité de travailler dans les limites de ce qui est possible. Nous observons déjà au cours de cette session d'été un retour au sens des réalités, qui est aussi important pour nos délibérations sur l'espace extra-atmosphérique que pour les autres questions dont pourra être saisi le Comité.

A cet égard, nous devrions examiner les incidences de la Conférence UNISPACE 82 qui s'est récemment achevée à Vienne. Il apparaît tout de suite que, pour ce qui est de la limitation des armements, le mandat du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et celui du Comité du désarmement pourraient être considérés comme symétriques à certains égards. Je ne veux pas m'attarder sur la question des aspects organisationnels de la limitation des armements et du désarmement, qui depuis longtemps semble hypnotiser non seulement le Comité mais aussi d'autres instances. Nous pensons qu'il vaudrait mieux passer à des questions de fond. ~~Pourtant, nous~~ considérons que c'est essentiellement le Comité que l'Assemblée générale a investi de la responsabilité d'empêcher une course aux armements dans l'espace. Nous devons donc nous atteler énergiquement à la tâche. Il est également clair qu'il y a tout un ensemble de données dans les discussions du Comité de l'espace qui seront d'une immense utilité pour nous : par exemple le Traité de 1967 sur l'espace extra-atmosphérique est l'oeuvre du Comité de l'espace. Puisque nous partirons de ce traité et d'autres aspects du droit de l'espace pour élaborer un traité de la limitation des armements, ce que nous souhaitons tous, nous devons veiller à utiliser pleinement l'expérience acquise par le Comité de l'espace extra-atmosphérique, aussi bien que par le Comité du désarmement, la CCD ou le Comité des dix-huit puissances sur le désarmement. Nous ne croyons pas utile à ce stade de prolonger les discussions sur le point de savoir s'il convient ou non de créer un groupe de travail sur l'espace extra-atmosphérique si les discussions sur ce point doivent empêcher le Comité de s'attaquer aux questions de fond.

Le 18 juin, à la deuxième session extraordinaire des Nations Unies consacrée au désarmement, le Premier Ministre Trudeau a souligné qu'il était urgent de traiter le problème de la mise au point des nouvelles armes aux fins d'utilisation dans l'espace. Il a rappelé que 25 ans s'étaient écoulés depuis le lancement du premier satellite artificiel. Cet événement avait constitué un bond dans la maîtrise de l'environnement de la terre par l'homme. Pour reprendre l'expression de M. Clarke, que j'ai notée au passage, c'est là le plus récent et le plus vaste des domaines d'activité humaine. M. Trudeau a indiqué qu'il ne semblait pas prématuré il y a 15 ans d'éliminer la possibilité que l'espace puisse être utilisé à des fins autres que pacifiques. Il a fait observer que le Traité sur les principes régissant les activités des Etats en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique apparaît aujourd'hui manifestement insuffisant.

Le besoin est donc clair et évident.

J'ai constaté que le Comité du désarmement possède une expérience considérable qu'il peut exploiter. D'abord et avant tout l'expérience de la négociation sur d'autres questions, et à cet égard il peut déjà beaucoup faire pour préparer des négociations de fond. Ainsi, il serait essentiel de disposer d'un répertoire de la documentation concernant l'espace extra-atmosphérique. Un certain nombre de traités, tant multilatéraux que bilatéraux, ont été conclus dans le but de réserver l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques. Outre le Traité de 1967

(M. Skinner, Canada)

sur l'espace extra-atmosphérique, il faut citer le Traité d'interdiction partielle des essais de 1963, certains aspects de SALT I et de SALT II, le Traité sur les systèmes de missiles antimissiles et des traités multilatéraux comme l'Accord de 1979 sur la lune qui ont tous une certaine importance à cet égard. Un recueil des extraits pertinents de ces instruments et d'autres aspects du droit spatial, établi de façon similaire à ce qui avait été fait par les experts dans le document A/AC.206/14 sur les incidences de la création d'une agence internationale de satellites de contrôle serait, à notre avis, bien utile.

Il y a une très grande latitude à ces stades préliminaires pour traiter d'autres questions essentielles et fondamentales comme les définitions : il faut bien reconnaître dès le début que si nous voulons poursuivre nos travaux au sein du Comité, nous devons utiliser un langage commun et compréhensible.

C'est pourquoi je tiens à présenter au Comité un document de travail sur la limitation des armements dans l'espace extra-atmosphérique dans lequel nous avons essayé de présenter la question d'une façon équilibrée et à l'abri de toute controverse, et qui a pour objet de présenter sous un même titre certaines des considérations qui devraient permettre au Comité de déterminer son approche. Je veux parler du document CD/320, qui vient d'être distribué. Entre autres choses ce document indique les risques qu'il y aurait à vouloir classer les systèmes spatiaux en catégories rigides; divers systèmes peuvent certes s'y prêter; mais la plupart présentent des aspects qui, selon les cas, peuvent être soit stabilisateurs soit déstabilisateurs.

Entre parenthèses, on notera qu'au quatrième paragraphe avant la fin du document, il est fait mention d'un tableau qui ne figure pas dans le texte. J'ai expliqué les raisons de cet état de choses. Après avoir mûrement réfléchi, nous avons conclu qu'il serait vain de vouloir classer des systèmes à ce stade. Je demanderai donc un rectificatif pour supprimer ce paragraphe.

J'espère que ce document de travail sera utile aux membres, qu'il fournira une base pour la discussion de quelques-unes des questions en jeu et qu'il contribuera ainsi au rapprochement des positions.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant du Canada de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'égard de la Présidence. Je donne maintenant la parole au distingué représentant de l'Ethiopie, Son Excellence l'Ambassadeur Terrefe.

M. TERREFE (Ethiopie) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, c'est avec un plaisir particulier et une satisfaction personnelle que même tardivement je saisis l'occasion de vous féliciter de votre accession à la présidence pour le mois d'août. En m'adressant aujourd'hui au Comité du désarmement sous votre présidence, charge dont vous vous êtes si habilement acquitté durant un mois difficile où le Comité a dû réfléchir aux résultats décevants de la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement et planifier en même temps son programme futur, j'éprouve une satisfaction et un plaisir particuliers du fait que nos deux pays si proches ont eu d'excellentes relations depuis l'époque de la lutte héroïque de votre peuple contre le colonialisme. Ce lien d'amitié a été encore renforcé depuis par notre lutte commune contre les forces qui essaient de détruire notre unité régionale et continentale. Plus personnellement, puisque vous vous préparez à nous quitter pour d'autres fonctions, je tiens à vous féliciter chaleureusement pour l'excellent travail accompli et à vous souhaiter beaucoup de succès dans votre activité future. Mes félicitations vont aussi à l'Ambassadeur du Japon, M. Okawa, pour les nombreuses et importantes contributions qu'il a apportées non seulement

pendant son mandat mais aussi durant toutes ses années d'activité au Comité. Les ambassadeurs de l'Inde, du Pérou et de la Chine, MM. Venkateswaran, Valdivieso et Pein Wen, nous ont quittés et l'ambassadeur de Yougoslavie, M. Vrhunec, est en instance de départ. Ma délégation leur souhaite à tous plein succès dans leurs nouvelles affectations. D'autre part, elle souhaite la bienvenue au Comité aux ambassadeurs Datcou de la Roumanie et Cannock du Pérou et se réjouit à la perspective de coopérer et de travailler étroitement avec eux.

Après quatre années de négociations avec un mécanisme réorganisé, le Comité ne peut guère se prévaloir de résultats concrets. Les membres non alignés de ce Comité en exposent les raisons dans leur évaluation commune de l'application des décisions et des recommandations de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement, et je n'ai guère besoin d'insister là-dessus. Il suffit de rappeler ici que l'examen a fait ressortir un certain nombre de facteurs qui mettent sérieusement obstacle à l'application du programme d'action pour le désarmement adopté à la première session extraordinaire consacrée au désarmement. Je veux parler de la doctrine de la dissuasion nucléaire, du concept dit de la "guerre nucléaire limitée", de la suspension des négociations entre les deux principales puissances dotées d'armes nucléaires, du retard à ratifier l'accord SALT II et du refus de certains Etats dotés d'armes nucléaires d'accorder la priorité la plus élevée aux négociations sur la cessation des essais d'armes nucléaires dans tous les milieux et l'élimination graduelle des armes nucléaires de leurs arsenaux.

Ces attitudes obstructionnistes se sont clairement manifestées dans les déclarations officielles faites au cours de la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement et des réunions de négociation. Le climat actuel de tension et de confrontation internationale et les actes d'agression, d'intimidation et de coercition politique et économique dirigés particulièrement contre les pays en développement ont aggravé la menace à la paix mondiale et à la sécurité internationale. Dans une situation aussi changeante, l'existence des armes nucléaires met d'autant plus en péril les intérêts de sécurité de tous les Etats. La prévention du déclenchement d'une guerre nucléaire, guerre qui menace toute l'humanité, aurait dû être au centre de nos délibérations et de nos négociations. Il aurait donc fallu intensifier les négociations en vue d'arrêter la course aux armements et de réduire graduellement les armements nucléaires jusqu'à leur élimination complète des arsenaux. Mais malheureusement, nous le savons, tel n'a pas été le cas. En fait, la tendance a été inverse : éluder les principaux problèmes en donnant une importance exagérée à d'autres problèmes, comme ceux relatifs à la vérification, au lieu de manifester un engagement politique à l'égard des exigences essentielles et de négocier sur des questions de fond.

Ces dernières décennies, les efforts pour accroître et affiner les armes nucléaires et leurs systèmes de vecteurs ont été intensifiés à un point tel qu'il est maintenant possible d'envoyer des armes nucléaires à des milliers de kilomètres d'une façon si précise qu'aucun endroit du monde n'est plus en sécurité.

La diversité des arsenaux nucléaires est telle que l'on envisage maintenant d'accroître le nombre de militaires habilités à prendre des décisions au sujet de cette arme très destructrice, risquant ainsi une guerre nucléaire intentionnelle, comme le confirment divers rapports qui suggèrent des méthodes de gagner "une guerre nucléaire prolongée". Même si l'on met en question ces rapports, le risque de déclenchement d'une guerre nucléaire par accident, erreur de calcul, à cause de l'escalade de la tension internationale, de guerres locales, etc. n'est pas exclu. C'est pourquoi les populations du monde attachent l'importance et l'urgence les plus grandes à l'arrêt de la course aux armements nucléaires et à la réalisation d'un désarmement général et complet sous un contrôle international rigoureux et efficace.

(II. Terrefe, Ethiopie)

La course aux armements nucléaires menace la survie de l'humanité et sa prévention, comme l'indique le Document final, est "la tâche la plus pressante et la plus urgente à l'heure actuelle". Dans un tel contexte mondial, il est difficile de justifier la politique de certains Etats qui conçoivent leurs intérêts nationaux de sécurité comme le seul critère auquel tous les autres Etats doivent se plier et défendent la cause des armes nucléaires pour des raisons de sécurité et d'intérêt national. Cela pose une question fondamentale : le droit inhérent d'un Etat de protéger sa sécurité est reconnu, mais ce droit s'étend-il jusqu'au point où l'extinction de l'humanité devient un risque acceptable ? Il est certain qu'une telle attitude s'écarte des normes internationales régissant le comportement entre les Etats. Elle aggrave encore davantage le climat international déjà tendu, inspire une méfiance mutuelle et affaiblit ainsi les efforts tendant à renforcer la confiance, qui pourraient frayer la voie en vue de mesures de désarmement plus concrètes.

Il est indéniable que la course aux armements résulte de la volonté de recourir à la menace ou à la force contre l'intégrité territoriale d'autres Etats, et de s'ingérer dans les affaires intérieures d'autres Etats, du maintien de la domination coloniale et néocoloniale, de la continuation sous des prétextes divers des actuelles relations économiques internationales, injustes et inéquitables, bref de toutes sortes de comportements contraires aux intérêts de la paix et de la sécurité internationales. Les intérêts nationaux de sécurité sont mal compris lorsqu'ils incitent à déstabiliser d'autres pays et régions ou simplement à prétendre que ces pays ou régions sont inclus dans la zone "d'intérêt vital" d'une puissance, ou encore à faire de ces pays ou régions des champs de manœuvre où l'on pratique les jeux de la guerre avec des conséquences imprévisibles pour les pays de la zone concernée. Nous avons vu s'exercer récemment au Liban une telle politique agressive qui a infligé aux peuples libanais et palestinien des souffrances indicibles et causé des pertes cruelles en vies humaines et biens, que ma délégation condamne.

Dans l'étude intitulée "Rapports entre le désarmement et la sécurité internationale" (A/36/597), le Groupe d'experts nommé par le Secrétaire général déclare qu'une "extension déraisonnable des exigences de la sécurité nationale serait un obstacle au désarmement".

Depuis la deuxième guerre mondiale, aucune question n'a suscité une plus grande préoccupation que celle des armes nucléaires, et des efforts ont été déployés sans relâche pour interdire leur emploi. Voilà plusieurs dizaines d'années que l'Ethiopie affirme qu'il faut arrêter la course aux armements, en particulier sous ses aspects nucléaires, en attendant le désarmement général et complet. C'est dans cet esprit qu'elle a pris l'initiative de présenter une proposition visant l'interdiction totale de l'emploi des armes nucléaires et thermonucléaires. Cette proposition, adoptée à la seizième session de l'Assemblée générale de l'ONU, est devenue la résolution 1653 (XVI). Dans cette résolution, l'Assemblée déclare que l'emploi d'armes nucléaires et thermonucléaires est contraire à la Charte des Nations Unies et constitue un crime contre l'humanité et la civilisation. Au paragraphe c) du dispositif, l'Assemblée affirme que :

"L'emploi d'armes nucléaires et thermonucléaires est une guerre dirigée non seulement contre un ennemi ou des ennemis, mais aussi contre l'humanité en général, étant donné que les peuples du monde non mêlés à cette guerre subiront tous les ravages causés par l'emploi de ces armes".

C'est dans ce sens que l'Ethiopie a accueilli avec enthousiasme la déclaration faite au cours de la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacré au désarmement, par laquelle l'URSS s'engageait "à ne pas utiliser en

(M. Terrefe, Ethiopie)

premier l'arme nucléaire". Nous exprimons l'espoir que cette déclaration, ainsi que les précédentes déclarations de l'URSS et de la Chine, inciteront d'autres Etats dotés d'armes nucléaires à faire des déclarations analogues interdisant l'utilisation en premier des armes nucléaires.

Comme beaucoup d'autres pays, l'Ethiopie avait espéré que des mesures de désarmement telles que le Traité d'interdiction partielle des essais et le Traité sur la non-prolifération seraient suivies de mesures de désarmement plus importantes. Or, nous assistons avec consternation à la poursuite de la spirale ascendante de la course qualitative et quantitative aux armes nucléaires.

Pour en revenir à la question essentielle de la prévention d'une guerre nucléaire, je voudrais citer un passage de l'étude que je viens de mentionner :

"A mesure que croissent les arsenaux nucléaires et qu'une plus grande diversité d'armes se trouvent sous le contrôle ou la surveillance d'un personnel militaire de plus en plus nombreux, le risque de déclenchement d'une guerre nucléaire par inadvertance grandit. Une guerre nucléaire pourrait éclater pour quantité de raisons : défaillance humaine ou mécanique, erreur de calcul, accident, procédures ou capacités de commandement, de contrôle et de communication inefficaces, escalade d'une guerre classique locale, chantage, terrorisme, ou pure folie."

Une des tâches urgentes qui s'imposent actuellement à nous est donc l'élimination du risque de déclenchement d'une guerre nucléaire.

C'est dans cet esprit que ma délégation a examiné la proposition positive présentée par la délégation indienne en vue d'établir un groupe de travail spécial sur la prévention de la guerre nucléaire. Nous souscrivons pleinement à cette proposition, qui a déjà été appuyée par de nombreuses délégations.

Ma délégation se félicite que le Groupe de travail spécial sur l'interdiction des essais nucléaires ait enfin commencé ses travaux ardues. La limitation de son mandat rend sa tâche encore plus difficile, mais nous sommes rassurés de savoir qu'il est présidé par l'éminent Ambassadeur de Suède, H. Lidgard, et sa délégation, dont on connaît la haute compétence. Pourtant, nous regrettons que la Chine et la France aient décidé de ne pas participer à ce groupe de travail. Ma délégation estime qu'une interdiction des essais nucléaires ne peut guère être efficace sans la participation de tous les Etats dotés d'armes nucléaires. Nous espérons que ces deux Etats reconsidéreront sérieusement leur position et reconnaîtront la responsabilité que leur impose leur statut nucléaire.

Chaque fois que ma délégation a eu l'occasion d'évoquer un traité d'interdiction complète des essais, elle a toujours préconisé la poursuite des négociations trilatérales sur cette question. A cet égard, il faut déplorer la décision des Etats-Unis de ne pas reprendre les négociations trilatérales, qui semble exclure pour l'instant toute perspective d'accomplir des progrès significatifs vers une interdiction des essais nucléaires.

Je voudrais maintenant dire quelques mots de la question de la vérification. La délégation éthiopienne n'a pas l'intention de sous-estimer ni de minimiser l'importance d'un dispositif efficace de vérification pour une mesure de désarmement déterminée. L'importance et la nécessité qu'il y a à vérifier l'application des mesures de désarmement sont universellement reconnues. Pourtant, ces temps derniers, quelques délégations au Comité ont donné à cette question des proportions démesurées.

(M. Terrefe, Ethiopie)

Nous ne critiquons certes pas les préoccupations légitimes exprimées par ceux qui demandent des mesures adéquates de vérification pour assurer le respect de l'accord qui sera conclu. Nous pensons que toutes les délégations partagent ces préoccupations. Cependant, inciter le Comité à examiner et à négocier des procédures détaillées de vérification indépendamment de la portée et de la nature de chaque mesure particulière revient à subordonner les négociations aux structures du processus de vérification. Comme l'ont indiqué la majorité des membres de ce Comité, il conviendrait donc d'examiner rationnellement la question de la portée et des procédures correspondantes d'application de l'accord.

Nous exprimons l'espoir que le Groupe de travail spécial des armes chimiques accomplira des progrès à la mesure des activités intensives qu'il déploie actuellement. Dans ce contexte, je voudrais exprimer l'admiration de ma délégation pour le savoir-faire et le dynamisme dont a fait preuve l'Ambassadeur Sujka à la tête du Groupe de travail des armes chimiques. Si l'on veut accomplir des progrès réels, il importe de renforcer l'accent mis sur l'élaboration d'un texte composite à partir de divers éléments en démontrant à nouveau une ferme résolution politique. A ce propos, la délégation éthiopienne voudrait réaffirmer la satisfaction qu'elle a exprimée à la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement lors de la présentation par l'Union soviétique d'un projet de document concernant les dispositions fondamentales d'une convention sur les armes chimiques.

Les dispositions relatives à l'organisation d'inspections internationales sur place pour vérifier la destruction des stocks d'armes chimiques et contrôler la fabrication des produits chimiques autorisés par la future convention méritent de retenir particulièrement l'attention. A notre avis, le projet soviétique est de nature à relancer des négociations sérieuses sur les armes chimiques. Nous voudrions adresser un appel et un encouragement aux délégations qui ont bien légitimement posé des questions et demandé des précisions sur les dispositions soviétiques pour les prier de présenter aussi, de leur côté, des propositions novatrices sur cette urgente et importante question.

Avant de conclure, permettez-moi d'évoquer très brièvement le point inscrit à l'ordre du jour de la séance plénière d'aujourd'hui, et dont nous devons discuter d'une façon plus approfondie dans l'avenir, à savoir la "prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique". La délégation éthiopienne estime que la technologie spatiale ne doit servir qu'à des fins pacifiques. En conséquence, toute application militaire ou toute utilisation hostile de l'espace devrait être rigoureusement interdite par un traité international ou par des accords internationaux. Face aux progrès rapides de la technologie spatiale et à ses dimensions effarantes, les efforts que nous déployons pour prévenir une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique se heurteront à de nombreuses difficultés d'autant plus que la réalisation de l'objectif de la démilitarisation de l'espace extra-atmosphérique sera freinée par l'absence d'une approche commune. Nous espérons donc vivement que grâce à la création d'un groupe de travail spécial, il sera possible de rechercher, d'élaborer et de négocier des propositions concrètes en vue de trouver une approche commune, afin que l'espace extra-atmosphérique devienne le patrimoine durable et pacifique de l'humanité.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de l'Ethiopie de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'égard de la Présidence. Je donne maintenant la parole au distingué représentant de la République démocratique allemande, Son Excellence l'Ambassadeur Herder.

M. HERDER (République démocratique allemande) (traduit de l'anglais) : Conformément à son programme de travail, le Comité aborde aujourd'hui le point 7 - "Prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique". J'aimerais donc me pencher sur cette question dans la première partie de mon intervention. J'examinerai ensuite certains aspects des travaux du Groupe de travail sur une interdiction des essais nucléaires.

Il ne fait aucun doute que le désarmement nucléaire, y compris, en particulier, l'interdiction complète des essais, sont les questions les plus hautement prioritaires, dont ce Comité ait à traiter. Mais nous ne pouvons non plus perdre de vue les développements dans d'autres domaines qui, si on ne les empêchait dès le début, pourraient avoir des conséquences déstabilisatrices et dangereuses pour la sécurité internationale et le maintien de la paix dans l'avenir. De récents événements ont montré que la militarisation de l'espace extra-atmosphérique devient une réalité. Il ne s'agit plus de science-fiction. Ce n'est plus un secret que certains planificateurs militaires voient dans l'espace le champ de bataille de l'avenir. Leurs programmes de surarmement dans l'espace fait partie intégrante de leur concept d'acquisition d'une supériorité militaire.

Etant donné les dangers d'une telle évolution, mon pays préconise l'interdiction du déploiement de tous les types d'armes dans l'espace. Un accord international correspondant freinerait efficacement une course aux armements dans l'espace et favoriserait les utilisations pacifiques dans ce secteur.

Nous nous félicitons vivement que cette position fondamentale ait été adoptée par la quasi-totalité des délégations à la Conférence UNISPACE II qui vient de se terminer.

Pour ce qui est du Comité, ma délégation s'inspire des principes suivants :

Premièrement, l'interdiction devrait être complète. Elle devrait englober le déploiement de tous les types d'armes dans l'espace. Ainsi, l'interdiction frapperait les armes antisatellites, mais ne se limiterait pas à ces dernières. En effet, s'attacher aux seules armes antisatellites n'empêcherait pas la course aux armements dans l'espace de s'étendre dans d'autres directions.

Deuxièmement, conformément à la demande de l'Assemblée générale contenue dans la résolution 36/99, le Comité devrait engager des négociations.

Nous regrettons que certains Etats semblent jusqu'ici ne pas être disposés à accepter le rôle de négociation du Comité en ce qui concerne cette question.

Combien de temps donc devons-nous attendre de réelles négociations sans parler des mesures pour freiner la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique ? Nous devons tenir compte du fait que les Etats-Unis, il y a quelques années, ont rompu les négociations bilatérales sur la cessation de la course aux armements dans l'espace. Plus encore, comme on le sait, les Etats-Unis ont tout récemment créé un commandement militaire de l'espace extra-atmosphérique et exécutent un vaste programme militaire dans l'espace.

Il ne faut donc ménager aucun effort pour entreprendre immédiatement des négociations sur l'interdiction de la course aux armements dans l'espace. Le projet de traité présenté par l'URSS l'an dernier constitue une bonne base pour de véritables négociations.

Il conviendrait de créer un groupe de travail approprié à cette fin où tous ces problèmes de fond devraient donc être examinés et explorés si ce n'est dans le cadre d'un tel organisme ?

(M. Herder, République démocratique allemande)

On ne saurait se prononcer en faveur de l'examen de mesures concrètes contre la course aux armements dans l'espace et rejeter en même temps la création d'organes appropriés pour traiter de l'ensemble des propositions, projets de traité et documents qui ont été présentés en la matière. Ma délégation appuie plainement le projet de mandat proposé pour un tel groupe par la République populaire mongole dans le document CD/272. Le Comité devrait agir sur cette proposition et ne pas se borner à un exercice de rhétorique non contraignant sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique.

Ma délégation appuiera toute initiative à cette fin.

Au cours de la présente session, ma délégation a déjà, à plusieurs reprises, précisé sa position concernant certains problèmes fondamentaux ou courants en ce qui concerne l'interdiction complète des essais. Etant donné que le Groupe de travail nouvellement créé sur une interdiction complète des essais est maintenant à un stade avancé de ses travaux, permettez-moi de faire quelques autres observations.

Mon pays accorde une grande importance à la solution des problèmes de vérification liés à une interdiction complète des essais. Les mesures de vérification correspondantes devraient assurer que les obligations découlant du traité sont bien respectées, renforcer la confiance dans cet instrument et, par conséquent, inciter les pays à y adhérer. En même temps, il est indéniable que les problèmes relatifs à la vérification ne sauraient être examinés ni résolus dans le vide, mais seulement en liaison étroite avec l'examen de la question essentielle du traité, c'est-à-dire la portée de l'interdiction. On ne peut se mettre d'accord sur des mesures concrètes de vérification que si l'on sait exactement ce qu'il faut interdire et, par conséquent, vérifier.

Ce rapport entre portée et vérification a été énoncé clairement dans l'article 31 du Document final de la première session extraordinaire consacrée au désarmement. En ce qui concerne les travaux de ce groupe, ma délégation, comme les délégations d'autres pays socialistes, part du principe que les problèmes relatifs à la vérification du respect d'un traité d'interdiction complète des essais seront envisagés comme s'appliquant à un traité qui interdirait toutes les explosions expérimentales d'armes nucléaires dans tous les milieux, qui serait de durée illimitée, qui apporterait une solution acceptable pour tous au problème des explosions souterraines à des fins pacifiques et qui inclurait tous les Etats dotés d'armes nucléaires parmi ses signataires. En étroite liaison avec cette interprétation de la portée de l'interdiction complète des essais, les pays socialistes ont proposé une liste de sept points concernant la vérification, à examiner dans le cadre du Groupe de travail sur une interdiction des essais nucléaires.

Malheureusement il n'a pas été possible de se mettre d'accord au début des travaux de ce Groupe sur un schéma de programme de travail fondé sur une interprétation claire de la portée de l'interdiction.

Un débat abstrait sur des questions de vérification, sans référence à une portée précise de l'interdiction, pourrait difficilement permettre d'aboutir à des conclusions concrètes concernant la vérification de l'interdiction complète des essais.

Ma délégation remercie le Président du Groupe travail spécial sur une interdiction des essais nucléaires, l'Ambassadeur Lidgard, de Suède, et son suppléant, M. Hyltenius,

(M. Herder, République démocratique allemande)

de leurs efforts pour obtenir que le Groupe s'acquitte de son mandat. Le Groupe de travail a procédé jusqu'ici à d'intéressants échanges de vues sur la portée de l'interdiction ainsi que sur des questions essentielles de vérification. Nous nous félicitons des contributions apportées à cet égard, notamment, par les délégations de l'Union soviétique, de l'Inde, de la Suède, ainsi que par le Président du Groupe spécial d'experts scientifiques, M. Ericsson.

En même temps, nous ne pouvons que nous inquiéter de la tendance manifestée par certaines délégations d'engager le Groupe de travail dans des débats théoriques sur des questions de vérification qui n'ont d'autre objet que de faire oublier au Comité toute l'expérience utile accumulée pendant plus de vingt ans de négociations sur une interdiction complète des essais nucléaires. Ces délégations semblent même ne tenir aucun compte des négociations tripartites auxquelles certaines d'entre elles ont participé. Au cours de ces négociations, un système multilatéral de vérification d'un traité d'interdiction complète des essais a été élaboré. Ma délégation a éprouvé une grande satisfaction lorsque, tout récemment, l'URSS a rappelé qu'elle considère ce système de vérification comme adéquat.

De l'avis de ma délégation, le Groupe de travail sur une interdiction des essais nucléaires paraît être arrivé maintenant à un tournant : ou il pourrait partir du principe que tous les moyens nécessaires pour vérifier le respect d'un traité d'interdiction complète des essais avec un degré suffisant de certitude sont maintenant réunis et qu'il est temps d'élaborer le cadre politique et juridique ou les éléments d'un tel système de vérification; ou il pourrait procéder à l'inverse, c'est-à-dire entreprendre une nouvelle discussion de détail sur des problèmes très techniques et étudier les avantages et inconvénients des moyens de vérification dans l'espoir d'élaborer dans un avenir lointain le concept d'un système de vérification éventuel. Cette alternative n'est pas nouvelle; l'une et l'autre de ces tendances ont marqué également les débats sur une interdiction complète des essais tenus dans les années 1960 et 1970 dans le cadre du Comité.

Mais ne devrions-nous pas prendre en considération l'expérience acquise pour éviter de retomber dans les erreurs du passé ?

Dans les années 1970, les débats sur la vérification de l'interdiction complète des essais ont essentiellement porté sur deux conceptions :

Selon la première, le problème de la vérification pouvait être résolu à l'aide de moyens nationaux, c'est-à-dire par un contrôle à distance que viendraient compléter et parfaire une coopération et des procédures internationales. Ces deux méthodes se compléteraient. Telle était l'opinion exprimée en 1971 par neuf pays non alignés et neutres dans le document de travail CCD/354. Les pays socialistes ont une position analogue.

Selon la deuxième, les méthodes sismologiques de détection et d'identification des explosions nucléaires souterraines n'étaient pas en état de fournir des moyens techniques nationaux appropriés pour vérifier une interdiction complète des essais. En conséquence, il fallait continuer de procéder à des études et à des recherches sur ces méthodes. Telle était notamment l'opinion exprimée par le Royaume-Uni dans le document CCD/492. Une position analogue a été adoptée par la délégation des Etats-Unis, qui a déclaré par exemple, en 1974 : "A notre avis, la meilleure façon de parvenir à l'interdiction complète des essais est de continuer à étudier consciencieusement les questions techniques à résoudre, et notamment celles que pose le problème de la vérification." (CCD/PV.604).

(II. Herder, République démocratique allemande)

Il est certes important de préciser et de résoudre les problèmes techniques liés à une vérification d'une interdiction complète des essais. Néanmoins, à un moment donné, il convient de prendre une décision politique. Dans le cas contraire, les négociations risqueraient de se transformer en délibérations techniques et leur objet - la réalisation d'une interdiction complète des essais nucléaires - serait enterré sous une masse de documents techniques.

Compte tenu de l'importance réelle de cette question, ma délégation a déjà examiné en détail cette "approche technique" au Groupe de travail spécial sur une interdiction des essais nucléaires. Elle s'est particulièrement attachée à la question des techniques de dissimulation qui ont été évoquées dans les années 1970 par les délégations des Etats-Unis et du Royaume-Uni et qui, à leur avis, pouvaient nuire considérablement à l'efficacité des moyens sismologiques.

Certes, on ne peut exclure une telle possibilité sur le plan théorique et même sur le plan pratique. Mais, là encore, ne devrait-on pas considérer en premier lieu l'aspect politique de la question ? Il apparaît à l'évidence qu'un contrevenant éveillé à une interdiction complète des essais nucléaires devrait mettre en balance les avantages militaires qu'il pourrait retirer de l'utilisation des techniques susmentionnées et les inconvénients politiques qui résulteraient de la détection de la violation. De plus, le gouvernement intéressé devrait tenir compte de la capacité de détection d'un réseau sismologique international. En outre, dans ces conditions, ne serait-il pas opportun de rechercher une solution politique appropriée à ce problème ? Chaque Etat partie à une interdiction complète des essais pourrait être tenu de ne pas entraver les moyens techniques nationaux des autres parties et notamment de respecter l'interdiction de recourir à des mesures de camouflage ou, en d'autres termes, à des techniques de dissimulation.

Une autre question qui a occupé une place importante dans les débats concernant une interdiction complète des essais est le problème des inspections sur place. D'une manière générale, les documents scientifiques soulignent que ces inspections ne joueraient qu'un rôle secondaire pour accroître l'efficacité d'un réseau sismologique. Cette opinion a été largement partagée par de nombreuses délégations lors des débats sur les problèmes relatifs à une interdiction complète des essais qui ont eu lieu au Comité durant des années. A cet égard, je voudrais appeler l'attention sur le document CD/481 présenté en 1976 par la délégation suédoise.

En revanche, la délégation des Etats-Unis, en particulier, a souligné l'importance de l'inspection sur place. C'est ainsi qu'en 1976, elle a déclaré que "pour être efficace, la vérification du respect d'une interdiction complète des essais exige encore une certaine inspection sur place." (CCD/PV.704). En outre cette délégation n'a jamais donné de réponse claire lorsqu'il s'agit de savoir ce que signifie l'expression "vérification efficace" et à quel objectif particulier correspond une inspection sur place. En 1976, l'URSS a déclaré qu'elle appuyait le principe de la "vérification par mise en demeure" et a inclus une disposition correspondante dans son projet de traité sur l'interdiction complète et générale des essais d'armes nucléaires (CCD/523). On aurait donc pu croire que ce texte répondait aux préoccupations des Etats-Unis. Néanmoins, compte tenu de l'évolution et de l'état actuel des négociations trilatérales, ainsi que des travaux du Comité, on peut se poser la question suivante : Selon la position des Etats-Unis, à quoi faut-il attacher le plus d'importance - la recherche d'une "vérification adéquate", ou la poursuite des essais d'armes nucléaires en vue de mettre du point les nouvelles ogives nucléaires nécessaires pour appliquer leurs nouvelles doctrines en matière de guerre nucléaire ?

(M. Herder, République démocratique allemande)

En examinant la question de la vérification d'une interdiction complète des essais, il ne faut pas nous perdre dans une masse de détails techniques et de questions irréelles. Les principaux problèmes sont de nature politique et c'est aussi des solutions politiques, appuyées par certaines méthodes techniques, notamment dans le domaine de la vérification, que nous devons leur apporter. En outre, les moyens techniques actuels offrent déjà des possibilités suffisantes pour vérifier une interdiction complète des essais. En conséquence, je ne peux que souscrire à l'opinion exprimée au Comité du désarmement par l'ancien représentant du Canada, l'Ambassadeur Pearson, qui a déclaré, en 1979, que :

"la mise en place d'un système mondial d'échange de données, dûment éprouvé, auquel nous puissions tous apporter notre contribution, serait sans doute l'une des méthodes les plus efficaces offertes à la communauté internationale pour l'instauration d'un régime d'interdiction complète des essais nucléaires. Il faut bien voir, toutefois, que le problème de la vérification est affaire de jugement, non de perfection technique." (CD/PV.4)

De même, il serait difficile de ne pas approuver la conclusion contenue dans le document de travail suédois CCD/481, déjà cité : "Il serait impossible de créer un système de vérification permettant de détecter en temps utile toute violation d'un traité à n'importe quel moment". La recherche d'un tel système "parfait" de vérification ne pourrait que remettre à une date indéfinie l'élaboration et la conclusion d'une interdiction complète des essais nucléaires. Il serait préférable de se poser sérieusement la question suivante : qu'est-ce qui est le plus dangereux - la menace créée par l'absence d'un traité d'interdiction complète des essais ou le faible risque que comporte un système de vérification non garanti à 100 % ? Dans l'état actuel des connaissances sismologiques, aucun pays ne peut raisonnablement compter dissimuler des essais clandestins, si ce n'est peut-être des essais d'armes de faible puissance sans grand intérêt militaire.

Ainsi, ma délégation partage l'opinion qu'exprimait déjà en 1972 le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies :

"Certes, je reconnais qu'il existe encore des divergences au sujet de l'efficacité des méthodes sismologiques de détection et d'identification des essais nucléaires souterrains, mais des experts de la plus haute valeur estiment qu'il est possible d'identifier les explosions de ce type, jusqu'à un niveau de quelques kilotonnes. Même si quelques essais de cette importance pouvaient être réalisés clandestinement, il est extrêmement improbable qu'une série d'essais de ce type puisse échapper à la détection. Au demeurant, on peut douter qu'il y ait des raisons stratégiques importantes de poursuivre de tels essais ou même que des essais d'une aussi faible ampleur puissent présenter un grand intérêt du point de vue militaire.

Si l'on considère les moyens existants de vérification par les méthodes sismologiques et par d'autres méthodes, ainsi que les possibilités offertes par les procédures internationales de vérification au moyen de consultations et d'enquêtes, ou selon la méthode dite de 'vérification par mise en demeure' ou 'd'inspection sur invitation', il est difficile de comprendre qu'un nouveau retard puisse être apporté à la réalisation d'un accord sur l'interdiction des essais souterrains.

A la lumière de toutes ces considérations, je partage la conclusion inéluctable que les risques potentiels résultant de la poursuite des essais souterrains d'armes nucléaires sont bien supérieurs aux risques que pourrait présenter la décision de mettre fin à ces essais."

(M. Herder, République démocratique allemande)

Cette opinion prévalait également parmi les experts des Etats-Unis. Dans une déclaration faite par l'Arms Control Association en 1976, on trouve le passage suivant :

"L'amélioration conjuguée des systèmes de détection sismologique et des capacités de surveillance par satellite a conduit de nombreux experts de la limitation des armements à conclure qu'il était désormais possible de vérifier efficacement une interdiction complète des essais à l'aide de moyens nationaux.

Ces experts soulignent que la vérification ne consiste pas à savoir s'il est impossible de détecter un essai nucléaire de puissance extrêmement faible (de l'ordre de quelques kilotonnes), mais si le fait que de tels essais risqueraient de passer inaperçus présente quelque importance militaire. En outre, le pays qui envisage une telle violation de l'interdiction complète des essais devrait également se demander si l'essai d'une arme d'une puissance aussi réduite présente des avantages militaires suffisants pour qu'il prenne le risque d'une détection et l'abrogation du traité."

Enfin, dernier point mais non le moindre, permettez-moi de citer un extrait d'une déclaration faite en 1972 devant la Commission des affaires étrangères du Sénat par l'ancien représentant des Etats-Unis à la Conférence du Comité du désarmement et au Comité du désarmement, l'Ambassadeur Adrian Fisher :

"Nous avons résolu nombre des problèmes que pose la distinction à faire entre les tremblements de terre et les explosions; nous pouvons identifier des explosions d'une puissance de quelques kilotonnes seulement. Quelle que soit l'étendue des recherches effectuées, il y aura toujours des événements de faible puissance qu'il sera impossible d'identifier. Néanmoins, cela ne veut pas dire qu'il n'est pas souhaitable de réaliser une interdiction complète des essais.

Cependant, replaçons les choses dans leur perspective véritable : la vérification d'une interdiction complète des essais n'a jamais représenté qu'une partie du problème. La principale question qui se posait en 1958 et qui continue de se poser aujourd'hui, après 14 ans, est en fait celle-ci : Voulons-nous poursuivre les essais d'armes nucléaires ?

.....

Si nous décidons que nous avons intérêt à interdire les essais, je crois sincèrement que l'absence d'une capacité précise de distinguer entre les tremblements de terre et des explosions de très faible puissance ne constitue pas un obstacle pour progresser vers un traité d'interdiction complète des essais. Il n'est pas nécessaire de déployer de nouveaux équipements ou d'attendre de nouvelles données pour être en mesure d'engager des négociations.

Il convient de poursuivre les recherches relatives aux moyens de discrimination sismologique. Selon toute probabilité, on aboutira ainsi à des moyens de discrimination plus sûrs, plus efficaces, et sans doute encore plus précis, mais à l'heure actuelle ce n'est pas cela qui constitue le véritable obstacle à un traité d'interdiction complète des essais, et j'espère que notre Administration décidera de s'y attacher sérieusement."

Je pense que les questions évoquées par l'ambassadeur Fisher en 1972 n'ont rien perdu de leur importance et de leur actualité dix ans plus tard, bien au contraire.

En résumé, nous devrions, en examinant la question de la vérification d'une interdiction complète des essais, tenir le plus grand compte de l'expérience du passé.

(M. Herder, République démocratique allemande)

On ne peut négliger les conceptions fondamentales qui ont déjà été exposées à ce sujet. Les tentatives faites pour reprendre toute la discussion depuis le début - "repartir à zéro" - ne seraient d'aucune utilité sur le plan pratique. Elles auraient plutôt pour effet de relancer un nouveau débat prolongé sur la vérification.

En se joignant au consensus sur le mandat à franchement parler modeste donné au Groupe de travail sur une interdiction des essais nucléaires, ma délégation agissait dans l'idée que ce mandat ne pouvait constituer une solution à long terme. A la fin de la présente session ou au début de celle de 1983, le Comité du désarmement devrait convenir d'un nouveau mandat plus prospectif et davantage orienté vers l'action.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de la République démocratique allemande de sa déclaration.

Nous avons épuisé le temps dont nous disposions pour la séance de ce matin, aussi je propose que nous suspendions maintenant la séance plénière et que nous la reprenions cet après-midi, à 15 heures. S'il n'y a pas d'objection, c'est ainsi que nous procéderons.

La séance est suspendue à 13 h 15, elle est reprise à 15 h 30.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : La 183ème séance plénière du Comité du désarmement est reprise.

Je donne maintenant la parole au distingué représentant de l'Algérie, M. Taffar.

M. TAFFAR (Algérie) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous adresser les félicitations de la délégation algérienne pour la manière dont vous avez assuré la présidence de notre Comité et de vous dire toute la satisfaction de ma délégation à voir le représentant d'un pays africain diriger nos travaux pendant ce mois d'août.

Nos félicitations vont également à votre prédécesseur, l'ambassadeur OKAWA, qui, avec l'habileté que nous lui connaissons tous, a présidé aux destinées du Comité à un moment crucial de nos travaux.

Je voudrais enfin saisir cette occasion pour remercier au nom de l'ambassadeur Salah-Bey tous ceux qui lui ont souhaité plein succès dans sa nouvelle mission.

Monsieur le Président, puisque c'est la première fois que ma délégation intervient en séance plénière, j'en appelle à votre indulgence pour lui permettre, conformément à l'article 51 de notre règlement intérieur, d'aborder différentes questions qui nous préoccupent particulièrement.

Monsieur le Président, il était hautement significatif qu'au moment même où l'Assemblée générale réunie en session extraordinaire débattait des problèmes de désarmement et de sécurité, l'"entité sioniste", encouragée par toutes sortes de complicités, lançait une nouvelle agression barbare contre les peuples libanais et palestinien dans le but clairement avoué de liquider le peuple palestinien. Cette agression, qui a pris l'ampleur d'un génocide, est venue nous rappeler une fois de plus, s'il en était besoin, combien notre recherche de la paix et de la sécurité par un désarmement général et complet était vaine tant que le système de relations internationales reste fondé sur des rapports de force et de domination.

(M. Taffar, Algérie)

Monsieur le Président, la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement s'est soldée par un échec, comme l'ont souligné les délégations ici présentes. Cependant, nul besoin est de s'attarder sur les causes de ce revers. Le dénouement de cette session a cependant confirmé l'élémentaire vérité que le manque de volonté politique de certaines puissances constitue le frein principal qui empêche tout progrès substantiel en matière de désarmement. Certes, la détérioration continue de l'environnement international n'est pas de nature à favoriser le succès de telles assises, comme l'ont souligné à juste titre de nombreuses délégations autour de cette table. Encore faut-il reconnaître que cette détérioration est engendrée et entretenue par un système fondé sur des valeurs de domination et d'exploitation. Mais la cause profonde de l'échec réside incontestablement dans l'attitude adoptée par certaines puissances qui ne conçoivent et n'appréhendent les problèmes de sécurité qu'en termes de rapport de force et d'équilibre de puissance, conception qui commande logiquement la recherche de la suprématie à travers la course effrénée aux armements. C'est ce blocage, le manque de volonté politique, qui empêche le Comité du désarmement d'engager de véritables négociations sur des questions d'une importance vitale dont il est saisi. De ce fait, c'est tout le processus de négociation multilatérale en matière de désarmement qui se trouve dans l'impasse.

Monsieur le Président, la déception légitime que nous avons ressentie à la suite de l'échec de la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement est d'autant plus profonde lorsque l'on considère les efforts déployés par les pays non alignés et la disponibilité dont ils ont fait montre tout au long de cette session. Nous avons légitimement espéré qu'en réponse à une telle attitude les Etats qui bloquaient le consensus feraient un effort dans la recherche du compromis. Ce ne fut malheureusement pas le cas.

Cette frustration ne doit cependant pas nous paralyser. Il nous faut au contraire redoubler d'efforts pour parvenir à des résultats concrets sur les questions dont nous sommes saisis. Seule une telle démarche pourrait redonner une certaine crédibilité au mécanisme de négociation multilatérale et particulièrement au Comité du désarmement, qui voit par-là même sa responsabilité prendre une importance plus déterminante.

Si la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement a échoué dans son objectif principal, à savoir l'adoption d'un programme global de désarmement, elle a cependant eu pour mérite de clairement réaffirmer la validité du Document final de 1978 et l'engagement des Etats à respecter les priorités établies par le programme d'action adopté par consensus lors de la première session extraordinaire consacrée au désarmement. Fort de cette réaffirmation, le Comité du désarmement devrait continuer à travailler sur la base de ces objectifs et priorités.

Monsieur le Président, après ces quelques considérations d'ordre général, je voudrais maintenant aborder brièvement certaines questions qui figurent à l'ordre du jour de nos travaux pour cette session d'été.

Notre délégation s'est ralliée à l'avis de celles qui ont proposé "la mise en sommeil" de trois des groupes de travail spéciaux pour cette courte session d'été.

Car, que pourrions-nous attendre d'une reprise des négociations sur le programme global de désarmement quelques semaines après la deuxième session extraordinaire ? Un délai de réflexion nous semble en effet nécessaire avant de reprendre les travaux au sein de ce groupe. Ceci permettrait d'ailleurs à l'ambassadeur Garcia Robles d'entreprendre des consultations sur les voies et moyens permettant de relancer de telles négociations sur des bases plus saines afin que le Comité du désarmement puisse être en mesure de présenter un projet de programme de désarmement général et complet à la trente-huitième session de l'Assemblée générale conformément à la décision prise lors de la session extraordinaire. Nous restons cependant fermement convaincus

qu'un tel programme, pour avoir une quelconque valeur, doit nécessairement comporter des mesures spécifiques et concrètes de désarmement; établir un ordre de priorité conforme au paragraphe 45 du document final, prévoir au moins un calendrier indicatif d'application des mesures retenues, enfin, comporter un engagement crédible de tous les Etats à mettre en oeuvre tous les éléments de ce programme.

Le Groupe de travail spécial des armes radiologiques est dans l'impasse à la suite de divergences fondamentales sur des questions aussi importantes que la portée de l'interdiction, la définition des armes radiologiques, la procédure de vérification du respect du traité, les utilisations pacifiques ou encore l'interdiction des attaques contre les installations nucléaires. Du fait de telles divergences il n'était pas souhaitable de réunir régulièrement ce Groupe de travail spécial au cours de cette session. Là aussi, nous espérons que les consultations menées par l'ambassadeur Wegener aboutissent à un rapprochement des positions qui permettrait au Groupe de sortir de cette impasse.

Quant au Groupe spécial des garanties de sécurité négatives, nous considérons que la clef du problème est entre les mains des puissances nucléaires, car seul un changement d'attitude de celles-ci pourrait donner un sens à nos travaux au sein de ce Groupe. Nous ne pouvons cependant que nous féliciter de la déclaration solennelle de non-recours en premier à l'arme nucléaire faite par l'Union soviétique à la deuxième session extraordinaire. L'engagement de la Chine dans ce sens étant connu, nous espérons que les autres puissances nucléaires revoient leurs positions et s'engagent enfin à offrir aux Etats non nucléaires toutes les garanties contre le recours ou la menace de recours à l'arme nucléaire. Nous avons également pris note de l'évolution de la position de la France que nous avons cru déceler dans la déclaration du Ministre français des relations extérieures devant la deuxième session extraordinaire.

Monsieur le Président, je voudrais maintenant revenir brièvement aux questions qui nous préoccupent au cours de cette session.

Notre délégation ne peut que se féliciter de la création tant attendue d'un Groupe de travail spécial sur les essais nucléaires. Le choix porté sur la personne de l'ambassadeur Lindgard pour présider aux destinées d'un tel Groupe est pour nous un motif supplémentaire de satisfaction. Il s'agit là, en effet, d'un hommage mérité rendu à son pays, la Suède, qui a toujours milité en faveur de la cessation des essais nucléaires mais aussi aux qualités exceptionnelles dont l'ambassadeur Lindgard a fait preuve chaque fois qu'il a été chargé de diriger un groupe de travail.

Le Groupe spécial sur les essais nucléaires a, comme chacun le sait, un mandat limité, résultat de concessions faites principalement par le Groupe des 21, convaincu qu'il s'agissait là d'un premier pas vers la négociation véritable d'un traité interdisant les essais nucléaires, conformément au paragraphe 51 du Document final. Nous sommes cependant convaincus que l'on ne pourrait traiter de la question de la vérification dans l'abstrait et qu'un accord préalable sur le champ d'application et la nature du futur traité, ne serait-ce qu'à titre d'hypothèse de travail, est nécessaire. Toute démarche visant à isoler les questions de vérification pourrait par ailleurs nous enliser, soit dans des discussions purement techniques, soit dans des débats académiques. Nous aurions souhaité que le groupe mette à profit les séances qui lui ont été allouées au cours de cette session pour dégager les bases d'une solution aux questions de vérification, afin d'être en mesure de s'attaquer réellement à la négociation d'un traité sur l'interdiction des essais nucléaires dès le début de l'année prochaine. Malheureusement, cela ne semble pas être le cas. Pour notre part nous sommes prêts à souscrire à tout système de vérification pourvu qu'il soit universel, non discriminatoire et qu'il permette à tous les Etats d'avoir accès à toutes les données.

(M. Taffar, Algérie)

La délégation algérienne a pris note de la décision de deux Etats nucléaires de ne pas prendre part aux travaux du Groupe spécial sur les essais nucléaires. Nous espérons toutefois que ces deux puissances apporteront leur contribution à ces travaux par d'autres moyens et notamment par l'intermédiaire du Président du Groupe de travail.

Le Comité du désarmement continue, comme par le passé, à être empêché d'examiner la question hautement prioritaire de la cessation de la course aux armements nucléaires et du désarmement nucléaire. Une fois de plus, toutes les propositions présentées dans le cadre de ce point de notre ordre du jour ont été rejetées faute de consensus. N'est-ce pas là un déni du droit de tous les Etats à participer aux négociations qui ont une incidence directe sur les intérêts vitaux de leur sécurité, ce qui est incontestablement le cas des questions de désarmement nucléaire ?

Certes, nous reconnaissons aux Etats nucléaires une responsabilité particulière dans de telles négociations. Mais cette responsabilité n'est cependant plus exclusive dès lors que l'on traite de questions qui engagent la sécurité de tous les Etats.

L'initiation de négociations restreintes, pour importante qu'elle soit, ne saurait constituer un argument pouvant justifier le blocage du processus multilatéral de négociation. Nous demeurons, pour notre part, convaincus de la nécessité de créer un groupe de travail spécial chargé de donner suite au paragraphe 50 du Document final et d'identifier les questions de fond à traiter dans les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire. Nous appuyons également la proposition de l'Inde visant à créer, dans le cadre de ce point, un groupe de travail chargé de négocier, en tant que première étape du processus de négociation sur la cessation de la course aux armements nucléaires, des mesures pratiques visant à prévenir la guerre nucléaire. L'adoption de mesures effectives pour réduire le risque de guerre nucléaire revêt aujourd'hui plus que jamais un caractère d'urgence.

Monsieur le Président, un autre point de notre ordre du jour revêt une importance qui ne cède la priorité qu'aux armes nucléaires: il s'agit des armes chimiques. C'est là une négociation des plus prometteuses si l'on en juge par les progrès, certes lents mais substantiels, enregistrés et le rythme pris par le Groupe de travail sous la conduite de l'Ambassadeur Sujka. Ce groupe a, en effet, abordé une étape délicate et cruciale de recherche de compromis sur les questions qui demeurent controversées.

Il reste surtout au Groupe de travail de trouver un équilibre acceptable par toutes les parties entre les moyens de vérification nationaux et le système de vérification international et de concilier les positions des délégations sur le problème de la clause de l'interdiction du recours aux armes chimiques. Sur ce dernier point, il semblerait que le Groupe de travail se rapproche d'un compromis, qui, sans porter préjudice au Protocole de 1925, répond aux préoccupations des délégations qui insistent sur une telle disposition. La solution de ces deux questions principales permettrait de faire un bond qualitatif appréciable vers la conclusion d'une convention sur les armes chimiques.

Monsieur le Président, la question de la prévention de la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique est à l'ordre du jour de notre séance d'aujourd'hui. Il s'agit là d'un point dont nul n'ignore l'importance, eu égard à la menace de l'extension de la course aux armements à l'espace extra-atmosphérique, qui se précise chaque jour davantage.

L'application de la technologie spatiale à des fins militaires accroit considérablement le risque de voir l'espace extra-atmosphérique devenir le champ des rivalités

(M. Taffar, Algérie)

et constituer une menace à la paix, à la sécurité et à l'exploitation pacifique de l'espace. Le Document final de 1978 retient, dans le paragraphe 80, la nécessité de prendre de nouvelles mesures et d'entreprendre des négociations internationales appropriées pour empêcher la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique.

L'examen de cette question, dont personne ne peut nier ni l'importance ni la complexité, doit faire l'objet d'une approche globale qui couvrirait tous les types d'armements et d'activités liés à la mise au point, à la production, au stockage, au déploiement et à l'utilisation de tous types d'armes dans l'espace, tout en préservant le droit de chaque Etat de poursuivre la recherche et l'exploitation pacifique de l'espace extra-atmosphérique. Toute négociation sur cette question devrait par ailleurs examiner les mesures visant à favoriser la coopération internationale dans le domaine de l'utilisation à des fins pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

Le moment est donc venu d'engager des négociations, afin de prendre des mesures effectives tendant à empêcher l'extension de la course aux armements à l'espace extra-atmosphérique. Ma délégation appuie à cet effet la proposition visant à créer un groupe de travail spécial sur cette question, sans préjudice pour le respect de l'ordre de priorité des questions inscrites à l'ordre du jour du Comité.

Monsieur le Président, avant de terminer, permettez-moi de dire quelques mots sur la méthode de travail du Comité du désarmement. Ma délégation continue à croire que la formule des groupes de travail spéciaux constitue la meilleure approche pour l'examen des questions dont nous sommes saisis. Se fondant sur cette conviction, ma délégation appuie par principe toute proposition de création de groupe de travail spécial qui nous permettrait d'avancer dans la voie du désarmement sans porter préjudice à l'ordre de priorité retenu dans le Document final de la première session. La délégation algérienne ne peut donc que s'élever contre la dénaturation de l'esprit de consensus pour bloquer la création de groupes de travail spéciaux sur des questions aussi urgentes que celle de la cessation de la course aux armements nucléaires et du désarmement nucléaire.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de l'Algérie de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'égard de la Présidence. Je donne maintenant la parole au distingué représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques.

M. TIMERBAEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) (traduit du russe) : La délégation soviétique aimerait formuler quelques brèves observations sur le rapport intérimaire que le Groupe d'experts sismologues vient de présenter à l'examen du Comité.

La délégation soviétique n'a aucune objection à l'encontre du rapport présenté et accepte que le Comité en prenne note.

Nous voudrions profiter de cette occasion pour exprimer notre reconnaissance à l'éminent Président du Groupe, M. Ericsson, pour les explications très utiles qu'il a fournies au sujet de ce rapport et pour les réponses qu'il a données aux représentants.

L'Union soviétique attache une grande importance au travail du Groupe d'experts sismologues. Les deux rapports présentés par le Groupe en 1978 et 1979, CCD/558 et CD/43, constituent une bonne base pour l'élaboration d'un système international d'échange de données sismologiques dans le cadre d'un traité d'interdiction générale et complète des essais d'armes nucléaires, dont l'élaboration est une des tâches prioritaires du Comité.

(M. Timerbaev, Union des Républiques socialistes soviétiques)

Le système international d'échange de données, proposé par le Groupe, qui comprendrait un réseau mondial de quelque 50 stations, des canaux de télécommunications et des centres internationaux, a pour objet de fournir aux Etats parties au futur traité, les renseignements nécessaires pour accroître sensiblement la fiabilité du contrôle de la non-exécution d'essais d'armes nucléaires.

Il importe qu'un tel système international soit largement accessible à tous les Etats parties au futur traité, chacun ayant le droit non seulement de fournir les données provenant des stations sismologiques qu'il a affectées à l'échange international, mais aussi d'obtenir toutes les données sismologiques qui sont fournies dans le cadre de cet échange. Cet aspect est particulièrement important pour les pays qui disposent d'un réseau sismique peu développé ou qui n'ont aucune installation sismologique.

Il a été convenu au sein du Groupe que, pour réaliser un contrôle international, il est tout à fait suffisant d'avoir un système de données de niveau 1, celles-ci permettant de réduire à un minimum le nombre des événements sismiques non identifiés dans les centres nationaux. Le Groupe d'experts sismologues a élaboré un système de paramètres qui convient pour déterminer les coordonnées des épacentres, le moment où l'événement s'est produit, sa profondeur et sa magnitude.

Dans les cas où l'utilisation des données de niveau 1 ne lève pas les doutes quant à la nature de l'événement, il est prévu de faire appel aux données de niveau 2 pour une analyse approfondie à la demande de n'importe quelle partie au traité.

Nous reconnaissons donc, comme de nombreuses autres délégations, l'opportunité d'utiliser les données de niveau 2. Leur utilité est indéniable, mais en pratique elles ne seront nécessaires que dans un petit nombre de cas et dans la mesure requise pour préciser la nature de l'événement considéré.

Ainsi que M. Ericsson l'a fait remarquer, le mandat du Groupe est limité. C'est peut-être là son défaut, car avec un tel mandat n'importe quel Etat peut présenter ses études nationales à son examen, sans aucune limitation. Cependant, il faut que les experts sismologues achèvent leur travail à une certaine étape et qu'ils en fassent le bilan dans le cadre du principe déjà convenu de la mise en place d'un système servant à aider le contrôle national.

Le représentant de l'Inde a fait remarquer à juste titre que le Groupe de travail ne devrait pas aller jusqu'à l'extrême où le mieux devient l'ennemi du bien. Nous partageons pleinement cette opinion.

Il incombe à chaque pays d'évaluer les propositions formulées dernièrement par certains experts sur l'accroissement du rôle joué par les données de niveau 2 (concernant le volume des données à transmettre et les modalités de leur traitement). Nous ne voulons imposer à personne nos vues à ce sujet mais nous ne voyons pas non plus de nécessité techniquement fondée de nous écarter du principe déjà adopté pour l'élaboration du système. Il existe déjà dans le monde une bonne base technique fondée sur des méthodes d'obtention et d'échange des données sismologiques accessibles à de nombreux Etats. Les recommandations du Groupe qui se fondent sur cette base constituent un bon point de départ pour la création d'un système pratique d'échange de données sismologiques.

(M. Timerbaev, Union des Républiques socialistes soviétiques)

Nous sommes bien sûr partisans de la poursuite du progrès technique mais ce processus est continu et ne peut servir de prétexte au Groupe d'experts pour remettre à plus tard l'adoption de recommandations à l'étape actuelle de son travail. Pour ce qui est du perfectionnement ultérieur du système, ce serait l'un des objectifs du Comité d'experts qui a été proposé par les participants aux négociations trilatérales dans le document CD/130. Les parties au futur traité échangeraient des données techniques au sein de ce comité et coopéreraient à l'accroissement de l'efficacité de l'ensemble de l'échange international.

En réponse aux questions liées au travail du Groupe d'experts, M. Ericsson a fait remarquer que son activité s'est quelque peu ralentie. On ne peut manquer de se ranger à son avis. Le travail du Groupe a donné davantage de résultats au moment où des négociations sur le traité étaient en cours. Bien entendu, l'absence dans certains pays de la volonté politique pour conclure un traité et poursuivre les négociations a directement affecté les progrès concernant tous les aspects de ce problème, y compris les questions purement scientifiques. Le Groupe d'experts ne travaille pas dans le vide. Nous pensons qu'il continuera à subir les conséquences des décisions politiques de certains gouvernements. C'est pourquoi précisément il faut aborder avec un esprit critique la tendance de certains pays à vouloir constamment perfectionner le système en rejetant ce qui vient d'être approuvé tout récemment, et achever d'abord le travail sous la forme d'un troisième rapport de synthèse du Groupe, et surtout, le réaliser concrètement par l'élaboration et la conclusion d'un traité d'interdiction générale et complète des essais d'armes nucléaires.

Pour conclure, nous tenons à appuyer l'initiative japonaise concernant l'envoi à l'Organisation météorologique mondiale d'une communication demandant que la possibilité soit offerte au Groupe spécial d'experts sismologues de continuer à utiliser régulièrement le SMT/OMM pour la transmission de données sismologiques aux fins de la détection et de l'identification d'événements sismiques.

Enfin, et surtout, Monsieur le Président, je tiens à vous faire part de la reconnaissance de la délégation soviétique pour l'habileté avec laquelle vous avez conduit nos séances au mois d'août et à vous souhaiter un plein succès dans les fonctions que vous serez appelé à remplir.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'égard de la Présidence. Je donne maintenant la parole au distingué représentant de la Chine, M. Yu Mengjia.

M. MENGJIA (Chine) (traduit du chinois) : Monsieur le Président, je voudrais aujourd'hui faire quelques observations préliminaires concernant la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique.

Les progrès rapides de la science et de la technologie spatiales ont grandement accru la capacité de l'homme de conquérir l'univers et d'utiliser ses potentialités. Aujourd'hui, la science et la technologie spatiales sont progressivement et efficacement appliquées aux activités productives de l'homme et interviennent dans divers aspects de la sa vie, constituant ainsi un élément important dans l'accélération du développement économique des nations, l'amélioration des conditions de vie et le progrès social.

(M. Mengjia, Chine)

Mais les progrès de la science et de la technologie spatiales ont également suscité certaines inquiétudes et appréhensions. La tendance des superpuissances à engager une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique est devenue manifeste. Les superpuissances croient à la maxime : "Quiconque est maître de l'univers peut devenir maître de la terre". Elles se sont engagées dans une recherche et une utilisation actives de l'espace extra-atmosphérique, ainsi que dans la mise au point d'armes spatiales. Voici déjà plus de dix ans que l'Union soviétique a commencé à mettre au point des armes antisatellites; jusqu'ici elle a procédé à des douzaines d'expériences. Les Etats-Unis auraient pris des mesures efficaces pour intensifier leurs activités de recherche et envisagent le déploiement d'armes antisatellites dans l'espace extra-atmosphérique. Diverses indications montrent que la mise au point d'armes spatiales fait partie intégrante de la stratégie globale de l'URSS et des Etats-Unis. Ces deux pays se font concurrence pour étendre la course aux armements à l'espace, créant ainsi un danger de guerre croissant. Cela a déjà provoqué un large sentiment d'angoisse chez les peuples épris de paix dans le monde. A la Deuxième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique qui vient de se tenir à Vienne, de nombreux pays ont instamment demandé aux superpuissances de mettre immédiatement fin aux activités conduisant à une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique et exprimé l'espoir que le Comité du désarmement adopterait des mesures efficaces à cette fin dès que possible.

La Chine n'a cessé de soutenir que l'espace extra-atmosphérique est l'environnement commun de l'humanité et que la technologie spatiale représente un grand succès dans le développement de la science et de la technique. Tous les pays devraient explorer et utiliser l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques et s'abstenir d'en faire un nouveau théâtre de la course aux armements. Nous pensons, comme la majorité des Etats membres, que le Comité du désarmement devrait créer au plus tôt un groupe de travail afin d'adopter toutes les mesures possibles pour prévenir une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. Comme nous le savons tous, il existe actuellement entre les Etats un écart énorme en ce qui concerne la science et la technologie spatiales, spécialement pour ce qui est des applications militaires, et seuls les Etats-Unis et l'Union soviétique réunissent les conditions indispensables à cette fin. C'est pourquoi elles ont, dans la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique, une responsabilité particulière à laquelle elles ne peuvent se soustraire.

Quant au mandat du groupe de travail envisagé, nous pensons qu'il devrait être habilité à examiner et à négocier la question d'une interdiction complète des armes spatiales. Le futur instrument juridique sur l'interdiction d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique devrait avoir un caractère global. Il devrait interdire toutes les armes spatiales, y compris les armes antisatellites, et prohiber non seulement le déploiement d'armes dans l'espace extra-atmosphérique, mais aussi les essais, la fabrication et l'utilisation de tous types d'armes spatiales. En effet, une simple interdiction de déployer des armes dans l'espace laisserait une porte ouverte pour l'expérimentation et l'utilisation d'armes dans l'espace et la prévention totale d'une course aux armements dans l'espace ne serait pas donc réalisée. Plusieurs Etats ont proposé d'examiner pour commencer la question de l'interdiction des armes anti-satellites. En tant que mesure concrète, cette proposition semble mériter que nous l'examinions.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Chine de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'égard de la Présidence. Je donne maintenant la parole au distingué représentant du Mexique, Son Excellence l'Ambassadeur García Robles.

M. GARCIA ROBLES (Mexique) (traduit de l'espagnol) : Monsieur le Président, afin d'éviter d'inutiles répétitions, j'attendrai d'avoir assumé la Présidence du Comité, à la prochaine séance, pour exprimer les remerciements de ma délégation au sujet de la façon dont vous avez dirigé nos débats en août.

Je regrette de n'avoir pas assisté jeudi dernier, à la 182ème séance du Comité, où le représentant des Etats-Unis s'est référé assez longuement à mon intervention du mardi 24. Mon absence était causée par l'accomplissement d'un devoir auquel je ne pouvais me soustraire : celui de participer à Varsovie à la trente-deuxième Conférence Pugwash, commémorant le vingt-cinquième anniversaire de cette institution dont j'ai l'honneur d'être membre.

Mais si cela m'a empêché d'écouter l'intervention de l'Ambassadeur Fields, cela ne m'a pas empêché de lire avec le plus grand intérêt le texte auquel je me référerai maintenant avec la brièveté qui s'impose.

J'espère que notre distingué collègue me pardonnera de ne pas le suivre sur la voie des interprétations gratuites des mobiles de nos interventions respectives. Par contre, je tiens à dire que je partage, et même que je ne vois aucune difficulté à faire mienne, l'opinion qu'il a ainsi exprimée : "Toute rhétorique conçue pour masquer plutôt que pour éclairer les véritables questions auxquelles nous avons à faire face est pour nous sans objet".

Je me contenterai donc de souligner que le "problème réel" que j'ai traité à fond dans mes trois déclarations précédentes du mois d'août, est celui qui concerne la nécessité de respecter les accords internationaux, puisque, comme on nous l'a dit au niveau politique le plus élevé du pays que représente l'Ambassadeur Fields durant la deuxième Assemblée générale consacrée au désarmement, le 17 juin, "les accords ne renforcent véritablement la paix que lorsqu'ils sont respectés".

J'ai examiné ce problème fondamental en liaison avec deux questions : "interdiction complète des essais d'armes nucléaires", premier point de l'ordre du jour, que j'ai évoqué dans mes interventions des 3 et 24 août, c'est-à-dire des 175ème et 181ème séances, et "cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire", deuxième point de l'ordre du jour, auquel j'ai consacré mon intervention à la 180ème séance du Comité, le 19 août. Je n'ai rien à ajouter à ce que j'ai exposé au cours de ces trois interventions. Je m'en remets totalement à la qualité du jugement des membres du Comité et aux conclusions qu'ils pourront tirer de la simple comparaison de ces déclarations avec celle à laquelle je me réfère.

Au cours de ma longue participation aux travaux des organes délibérants et de négociation sur le désarmement, il m'est arrivé plus d'une fois de ne pas partager l'avis des superpuissances nucléaires. Par exemple, à partir de 1969, ma délégation a lutté pendant neuf ans contre le maintien de ce que nous appelons l'"institution désuète" de la coprésidence des superpuissances. Notre persévérance a été récompensée

(M. García Robles, Mexique)

par l'institution, en 1978, d'une présidence démocratique tournante pour le Comité du désarmement. J'ai aussi insisté publiquement, pendant près de dix ans, aussi bien à New York qu'à Genève, sur la nécessité pour l'Union soviétique de signer et de ratifier le Protocole additionnel II du Traité de Tlatelolco, ce qu'elle a fini par faire en 1978 et 1979. J'ose espérer que les divergences d'opinions qui existent malheureusement aujourd'hui entre la délégation du Mexique et celle d'une autre superpuissance pourront aussi, dans un proche avenir, être résolues comme le désirent, ainsi que le prouvent amplement les compte rendus du Comité et ceux de la Première Commission, tous les peuples de la Terre et la quasi-totalité des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies et du Comité, c'est-à-dire par l'élaboration et l'entrée en vigueur d'un traité d'interdiction totale des essais d'armes nucléaires qui fasse passer dans les faits ce qui est prévu depuis maintenant près de vingt ans dans le préambule du Traité d'interdiction partielle des essais de 1963 et réclamé de nouveau dans le Traité sur la non-prolifération de 1968, c'est-à-dire dans deux instruments auxquels les Etats-Unis sont partie, à savoir "l'arrêt de toutes les explosions expérimentales d'armes nucléaires, à tout jamais".

Mme EKANGA KABEYA (Zaïre) : Monsieur le Président, permettez, tout d'abord, qu'en ma qualité de Chargé d'affaires par intérim, je vous exprime, au nom de ma délégation, nos chaleureuses félicitations pour votre accession à la Présidence de notre Comité pour le mois d'août.

Nos félicitations et remerciements s'adressent également à votre éminent prédécesseur, l'Ambassadeur Okawa, du Japon, pour le dynamisme et les efforts inlassables qu'il a déployés pour mener à bien nos travaux durant son mandat.

J'aimerais aussi profiter de l'occasion qui m'est donnée pour souhaiter la bienvenue parmi nous à l'Ambassadeur Datcou, de Roumanie, et à l'Ambassadeur Cannock, du Pérou, et m'associer à tous ceux qui ont exprimé des paroles de regret et d'adieu à l'annonce du départ des éminents représentants de l'Inde, de l'Algérie, du Pérou et de la Yougoslavie, appelés par leurs pays à assumer, ailleurs, des fonctions importantes. Ma délégation leur souhaite plein succès dans l'accomplissement de leurs nouvelles tâches.

Monsieur le Président, notre session se tient immédiatement après la deuxième session extraordinaire des Nations Unies consacrée au désarmement et dont les participants nous ont maintes fois dit, au Comité, qu'elle n'a pas abouti aux résultats escomptés faute de volonté politique des puissances nucléaires, et à cause des tensions internationales exacerbées par l'invasion du Liban, l'intervention étrangère en Afghanistan et des querelles de dissuasion entre les puissances nucléaires. Devons-nous, au moment où les relations internationales se caractérisent par la rupture de la détente, les rivalités hégémoniques entre les grandes puissances et la course aux armements nucléaires, nous complaire dans cet échec ?

Monsieur le Président, ma délégation est fermement convaincue que notre Comité, seul organe multilatéral de négociation, doit absolument surmonter tous les obstacles et aller de l'avant afin de réaliser les objectifs qui lui ont été assignés par l'Assemblée générale des Nations Unies, à savoir l'amorce des négociations en vue d'aboutir à un désarmement général et complet sous un contrôle international efficace, "objectif ultime" de tous les efforts déployés dans le domaine du désarmement.

Monsieur le Président, avant d'exprimer les vues de ma délégation sur certains points de notre ordre du jour, permettez-moi de citer quelques paragraphes du document A/S-12/AC.1/L.5 de la Commission spéciale de la douzième session extraordinaire établi par le Président du Groupe de travail No I à New York, et qui reflète fidèlement nos préoccupations dans le domaine du désarmement. Je cite :

(Mme Ekanza Kabeya, Zaïre)

"La course aux armements, notamment dans le domaine nucléaire, va à l'encontre des efforts réalisés en vue d'assurer un plus grand relâchement des tensions internationales fondées sur la coexistence pacifique et la confiance entre les Etats et de donner plus d'ampleur à la coopération et à l'entente internationales.

Elle entrave la réalisation des buts de la Charte des Nations Unies et est incompatible avec les principes qui y sont énoncés, en particulier ceux qui concernent le respect de la souveraineté, le non-recours à la menace ou à l'emploi de la force contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout Etat, le règlement pacifique des différends et la non-intervention, la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats.

Les dépenses militaires atteignent des niveaux toujours plus élevés, le plus fort pourcentage de ces dépenses étant imputable aux Etats dotés d'armes nucléaires et leurs alliés qui n'hésitent pas à dépenser des centaines de milliards de dollars pour la fabrication, le perfectionnement des armes, alors que les deux tiers de la population mondiale vivent dans le dénuement le plus total.

Ce gaspillage colossal de ressources est d'autant plus grave qu'il détourne à des fins militaires des ressources matérielles, techniques et humaines dont les pays en développement ont un besoin pressant.

La paix et la sécurité internationales, pour être durables, ne peuvent ni être édifiées sur l'accumulation d'armes par les alliances militaires, ni être maintenues par l'équilibre précaire de la dissuasion ou des doctrines de supériorité stratégique.

Enfin, une paix réelle et durable ne peut être instaurée que grâce à l'application effective du système de sécurité prévu dans la Charte des Nations Unies et une réduction rapide et substantielle des armements et des forces armées par un accord international et exemple mutuel, ce qui aboutira, en fin de compte, au désarmement général et complet sous un contrôle international efficace."

Monsieur le Président, il résulte de ce qui précède que, devant le danger d'une confrontation nucléaire éventuelle, tous les pays, dotés ou non dotés d'armes nucléaires, devraient conjuguer leurs efforts afin que règnent la paix et la sécurité internationales et surtout afin de permettre le développement des pays pauvres par la libération des ressources incommensurables qui sont de plus en plus englouties dans la course aux armements.

Monsieur le Président, abordant les points 1 et 2 de notre ordre du jour, traitant respectivement de l'interdiction des essais nucléaires, de la cessation de la course aux armements nucléaires et du désarmement nucléaire, ma délégation tient à réaffirmer ici la position du Conseil exécutif du Zaïre (le Gouvernement) qui a toujours consisté, primo, à demander aux Etats dotés d'armes nucléaires d'assumer leurs responsabilités en ce qui concerne le désarmement nucléaire et, secundo, à apporter l'appui du Zaïre aux propositions du Groupe des 21 sur la création des groupes de travail chargés, respectivement, de négocier sur un traité interdisant les essais nucléaires et d'envisager l'adoption de mesures visant à l'arrêt de la course aux armements nucléaires.

Ma délégation ne peut, dès lors, qu'accueillir favorablement la décision du Comité de permettre au Groupe de travail spécial sur une interdiction des essais nucléaires de commencer ses travaux au cours de cette session.

(Mme Ekanga Kabeya, Zaïre)

Bien que le mandat de ce groupe soit limité, dans un premier temps, nous pensons que d'autres initiatives pourront y être discutées ultérieurement.

A cet égard, nous pensons comme l'Ambassadeur Onkelinx, de Belgique, "qu'il convient d'appuyer nos travaux sur une base politique et juridique plutôt que de verser dans une pseudo-technicité, qui ne nous aiderait en rien et alimenterait de faux débats, tel celui relatif au niveau acceptable de vérification".

Au nom de ma délégation, je tiens à féliciter très chaleureusement l'Ambassadeur Lidgard, de Suède, pour son élection à la Présidence du Groupe de travail spécial susmentionné et à l'assurer que notre modeste collaboration lui est d'ores et déjà acquise.

Monsieur le Président, je n'aimerais point passer sous silence les profondes préoccupations de ma délégation devant l'introduction d'armes nucléaires en Afrique australe. En effet, l'accession de l'Afrique du Sud à l'arme nucléaire avec la complicité de certaines puissances constitue un très grave danger pour la sécurité des Etats africains.

Par conséquent, à l'instar d'autres délégations africaines qui ont pris la parole avant moi, ma délégation réaffirme à son tour la volonté, maintes fois exprimée par nos chefs d'Etat, de faire de l'Afrique une zone dénucléarisée.

Le Comité du désarmement devrait, dès lors, se pencher très sérieusement sur ce problème et prendre des mesures appropriées afin de conjurer les conséquences désastreuses qui peuvent résulter de l'introduction et de l'accumulation de ces armes en Afrique.

Nous sommes heureux de constater qu'une puissance nucléaire a pris récemment l'engagement de ne pas utiliser en premier l'arme nucléaire.

Ma délégation accueille également, avec enthousiasme, la proposition de l'Inde visant à créer un groupe de travail spécial sur la prévention d'une guerre nucléaire.

Nous regrettons par contre la décision de deux puissances dotées d'armes nucléaires de ne pas participer aux travaux de ce Groupe de travail spécial. Nous leur faisons un pressant appel et leur demandons de rallier le Groupe de travail dans sa tâche.

Monsieur le Président, ma délégation a toujours attaché une grande importance à l'élaboration d'un programme global de désarmement.

Le fait que la deuxième session extraordinaire des Nations Unies consacrée au désarmement se soit soldée par un échec et n'ait pas répondu aux espoirs tant attendus au sujet de l'adoption d'un programme global de désarmement ne devrait point décourager nos efforts vers ce but.

Ma délégation, nonobstant ce constat d'échec, garde l'espoir que le Groupe de travail, qui ne reprendra ses travaux qu'en 1983, sous la haute direction de son Président, l'Ambassadeur García Robles, du Mexique, utilisera à bon escient ce moment de répit qui lui est accordé pour procéder à des consultations variées et constructives en vue de mettre sur pied un programme global de désarmement acceptable par tous. Il en est de même pour les groupes de travail sur les garanties de sécurité négatives et sur les armes radiologiques, dont les travaux ont été suspendus jusqu'à la fin de cette année.

(Mme Ekanga Kabeya, Zaïre)

Monsieur le Président, ma délégation porte un vif intérêt à l'examen des mesures visant à prévenir la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique, patrimoine commun de l'humanité, qui ne devrait être utilisé par les Etats qu'à des fins pacifiques. Ma délégation, qui reste ouverte à toute proposition constructive à ce sujet, tient à apporter son plein appui à l'examen de ce point au cours de cette session, dans un groupe de travail qui sera créé à cette fin.

Monsieur le Président, ma délégation, qui considère les armes chimiques comme les armes les plus barbares et les plus meurtrières d'armes de destruction massive, s'est toujours prononcée pour leur destruction complète.

Nous réaffirmons notre appui à la résolution 35/144 B de l'Assemblée générale qui prie le Comité du désarmement de poursuivre, à titre hautement prioritaire, les négociations devant aboutir à l'adoption d'une convention multilatérale sur l'interdiction complète et effective de la mise au point, de la fabrication et du stockage de toutes les armes chimiques.

Nous pensons qu'une interdiction générale et vérifiable de la fabrication et du stockage d'armes chimiques de tous les types constituera un grand pas en avant dans la poursuite d'un désarmement général et complet.

Ma délégation tient à exprimer ses appréciations au Président de ce groupe, l'Ambassadeur Sujka, de Pologne, pour les progrès fort notables que le groupe ne cesse d'accomplir sous sa direction efficace.

Nous sommes heureux que la proposition faite lors de la deuxième session extraordinaire des Nations Unies consacrée au désarmement et consistant à concentrer dans le temps les réunions des groupes de travail, pour plus d'efficacité, a été mise en application en ce qui concerne les armes chimiques.

Enfin, Monsieur le Président, la non-prolifération des armes nucléaires est un sujet de préoccupation universelle. Nous pensons, comme bien d'autres membres du Comité, que pour créer des conditions propres à assurer le processus de désarmement, tous les Etats, sans exception, devraient respecter strictement les dispositions de la Charte des Nations Unies, s'abstenir de tous actes qui risqueraient de nuire aux efforts déployés dans le domaine du désarmement et faire preuve d'une attitude constructive à l'égard des négociations et de la volonté politique d'aboutir à des accords.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie la représentante du Zaïre de sa déclaration et des paroles aimables qu'elle a eues à l'égard de la Présidence.

Ceci épuise ma liste d'orateurs pour aujourd'hui. Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole ?

Comme je l'ai annoncé au début de cette séance plénière, je me propose maintenant de soumettre au Comité, aux fins d'adoption, le programme de travail contenu dans le paragraphe 10 du rapport du Groupe spécial d'experts scientifiques chargé d'examiner des mesures de coopération internationale en vue de la détection et de l'identification d'événements sismiques (CD/318), ainsi que le projet de communication qui a été distribué sous la cote Document de travail No 73.

(Le Président)

Je propose que nous nous occupions pour commencer du rapport du Groupe sismologique. S'il n'y a pas d'objection, je considérerai que le Comité adopte le programme de travail contenu dans le paragraphe 10 du document CD/318.

Il en est ainsi décidé.

Je passe maintenant au Document de travail No 73, qui contient un projet de communication à adresser au Secrétaire général de l'Organisation météorologique mondiale à propos de l'utilisation du Système mondial de télécommunications. S'il n'y a pas d'objection, je considérerai que le Comité accepte le texte tel qu'il est rédigé.

Il en est ainsi décidé.

J'ai procédé à des consultations avec le prochain Président du Comité et nous sommes tombés d'accord pour vous recommander d'avance l'heure d'ouverture de la prochaine séance plénière à 10 heures précises, en raison de la longue liste d'orateurs inscrits pour cette séance.

S'il n'y a pas d'objection, la prochaine séance plénière du Comité du désarmement aura lieu le jeudi 2 septembre 1982, à 10 heures.

La séance est levée à 16 h 55.



COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA CENT QUATRE-VINGT-QUATRIEME SEANCE

tenue au Palais des Nations, à Genève,  
le jeudi 2 septembre 1982, à 10 heures

Président : M. A. GARCIA ROBLES (Mexique)

## PRESENTS A LA TABLE DU COMITE

Algérie : M. TAFFAR

Allemagne, République fédérale d' : M. H. WEGENER  
M. N. KLINGLER  
M. W. ROHR

Argentine : M. R. GARCIA MORITAN

Australie : M. T. FINDLAY  
Mlle S. BOYD

Belgique : M. J.-M. NOIRFALISSE

Birmanie : U MAUNG MAUNG GYI  
U TIN KYAW HLAING  
U THAN TUN

Brésil : M. A. de SOUZA e SILVA  
M. S. de QUEIROZ DUARTE

Bulgarie : M. TELLALOV  
M. SOTIROV  
M. DEYANOV  
M. PRAMOV

Canada : M. G.R. SKINNER

Chine : M. YU MENGJIA  
Mme WANG ZHIYUN  
M. SUO KAIMING

Cuba : M. L. SOLA VILA  
M. P. NUNEZ MOSQUERA

Egypte : M. I.A. HASSAN  
Mlle W. BASSIM

Etats-Unis d'Amérique : M. L.G. FIELDS  
M. M.D. BUSBY  
Mme M. WINSTON  
M. R. SLOTT

Ethiopie : M. T. TERREFE  
M. F. YOHANNES

France : M. J. de BEAUSSE  
M. B. d'ABOVILLE  
M. M. COUTHURES

Hongrie : M. I. KOMIVES  
M. G. GAJDA

Inde : M. S. SARAN

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

<u>Indonésie</u> :	M. HARYOMATARAM M. KARYONO M. DAMANIK M. HIDAYAT
<u>Iran</u> :	M. J. ZAHIRNIA
<u>Italie</u> :	M. M. ALESSI M. C.M. OLIVA M. E. di GIOVANNI
<u>Japon</u> :	M. Y. OKAWA M. T. TAKAHASHI M. T. KAWAKITA
<u>Kenya</u> :	M. D.D. DON NANJIRA M. J.M. KIBOI M. G.N. MUNIU
<u>Maroc</u> :	M. A. SKALLI M. M. CHRAIBI.
<u>Mexique</u> :	M. A. GARCIA ROBLES Mme Z. GONZALEZ y REYNERO
<u>Mongolie</u> :	M. D. ERDEMBILEG M. S. BOLD
<u>Nigéria</u> :	M. G.O. IJEWERE M. W.O. AKINSANYA M. T. AGUIYI-IRONSI M. A.U. ABUBAKAR M. A.A. ADEPOJU Mlle I.E.C. UKEJE
<u>Pakistan</u> :	M. M. AHMAD M. T. ALTAF
<u>Pays-Bas</u> :	M. H. WAGENMAKERS
<u>Pérou</u> :	M. P. CANNOCK
<u>Pologne</u> :	M. B. SUJKA M. J. CIALOWICZ M. T. STROJWAS
<u>République démocratique allemande</u> :	M. G. HERDER M. G. THIELICKE M. F. SAYATZ M. R. TRAPP

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

Roumanie : M. T. MELESCANU  
M. T. PANAIT  
M. M.S. DOGARU

Royaume-Uni : M. D.M. SUMMERHAYES  
Mlle J.E.F. WRIGHT

Sri Lanka : M. A.T. JAYAKODDY

Suède : M. H. BERGLUND  
M. U. ERICSSON  
Mme G. JONANG  
Mlle H. OLSSON

Tchécoslovaquie : M. M. VEJVODA  
M. L. STAVINOHA  
M. J. JIRUSEK

Union des Républiques  
socialistes soviétiques : M. V.L. ISSRAELIAN  
M. B.P. PROKOFIEV  
M. V.M. GANJA  
M. VKF. PRIAKHINE  
M. A.T. LOUGATCHEV  
M. V.L. GAI

Venezuela : M. J.A. ZARRAGA

Yougoslavie : M. M. MIHAJLOVIĆ

Zaire : Mme E. EKANGA KABEYA  
M. O. GNOK

REPRESENTANTS D'ETATS NON MEMBRES

Autriche : M. H. BOHM  
M. W. LANG

Secrétaire du Comité du désarmement  
et Représentant personnel du  
Secrétaire général : M. R. JAIPAL

Secrétaire adjoint du  
Comité du désarmement : M. V. BERASATEGUI

Le PRESIDENT (traduit de l'espagnol) : Je déclare ouverte la 184ème séance plénière du Comité du désarmement. Le Comité commence aujourd'hui par l'examen du point 3 de son ordre du jour intitulé "Arrangements internationaux efficaces pour garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires contre le recours ou la menace du recours aux armes nucléaires". Toutefois, conformément à l'article 30 du règlement intérieur, les membres qui souhaiteraient faire des déclarations sur toute autre question ayant trait aux travaux du Comité peuvent le faire.

Etant donné qu'il s'agit de la première séance du Comité, je me permettrai de dire quelques mots en ma qualité de Président pour le mois de septembre.

Il y a à peine quatre mois que le Comité du désarmement a établi et présenté un rapport spécial à la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, rapport qui comprenait, outre un rappel succinct des principaux faits, les informations habituelles sur les travaux du Comité pendant la première partie de la session de 1982.

Cela va, sans aucun doute, alléger considérablement notre tâche puisque le matériel nouveau que nous devons préparer ne portera guère que sur quelque six semaines. Cette situation nous permettra, je l'espère, de réserver un examen approprié aux questions importantes et complexes dont nous devons traiter dans le rapport, comme celles qui se rapportent au point 1 (Interdiction des essais nucléaires), au point 2 (Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire, y compris la prévention d'une guerre nucléaire), au point 4 (Armes chimiques), au point 5 (Nouveaux types d'armes de destruction massive et nouveaux systèmes de telles armes) et au point 7 (Prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique), ainsi qu'aux questions concernant la procédure à suivre pour accroître l'efficacité du Comité et, éventuellement, élargir sa composition. Il faudra également mentionner, ne serait-ce que de façon très concise, les accords intervenus en ce qui concerne les groupes de travail sur un programme global de désarmement, lesdites garanties dites "négatives" et les armes radiologiques. Pour mieux s'acquitter de sa tâche, le Comité tiendra compte des résultats des travaux préparatoires menés à bien sous la direction de l'Ambassadeur Gatere Maina, qui a assuré la présidence pendant le mois d'août qui vient de s'achever. Je suis certain de me faire l'interprète de tous les membres de cet organe de négociation en lui exprimant notre très grande estime et nos remerciements pour l'efficacité avec laquelle il a su s'acquitter de ses importantes fonctions. Je voudrais ajouter, à titre personnel, mes remerciements sincères pour les paroles généreuses qu'il a eues à mon égard à la dernière séance qu'il a présidée mardi dernier.

Pour terminer, je suis heureux de faire observer que le Secrétaire du Comité, l'Ambassadeur Jaipal, le Secrétaire adjoint, M. Berasategui, et tous leurs collaborateurs efficaces du secrétariat, visibles et invisibles, nous ont une fois de plus apporté la précieuse coopération à laquelle ils nous ont habitués.

Même si, pour les raisons que j'ai indiquées, le travail que nous devons achever au cours des deux prochaines semaines nous paraît moins lourd que celui qui nous attendait les années précédentes, il ne faut pas perdre de vue que, si nous tenons compte qu'il y aura, en plus des jours chômés habituels, deux jours fériés la semaine prochaine où il nous sera impossible de travailler, il ne nous reste, avec aujourd'hui, que neuf jours ouvrables, en partant de l'hypothèse que la session de 1982 se terminera le 16 septembre.

(Le Président)

J'ose espérer que les membres du Comité se rendront compte de la responsabilité qui nous incombe du fait de cette situation et qu'ils seront disposés à nous apporter, comme toujours, leur courageuse et ferme collaboration pour que nos efforts soient couronnés de succès.

Sur la liste des orateurs pour aujourd'hui figurent des représentants de la France, de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, de la Mongolie, de la Hongrie, de Cuba, du Japon, des Etats-Unis d'Amérique et de l'Autriche.

M. de BEAUSSE (France) : Monsieur le Président, comme je me trouve être le premier à prendre la parole devant ce Comité en ce mois de septembre, c'est à moi qu'échoit l'honneur d'inaugurer la série de félicitations qui vont, sans nul doute, saluer votre accession à la présidence de ce Comité. Vous savez, Monsieur le Président, combien mon Ambassadeur, M. de la Gorce, s'il était présent, aurait été heureux de vous témoigner, lui-même, son estime et son amitié. Je tiens à vous assurer pour ma part combien ma délégation se félicite d'avoir à travailler, ce mois-ci, sous la présidence du représentant d'un pays ami, d'un Ambassadeur éminent que nous considérons tous comme notre doyen par l'expérience, que nous considérons aussi comme la mémoire vivante du Comité du désarmement, toujours prêt à citer les textes, remontant aux temps les plus divers de l'histoire de ce Comité et même parfois de ce que j'appellerai sa préhistoire, quand les affaires de désarmement étaient traitées dans d'autres organes. Je voudrais aussi demander à mon distingué collègue, M. Nanjira, de bien vouloir transmettre à M. l'Ambassadeur Maina les remerciements de ma délégation pour la manière dont il s'est acquitté de sa difficile tâche de Président durant le premier mois de notre session d'été.

Mon intervention de ce jour portera sur la prévention de la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique.

Lors d'une précédente intervention, le 20 avril dernier, la délégation française avait souligné toute l'importance qu'elle attachait à ce que notre Comité puisse procéder, conformément à la résolution 36/97 C, à un examen très complet des problèmes que pose la prévention du déploiement dans l'espace d'armes qui pourraient se révéler profondément déstabilisantes à une échéance qui n'apparaît plus désormais très lointaine.

A cette occasion, nous soulignons, comme d'autres délégations, la nécessité préalable de s'entendre sur le sens donné à certaines notions, souvent utilisées de manière ambiguë, comme le terme d'"armes" dans l'espace en même temps que l'utilité de procéder à un échange de vues permettant de déterminer les priorités dans le débat.

Les très intéressantes interventions que nous avons eu l'occasion d'entendre au cours de la séance plénière réservée à ce point de notre ordre du jour, ont permis non seulement de constater, comme il était prévisible, la très grande diversité de positions en présence, mais également de vérifier qu'il s'agissait là pour notre Comité d'un problème important, qui devra être davantage approfondi lors de notre prochaine session. La France, comme elle l'avait déjà indiqué le 20 avril dernier, est favorable à la création d'un groupe de travail dans la mesure où un ordre du jour structuré permettrait la considération méthodique des divers aspects du problème en cause. Elle serait également favorable à une réunion d'experts qui se tiendrait au début de notre prochaine session, selon la formule déjà utilisée avec profit dans le cas des armes chimiques.

(M. de Beausse, France)

Parmi les aspects importants qui ont été abordés au cours de notre discussion, je voudrais relever plus particulièrement les quatre points suivants :

- la reconnaissance de la responsabilité particulière de notre Comité dans la recherche d'un consensus multilatéral au sujet des problèmes de l'extension à l'espace de la course aux armements;
- l'inadéquation des instruments juridiques existants, compte tenu des développements actuel et prévisible de la technologie;
- l'ambiguïté qui pèse sur la notion d'immunité des objets spatiaux;
- les contraintes découlant de l'imbrication ancienne et désormais irréversible des usages civils et militaires de l'espace.

#### La reconnaissance du rôle du Comité du désarmement

Aux deux résolutions concurrentes 36/99 et 36/97 C - cette dernière coparrainée par la France - adoptées lors de la dernière Assemblée, s'ajoute désormais, comme l'ont fait remarquer plusieurs intervenants, le consensus enregistré lors de la Conférence des Nations Unies UNISPACE 82. Désormais, peut-on l'espérer, il sera donc mis un terme à une situation potentiellement dommageable, qui aurait débouché sur une regrettable duplication des travaux du Comité du désarmement et de ceux du Comité sur les applications pacifiques de l'espace.

Nous souhaitons pouvoir interpréter le règlement de ce conflit de compétence comme la reconnaissance de la complexité et de l'importance croissante du paramètre spatial dans l'examen des problèmes liés à l'équilibre des forces et à la sécurité internationale. Cette constatation devrait se traduire par l'admission de son corollaire, à savoir le fait que les questions de la course aux armements dans l'espace ne concernent plus seulement aujourd'hui les deux principales puissances spatiales, même si celles-ci, en raison de leurs capacités militaires existantes ou potentielles, ont évidemment une responsabilité particulière et directe à cet égard.

Il est vrai que l'importance qui s'attache aux travaux de notre Comité est également liée à l'inadéquation des instruments juridiques existants au regard des développements prévisibles de la technologie.

Contrairement à une opinion communément répandue, les développements de cette dernière à l'horizon des 10 ou 20 prochaines années sont assez largement prévisibles : les programmes spatiaux obéissent autant à la logique interne propre que commande l'importance de l'investissement technique et financier en cause qu'aux impulsions politiques.

L'espace est apparu depuis plus d'un quart de siècle essentiellement comme le support de moyens militaires d'observation et de communication. Le parallèle avec les débuts de l'aviation est d'ailleurs assez remarquable à cet égard.

Or, même si la faisabilité technique et la rationalité économique de nouveaux systèmes d'armes laser ou à énergie dirigée sont loin d'être actuellement acquises, il est vraisemblable que le concept de plate-forme orbitale, susceptible d'usage mixte, civil ou militaire, habitée ou automatique, risque de s'imposer.

(M. de Beausse, France)

Aussi bien les techniques de rendez-vous orbital pratiquées par l'URSS depuis des années que les capacités de la navette américaine vont en ce sens.

En d'autres termes, le problème essentiel était jusqu'ici (et demeure encore) celui de l'immunité, face à d'éventuelles attaques préemptives de l'adversaire, du segment spatial d'un système d'armes terrestres. Ce segment spatial est certes spécialisé dans une fonction déterminée (par exemple la transmission de données, l'analyse de l'environnement dans lequel se déplacent les forces terrestres, le repérage des positionnements). Mais il est fonctionnellement indissociable d'un réseau de communications et de systèmes de contrôle terrestre. Il n'a de sens, d'autre part, qu'intégré à une organisation militaire complexe.

A partir du moment où l'espace peut lui-même devenir lieu de déploiement d'activités militaires spécifiques, qu'elles soient d'ailleurs dirigées contre d'autres objets spatiaux tels que les satellites adverses ou contre des activités au départ de la surface terrestre (trajectoires d'engins balistiques, par exemple), le problème de la course aux armements dans l'espace change notablement de dimension.

L'un des aspects les plus importants de notre débat doit donc être, compte tenu de ces perspectives, d'examiner quelle est celle des trois fonctions qu'il est possible d'assigner à l'espace extra-atmosphérique, que nous entendons réserver :

- 1) celle d'un "sanctuaire" démilitarisé à l'image de ce qui a pu être convenu pour l'Antarctique, les fonds marins ou la Lune;
- 2) celle d'un "grand arrière" des activités civiles et militaires terrestres, exploité en fonction de ses caractéristiques et avantages spécifiques;
- 3) celle d'un nouveau "champ de bataille" spécifique, où des systèmes stationnés chercheraient à s'entre-détruire ou à se paralyser, selon toute probabilité, en prélude - les plus optimistes n'hésitent pas à dire en substitution - à des affrontements terrestres.

La première conception - celle de la sanctuarisation ou démilitarisation absolue - est de toute évidence dépassée de manière irréversible. Il est donc irréaliste de prétendre y revenir.

La deuxième - l'espace comme support d'activités mixtes, civiles et militaires - est celle dans laquelle nous nous situons aujourd'hui et doit donc, à notre avis, être considérée comme donnée de base de nos travaux.

La troisième - l'espace comme domaine à partir duquel prennent naissance des affrontements spécifiques - constitue l'une des hypothèses technologiques possibles. Reste à savoir si elle est souhaitable.

D'aucuns peuvent arguer :

- qu'il est à tout prendre préférable de transférer dans l'espace une rivalité qui peut entraîner des dommages incalculables à la surface du globe,
- qu'il y aurait là la possibilité de diminuer la dépendance vis-à-vis des missiles nucléaires balistiques,
- et que la compétition entre systèmes à vocation défensive (ABM sur plate-forme orbitale) dans l'espace serait, à tout prendre, préférable à la situation actuelle dans laquelle l'équilibre des engins offensifs doit être en permanence ajusté en fonction de l'évolution des vulnérabilités réciproques.

(M. de Beausse, France)

Malgré leur séduction théorique, ces raisonnements ne tiennent pas compte des réalités. D'une part, et à supposer que ces technologies spatiales se révèlent opérationnelles, il est improbable que leur fiabilité puisse être considérée comme suffisante pour justifier une moindre dépendance des systèmes terrestres : ainsi, un ABM spatial ne constituerait selon toute probabilité qu'une première ligne de défense.

D'autre part, il est douteux que, dans une telle compétition pour la domination de l'espace militaire, l'une des superpuissances puisse durablement accepter la supériorité de l'autre. Or, dans un tel contexte, la vulnérabilité même des systèmes déployés dans l'espace offrirait une prime considérable aux efforts d'attaque préventive.

Il ne suffit donc pas de dire que des systèmes d'armes déployés dans l'espace ne menaceraient pas la Terre et qu'au demeurant il s'agit de perspectives trop lointaines et aléatoires pour qu'elles méritent de figurer à l'ordre du jour. La démarche de la communauté internationale face aux problèmes de la course aux armements dans l'espace doit être cohérente.

Pour la délégation française, ceci veut dire qu'elle doit s'assigner un double objectif :

- ne pas permettre que l'espace puisse devenir le point de départ d'actes d'agression;
- protéger les engins spatiaux et en particulier assurer l'immunité des satellites.

Or le premier objectif, qui porte comme on l'a vu sur les technologies du futur, ne peut être atteint que si le second, qui intéresse des tonnes de matériel actuellement en orbite au-dessus de nos têtes, est assuré.

D'où la priorité qu'avec de très nombreuses délégations nous assignons à la garantie de l'immunité des satellites.

A cet égard, force est de constater que les instruments juridiques existants sont extraordinairement insuffisants et inadaptés à la réalité présente.

Plusieurs de ces instruments juridiques ont été cités au cours de nos débats :

- le traité de 1963 sur l'arrêt partiel des essais nucléaires dans l'atmosphère, qui précise "y compris au-delà de ses limites, dans l'espace extra-atmosphérique";
- l'accord bilatéral soviéto-américain de 1972 sur les ABM, qui mentionne en son article 5, paragraphe 1, les ABM déployés en mode spatial et le principe de non-interférence avec les moyens nationaux de vérification (al. 12);

(M. de Beausse, France)

- l'accord SALT I, qui prévoit également la non-interférence avec les "moyens nationaux de vérification" au nombre desquels les satellites si l'on se réfère à la déclaration officielle du Président Carter du 1er octobre 1978, déclaration qui n'a pas de contrepartie du côté de l'Union soviétique;

- le traité de 1967 sur les principes gouvernant l'utilisation de l'espace.

Les autres textes, ou conventions internationales en matière spatiale portant sur l'aide aux astronautes, les dommages éventuels provoqués, les activités des Etats sur la Lune, l'enregistrement des objets spatiaux sont d'un intérêt marginal pour notre propos.

Or il est possible de constater :

Tout d'abord, que le Traité de 1967 sur l'espace n'apporte qu'une réponse inadéquate aux problèmes que pose la course aux armements dans l'espace. Le paragraphe 1 de l'article IV du traité ne limite en fait comme activité militaire dans l'espace que la mise en orbite d'armes nucléaires ou de destruction massive.

En clair, le traité autorise les autres utilisations militaires de l'espace. Ceci ressort d'ailleurs nettement tant des déclarations du délégué soviétique à l'époque que des prises de position américaines.

Il est possible même d'aller plus loin : du point de vue qui nous occupe, le traité n'a qu'une valeur symbolique, dans la mesure où l'utilisation d'armes nucléaires en orbite est d'une efficacité militaire douteuse pour les raisons qu'a rappelées mardi M. Arthur Clarke, au nom de la délégation de Sri Lanka, à savoir qu'en cherchant à paralyser ou détruire de la sorte les satellites adverses, on risque d'atteindre les siens propres.

En second lieu, l'ambiguïté qui plane sur l'immunité dont peuvent jouir les satellites s'étend même, selon certaines interprétations, à ceux dont le rôle positif en matière de vérification d'accords internationaux apparaît pourtant consacré au titre des "moyens nationaux de vérification".

Certes le traité sur l'espace de 1967, en ses articles I et III, mentionne la nécessité d'une utilisation de l'espace en conformité avec le droit international et la Charte des Nations Unies. Référence est faite également, à l'article III, au maintien de la paix et de la sécurité internationales.

La question de l'immunité des satellites militaires d'observation, y compris en application de l'article 2, paragraphe 4, de la Charte, est donc étroitement liée à la reconnaissance de la légitimité internationale du rôle qu'ils exercent.

La déclaration du Président Carter de 1978 précitée établit le lien entre satellites militaires d'observation et moyens nationaux de vérification dont les instruments internationaux en vigueur admettent l'usage légitime.

(N. de Beausse, France)

Du côté de l'Union soviétique, la situation est, sur le plan formel, plus ambiguë, et il est indispensable que nous connaissions la position de la délégation soviétique sur les trois points suivants :

- la protection internationale qui s'attache aux "moyens techniques nationaux de vérification" inclut-elle spécifiquement les satellites ? Cela paraît aller de soi, mais il serait utile de le reconnaître sans équivoque;

- cette immunité est-elle susceptible d'interprétations limitatives concernant la portée des vérifications admissibles ou bien, a priori, toute capacité d'observation est-elle considérée comme légitime ? Et enfin,

- la clause de non-interférence figurant dans des documents bilatéraux soviéto-américains est-elle valable à l'égard de pays tiers ou d'organisations internationales ?

La réponse à ces questions ne serait peut-être pas nécessaire si le projet de traité déposé par l'Union soviétique le 11 août 1981 ne paraissait précisément laisser la porte ouverte à toutes les options. Comme les délégations française et italienne l'ont noté lors d'interventions précédentes, la juxtaposition de l'article premier de ce projet, qui prohibe le stationnement d'armes sans que ce concept soit défini - et à notre avis sans qu'il puisse l'être -, et de l'article III qui, a contrario, légitime la destruction des satellites qui apparaîtraient à l'un quelconque des signataires comme dotés d'une fonction contraire à l'article premier précité, est fort troublante.

Non seulement l'article 3 aboutit à autoriser chacun à se faire justice dans l'espace au gré de ses suspicions - c'est-à-dire instaure la méfiance et l'insécurité pour tous -, mais encore légitime le déploiement de tels systèmes anti-satellites. Pour qu'ils puissent être, le cas échéant, utilisés contre d'éventuels contrevenants, il faudrait bien évidemment qu'ils aient été testés, déployés, et soient opérationnellement disponibles.

De même, les termes de l'article 2 autorisent toutes sortes d'interrogations : dès lors qu'un satellite ou une plate-forme spatiale serait considéré, à la suite d'une interprétation unilatérale et subjective de l'une des parties, comme n'étant pas utilisé en stricte conformité "avec le droit international, notamment la Charte des Nations Unies, et dans l'intérêt du maintien de la paix et de la sécurité internationales et du développement de la coopération et de la compréhension internationales", faudrait-il en conclure qu'il est légitime d'interférer avec son fonctionnement ?

La question mérite d'être posée, compte tenu de l'existence d'une autre proposition soviétique déposée le 10 août 1972 et qui concerne, cette fois, les satellites de télévision. Il y était affirmé qu'un Etat est en droit d'utiliser contre des émissions jugées "illégalles" les moyens à sa disposition, non seulement sur son territoire mais également dans l'espace ou situés au-delà de la juridiction nationale".

(M. de Beausse, France)

Enfin, les articles 1, 2 et 3 du projet de traité soviétique qui présupposent, comme on l'a vu plus haut, le maintien au profit des "shériffs auto-désignés dans l'espace" de moyens anti-satellites, limitent la capacité d'auto-défense des engins spatiaux, puisqu'il est interdit au "satellite-cible" d'entraver le fonctionnement ou de modifier la trajectoire du "satellite-chasseur".

5. Les difficultés auxquelles on se heurte automatiquement à partir du moment où l'on cherche à distinguer artificiellement entre satellites d'application militaire ou civile ou à utiliser des notions aussi ambiguës que la notion d'"armes" doivent nous conduire à envisager des mesures diversifiées plutôt qu'un traité global. Parmi celles-ci pourraient figurer :

L'utilisation d'un langage correspondant aux faits. Parmi les moyens nationaux de vérification figurent, tout le monde le sait, les satellites. Pourquoi ne pas le dire ?

L'immunité des satellites. Ceux-ci bénéficient à la suite d'accords bilatéraux, d'un début de protection. Pourquoi cette immunité ne serait-elle pas précisée, étendue et généralisée au-delà des arrangements bilatéraux concernant la non-interférence avec les "moyens nationaux de vérification" et ceci à l'égard de tous les satellites actuels, dès lors qu'ils ne disposeraient que de moyens passifs de défense ?

La considération de l'ensemble du système d'armes et non pas seulement celui de son segment spatial. Pourquoi, en effet, ne pas reconnaître le fait que lorsqu'il est intégré à un système d'arme dont il ne constitue que la partie en orbite, c'est dans le cadre de la limitation d'ensemble du système que la question doit être envisagée, comme l'a d'ailleurs établi le précédent du traité bilatéral sur les ABM. Il convient de reconnaître que le problème central demeure celui de la course aux armements, y compris dans ses utilisations accrues de l'espace, et non celui de la "militarisation de l'espace".

L'adoption de mesures susceptibles de renforcer la confiance dans l'immunité de systèmes dont la valeur stabilisatrice tient notamment au fait de leur disponibilité en temps de crise. Par exemple, la notification des caractéristiques des objets spatiaux et l'adoption de mesures "coopératives" afin de dissiper les suspicions auxquelles peuvent donner lieu certaines performances d'un engin spatial adverse.

La reconnaissance de l'utilité de la présence humaine dans l'espace en raison de la capacité d'initiative et de jugement introduit de la sorte dans le déroulement de la mission spatiale. A cet égard, le soupçon a priori qui découle de la mention particulière au paragraphe 1 du projet de traité soviétique des engins habités ré-utilisables, c'est-à-dire de la navette spatiale américaine, ce soupçon n'est pas acceptable.

Enfin, une priorité accrue accordée à l'examen des modalités de coopération internationale en vue de l'utilisation des systèmes d'observation de la Terre pour la vérification des accords de limitation d'armements et le contrôle des crises. M. Arthur Clarke a fort justement rappelé, lors de notre précédente séance, la proposition d'Agence internationale de satellites de contrôle, présentée à l'origine par la France et qui, reprise en compte par une partie importante de la communauté internationale, a fait l'objet d'un très utile rapport du Secrétaire général.

(M. de Beausse, France)

Ce n'est pas ici le lieu de revenir sur les raisons pour lesquelles nous pensons que l'évolution de la technologie pose inévitablement le problème de l'internationalisation de l'observation spatiale et donc celui du profit que peut en retirer la communauté internationale, notamment sur le plan du désarmement. Mais il est clair que la mise en oeuvre progressive d'une telle coopération serait, à bien des égards, la meilleure réponse que pourrait apporter la communauté internationale à la préoccupation réelle des opinions face à l'extension de la course aux armements dans l'espace.

Le PRESIDENT (traduit de l'espagnol) : Je remercie le représentant de la France de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'égard de la Présidence. Je donne maintenant la parole à l'orateur suivant inscrit sur ma liste, le représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, l'Ambassadeur Issraelyan.

M. ISSRAELYAN (Union des Républiques socialistes soviétiques) (traduit du russe) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord, au nom de la délégation soviétique de saluer en votre personne un diplomate mexicain éminent et un homme politique connu dans le monde entier, un combattant pour la cessation de la course aux armements, qui a beaucoup fait pour résoudre ce problème. Je vous souhaite plein succès et vous promets la coopération de la délégation soviétique.

Nous voudrions également exprimer notre reconnaissance à l'Ambassadeur Maïna, du Kenya, qui a dirigé avec succès les travaux du Comité pendant le mois d'août.

Aujourd'hui, la délégation soviétique voudrait formuler ses observations au sujet de la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique et parler brièvement des questions que pose l'interdiction des armes chimiques.

Etant donné l'intérêt général dont font l'objet l'exploration et l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques, l'Union soviétique accorde une importance exceptionnelle à la prévention d'une course aux armements dans cet espace. Ainsi que le Chef de l'Etat soviétique, L.I. Brejnev, l'a fait observer dans son message adressé à la deuxième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique :

"La coopération dans l'espace extra-atmosphérique doit rapprocher les êtres humains, améliorer la compréhension du fait que nous vivons tous sur la même planète et qu'il dépend de nous tous que la Terre soit pacifique et florissante.

L'Union soviétique déploie des efforts systématiques pour que l'espace extra-atmosphérique reste une sphère de coopération pacifique, pour que les étendues illimitées de l'espace soient exemptes d'armes de quelque sorte que ce soit. Atteindre ce noble objectif humanitaire grâce à des efforts communs constitue une tâche non seulement réellement, mais aussi vitalemment indispensable pour l'avenir de l'humanité tout entière."

A la demande de la délégation soviétique, le message de L.I. Brejnev est distribué en tant que document du Comité du désarmement.

(M. Issraelyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

On sait qu'au cours des années 1960 et 1970, grâce aux efforts de notre pays et d'autres États, on a élaboré et conclu des traités et des accords internationaux, déjà mentionnés dans les interventions de quelques délégations, qui ont limité certaines possibilités de voir apparaître des armes dans l'espace extra-atmosphérique. Cependant, les limitations existantes ne sont pas complètes; on n'a pas encore dressé une barrière de droit international efficace pour empêcher de placer dans l'espace extra-atmosphérique des types d'armes ne relevant pas de la définition des "armes de destruction massive". Il en résulte que le danger d'une militarisation de l'espace extra-atmosphérique persiste et qu'il s'est même dernièrement accru.

L'Union soviétique estime qu'on ne peut admettre cela. Une majorité écrasante d'autres États témoignent également d'une grave préoccupation à ce sujet. On en a une preuve, en particulier, dans les décisions de la récente deuxième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, qui a instamment prié les organes compétents des Nations Unies et le Comité du désarmement de consacrer l'attention nécessaire et d'accorder une importance primordiale à la grave préoccupation de la communauté internationale devant l'extension de la course aux armements à l'espace extra-atmosphérique.

Je rappellerai qu'à la trente-sixième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, l'Union soviétique a présenté une proposition visant à empêcher la course aux armements de s'étendre à l'espace extra-atmosphérique. Il s'agit de la conclusion d'un traité interdisant de placer des armes de tous types dans l'espace extra-atmosphérique.

La présentation de ce projet de traité a donné lieu à de larges débats, tant à l'Assemblée générale qu'au Comité du désarmement. L'Assemblée générale y a contribué, en adoptant deux résolutions, dont l'objectif final était de prévenir une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique.

La question principale qui s'est posée pendant les débats et dont l'importance a été confirmée aujourd'hui par l'intervention du représentant de la France a été de définir la teneur fondamentale des négociations éventuelles au Comité du désarmement concernant le point 7 de son ordre du jour. De nombreuses délégations, aussi bien pendant la session de printemps du Comité que maintenant, y compris à la dernière séance du 31 août, ont de nouveau affirmé que le seul aspect actuel de ce problème serait l'interdiction des systèmes antisatellites.

Permettez-moi Mesdames et Messieurs de m'arrêter un peu plus en détail là-dessus :

Il ne fait aucun doute que la question des systèmes antisatellites fait partie intégrante du problème de la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. Cela, apparemment, personne ne le nie. Cependant, se borner à interdire les systèmes antisatellites équivaudrait à un refus non seulement de considérer ce qui se passera demain, mais aussi de voir les tendances dangereuses dont nous sommes déjà témoins aujourd'hui. Ce ne sont pas seulement et pas tellement les armes de lutte contre des objets spatiaux qui recèlent une menace pour la paix et la sécurité internationales que celles conçues pour frapper la Terre à partir de l'espace. Comme ces dernières peuvent tenir toute la planète dans leur ligne de mire, elles sont incomparablement plus dangereuses. Je voudrais faire observer que, dans son intervention d'aujourd'hui, le représentant de la France a préconisé de "ne pas

(M. Issraelyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

permettre que l'espace puisse devenir le point de départ d'actes d'agression". Nous sommes d'accord avec cette position. C'est pourquoi le fait de commencer à résoudre le problème de la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique en interdisant les systèmes antisatellites équivaut à essayer d'atteindre des objectifs analogues, disons, dans le domaine de l'aviation militaire en interdisant les moyens de défense antiaérienne.

La difficulté tient également au fait que les mêmes moyens de se livrer à des activités spatiales peuvent servir à transporter des charges utiles ou des charges dangereuses. Par exemple, dans un cas il pourra s'agir d'un satellite chargé de recueillir des données météorologiques et dans un autre d'un engin équipé de missiles à tête chercheuse présentant un danger tant pour l'espace extra-atmosphérique que pour la Terre. Il a déjà été question du caractère universel de ces moyens dans les interventions d'autres délégations, y compris à la dernière séance plénière du Comité, le 31 août. La structure des moyens qui permettent de se livrer à des activités spatiales est bien connue. Il s'agit du matériel au sol, des vecteurs, des systèmes de commande, etc.

Par conséquent, si nous nous engageons sur la voie d'une interdiction des systèmes antisatellites, il faudra immédiatement répondre à la question suivante : quoi interdire ? S'il faut interdire tout ce qui permet d'envoyer dans l'espace des dispositifs pouvant servir à détruire ou à endommager des objets spatiaux, alors pratiquement toute l'activité spatiale pourrait être menacée d'interdiction. Cela ne serait guère raisonnable et d'ailleurs probablement pas possible. C'est pourquoi nous pensons que les négociations devraient porter justement sur ce qui représenterait une menace en cas d'envoi dans l'espace, c'est-à-dire sur les armes de tous types.

Dans la pratique, ces armes pourront être des intercepteurs d'objets spatiaux fondés sur les principes les plus divers et servant à frapper des satellites artificiels de la Terre ou à neutraliser les systèmes spatiaux de l'adversaire, des armes antimissiles destinées à frapper des missiles balistiques intercontinentaux, des armes destinées à détruire, à partir de l'espace extra-atmosphérique, des objectifs aériens, maritimes ou terrestres.

Ce qui vient d'être dit vaut également pour les engins spatiaux réutilisables. Bien sûr, ces véhicules peuvent également servir à des fins pacifiques mais ils peuvent en même temps transporter différents types d'armes. Tel est justement le contexte dans lequel ils sont mentionné au paragraphe 1 de l'article premier du projet soviétique.

Pour ce qui est de l'arme à laser, certaines délégations ont mis en doute la possibilité de son apparition dans l'espace extra-atmosphérique, du moins dans un avenir prévisible, considérant tout ce problème comme relevant presque du fantastique. De telles affirmations sont absolument contraires aux faits. Par exemple, il ressort en particulier d'une déclaration de J. Millburn, un assistant du Secrétaire adjoint à la défense des Etats-Unis chargé des travaux de recherche et de la mise au point d'un matériel d'avant-garde, que si un financement approprié était disponible, des systèmes militaires d'armes à laser spatiales pourraient être créés aux Etats-Unis déjà pendant la décennie en cours. Est-ce là du fantastique ?

(M. Issraelyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

Nous sommes entièrement d'accord avec l'idée, exprimée également dans l'intervention du représentant de Sri Lanka, le 31 août, ainsi que dans de nombreuses autres interventions, selon laquelle il est plus facile de prévenir l'apparition d'un nouveau type d'arme que de supprimer un type déjà existant.

C'est pourquoi nous estimons que la façon la plus rationnelle de résoudre le problème serait d'interdire d'envoyer et de placer dans l'espace extra-atmosphérique des charges dangereuses représentées par des dispositifs ou des moyens spécialement conçus ou adaptés pour atteindre des objectifs en vue de les détruire ou de les endommager, quel que soit l'endroit où ils se trouvent : dans l'espace extra-atmosphérique, dans l'atmosphère ou sur la Terre.

Pendant la session de printemps et maintenant également, on nous a demandé comment nous pourrions définir l'expression "armes de tous types". Il semble que la recherche d'une formule mutuellement acceptable doive s'orienter à peu près dans la direction qui vient d'être indiquée.

Pour ce qui est de la portée de l'interdiction de placer des armes de tous types dans l'espace extra-atmosphérique, notre projet de traité interdit de le faire à quelque fin que ce soit, qu'il s'agisse d'essais, de déploiement, ou d'utilisation. On sait que ces questions ont été évoquées pendant la session de printemps du Comité par plusieurs délégations, en particulier par celles de l'Italie, des Pays-Bas et de l'Inde.

La délégation soviétique voudrait une fois de plus appeler l'attention sur le fait que le projet soviétique, comme il est facile de le voir, n'évade pas le problème des systèmes antisatellites. Le projet de traité soviétique et le projet de mandat du groupe de travail présenté par la délégation mongole pendant la session de printemps offrent la possibilité d'examiner la question des systèmes antisatellites dans le contexte d'autres mesures visant à prévenir une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique, ainsi que de tenir compte d'autres considérations formulées, en particulier, par les délégations de l'Inde, de l'Indonésie et de Sri Lanka pendant la session actuellement en cours.

La délégation soviétique reconnaît la complexité technique des problèmes de l'espace extra-atmosphérique, dont le représentant des Etats-Unis a parlé dans son intervention en séance plénière du 10 août. Toutefois, à notre avis, cet argument ne justifie pas un renvoi de l'examen de cette question aux calendes grecques, mais vient à l'appui de la proposition de la délégation mongole de créer un groupe de travail approprié du Comité avant même la fin de la présente session.

Il faut dire que les déclarations qui ont été faites à la séance plénière du 31 août ainsi que celle du représentant de la France aujourd'hui, montrent qu'il existe de quoi alimenter des négociations.

Nous demandons instamment à la délégation des Etats-Unis de réexaminer son approche et insistons fermement en faveur de la création d'un groupe de travail spécial ce qui permettrait d'entreprendre au Comité avec la participation d'experts, des négociations sérieuses sur ce problème exceptionnellement important.

Pour conclure, nous voudrions souligner que l'une des tâches les plus importantes du Comité consiste à contribuer par tous les moyens à exclure la possibilité de voir l'espace extra-atmosphérique se transformer en une source de danger militaire pour les Etats, ce qui arriverait inévitablement si cet espace venait à être saturé d'armes

(M. Issraelyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

de tous types. De notre côté, nous nous déclarons prêts à mener des négociations sérieuses, honnêtes, sur un pied d'égalité, afin de parvenir à des accords constructifs sur la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique.

A propos des questions posées par de nombreuses délégations, concernant certaines parties de ses éléments essentiels d'une convention sur l'interdiction des armes chimiques, en particulier de celles mentionnées dans le document CD/308, la délégation soviétique voudrait formuler quelques considérations au sujet de certaines de ces questions qui présentent, nous semble-t-il, un intérêt général.

Pour ce qui est des autres questions, nous avons l'intention d'y répondre de façon appropriée dans le cadre du Groupe de travail spécial des armes chimiques.

Pour commencer, nous voudrions faire une observations de caractère général. Comme on le sait, l'Union soviétique a présenté à l'examen de la communauté internationale un projet d'Eléments essentiels d'une convention sur l'interdiction des armes chimiques, je dis bien éléments essentiels, et non un texte complet de convention. Evidemment, cela n'a pas été fait par hasard. Il nous semble que pour élaborer une convention internationale aussi importante et complexe, il est indispensable de s'entendre d'abord au sujet de ses éléments essentiels, pour ainsi dire au sujet du "squelette" de la convention, sur lequel on pourra ensuite appliquer, avec moins d'efforts, les "muscles" des annexes, des listes, des quotas, des protocoles, etc.

Voyons maintenant les questions posées.

On a demandé pourquoi une disposition spécifique consacrée au "non-placement" d'armes chimiques a-t-elle été prévue ?

Ce n'est, bien entendu, pas par hasard que nous avons inclus dans le projet d'Eléments essentiels une disposition concernant l'interdiction de placer des armes chimiques en territoires étrangers et le retrait de ces armes de ces territoires, suivi de leur destruction. Il existe pour cela des raisons de poids. L'inclusion de cette disposition découle de la réalité des faits, notamment de la pratique de certains Etats qui ont créé des stocks d'armes chimiques hors des limites de leur territoire national. Par exemple, d'après de nombreuses informations de presse, la question de la création de stocks d'armes chimiques américaines sur le territoire de la République fédérale d'Allemagne est devenue une question politique très aiguë. Ce fait constitue un argument convaincant en faveur de l'inclusion, dans le projet de convention, d'une disposition sur la non-implantation d'armes chimiques en territoires étrangers.

A notre avis, l'obligation en la matière doit entrer en vigueur au moment de la ratification de la convention et le demeurer pendant toute sa durée de validité. Naturellement, le retrait des armes chimiques hors des territoires étrangers exigera un certain temps, qui dépendra de l'importance des stocks mis en place. Nous proposons de s'entendre au sujet de ces délais. Comment pourra-t-on contrôler l'exécution de cette obligation ? On pourra le faire à l'aide des moyens techniques nationaux et également sur demande.

(M. Issraelyan, Union des Républiques socialistes soviétiques.)

Il y a encore un autre aspect, qui ne manque d'ailleurs pas d'importance : notre proposition a pour but d'écartier la possibilité de déployer des armes binaires en les fractionnant, par exemple par des participants à des blocs militaires, sur la base de ce qu'on pourrait appeler une "division du travail" entre eux. C'est-à-dire que l'on constituerait sur le territoire d'un Etat des stocks d'un premier composant d'arme binaire et sur le territoire d'un autre Etat des stocks du second composant. Il faut évidemment tenir compte de cette possibilité, et nous nous sommes efforcés de le faire.

Une autre question parmi celles qui nous ont été posées concerne les matières fabriquées à des fins autorisées qu'il est prévu d'inclure dans la liste des produits chimiques présentant un danger particulier en raison de leur réaffectation possible à des fins d'armes chimiques. Nous dirons franchement que l'établissement et l'adoption de concert d'une telle liste est un problème très complexe, en particulier parce que cette question intéresse directement aussi bien l'industrie chimique que l'application de la chimie à des fins militaires non liées à l'arme chimique. La mention de certaines matières à titre d'exemples - et c'est ce qu'on nous a demandé de faire - ne résoudra pas ce problème. Je profite de l'occasion pour demander aux délégations de participer activement, le moment venu, avec le concours d'experts techniques, à une étude concrète de cette question incontestablement importante.

La partie du projet d'Eléments essentiels consacrée à la question de la vérification suscite un intérêt considérable.

En particulier, s'agissant de vérifier la destruction des stocks, nous partons de l'idée qu'en plus d'une vérification nationale, de déclarations, etc., on utilisera également un certain nombre de procédures internationales. L'une d'elles pourrait consister, en cas de besoin, en un échange complémentaire d'informations sur la situation réelle entre les Etats intéressés. Une autre procédure pourrait consister à effectuer sur demande des vérifications sur place, si l'échange d'informations n'a pas apporté une solution satisfaisante. On a prévu également, à titre de mesure indépendante - j'insiste sur le mot "indépendante" - celle qui consiste à effectuer des vérifications internationales systématiques de la destruction de stocks dans une installation reconvertie ou spécialisée, par exemple sur la base d'un quota convenu.

On nous interroge sur certains aspects particuliers de cette forme de vérification. Mais existe-t-il entre les participants aux négociations un accord de principe selon lequel, pendant la destruction ou la réaffectation à des fins autorisées des stocks d'armes chimiques, la possibilité sera prévue d'effectuer sur place des vérifications internationales systématiques de la destruction de stocks dans une ou des installations reconverties ou spécialisées ? S'il y avait un accord de principe au sujet d'une disposition appropriée à inclure dans la convention - ce qui n'est malheureusement pas le cas à l'heure actuelle - ce serait pour nous tous un progrès appréciable et l'on pourrait alors examiner des méthodes pour faire passer dans les faits cette entente - je répète : entente. Mais cette entente n'existe pas actuellement.

Il en est de même lorsqu'il s'agit de vérifier que la fabrication de produits chimiques létaux supertoxiques dans une installation spécialisée ne dépasse pas la limite autorisée d'une tonne. Nous proposons qu'une telle installation fonctionne sous un contrôle national, avec un enregistrement très rigoureux des produits de base utilisés et des produits chimiques fabriqués, que son emplacement soit déclaré, que la possibilité soit prévue d'effectuer des vérifications internationales

(II. Issraelyan, Union des Républiques socialistes soviétiques.)

sur place (par exemple sur la base d'un quota convenu) portant sur la fabrication de produits chimiques létaux supertoxiques à des fins autorisées dans l'installation considérée. Cependant, la question se pose de savoir si, sur cette question également, nous sommes parvenus à un accord de principe. Il nous semble que ce ne soit pas encore le cas, malgré l'absence d'obstacles insurmontables apparents.

En outre, nous sommes d'accord avec les délégations qui, d'après les questions qu'elles ont posées, se préoccupent de savoir comment assurer la vérification dans des entreprises de caractère commercial, d'une éventuelle fabrication de précurseurs de substances supertoxiques ou, pour parler franchement, d'armes binaires. Pour ce qui est des arguments selon lesquels les armes binaires et leur fabrication entrent dans le cadre de l'approche habituelle aux autres types d'armes chimiques, ils ne nous paraissent guère convaincants. Ces arguments ne suppriment pas le problème de la vérification de la fabrication des précurseurs d'armes binaires, en particulier dans des entreprises de caractère commercial.

Nous voudrions souligner encore un autre aspect. Quels que soient les types d'activité que nous examinons ou les engagements découlant de la convention que nous considérons, une forme de vérification internationale applicable dans la pratique à beaucoup d'entre eux est, comme indiqué dans le projet soviétique d'Eléments essentiels, la vérification sur place sur demande. On nous a posé des questions au sujet des modalités d'exécution de cette forme de contrôle. A ce sujet, nous voudrions rappeler que des modalités de ce genre ont été élaborées en détail au cours de négociations sur d'autres accords et traités internationaux et il est évident que l'expérience acquise pendant ces négociations, en particulier pendant les négociations soviéto-anglo-américaines sur l'interdiction des essais d'armes nucléaires, peut également servir aux fins de la convention sur l'interdiction des armes chimiques.

Je voudrais profiter de cette occasion pour formuler quelques brèves considérations sur le déroulement des négociations au Comité sur l'interdiction des armes chimiques. Le Groupe de travail spécial a incontestablement accompli un travail considérable et utile sous la direction expérimentée de l'Ambassadeur Sujka : la compréhension mutuelle sur de nombreux problèmes importants relatifs à la convention s'est élargie; dans nombre de cas les divergences se sont amenuisées; d'éventuelles formulations concertées commencent à prendre forme. Cependant, de l'avis de la délégation soviétique, sont apparues en même temps des tendances regrettables qui nous écartent de la conclusion rapide d'une convention sur une interdiction des armes chimiques. Ces tendances se manifestent par le fait qu'au lieu de consolider les dispositions essentielles de la future convention à propos desquelles un consensus semble se dessiner, on assiste à des tentatives d'y substituer un débat sur des questions secondaires, qui sont parfois extrêmement techniques. Le nombre de ces questions s'enfle comme une avalanche. D'aucuns considèrent que le Comité est quelque chose dans le genre d'un cours d'amélioration des qualifications et cherchent à imposer au Comité l'examen de méthodes techniques qu'ils n'ont pas eux-mêmes vérifiées, sans parler des doutes sérieux que d'autres délégations éprouvent au sujet de ces méthodes.

Bien entendu, nul ne nie la possibilité de mettre à profit les progrès techniques et les réalisations de la science pour assurer une application effective d'accords internationaux, mais on ne peut pas mettre la charrue avant les boeufs, on ne peut pas remplacer la volonté politique par des discussions académiques. Si nous nous engageons sur cette voie, étant donné le rythme - disons-le franchement - relativement lent de nos négociations, nous n'arriverions jamais à marcher de front avec les progrès techniques. Les moyens techniques existants seront remplacés par des moyens nouveaux, les moyens nouveaux par des moyens plus nouveaux encore, et ainsi de suite.

(M. Issraelyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

Nous sommes opposés à une transformation du Comité en entreprise scientifico-technique. Nous voudrions que les ententes sur des éléments clefs - portée, déclarations, mesures de confiance, vérification, autres dispositions de la future convention - soient consolidées et qu'on ne les fasse pas artificiellement dépendre de la solution de tels problèmes particuliers

Tout récemment, au cours de l'un de ses déplacements à l'étranger, le Premier Ministre de l'Inde a rappelé une vieille tradition indienne : "Trouver un terrain d'entente, même s'il s'agit d'un très petit terrain. C'est une base de départ qu'il faut ensuite s'efforcer d'élargir". Cette vieille tradition indienne est toute empreinte de sagesse.

Telles sont les observations de la délégation soviétique concernant les négociations sur l'interdiction des armes chimiques.

Le PRESIDENT (traduit de l'espagnol) : Je remercie le représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, l'ambassadeur Issraelyan, de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'égard de la présidence. L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de la Mongolie, l'ambassadeur Erdembileg, à qui je donne maintenant la parole.

M. ERDEMBILEG (Mongolie) (traduit du russe) : Monsieur le Président, avant de commencer mon intervention, permettez-moi, au nom de la délégation mongole, de vous féliciter sincèrement de votre accession à la présidence du Comité du désarmement pour le mois de septembre. Nous vous connaissons bien en tant que l'un des diplomates éminents du Mexique, un grand spécialiste possédant une vaste expérience et des connaissances étendues dans le domaine des négociations multilatérales sur le désarmement. Tout cela nous rend très confiants que le Comité du désarmement achèvera avec succès les travaux de sa session de 1982. Veuillez accepter, Monsieur le Président, nos souhaits sincères de succès dans votre mission de responsabilité et nos assurances que la délégation mongole coopérera étroitement avec vous pour résoudre les problèmes figurant à l'ordre du jour de cette session du Comité.

La délégation mongole voudrait également exprimer sa reconnaissance à votre prédécesseur, l'ambassadeur Maina, du Kenya, pour sa contribution aux travaux du Comité pendant le mois d'août.

La délégation mongole voudrait parler aujourd'hui du point 7 de l'ordre du jour, de la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique.

Depuis que le Comité, à sa session de printemps, a inscrit pour la première fois ce nouveau point à son ordre du jour, il y a eu un nombre considérable d'interventions sur cette question. Notre délégation a suivi avec beaucoup d'intérêt le déroulement des débats. Elle a également formulé ses observations, tant ici au Comité que devant la Première Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies. A notre avis, d'une manière générale, le Comité a accueilli avec faveur l'adoption par l'Assemblée générale des Nations Unies, à sa dernière session, de deux résolutions sur ce sujet.

A la dernière session, la Mongolie a présenté à la Première Commission, au nom de ses auteurs, la résolution A/RES/36/99.

(M. Erdembileg, Mongolie)

Pendant la session de printemps comme pendant la session actuelle, la délégation mongole s'est plus d'une fois prononcée, comme de nombreuses autres délégations, en faveur d'un examen organisé et structuré de la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique et de la création, au titre de ce point, d'un groupe de travail spécial, qui serait chargé d'entreprendre des négociations concrètes en vue d'adopter des mesures efficaces grâce à l'élaboration d'un traité international approprié.

Ainsi que je l'ai rapporté plus d'une fois ici, au Comité, la délégation mongole a officiellement présenté le document de travail CD/272, qui propose un projet de mandat pour un groupe de travail spécial sur cette question.

On sait qu'il y a eu un échange de vues sur cette question pendant des séances officielles. Le Comité a abordé cette semaine l'examen du point 7 en séance plénière. Malheureusement, au cours des débats tant en séances officielles qu'en réunions officieuses, il est apparu que certaines délégations avaient l'intention de perpétuer l'absence de consensus au sujet de la création d'un groupe de travail spécial pour la question examinée. Je dirai franchement que nous ne comprenons pas très bien cette obstruction.

Nous estimons qu'il est temps déjà d'engager sur cette question importante et urgente des négociations concrètes au sein d'un groupe spécial de travail. Nous comprenons fort bien qu'un nombre limité d'Etats jouent le rôle principal dans la conquête et l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique. Néanmoins, étant donné des conséquences très dangereuses qu'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique aurait pour la paix et la sécurité générale, le Comité a l'obligation de s'intéresser vitalement à l'examen de cette question et d'élaborer sans retard un instrument de droit international à son sujet. Une majorité écrasante des Etats du monde l'exige.

Cela a été confirmé, en particulier, à la deuxième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, qui vient de se terminer récemment à Vienne. Ainsi, la Conférence recommande instamment que les organes compétents de l'ONU, en particulier l'Assemblée générale, ainsi que le Comité du désarmement, lorsqu'ils examineront des mesures visant à prévenir une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique, accordent l'attention voulue et une importance de premier plan aux graves préoccupations de la communauté internationale au sujet d'une extension de la course aux armements à l'espace extra-atmosphérique.

Nous savons tous plus ou moins que l'espace extra-atmosphérique n'est pas toujours une zone de paix et qu'il risque souvent de devenir une nouvelle arène de la course aux armements. On en trouvera un exemple dans les communiqués alarmants qui apparaissent de plus en plus fréquemment ces derniers temps dans la presse mondiale. Il s'agit, en particulier, de nombreux projets de créer toute une série d'armes spatiales destinées à frapper des objectifs situés dans l'espace extra-atmosphérique, dans l'atmosphère et à la surface de la Terre.

Des plans de particulièrement grande portée sont liés aux possibilités d'utiliser à des fins militaires des vaisseaux spatiaux habités réutilisables créés aux Etats-Uni dans le cadre du programme Shuttle (navette spatiale). Selon des informations de presse, des spécialistes du Pentagone examinent des projets d'implantation de bases militaires spatiales à l'aide de ces engins, d'installation dans l'espace de mines

pour détruire les satellites terrestres artificiels de l'adversaire, de création des systèmes importants de défense antimissiles dont les bases seraient situées dans l'espace. On étudie les possibilités d'utiliser les navettes en tant que vecteurs de différents types d'armes. Leur utilisation est liée à d'autres projets très importants de militarisation de l'espace. Comme l'a déclaré récemment le général J. Welch, l'adjoint du Chef d'état-major des Forces aériennes des Etats-Unis chargé de la recherche-développement : "Notre activité continue de s'intensifier à un rythme très appréciable et la navette spatiale, avec ses possibilités de transporter des charges plus lourdes et plus perfectionnées, joue dans ce domaine un rôle de catalyseur."

Un trait marquant des nouveaux projets est le fait que la navette spatiale y jouera le rôle d'un élément de base, en l'absence duquel le fonctionnement des moyens créés serait impossible. Ces moyens comprennent, par exemple, de puissantes plates-formes d'armes à laser, ainsi que des appareils aériens et spatiaux de petites dimensions destinés à effectuer des opérations de courte durée dans l'espace extra-atmosphérique et dans l'atmosphère.

L'un des programmes les plus importants, auquel le Pentagone accorde à l'heure actuelle une importance de premier plan, est l'élaboration de l'arme à laser. Elle aura pour mission de détruire n'importe quels objectifs : terrestres, maritimes, aériens ou spatiaux. Les travaux en vue de la création d'un prototype de base d'une telle arme sont menés dans le cadre de ce qu'on a appelé "la triade d'armes à laser basées dans l'espace extra-atmosphérique" qui, d'après la revue "Foreign Policy", pourrait rapidement aboutir à l'apparition d'un système spatial de combat. Les essais dans l'espace des éléments de la "triade" sont envisagés pour les années 1984-1985.

La presse américaine a également signalé la création, aux Etats-Unis, d'un système antisatellites fondé sur l'emploi d'un intercepteur de faibles dimensions. Sa livraison au but doit s'effectuer à l'aide d'une petite fusée, lancée à partir d'un avion de chasse F-15. On envisage de commencer les essais en vol dans l'espace de l'intercepteur dans la première moitié de 1983 et de l'intégrer dans les armements vers le milieu des années 1980.

Mais les Etats-Unis ne se bornent pas à mettre au point des armes spatiales. Ils créent également les conditions nécessaires à leur utilisation. On sait qu'à partir du 1er septembre de cette année, l'espace extra-atmosphérique voisin de la Terre devient, pour le Pentagone, un nouveau théâtre possible d'activités militaires. A partir de cette date, un commandement spatial spécial commencera à fonctionner au sein des Forces aériennes des Etats-Unis. D'après la presse occidentale, le Chef d'état-major des Forces aériennes des Etats-Unis aurait dit ce qui suit au sujet de la création d'un tel commandement : "Les études et les recherches dans le domaine des armes spatiales nous permettront bientôt de commencer à réaliser des opérations militaires dans l'espace."

Il ne fait pas de doute que la mise en pratique de tels plans et programmes peut avoir des conséquences à longue portée. Pour cette raison, la prévention en temps voulu d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique est un problème crucial et actuel.

La République populaire mongole, tout comme de nombreux autres Etats, a appuyé sans restrictions la proposition de l'Union soviétique de conclure un traité interdisant de placer des armes de tous types dans l'espace extra-atmosphérique.

La délégation mongole fait partie de celles qui se prononcent pour une solution globale, telle que celle proposée dans le paragraphe 1 de l'article premier du projet de traité proposé par l'URSS, selon lequel les Etats parties s'engagent à ne pas mettre sur orbite autour de la Terre des engins porteurs d'armes quelles qu'elles soient, à ne pas installer de telles armes sur les corps célestes et à ne pas placer de telles armes dans l'espace extra-atmosphérique de toute autre manière, notamment à bord d'engins spatiaux habités réutilisables, aussi bien du type actuel que d'autres types, dont les Etats parties pourraient disposer à l'avenir. Nous excluons pas non plus la possibilité que le traité prévoie une disposition concernant l'interdiction d'utiliser des systèmes antisatellites.

L'examen par le Comité de la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique a également fait apparaître une autre approche, l'approche "pragmatique et progressive", comme l'appellent ses auteurs. Cette approche consiste à se borner à interdire les systèmes antisatellites, laissant ainsi hors de l'interdiction une diversité considérable d'armes et de systèmes qui n'entrent pas dans la catégorie des armes "antisatellites". Il semble en outre que le terme même de "système antisatellites" soit utilisé de façon ambiguë, probablement parce que les partisans de cette approche ne proposent aucune définition précise de ce que représentent les "systèmes antisatellites".

La délégation mongole est fermement convaincue que l'objectif principal doit consister à résoudre le problème dans son ensemble, c'est-à-dire de conclure un traité interdisant de placer des armes de tous types dans l'espace extra-atmosphérique, et que la question des systèmes antisatellites doit être examinée dans le contexte général des mesures visant à atteindre cet objectif.

Pour conclure, la délégation mongole voudrait vous proposer, Monsieur le Président, et par votre intermédiaire aux membres du Comité, qu'après l'examen du point 7 en séances plénières, des consultations se poursuivent pour élaborer de concert, avant la fin de la session en cours, un mandat pour un groupe spécial de travail sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique, et décider de créer un tel groupe.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'espagnol) : Je remercie le représentant de la Mongolie de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'égard de la Présidence. L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de la Hongrie, à qui je donne maintenant la parole.

M. KÖMIVES (Hongrie) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, je me réjouis véritablement d'être parmi les premiers à vous féliciter le jour de votre accession à la présidence du Comité du désarmement. Je souhaite que bientôt vous puissiez constater et déclarer ouvertement : "C'est bien là le type de forum de négociation pour lequel j'ai combattu." En attendant, nous nous en remettons à votre vaste expérience et à vos talents de diplomate qui, j'en suis convaincu, nous aideront à tirer le maximum de la situation actuelle.

Permettez-moi également d'exprimer ma reconnaissance à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Maina, du Kenya, pour la contribution qu'il a apportée à notre travail en qualité de Président pour le mois de juillet. En même temps, je souhaite faire mes adieux à ceux de nos collègues qui ont quitté le Comité pendant les deux courtes

semaines qui se sont écoulées depuis que j'ai pris la parole la dernière fois, l'Ambassadeur Venkateswaran, de l'Inde, l'Ambassadeur Vrhunec, de Yougoslavie, et l'Ambassadeur Salah-Bey, de l'Algérie. Au nom de ma délégation, je leur souhaite bonne chance dans leurs nouvelles affectations.

Enfin, c'est un plaisir de souhaiter la bienvenue parmi nous au nouveau représentant du Pérou, l'Ambassadeur Cannock, et de lui offrir l'amitié et la coopération de la délégation hongroise.

Je voudrais aujourd'hui exposer les vues de ma délégation sur quelques questions liées au point 7 de l'ordre du jour : "Prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique".

Cette année, le monde célèbre le vingt-cinquième anniversaire du lancement dans l'espace du premier objet créé par l'homme, le premier Spoutnik soviétique. Cet événement a ouvert à l'homme la porte de l'ère spatiale, celle de l'exploration et de l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique.

L'utilisation pacifique de ce domaine nouveau et sans bornes a déjà apporté des avantages énormes à l'humanité. Nul ne peut et je crois que ne veut réellement nier ou sous-estimer l'importance de l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique dans de nombreux domaines tels que la météorologie, la navigation, les télécommunications, la télédétection des ressources naturelles, etc. Compte tenu des progrès rapides de la science et de la technologie, on peut s'attendre à bref délai à d'innombrables innovations, dont beaucoup ne sont sans doute même pas envisageables maintenant et dont l'humanité entière pourra tirer parti. En fait, tel était le souhait général exprimé avec éclat à la deuxième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, tenue récemment à Vienne.

Il est très regrettable que l'aube de l'ère spatiale ait été vite obscurcie par les sombres perspectives de l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique à des fins hostiles. Dès que l'on s'est rendu compte de la menace, des initiatives ont été prises pour y remédier. La première mesure importante dans cette direction a été l'adoption du Traité sur l'espace extra-atmosphérique, signé en 1967, qui interdit de placer dans l'espace des armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive et codifie en même temps les principes fondamentaux concernant les activités de l'homme dans l'environnement spatial. La conclusion d'un ensemble d'instruments internationaux a permis de réglementer plus en détail l'activité pacifique des Etats et leur coopération à cette fin. Ma délégation est fière de constater à ce sujet que les représentants hongrois, dans divers organes du Comité de l'espace extra-atmosphérique de l'Organisation des Nations Unies, ont contribué dans une mesure non négligeable à la rédaction de ces instruments.

Le danger croissant du déclenchement d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique et la nécessité urgente de l'éviter sont clairement reflétés au paragraphe 80 du Document final de la première session extraordinaire consacrée au désarmement, où il est dit :

"Pour empêcher la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique, de nouvelles mesures devraient être prises et des négociations internationales appropriées devraient être engagées, conformément à l'esprit du Traité sur les principes régissant les activités des Etats en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes."

(M. Kőmives, Hongrie)

Une mesure d'une importance exceptionnelle a été prise l'an dernier, à la trente-sixième session de l'Assemblée générale. L'Union soviétique, tenant compte des divers événements qui ont montré que l'espace extra-atmosphérique peut devenir le siège d'activités hostiles de plus en plus nombreuses et devenir ainsi une arène de la course aux armements, et guidée par le désir sincère de mettre fin à une telle évolution, a soumis un projet de traité interdisant de placer des armes de tous types dans l'espace extra-atmosphérique. La délégation hongroise s'est félicitée de cette nouvelle initiative, et continue à penser qu'elle constitue une mesure très importante et opportune dans la bonne direction. A son avis, le projet de traité offre une bonne base pour l'élaboration de l'instrument international que le Comité doit réaliser

A sa dernière session, l'Assemblée générale a adopté deux résolutions pour prévenir l'extension de la course aux armements à l'espace extra-atmosphérique. Dans sa résolution 36/99, se référant au projet de traité que je viens de mentionner, elle prie le Comité du désarmement d'engager des négociations en vue d'aboutir à un accord sur le texte d'un traité interdisant de placer des armes de tous types dans l'espace extra-atmosphérique.

Dans l'autre, la résolution 36/97 C, elle prie le Comité de mener des négociations pour prévenir une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique en se référant particulièrement à l'interdiction des systèmes antisatellites.

En raison de cette évolution, et plus concrètement des deux résolutions, le Comité se trouve chargé d'une responsabilité nouvelle et de tâches supplémentaires. Le Comité a donc décidé d'inclure dans son ordre du jour pour 1982 un nouveau point, le point 7, intitulé "Prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique". Des réunions officielles ont eu lieu pendant la première partie de la session et maintenant ce point est inscrit à notre programme de travail pour la seconde partie de la session de 1982.

La délégation hongroise est fermement convaincue que le Comité du désarmement a progressé d'un grand pas lorsqu'il a entamé l'examen de ce point. Il devrait maintenant entamer au plus tôt des négociations sérieuses et élaborer dès que possible le texte d'un traité interdisant de placer des armes de tous types dans l'espace extra-atmosphérique. Si le Comité souhaite atteindre cet objectif - et le débat a révélé l'existence d'une forte volonté de le faire - il faut entreprendre sans délai des négociations sérieuses, avec la volonté politique nécessaire, afin de ne pas laisser perdre l'impulsion donnée.

La délégation estime que les discussions sur la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique ont été utiles. Elles nous ont aidés à mieux cerner les problèmes qui se posent et à esquisser les différentes approches sur la façon dont le Comité doit traiter cette question importante et urgente.

Mardi dernier, nous avons eu l'occasion d'écouter la déclaration pleine d'intérêt du Professeur Clarke, de Sri Lanka. Ma délégation a également suivi avec beaucoup d'attention les déclarations de l'Ambassadeur Alessi, d'Italie, et de M. Skinner, du Canada. Tout en admettant le sérieux et le niveau élevé de leurs déclarations, je dois avouer que ma délégation est quelque peu déçue par le caractère unilatéral de ces interventions. Nos distingués collègues n'ont parlé que d'un seul aspect de

(M. Kömives, Hongrie)

la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique; c'est-à-dire de la prévention ou de l'interdiction des systèmes antisatellites.

Ma délégation ne veut ni nier ni minimiser l'importance et l'opportunité qu'il y a à résoudre ce problème. Néanmoins, nous ne voyons là que l'un des nombreux aspects de la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. De l'avis de la délégation hongroise, partagé, je le sais, par beaucoup d'autres délégations, d'autres armes peuvent ou pourraient être utilisées dans l'espace extra-atmosphérique ou à partir de cet espace. Il est vraiment regrettable qu'aucun aspect autre que l'interdiction des systèmes antisatellites n'ait été mentionné par nos distingués collègues italien et canadien. La délégation hongroise, comme beaucoup d'autres, estime que tous les aspects de la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique devraient être examinés et, autant que possible, résolus par notre Comité.

Bien que ma délégation - comme la grande majorité des membres du Comité - maintienne le point que la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique est essentiellement une question de décision politique, je me hasarderai à faire quelques brèves observations sur certaines des vues exprimées par diverses délégations.

D'abord, nous ne pouvons partager l'évaluation optimiste selon laquelle l'idée d'un canon laser et d'armes à faisceau de particules ne pourra être mise en pratique que dans un avenir éloigné et incertain. L'étude d'experts publiée en 1978 par le Stockholm International Peace Research Institute (SIPRI) et intitulée "Outer Space - Battlefield of the Future ?" (L'espace extra-atmosphérique - Un champ de bataille de l'avenir ?), contient la conclusion suivante :

"Pour ce qui est des lasers spatiaux, ils en sont au stade de la mise au point. Les lasers chimiques sont plus utiles pour ces systèmes parce qu'ils sont compacts ... Les progrès réalisés en matière de radars à laser infrarouge montrent que ces dispositifs peuvent servir à poursuivre un objet dans l'espace ... Lorsqu'on disposera d'un tel dispositif, on pourra l'utiliser pour mettre hors de service des cellules solaires et des capteurs optiques à bord d'un satellite. Il se pourrait que les lasers à haute énergie et les faisceaux de particules chargées marquent le début de la prochaine révolution dans la technologie des armes."

Permettez-moi de rappeler que le livre dont je viens de citer un passage a été publié en 1978, de même que le document de la série "Occasional Papers", No 25, de la fondation Stanley, intitulé "Can Space remain a Peaceful Environment" (L'espace sera-t-il toujours un milieu pacifique ?) où l'on apprend que les militaires des Etats-Unis ont proposé d'incorporer de nouveaux types de systèmes spatiaux dans les unités opérationnelles existantes et d'utiliser des satellites pour la gestion de batailles en temps réel et la conduite de la guerre. La technologie spatiale pourrait dispenser les forces armées de la nécessité de s'appuyer sur des bases étrangères, de communiquer avec des installations situées dans d'autres pays et d'assurer la surveillance de ces installations.

(H. Kömives, Hongrie)

La Fondation Stanley, dans son étude dont je viens de résumer les conclusions sans toutefois en altérer le message, poursuit en affirmant que les Forces aériennes des Etats-Unis envisagent des stations spatiales tant habitées qu'inhabitées qui seraient utilisées pour pointer les armes, évaluer les dommages, repointer les armes stratégiques, guider les projectiles et assurer des fonctions de commande, de contrôle et de communication en temps réel sur un champ de bataille.

Ce ne sont là que quelques exemples pour prouver que le problème des systèmes antisatellites, quelque important qu'il puisse être, n'est que l'un des nombreux aspects de cette question. Ma délégation ne peut échapper à l'impression que le surcroît d'importance accordé par certaines délégations à ce seul sujet va peut-être dans le sens de certains intérêts particuliers.

Pour conclure, permettez-moi de dire franchement qu'au début de la session d'été, la délégation hongroise s'attendait à ce que le problème de la création d'un groupe de travail pour le point 7 de notre ordre du jour soit rapidement résolu. Malheureusement, la position adoptée par certains pays occidentaux ne l'a pas permis. Néanmoins, nous continuons de penser qu'un groupe de travail pourvu d'un mandat convenablement libellé, comme celui suggéré par la délégation mongole dans le document CD/272, constituerait le meilleur moyen de s'occuper de cette question.

Cependant, je ne veux pas surestimer l'importance de la création d'un groupe de travail de l'espace extra-atmosphérique, et cela pour de très bonnes raisons. Je suis pleinement conscient du fait que les organes qui ont précédé le Comité du désarmement, à savoir la Conférence du Comité des dix-huit puissances sur le désarmement et la Conférence du Comité du désarmement, ont pu élaborer des accords de désarmement sans groupes de travail, tandis que le Comité, qui a maintenant créé un nombre considérable de groupes, qui sont toujours considérés comme le meilleur moyen de négociation, s'est jusqu'ici montré incapable d'élaborer un seul projet de traité ou de convention sur le désarmement. Mais cela ne servirait qu'à souligner ce que je veux dire : les éléments réellement indispensables sont le dévouement à la cause, la disponibilité et la volonté politique. Quand ces éléments existeront, nous pourrons aisément trouver le moyen d'élaborer et de conclure des mesures de désarmement, avec ou sans groupes de travail.

Le PRESIDENT (traduit de l'espagnol) : Je remercie le représentant de la Hongrie de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'égard de la Présidence. L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de Cuba, l'Ambassadeur Solá Vila, à qui je donne maintenant la parole.

M. SOLÁ VILA (Cuba) (traduit de l'espagnol) : Monsieur le Président, votre présence à la tête du Comité du désarmement nous remplit de satisfaction. Le Mexique et Cuba sont deux pays amis dont la collaboration est exemplaire. Comme l'a dit le Président du Conseil d'Etat de Cuba, Fidel Castro, "il y a entre Cuba et le Mexique une continuité historique et une tradition d'amitié qui n'ont leur parallèle dans aucun autre peuple d'Amérique latine. Il y a toujours eu un lien étroit entre nos combats et les luttes et l'histoire du Mexique."

(ll. Solá Vila, Cuba)

Monsieur l'Ambassadeur Garcia Robles, vous avez consacré vos efforts et votre vie à la cause du désarmement et de la paix. Vous ne vous êtes jamais lassé dans vos efforts, et votre devise semble s'inspirer de cette pensée d'un grand Américain, Benito Juarez : "Celui qui n'espère pas vaincre est déjà vaincu". Nous ne pouvons nous considérer comme vaincus dans la lutte pour le désarmement général et complet, malgré les immenses écueils qui se trouvent sur notre chemin.

Je voudrais aussi féliciter votre prédécesseur, l'Ambassadeur Iaina, pour l'habileté avec laquelle il a dirigé nos travaux en août, et lui souhaiter un plein succès dans ses nouvelles fonctions.

Permettez-moi aussi de m'associer à ceux qui ont souhaité la bienvenue à l'Ambassadeur Peter Cannock, du Pérou, avec qui nous espérons poursuivre notre étroite collaboration, et d'exprimer ma reconnaissance pour le travail accompli à deux autres nouveaux collègues qui nous quittent, les Ambassadeurs Salah Bey, de l'Algérie, et Marko Vrhunec, de la Yougoslavie.

L'adoption d'accords internationaux efficaces garantissant les Etats non dotés d'armes nucléaires contre le recours ou la menace du recours à ces armes est une question que le Comité du désarmement examine à titre prioritaire depuis sa session d'été de 1979.

Il n'est pas inutile de rappeler que les uniques garanties sur lesquelles ces Etats comptaient alors étaient celles offertes unilatéralement par les Etats dotés d'armes nucléaires. Or, ainsi que l'a signalé le Groupe des 21, quelques-unes de ces garanties contiennent des limitations, des conditions et des exceptions inacceptables, et, outre qu'elles sont fondées intégralement sur la doctrine de la dissuasion nucléaire, laquelle a contribué à mener le monde au bord de la guerre, témoignent de l'application d'un critère subjectif.

Lorsqu'il a décidé de créer un Groupe de travail pour l'examen de cette question urgente, le Comité du désarmement a précisé que l'objectif de ce Groupe serait d'étudier et de négocier des accords internationaux efficaces qui garantissent les Etats non dotés d'armes nucléaires contre le recours ou la menace du recours à ces armes.

Beaucoup de choses se sont passées depuis l'examen de cette question par le Comité du désarmement, et beaucoup de faits sont survenus en ce qui concerne l'utilisation possible des armes nucléaires, de sorte qu'aujourd'hui la menace que représente l'utilisation de ces armes pour les Etats non dotés d'armes nucléaires est encore plus grande qu'en 1979.

A cet égard, il faut tenir compte de ce que l'utilisation d'armes nucléaires affecterait aussi bien les Etats belligérants que les Etats non belligérants, comme on l'a reconnu plus d'une fois, notamment au sein de notre organe de négociation.

A un certain moment, le Groupe de travail chargé de l'examen de la question a paru être sur le point d'aboutir à un accord permettant l'adoption d'un instrument international qui traduise dans la réalité les garanties susmentionnées. On a commencé à examiner ce qu'il est convenu d'appeler une "approche commune" et tout allait bien jusqu'au jour récent où la politique de dissuasion nucléaire, toujours fondée sur l'utilisation possible des armes nucléaires, a réduit à néant les chances d'aboutir

(II. Solá Vila, Cuba)

un accord. On a alors commencé à parler avec plus d'insistance de la possibilité d'adopter une résolution du Conseil de sécurité concrétisant les garanties pour les Etats non dotés d'armes nucléaires. Pourtant, il n'a pas été possible jusqu'ici d'aboutir à une formule qui satisfasse vraiment toutes les parties, et cela surtout pour deux raisons : parce qu'il y a des Etats dotés d'armes nucléaires qui ne sont pas disposés à renoncer à l'utilisation de telles armes, et parce qu'il est incontestable que, pour aboutir à une résolution efficace, les déclarations faites à cet égard doivent être identiques quant à leur contenu, si l'on veut avoir un peu de considération pour ceux qui réclament le respect de leur droit de survivre.

De toute façon, l'adoption d'une résolution du Conseil de sécurité ne serait qu'une mesure provisoire sur la voie qui doit mener aux garanties que nous exigeons, et il serait nécessaire de reconnaître que l'objectif final est un instrument international juridiquement contraignant.

Face à cette situation au Comité du désarmement, le Groupe des 21 pas non alignés et neutres, à la veille de la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies consacrée au désarmement, a prié instamment les Etats dotés d'armes nucléaires de revoir leur politique et de présenter de nouvelles positions sur la question.

Nous savons tous à quoi cette demande a abouti. Un Etat doté d'armes nucléaires, l'Union soviétique, a fait savoir qu'il n'utiliserait pas le premier des armes nucléaires, renforçant ainsi les garanties de sécurité. Il a proposé en outre l'adoption d'un programme de désarmement nucléaire, dont l'application aurait sans doute des résultats encourageants et nous rapprocherait d'une solution au problème des garanties négatives.

Toutefois, d'autres Etats dotés d'armes nucléaires ont réaffirmé leur position en ce qui concerne la dissuasion nucléaire et l'utilisation des armes nucléaires, poursuivant leur politique de guerre froide, et empêchant ainsi les travaux du Comité relatifs aux questions prioritaires inscrites à son ordre du jour de progresser.

Nous avons noté avec inquiétude que certains membres du Comité nous proposaient d'oublier les références à la politique de dissuasion nucléaire et de recours possible aux armes nucléaires. Comment peut-on faire pareille proposition puisque c'est précisément cette politique qui est à l'origine des difficultés dans lesquelles se trouve le Comité en ce qui concerne l'examen de toute question où l'interdiction de l'utilisation des armes nucléaires est implicite, sous une forme ou sous une autre ?

Au cours des dernières séances plénières, il a été question de ce qu'il est convenu d'appeler le "Plan Baruch" et l'on a même présenté ce plan comme ayant pour objet de confier aux Nations Unies le contrôle de l'énergie nucléaire. Or, rien n'est plus éloigné de la réalité. Il s'agit là en outre d'une conception dangereuse, car elle déforme la présentation de la question et peut nous amener à commettre des erreurs involontaires.

Si je me suis arrêté à ces considérations, c'est parce que c'est précisément sur la politique en question que se fondent ceux qui s'opposent au désarmement nucléaire, empêchant l'adoption de garanties efficaces pour les Etats non dotés d'armes nucléaires, et la création d'un groupe de travail pour la prévention de la guerre nucléaire et mettent obstacle, par exemple, à des négociations concrètes sur l'interdiction des essais d'armes nucléaires.

(M. Solá Vila, Cuba)

La proposition faite par M. Bernard Baruch à la 1ère séance de la Commission de l'énergie atomique, le 14 juin 1946, visait à créer une autorité internationale pour les recherches et travaux atomiques, qui aurait eu notamment les attributions suivantes :

- "1. Autorité de gestion ou de propriété sur toutes les activités se rapportant à l'énergie atomique, virtuellement dangereuses pour la sécurité mondiale;
2. Pouvoirs et moyens permettant de tenir en main toutes les activités se rapportant à l'énergie atomique, de les inspecter et de les placer sous licence."

Comme on le comprendra, la proposition de M. Baruch, à laquelle on a donné le nom de "Plan Baruch", était inacceptable étant donné précisément les dangers qu'elle présentait pour la sécurité du monde, qu'elle se proposait pourtant de protéger.

Chacun se rend compte que les éléments de cette autorité internationale, les laboratoires, les connaissances, le matériel, absolument tout était entre les mains des Etats-Unis eux-mêmes, d'où émanait la proposition. Précisément entre les mains des responsables de la catastrophe nucléaire d'Hiroshima et de Nagasaki, de ceux qui par la force - première manifestation de force de la guerre froide - n'avaient pas hésité à faire disparaître de la face de la terre des centaines de milliers de citoyens japonais pacifiques.

Mais ce que l'on nous cache, dans quelques-unes des interventions que nous avons entendues, c'est ce qui s'est passé après la présentation du Plan Baruch.

A la 2ème séance de la Commission de l'énergie atomique, le 19 juin 1946, cinq jours seulement après la présentation de la proposition des Etats-Unis, le représentant de l'Union soviétique, M. Andrei Gromyko, a présenté un projet de convention interdisant la production et l'utilisation d'armes atomiques et prévoyant que dans les trois mois qui suivraient l'entrée en vigueur de cette convention, toutes ces armes devraient être détruites.

Telle fut la contre-proposition faite en réponse au Plan Baruch; contre-proposition qui ne laisse planer aucun doute.

Je n'ai pas besoin de dire qui a rejeté cette proposition; ce sont ceux-là mêmes qui, avec les mêmes arguments, s'opposent aujourd'hui à la cessation de la course aux armes nucléaires, à l'interdiction de l'utilisation de ces armes, à l'interdiction des essais nucléaires et à l'octroi de garanties de sécurité pour les Etats non dotés de telles armes.

Toutefois, je voudrais signaler que cette politique de rejet de tout ce qui implique le désarmement nucléaire et le non-recours aux armes nucléaires est inspirée aujourd'hui, comme il y a trente ans, par la politique de dissuasion nucléaire et de recours éventuel aux armes nucléaires, qui ces dernières décennies a contribué à faire échouer les négociations sur les questions de désarmement dans toutes les instances.

Il n'est pas inutile de rappeler que dès 1942, sept ans avant la création de l'OTAN et quatre ans avant la présentation du fameux Plan Baruch, Sir Winston Churchill déclarait ceci, dans son fameux mémorandum secret, qui fut révélé par la suite par McMillan à la Conférence de Strasbourg :

(M. Solá Vila, Cuba)

"Je dois admettre que je ne préoccupe avant tout de l'Europe, de la renaissance de la gloire de l'Europe, mère des nations modernes et de la civilisation. Il serait infiniment désastreux que la barbarie russe déferle sur la culture et l'indépendance des vieux Etats européens."

Dans le même sens, le général américain Groves, qui avait été placé à la tête du "Programme Manhattan", nom de code du programme de fabrication de la bombe atomique, s'exprimait en ces termes :

"J'estime important de déclarer, et la chose, je crois, est bien connue, qu'une quinzaine de jours après mon entrée en fonctions à la tête du programme, je ne doutais plus le moins du monde que la Russie soit l'ennemi et que le programme soit orienté en fonction de ce fait."

Qui plus est, l'Accord de Québec de 1943, qui constituait l'expression officielle de l'alliance militaire atomique entre les Etats-Unis et le Royaume-Uni, élaborait toute une stratégie pour l'utilisation de l'arme atomique, et cela montre très clairement les origines de la dissuasion nucléaire et de la politique d'utilisation des armes nucléaires.

Dans les négociations du Comité du désarmement, on ne peut prétendre faire abstraction du danger que comporte cette politique, puisque c'est elle, précisément, qui est responsable de la course aux armements et des principaux obstacles aux négociations sur les questions prioritaires inscrites au programme de notre organe de négociation.

Nous avons maintenant devant nous ce qui pourrait être un nouveau "Plan Baruch", un plan réel et sans subterfuge. Je veux parler de la création d'un groupe de travail chargé de négocier sur le point 2 de notre programme. Je veux parler de l'adoption de mesures concrètes visant à empêcher la guerre nucléaire. Je veux parler de la renonciation à l'utilisation en premier des armes nucléaires et de l'ouverture de négociations pour l'application d'un programme de désarmement nucléaire. Pourquoi rejette-t-on ces mesures ? Pourquoi voit-on des inconvénients à ce qu'elles soient adoptées ? Pourquoi veut-on éviter à tout prix que le Comité du désarmement joue son rôle ? La réponse à ces questions est toujours la même, et se trouve dans les antécédents que je viens de signaler.

Cette situation a considérablement aggravé le danger qui menace toute l'humanité et, notamment, les Etats non dotés d'armes nucléaires, car c'est la politique de dissuasion et d'utilisation éventuelle de l'armes nucléaire qui empêche l'adoption de garanties négatives efficaces.

Telle est aussi l'origine de toutes les contradictions apparentes que le Comité a rencontrées ces dernières années : au moment où l'on accepte l'élargissement du mandat du Groupe de travail des armes chimiques, on décide de fabriquer de nouveaux systèmes d'armes de ce genre; au moment où l'on accepte la création d'un Groupe de travail sur l'interdiction des essais d'armes nucléaires, on dresse de très gros obstacles à l'élaboration de ce qui devrait être une interdiction effective et l'on empêche l'élaboration des modalités que la majorité ici représentée souhaite pour l'interdiction; au moment où l'on discute de la nécessité d'un désarmement nucléaire, on fait obstacle à la création d'un groupe de travail pour l'examen de la question.

(M. Solá Vila, Cuba)

Ce sont les mêmes contradictions qui se manifestent dans l'annonce publique de certaines décisions périlleuses. Comment est-il possible, par exemple, qu'il existe des plans de déploiement des nouveaux missiles balistiques intercontinentaux MX alors que sont engagées, à Genève, des négociations en vue de limiter et de réduire les armes stratégiques ? Comment a-t-on pu dire à un moment donné que les missiles Minuteman étaient vulnérables, alors que l'on prévoit aujourd'hui de placer les MX dans les silos qui étaient considérés comme vulnérables ?

Ces contradictions apparentes, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du Comité, s'expliquent par la politique de dissuasion nucléaire, par les doctrines qui rendent admissible la guerre nucléaire et par les décisions qui ont été prises au sujet d'une première frappe nucléaire.

Le Comité ne peut ignorer ce danger ni se désintéresser de ce qu'il représente pour les négociations en matière de désarmement.

Si, en 1979, devant les dangers que représentaient les armes nucléaires et vu l'insuffisance des garanties pour leur sécurité, les pays dépourvus de telles armes ont réclamé des mesures efficaces qui offrent de vraies garanties, aujourd'hui, étant donné la façon dont la course aux armements nucléaires a progressé depuis lors et compte tenu de la réaffirmation, par quelques hauts dirigeants, de la valeur et de l'actualité des doctrines dont je viens de parler, qui existent depuis les années 1940, il est plus nécessaire que jamais d'exiger l'adoption d'un instrument international juridiquement contraignant, qui offre aux Etats non dotés d'armes nucléaires des garanties réelles contre l'utilisation de telles armes.

A cet égard, permettez-moi de citer un passage du Document final de la sixième Conférence au sommet des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés :

"La Conférence a déclaré que la garantie de sécurité la plus efficace contre le recours ou la menace du recours aux armes nucléaires était le désarmement nucléaire et l'interdiction d'utiliser des armes nucléaires."

C'est pour cela et parce que nous considérons qu'aucune doctrine sur l'utilisation d'armes nucléaires ne peut se justifier, notamment parce que les doctrines de ce genre font obstacle aux travaux du Comité, que nous nous sommes attardés sur ces questions.

Le PRESIDENT (traduit de l'espagnol) : Je remercie le représentant de Cuba, l'Ambassadeur Solá Vila, de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'égard de la Présidence. L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant du Japon, l'Ambassadeur Okawa, à qui je donne maintenant la parole.

M. OKAWA (Japon) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, c'est pour moi non seulement un plaisir, mais aussi un honneur de pouvoir vous présenter mes respects et mes félicitations à l'occasion de votre accession à la présidence du Comité pour le mois de septembre et jusqu'au début de la session de l'an prochain. Permettez-moi également d'exprimer les remerciements de ma délégation à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Maina, pour l'habileté et l'efficacité avec lesquelles lui-même et les membres de la délégation kényenne ont guidé nos travaux au cours du mois d'août. Tout en regrettant beaucoup son départ, je voudrais adresser à l'Ambassadeur Maina mes meilleurs voeux pour la carrière qui l'attend à Nairobi.

(M. Okawa, Japon)

Je voudrais maintenant faire une déclaration relative au point 5 de notre ordre du jour : "Nouveaux types d'armes de destruction massive et nouveaux systèmes de telles armes; armes radiologiques". Selon le programme de travail, ce point doit être examiné la semaine prochaine, mais comme le Groupe de travail des armes radiologiques se réunit cet après-midi, je tiens à parler de cette question auparavant.

Le Japon est un petit pays, un peu moins grand que la Californie. Sur cette petite étendue de terre, le Japon possède actuellement vingt-quatre réacteurs nucléaires, six installations de traitement du combustible nucléaire et une installation de retraitement du combustible irradié. On comprend donc aisément que notre pays se préoccupe de garantir la sécurité de ces installations nucléaires pacifiques. C'est pourquoi nous sommes d'avis que la conclusion d'un accord interdisant les attaques contre des installations de ce genre serait d'une grande importance à cet égard. Nous sommes certains que ce point de vue est partagé par les nombreux pays qui disposent de telles installations nucléaires sur leur territoire.

C'est compte tenu de ces considérations que, le 9 juin dernier, le Premier Ministre du Japon a déclaré, à la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement :

"Il est très important pour les pays du monde entier d'être soulagés de l'inquiétude découlant des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Il importe, en particulier, d'assurer et de garantir la sécurité des installations nucléaires à des fins pacifiques, et le Japon espère que les efforts internationaux déployés à cette fin seront couronnés de succès. Mon pays, quant à lui, souhaite contribuer positivement à ces efforts."

C'est sur la base des mêmes considérations que mon Gouvernement s'est félicité de l'initiative prise par la Suède à l'égard d'un éventuel traité sur les armes radiologiques. Le Japon reconnaît l'importance de la conclusion d'un tel traité et de l'interdiction des attaques contre des installations nucléaires civiles, et ma délégation suit avec attention les délibérations du Comité sur ces deux questions.

A ce propos, je tiens à exprimer les remerciements de ma délégation aux deux présidents successifs du Groupe de travail spécial des armes radiologiques, l'Ambassadeur Kőmives, de Hongrie, qui, pendant deux ans, a déployé tant d'efforts pour concilier les diverses vues et faire progresser les travaux concernant un traité sur les armes radiologiques, et l'Ambassadeur Wegener, de la République fédérale d'Allemagne, qui, avec beaucoup de persévérance et de compétence, s'est efforcé de trouver une solution de compromis pour surmonter les difficultés rencontrées. Dans la lettre qu'il a adressée aux membres du Comité au début de la présente session d'été, l'Ambassadeur Wegener a proposé que nous recherchions des mécanismes de liaison entre un traité sur les armes radiologiques, selon le modèle traditionnel, et le règlement distinct de la question étroitement connexe des installations nucléaires.

Il est naturellement de notre intérêt qu'un accord international d'un genre ou d'un autre soit établi pour interdire des attaques contre des installations nucléaires pacifiques, mais c'est aussi en réponse à l'appel de l'Ambassadeur Wegener que ma délégation a été chargée de présenter un document de travail dans lequel nous proposons

(M. Okawa, Japon)

un projet de protocole sur l'interdiction des attaques contre des installations nucléaires, qui serait un protocole facultatif annexé au futur traité sur les armes radiologiques.

Je crois que mes distingués collègues ont devant eux ce document de travail, qui porte la cote CD/323. Il comporte une petite erreur typographique et je voudrais saisir cette occasion pour la signaler. Il est dit, en effet, au paragraphe 9 de l'original anglais de ce document "Japan has no intention to exclude the possibility of attack against nuclear facilities", ce qui est évidemment complètement erroné. Le passage devrait en fait se lire comme suit : "Japan has no intention to exclude the possibility of dealing with the question of the prohibition of attacks against nuclear facilities in an independent and separate treaty". Je demanderai au Secrétariat de bien vouloir distribuer un rectificatif à ce sujet.

J'aimerais maintenant expliquer en quelques mots pourquoi nous avons choisi la forme d'un protocole facultatif. Nous avons noté la difficulté qu'entraînait la proposition d'inclure une clause d'interdiction dans le texte même du traité sur les armes radiologiques. Nous reconnaissons que le lien étroit qui existe entre ces deux questions et le fait que l'objectif commun est de minimiser les dommages qui pourraient être causés par contamination en cas de dissémination de matières radioactives. Toutefois, d'un côté, il s'agirait d'interdire une arme et, de l'autre, d'interdire un acte, à savoir une attaque contre une installation nucléaire.

Nous avons donc recherché un moyen de négocier un accord international sur l'interdiction des attaques contre des installations nucléaires, tout en maintenant la liaison entre cet accord et le traité sur les armes radiologiques. Nous avons estimé que la solution était de traiter la question de l'interdiction des attaques dans un instrument distinct, et non pas dans le traité sur les armes radiologiques lui-même, tout en donnant aux parties à ce traité la possibilité d'adhérer, si elles le souhaitent, au protocole annexé au traité.

Nous espérons que la présentation de notre document de travail aidera quelque peu le Comité à sortir de l'impasse actuelle et contribuera ainsi à accélérer les négociations sur les armes radiologiques en vue de les mener rapidement à bonne fin. Nous espérons aussi que notre proposition aidera le Comité à s'engager dans un débat constructif sur la façon de régler la question, préoccupante pour nous, des attaques contre des installations nucléaires servant à des fins pacifiques.

Enfin, permettez-moi de souligner que l'annexe à notre document de travail ne présente que les grandes lignes d'un projet de protocole, et que c'est de préférence au cours des négociations elles-mêmes que pourront être traités les nombreux points techniques et juridiques qui ne sont pas même abordés dans notre document.

Le PRESIDENT (traduit de l'espagnol) : Je remercie le représentant du Japon, Ambassadeur Okawa, de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'égard de la Présidence. L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant des Etats-Unis d'Amérique, l'Ambassadeur Fields, à qui je donne maintenant la parole.

M. FIELDS (Etats-Unis d'Amérique) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, ma délégation tient à vous féliciter pour votre accession à la présidence en ces derniers jours de notre session. Nous sommes particulièrement fiers de voir un éminent fils de notre grand voisin du Sud, le Mexique, prendre les rênes du Comité. Nous sommes persuadés que sous votre direction ferme et éclairée le Comité terminera ses travaux avec diligence et adoptera rapidement le rapport de notre session d'été à la trente-septième session de l'Assemblée générale. Je puis vous assurer de l'entière coopération de ma délégation et je vous présente tous mes vœux de succès dans la conduite des travaux du Comité. D'autre part, ma délégation tient à exprimer à l'Ambassadeur Maina, par l'intermédiaire de la délégation kényenne, notre admiration et notre gratitude pour la compétence avec laquelle il a présidé le Comité pendant la majeure partie de sa session d'été. La façon équilibrée et sage dont il a dirigé les travaux du Comité a répondu à notre attente et fait honneur non seulement à ses qualités personnelles de conducteur d'hommes, mais aussi à son pays. Nous notons avec regret qu'il va, lui aussi, quitter nos rangs pour retourner à Nairobi pour occuper un nouveau poste. Il nous manquera beaucoup, car sa bonne humeur, ses manières amicales et son efficacité étaient pour nous une source d'inspiration. Nous lui souhaitons un plein succès dans ses nouvelles fonctions et toutes les satisfactions possibles pour l'avenir.

Je voudrais aujourd'hui parler du point 7 de l'ordre du jour : Prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. Comme le grand nombre d'orateurs qui ont pris la parole à notre précédente séance plénière en témoigne, cette question est l'une de celles auxquelles toutes les délégations présentes au Comité, y compris la mienne, attachent beaucoup d'intérêt.

A la session de printemps, j'ai pris la parole au Comité sur ce point lors d'une des deux réunions officielles consacrées à cette question. Elle a depuis suscité un intérêt accru, et plusieurs délégations ont demandé instamment qu'un groupe de travail soit créé pour s'en occuper. Ma délégation estime qu'avant d'envisager une telle mesure le Comité devrait poursuivre l'examen de ce point de l'ordre du jour afin de se faire une idée plus précise de la question. J'espère que ma déclaration d'aujourd'hui contribuera à promouvoir cet objectif.

En leur qualité de grande puissance spatiale, les Etats-Unis considèrent la question des arrangements relatifs au désarmement et à la limitation des armements en rapport avec l'espace extra-atmosphérique comme une question grave et importante. C'est cette approche qui a déterminé nos politiques et guidé nos actions dans les organes internationaux. Les Etats-Unis attachent la plus grande importance à la préservation de la vocation pacifique de l'espace extra-atmosphérique et à la prévention des activités de caractère agressif qui pourraient y être menées. En appuyant la résolution 36/97 C à l'Assemblée générale, l'automne dernier, les Etats-Unis ont reconnu qu'il convenait d'examiner au Comité du désarmement la question de la négociation de nouvelles mesures de limitation des armements dans l'espace extra-atmosphérique.

Dans le domaine de la limitation des armements et du désarmement nous bénéficions des efforts accomplis par nos prédécesseurs, qui nous ont laissé un certain nombre d'accords intéressants dans l'espace extra-atmosphérique. Grâce à ces accords, les catégories d'armes les plus dangereuses - les armes de destruction massive - sont déjà interdites dans l'espace extra-atmosphérique et d'autres limitations importantes ont été imposées aux activités liées aux armements dans ce milieu.

(M. Fields, Etats-Unis d'Amérique)

Le Traité sur l'espace extra-atmosphérique de 1967 est le plus général et le plus ambitieux de ces accords. Il interdit la mise sur orbite d'armes nucléaires ou de tout autre type d'armes de destruction massive. Il défend d'installer de telles armes sur les corps célestes, y compris la Lune, ou de placer de telles armes, de toute autre manière, dans l'espace extra-atmosphérique. En outre, ce Traité réserve la Lune et les autres corps célestes à des fins exclusivement pacifiques et interdit "sur les corps célestes, l'aménagement de bases et installations militaires et de fortifications, les essais d'armes de tous types et l'exécution de manoeuvres militaires".

En outre, le Traité sur l'espace extra-atmosphérique prévoit que les Etats parties, "en vue de maintenir la paix et la sécurité internationales et de favoriser la coopération et la compréhension internationales", appliquent les principes et les règles du droit international, y compris, tout particulièrement, la Charte des Nations Unies, dans leurs activités relatives à l'espace extra-atmosphérique. Ce point mérite d'être souligné. L'application de la Charte des Nations Unies et du droit international à l'espace extra-atmosphérique conduit à reconnaître que cet espace peut avoir un rôle important à jouer dans le maintien de la paix et de la sécurité mondiales. En fait, de l'avis de ma délégation, il a déjà apporté une contribution importante en ce sens en recevant des satellites destinés à une vaste gamme d'applications utiles depuis les satellites de communications jusqu'aux satellites de navigation et aux satellites chargés de surveiller les accords de limitation des armements, ou de donner l'alerte avancée en cas d'attaque nucléaire, qui exercent une fonction stabilisante.

De l'avis de ma délégation, le régime de limitation des armements applicable à l'espace extra-atmosphérique serait renforcé si les Etats qui ne sont pas encore parties au Traité sur l'espace extra-atmosphérique adhéraient à cet instrument. En effet - et je regrette de le dire - onze membres de ce Comité ne sont pas encore parties à cet important Traité.

Le Traité d'interdiction partielle des essais de 1963 interdit entre autres choses les explosions nucléaires dans l'espace extra-atmosphérique. Outre les avantages directs qu'a offert ce Traité en matière de limitation des armements en assurant l'absence d'explosions nucléaires dans l'espace extra-atmosphérique, il a beaucoup contribué à assurer le développement continu des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. Comme M. Arthur C. Clarke l'a souligné mardi, l'existence des nombreux satellites qui accomplissent actuellement des fonctions très diverses serait remise en question si des explosions nucléaires se produisaient dans l'espace extra-atmosphérique.

Comme le Traité sur l'espace extra-atmosphérique, le Traité d'interdiction partielle des essais jouit d'une adhésion large mais non universelle. Cent onze pays sont parties à cet important accord. L'adhésion de nouveaux Etats renforcerait les dispositions prises en matière de limitation des armements dans l'espace extra-atmosphérique.

La Convention sur l'interdiction d'utiliser des techniques de modification de l'environnement à des fins militaires ou toutes autres fins hostiles, négociée dans l'organe qui a précédé le Comité, la Conférence du Comité du désarmement, et signée en 1977, s'applique également à l'espace extra-atmosphérique. Elle est maintenant entrée en vigueur pour près de 50 Etats, soit beaucoup moins que pour le Traité sur l'espace extra-atmosphérique et le Traité d'interdiction partielle des essais. Là aussi, une plus large adhésion à un accord qui oppose une barrière efficace à toute manipulation à des fins hostiles de l'environnement, y compris l'espace extra-atmosphérique, contribuerait à renforcer le système de limitation des armements dans l'espace extra-atmosphérique.

(H. Fields, Etats-Unis d'Amérique)

On pourrait citer un certain nombre d'autres accords qui affectent le régime de l'espace extra-atmosphérique, son utilisation à des fins pacifiques et la prévention de son exploitation à des fins agressives. Je me contenterai de mentionner ici l'accord bilatéral concernant la limitation des systèmes de missiles antimissiles conclu en 1972 entre les Etats-Unis et l'Union soviétique. Pour ce qui est de l'interdiction de certaines armes dans l'espace extra-atmosphérique aux termes du Traité, les deux parties se sont engagées à ne pas réaliser, essayer ou mettre en place de systèmes ANI ou d'éléments de tels systèmes qui soient basés dans l'espace.

Si l'on évalue correctement l'ensemble des textes de droit international applicables au milieu de l'espace extra-atmosphérique que je viens de mentionner, on peut dire que les pays peuvent avoir quelque assurance que les parties au Traité sur l'espace extra-atmosphérique ont déjà renoncé à l'évolution la plus déstabilisante que l'on pouvait craindre dans le passé, en particulier à la mise sur orbite ou à la mise en place d'armes de destruction massive dans l'espace extra-atmosphérique. Si l'on considère les dispositions de ce Traité et des autres accords que j'ai cités, on peut replacer dans une perspective plus réaliste l'idée largement répandue qu'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique constitue une menace immédiate. C'est pourquoi je dois avouer que je suis quelque peu surpris de l'opinion de certains pays qui semblent écarter - ou minimiser - ces accords comme étant totalement insuffisants.

Il est également utile d'examiner la contribution que l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique apporte à l'application des accords de limitation des armements, en général en fournissant les moyens d'assurer la surveillance et la vérification. Il est évident qu'en l'absence d'une telle possibilité les accords de limitation des armements qui s'appuient en partie ou en totalité sur des moyens techniques nationaux de vérification n'auraient sans doute pas pu être conclus. Du moins ces accords auraient-ils exigé des mesures de vérification intensives, des mesures qu'aucun Etat ne saurait adopter inconsidérément, surtout si l'on peut trouver une solution meilleure ou plus aisément applicable.

On peut dire sans risque d'erreur que compte tenu du peu d'empressement que montrent certains Etats à s'entendre sur des moyens de vérification dits "intensifs" la possibilité qu'a l'homme d'utiliser l'espace extra-atmosphérique à des fins de surveillance et de vérification à bien souvent permis de choisir entre un accord efficace et l'absence d'accord. Il est intéressant d'observer qu'un article sur la surveillance des réductions d'armements, paru le 19 mai dans "Mejdounarodnaya Jizn" souligne que les satellites de reconnaissance "ont marqué un progrès décisif en matière d'observation et de surveillance des mesures de limitation des armements".

Outre les fonctions particulières qu'exerce l'espace extra-atmosphérique dans la limitation de certaines armes, le vaste potentiel qu'il offre à des fins pacifiques nous rend des services dans de nombreux domaines importants, dont l'éventail ne cesse de s'élargir. Nous avons tous reçu des informations sur la Conférence Unispace-82 qui vient de s'achever et sur les nombreuses applications évoquées et examinées dans le cadre de ce forum. Elles illustrent à quel point l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique à des fins civiles s'est intégrée à notre vie quotidienne. Depuis les satellites météorologiques qui servent à améliorer les prévisions du temps et de donner l'alerte en cas d'ouragans dévastateurs

(M. Fields, Etats-Unis d'Amérique)

jusqu'aux satellites de communications qui permettent la transmission télévisée en direct, à l'échelon mondial, de reportages sur des faits historiques ou de programmes récréatifs, il est évident que l'espace extra-atmosphérique joue un rôle important dans le maintien de la structure de notre société internationale. Il y a déjà bien des années, les Etats-Unis ont été les premiers à mettre à la disposition du monde entier la technologie et les avantages résultant de son programme spatial, qui a pour but de mettre l'espace extra-atmosphérique au service de la paix et de renforcer les liens qui unissent les nations.

Nous reconnaissons tous que l'espace extra-atmosphérique et les satellites ont une valeur militaire. Il est inutile de nier le fait pur et simple que l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique peut remplir et remplit effectivement des fonctions militaires importantes, notamment dans le domaine de l'alerte avancée, des communications et de la navigation. Ces fonctions peuvent contribuer à renforcer la stabilité internationale en accentuant la valeur de dissuasion des forces militaires et en réduisant les possibilités d'erreurs de calcul stratégique. Cependant, comme l'a souligné M. Clarke dans son éloquente déclaration de mardi dernier : "Il n'existe guère de réalisations humaines qui ne se prêtent pas aussi bien à des utilisations pacifiques qu'à des fins hostiles; ce qui compte, c'est l'intention."

Il y a aussi un autre fait très simple qu'on ne saurait nier. C'est que l'Union soviétique, quelles que soient ses fins, s'emploie activement, depuis plusieurs années, à réaliser et à essayer un système opérationnel d'armes anti-satellites. Ce système met en danger les satellites de toutes les nations. Mon gouvernement en a conclu que la prudence ne lui laissait d'autre choix que de poursuivre son propre programme pour se doter d'une capacité analogue.

Les Etats-Unis reconnaissent pleinement qu'une concurrence effrénée dans la mise au point et le déploiement d'armes en rapport avec l'espace extra-atmosphérique - ce que nous appelons souvent une course aux armements - ne contribuerait pas à promouvoir l'objectif plus vaste d'un monde plus pacifique. C'est pourquoi ils appuient l'examen de cette question au Comité du désarmement.

Nous demeurons disposés à examiner de nouvelles mesures qui pourraient s'ajouter à la liste actuelle des accords de limitation des armements applicables au milieu de l'espace extra-atmosphérique. Le 4 juillet dernier, Le Président Reagan a annoncé une politique nationale pour les utilisations de l'espace-atmosphérique à des fins civiles, militaires et de limitation des armements. Les grandes lignes de cette politique sont exposées dans un document dont ma délégation remettra volontiers des exemplaires aux délégations intéressées. Cependant, je voudrais citer un passage approprié de ce document qui a trait à la limitation des armements :

"Les Etats-Unis poursuivront l'étude des options possibles en matière de limitation des armements spatiaux. Ils examineront la possibilité de prendre des mesures vérifiables et équitables de limitation des armements interdisant ou limitant d'autre façon les essais et le déploiement de systèmes spécifiques d'armes, pour autant que ces mesures soient compatibles avec la sécurité nationale des Etats-Unis."

(M. Fields, Etats-Unis d'Amérique)

A mon avis, deux points de ce passage méritent de retenir particulièrement l'attention. D'abord, les Etats-Unis pensent que l'on devrait se concentrer sur des mesures applicables à des types spécifiques de systèmes d'armes. De toute évidence, il ne servirait à rien d'envisager des mesures conçues en termes vagues et faisant seulement l'objet de généralités imprécises, dont l'applicabilité serait problématique, et je ne pense d'ailleurs pas que de telles mesures puissent intéresser les délégations ici présentes. Ensuite, les Etats-Unis estiment que les mesures de limitation des armements envisagées devraient être équitables et vérifiables. Ce sont là deux critères qui restent valables dans tout accord éventuel de limitation des armements.

Il convient également de souligner que, de même que pour d'autres aspects de nos travaux en matière de limitation des armements et de désarmement, l'examen des nouvelles mesures à prendre dans le domaine spatial ne peut s'effectuer dans le vide. Le climat international a d'importantes répercussions sur les perspectives de coopération au sujet de ces mesures. Comme pour toutes les mesures de limitations des armements, notre jugement doit s'inspirer de la réalité mondiale.

Enfin, je crois pouvoir affirmer avec confiance que toutes les délégations ici présentes partagent la même vision de l'avenir spatial de l'humanité. Dans mon enfance, je me rappelle combien j'étais impressionné par les exploits des héros de bandes dessinées de "Buck Rogers" et de "Flash Gordon", sans jamais penser toutefois qu'il s'agissait d'autre chose que de vols imaginaires. Et pourtant, nous avons assez vécu pour voir les premières tentatives faites par l'homme pour quitter notre planète. Nous avons tous en mémoire les paroles poignantes de l'astronaute Neil Armstrong, le premier homme à avoir posé le pied sur la Lune : "C'est un petit pas pour l'homme, mais un pas de géant pour l'humanité". Il n'est pas interdit de penser que nos petits-enfants, ou peut-être les enfants de ceux-ci, briseront résolument les liens qui les attachent à la Terre pour se lancer dans une nouvelle ère qui dépasse notre imagination. Cependant, l'humanité ne peut atteindre cette ultime frontière que si la paix est maintenue.

Le PRESIDENT (traduit de l'espagnol) : Je remercie le représentant des Etats-Unis d'Amérique, l'Ambassadeur Fields, de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'égard de la Présidence. Le dernier orateur inscrit sur ma liste est le représentant de l'Autriche, M. Lang, à qui je donne maintenant la parole.

M. LANG (Autriche) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, prenant la parole à cette heure très tardive de la première séance du mois de septembre, ma délégation est heureuse de se joindre aux orateurs précédents qui ont exprimé leur satisfaction de vous voir diriger le Comité pendant le reste de la session de 1982. Votre accession à la présidence du Comité, vous qui êtes l'une des personnalités les plus éminentes dans le domaine du désarmement, peut sans nul doute être qualifiée de moment historique. Nous vous souhaitons aussi la bienvenue en tant que représentant du Mexique, pays avec lequel l'Autriche a toujours entretenu des relations cordiales, malgré l'énorme distance qui nous sépare sur le plan géographique.

Lorsque l'on considère les questions hautement politiques et sensibles, auxquelles votre distingué prédécesseur a fait allusion il y a quelques jours, on se rend compte que tous ceux qui sont concernés devront faire preuve de patience, de sagesse, de réalisme et d'un certain degré de flexibilité. La délégation autrichienne espère que les décisions qui seront prises au sujet de ces questions tiendront dûment compte

(M. Lang, Autriche)

des intérêts, non seulement des Etats membres du Comité du désarmement, mais aussi de tous les Etats qui ont exprimé une préoccupation particulière au sujet des questions de désarmement et de limitation des armements, préoccupation qui, dans le cas de l'Autriche, résulte de sa situation dans l'une des régions les plus névralgiques du globe.

Ma délégation désire aussi rendre hommage à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Maina, du Kenya, qui a dirigé le Comité de façon si compétente pendant le mois d'août, et dont l'action a aidé à surmonter les sentiments de déception et de frustration éprouvés par nombre de délégations devant les résultats très limités de la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

Ma délégation a écouté avec une attention et un soin particuliers les déclarations sur le point intitulé "Prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique". Avec votre aimable permission, je me permettrai de soumettre à l'examen du Comité les observations suivantes, observations qui émanent d'un gouvernement qui a, depuis de nombreuses années, porté un intérêt spécial aux questions de l'espace extra-atmosphérique et en particulier à ses utilisations pacifiques.

L'humanité se trouve devant une possibilité sérieuse de voir la course aux armements s'étendre progressivement à l'espace extra-atmosphérique.

Plus de 1 700 satellites militaires ont été lancés pendant la dernière décennie. Des deux côtés, les autorités militaires comptent de plus en plus sur les satellites, en particulier à des fins stratégiques. L'élargissement croissant de leurs fonctions fait de ces satellites des objectifs intéressants, et incite fortement à créer une capacité antisatellite. D'autres efforts visant à la mise en place d'armes dans l'espace, s'exercent dans la technologie des missiles antimissiles.

Ces faits nouveaux ont fait naître de sérieuses craintes quant aux perspectives d'une utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique, craintes qui ont été exprimées avec force, le mois dernier à Vienne, durant la deuxième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. Le Président de la Conférence, le Ministre autrichien des affaires étrangères, M. Willibald Pahr, a instamment demandé aux participants de conclure des accords pour interdire formellement tous les types d'armes dans l'espace extra-atmosphérique.

Dans son rapport final, la Conférence a exprimé l'opinion que l'extension de la course aux armements à l'espace extra-atmosphérique était un sujet de grave préoccupation pour la communauté internationale, qu'elle était dommageable pour l'humanité tout entière et qu'il convenait donc de l'empêcher. La Conférence a recommandé que les organes compétents de l'Organisation des Nations Unies, en particulier l'Assemblée générale et le Comité du désarmement, tiennent, en priorité, dûment compte de cette préoccupation lorsqu'ils traiteront des mesures visant à prévenir une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique.

En 1978, la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement avait déjà demandé que des mesures soient prises pour empêcher une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. A l'automne dernier,

(M. Lang, Autriche)

l'Assemblée générale, lors de sa trente-sixième session, a demandé au Comité du désarmement de rechercher un accord sur le texte d'un traité approprié pour empêcher que la course aux armements ne s'étende à l'espace extra-atmosphérique.

De l'avis général, les instruments internationaux en vigueur établissant le principe de l'exploration et de l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques sont insuffisants pour empêcher que la course aux armements ne s'étende à l'espace extra-atmosphérique. Certaines insuffisances et lacunes du plus important d'entre eux, le Traité sur l'espace extra-atmosphérique, sont apparues du fait de l'évolution technologique. D'autres ont été délibérément voulues par les rédacteurs du Traité parce que certains des rares pays qui possédaient une capacité technologique spatiale, ainsi que les ressources financières nécessaires, désiraient garder leurs options. Enfin, d'autres faiblesses émergent du fait de la prise de conscience grandissante que l'utilisation toujours croissante de l'espace extra-atmosphérique par quelques pays, en particulier à des fins militaires, risque de limiter indûment les utilisations pacifiques de l'espace par d'autres.

Comme point de départ du renforcement du régime de limitation des armements dans l'espace extra-atmosphérique, il faudrait examiner en détail la portée et la véritable signification des dispositions pertinentes du Traité sur l'espace extra-atmosphérique. Tant que le principe de l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique pour le bien de l'humanité, qui inspire le régime tout entier de l'espace extra-atmosphérique, se prêtera à des interprétations radicalement divergentes le danger d'une militarisation progressive de l'espace persistera. Et, comme nous le savons, c'est un fait que d'aucuns interprètent l'utilisation pacifique de l'espace comme n'excluant que les activités ou les dispositifs de caractère agressif, alors que d'autres voudraient qu'elle vise toutes les activités militaires.

Bien que l'imprécision de la rédaction ait pu être utile dans le passé, il n'est plus possible de tolérer un tel flou. Compte tenu des efforts concrets actuellement déployés pour expérimenter et éventuellement utiliser des dispositifs offensifs dans l'espace, il faut que la terminologie soit plus précise et que les nouvelles interdictions nécessaires soient claires et sans équivoque.

Après une mise au point concertée des dispositions actuelles, il sera certainement indispensable d'introduire de nouvelles interdictions touchant l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique. L'extension à l'espace lui-même des dispositions du paragraphe 2 de l'article IV du Traité sur l'espace extra-atmosphérique, ou une interdiction expresse de la mise en place dans l'espace de tous types de dispositifs offensifs, même à de simples fins expérimentales, pourraient être considérés comme des approches possibles de ce problème.

La modération qu'un régime renforcé concernant l'espace extra-atmosphérique imposerait à ceux qui, à l'heure actuelle, ont la capacité d'utiliser réellement l'espace extra-atmosphérique sera finalement ressentie, après mûre réflexion comme un bienfait même par ces quelques pays. En effet, si ces pays n'acceptent pas de restrictions maintenant, il se pourrait que demain ils se trouvent dans une situation où le renforcement des dispositifs envoyés dans l'espace et le risque de perdre les moyens spatiaux de communication et d'autres capacités accroîtraient énormément les coûts et, en particulier entraîneraient des pertes déstabilisantes d'installations essentielles pour leur système de dissuasion.

(M. Lang, Autriche)

L'histoire de la limitation des armements, bien connue de la plupart de ceux qui sont réunis ici, nous montre les erreurs de calcul passées qui ont fait que, pour de semblants avantages temporaires, des limitations ont été refusées à un moment où elles auraient été techniquement et politiquement réalisables et que l'évolution incontrôlée des armements a soulevé des problèmes sans fin, à peine quelques années plus tard.

Enfin, aucune nouvelle disposition de fond ne permettra de freiner la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique si les pays concernés ne sont pas capables de s'entendre au sujet d'un mécanisme efficace de mise en oeuvre et de vérification. La crédibilité des nouveaux engagements, quels qu'ils soient, dépendra de leur fiabilité et du degré de confiance qu'ils pourront faire naître parmi les pays intéressés.

A ce propos, j'aimerais dire notre conviction que, tôt ou tard, il faudra que la vérification, dans et à partir de l'espace, revête un caractère international. Actuellement, seuls deux pays disposent d'un ensemble complet de capacités spatiales. Pour l'instant, et pour longtemps encore, cette situation fait que l'on ne peut compter sur les moyens nationaux de vérification qui constituent l'option la moins crédible. L'an passé, une étude de l'Organisation des Nations Unies sur cette question a montré qu'une Agence internationale de satellites de contrôle était un objectif tout à fait réalisable. Cet élément devrait être pris en considération lorsqu'on élaborera de nouveaux accords de limitation des armements touchant l'espace extra-atmosphérique.

Quant à la question de savoir comment renforcer le régime de l'espace extra-atmosphérique, mon pays avait placé des espoirs considérables dans les pourparlers américano-soviétiques sur les systèmes antisatellites qui se sont déroulés approximativement jusqu'au sommet de Vienne en 1979. Nous reconnaissons l'intérêt que présenterait une reprise de ces pourparlers.

En même temps, le Comité, déférant aux résolutions pertinentes de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, de la dernière Assemblée générale et d'UNISPACE II, devrait renforcer son engagement touchant à la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique et créer un groupe de travail à cet effet. Toute initiative visant à accélérer le processus préparatoire conduisant au "démarrage" de véritables négociations sera la bienvenue.

Le PRESIDENT (traduit de l'espagnol) : Je remercie le représentant de l'Autriche de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'égard de la Présidence. Comme je l'ai indiqué il y a un instant, le représentant de l'Autriche était le dernier orateur inscrit sur ma liste. Y a-t-il un autre représentant qui souhaiterait prendre la parole ?

Je donne la parole au représentant des Pays-Bas, en lui disant toutefois que vu l'heure tardive, j'espère que sa déclaration sera très brève. S'il n'en était pas ainsi, je préférerais qu'il la fasse à notre prochaine séance.

M. WAGENMAKERS (Pays-Bas) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, pardonnez-moi de prendre la parole à une heure aussi tardive; il va de soi que mon intervention sera brève.

(M. Wagenmakers, Pays-Bas)

Ma délégation se réjouit de vous voir occuper la présidence pour le mois de septembre. Nul n'ignore la contribution remarquable que vous avez apportée à la cause du désarmement, et nous sommes sûrs que, sous votre direction, le Comité mènera à bonne fin les travaux de sa présente session. Le moment venu, le chef de ma délégation vous adressera sans nul doute en termes plus détaillés et plus appropriés nos remerciements pour la manière dont vous avez présidé les travaux du Comité.

D'ordre de mon Gouvernement, je voudrais faire consigner la brève déclaration suivante. Nous sommes profondément convaincus qu'aucun effort ne doit être épargné pour empêcher une concurrence sans frein en ce qui concerne la mise au point et le déploiement d'armes en rapport avec l'espace extra-atmosphérique. Nous attachons une grande importance à la responsabilité confiée au Comité du désarmement à cet égard, qui a été confirmée dans le document de clôture de la Conférence UNISPACE 82. Nos préoccupations sont bien connues. A la trente-sixième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, les Pays-Bas, ainsi que d'autres Etats qui partageaient la même opinion, ont pris l'initiative de présenter un projet qui a abouti à la résolution 36/97 C, adoptée à une écrasante majorité. Plus tard, nous avons noté avec satisfaction que, conformément à cette résolution, le Comité du désarmement, au début de sa session de 1982, avait décidé d'inscrire à son ordre du jour un nouveau point 7 intitulé "Prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique". Le 8 avril 1982, le chef de la délégation néerlandaise a exposé en détail notre approche fondamentale à l'égard de cette question. Nous avons suivi avec un grand intérêt le débat actuel en plénière. A notre avis, les interventions des délégations qui ont parlé du point 7 de l'ordre du jour démontrent amplement l'existence d'un consensus de fait quant à l'opportunité de prendre des mesures significatives pour empêcher une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. Cela m'encourage à réaffirmer l'opinion exprimée devant le Comité par le chef de ma délégation, le 12 août 1982, à savoir que le texte de la résolution 36/97 C fournit des éléments appropriés pour rédiger le mandat d'un groupe de travail spécial à créer au titre du point 7 de l'ordre du jour. Nous prions instamment le Comité du désarmement de prendre une telle mesure, qui garantirait un examen approprié du point 7 de l'ordre du jour en 1983.

Le PRESIDENT (traduit de l'espagnol) : Je remercie le représentant des Pays-Bas de sa déclaration, de la concision dont il a fait preuve, ainsi que des paroles aimables qu'il a eues à l'égard de la Présidence. Cette déclaration clôt la liste des orateurs pour la séance de la matinée.

Les membres du Comité ont sans doute tous reçu le calendrier que le secrétariat a établi pour la semaine prochaine. Selon l'usage, ce calendrier n'a qu'une valeur indicative et pourra être adapté ultérieurement, si besoin est. Après avoir consulté le secrétariat et compte tenu du nombre d'orateurs inscrits pour mardi prochain, 7 septembre, je me propose, à moins qu'une délégation quelconque ne formule des objections, de fixer l'ouverture de la séance de mardi à 10 heures, et non pas à 10 h 30 comme indiqué dans le calendrier provisoire. S'il n'y a pas d'objections, il en sera ainsi décidé.

Il en est ainsi décidé.

(Le Président)

A cet égard, je voudrais aussi vous demander votre coopération. Si nous avons commencé aujourd'hui à l'heure précise prévue pour cette séance, c'est-à-dire à 10 heures, nous aurions pu lever la séance à 13 heures, et tous ceux qui avaient pris un engagement pour le déjeuner auraient pu l'honorer. Je me propose de ne pas ouvrir la séance à l'heure précise fixée, mais 10 minutes plus tard; ainsi si la séance est prévue pour 10 heures, cela veut dire que le Président ouvrira la séance à 10 h 10. Si la séance est prévue pour 10 h 30, je l'ouvrirai à 10 h 40. Je suis certain que vous comprendrez les motifs de cette mesure et que vous coopérerez avec moi à cet égard.

D'autre part, le secrétariat m'a demandé de vous signaler que le jeudi 9 et le vendredi 10 septembre sont des jours fériés aux Nations Unies et que le Palais des Nations est fermé. Pour ce qui est de la date de clôture de la session, comme vous l'avez entendu dans ma première intervention, je retiens provisoirement la date du 16 septembre, mais, bien entendu, c'est au Comité et non à moi qu'il appartient de fixer la date définitive.

La prochaine séance plénière du Comité aura lieu le mardi 7 septembre, à 10 heures.

La séance est levée à 13 h 35.

**COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA CENT QUATRE-VINGT-CINQUIEME SEANCE**

tenue au Palais des Nations, à Genève,  
le mardi 7 septembre 1982, à 10 heures

Président : M. A. GARCIA ROBLES (Mexique)

## PRESENTS A LA TABLE DU COMITE

<u>Algérie</u>	M. A. TAFFAR
<u>Allemagne, République fédérale d'</u>	M. H. WEGENER M. N. KLINGLER M. W. ROHR
<u>Argentine</u>	M. R. GARCIA MORITAN
<u>Australie</u>	M. T. FINDLAY Melle S. BOYD
<u>Belgique</u>	M. A. ONKELINX M. J.-M. NOIRFALISSE
<u>Birmanie</u>	U MAUNG MAUNG GYI U TIN KYAW HLAING U THAN TUN
<u>Brésil</u>	M. A. de SOUZA e SILVA M. S. de QUEIROZ DUARTE
<u>Bulgarie</u>	M. K. TELLALOV M. I. SOTIROV M. R. DEYANOV M. K. PRAMOV
<u>Canada</u>	M. D.S. McPHAIL M. G.R. SKINNER
<u>Chine</u>	M. YU MENGJIA Mme WANG ZHIYUN M. SUO KAIMING M. LIN CHENG
<u>Cuba</u>	M. L. SOLÁ VILA
<u>Egypte</u>	M. I.A. HASSAN Mlle W. BASSIM
<u>Etats-Unis d'Amérique</u>	M. M.D. BUSBY Mme M. WINSTON M. R. SLOTT M. R. MILTON
<u>Ethiopie</u>	M. T. TERREFE M. F. YOHANNES

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

<u>France</u>	M. F. de la GORCE M. J. de BEAUSSE M. B. d'ABOVILLE M. M. COUTHURÈS
<u>Hongrie</u>	M. I. KOMIVES M. G. GAJDA
<u>Inde</u>	M. S. SARAN
<u>Indonésie</u>	M. N.S. SUTRESNA M. HARYOMATARAM M. KARYOMO M. I. DAMANIK M. HIDAYAT
<u>Iran</u>	
<u>Italie</u>	M. M. ALESSI M. C.M. OLIVA M. E. di GIOVANNI
<u>Japon</u>	M. Y. OKAWA M. T. TAKAHASHI M. T. KAWAKITA
<u>Kenya</u>	M. D.D. DON NANJIRA M. J.M. KIBOI M. G.N. MUNIU
<u>Maroc</u>	M. A. SKALLI M. M. CHRAIBI
<u>Mexique</u>	M. A. GARCIA ROBLES Mme Z. GONZALEZ y REYNERO
<u>Mongolie</u>	M. D. ERDEMBILEG
<u>Nigéria</u>	M. G.O. IJEWERE M. W.O. AKINSANYA M. T. AGUIYI-IRONSI M. A.U. ABUBAKAR M. A.A. ADEPOJU Mlle I.E.C. UKEJE
<u>Pakistan</u>	
<u>Pays-Bas</u>	M. H. WAGENMAKERS
<u>Pérou</u>	M. P. CANNOCK M. J. BENAVIDES de la SOTTA

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)Pologne

M. J. CIALOWICZ  
M. T. STROJWAS

République démocratique allemande

M. G. HERDER  
M. G. THIELICKE  
M. F. SAYATZ  
M. R. TRAPP

Roumanie

M. T. MELESCANU  
M. T. PANAIT  
M. M.S. DOGARU

Royaume-Uni

M. D.M. SUMMERHAYES  
Mme J.I. LINK  
Mlle J.E.F. WRIGHT

Sri LankaSuède

M. C. LIDGARD  
M. H. BERGLUND  
M. U. ERICSSON  
Mlle H. OLSSON

Tchécoslovaquie

M. M. VEJVODA  
M. L. STAVINOHA  
M. J. JIRUSEK

Union des Républiques  
socialistes soviétiques

M. B.P. PROKOFIEV  
M. V.F. PRIAKHINE

Venezuela

M. J.A. ZARRAGA

Yougoslavie

M. M. MIHAJLOVIC

Zaire

Mme E. EKANGA KABEYA  
M. O. GNOK

Secrétaire du Comité du désarmement  
et Représentant personnel du  
Secrétaire général

M. R. JAIPAL

Secrétaire adjoint du Comité  
du désarmement

M. V. BERASATEGUI

Le PRESIDENT (traduit de l'espagnol) : Je déclare ouverte la 185ème séance plénière du Comité du désarmement. Le premier orateur inscrit sur ma liste est le distingué représentant de la Hongrie, l'ambassadeur Komives, à qui je donne la parole.

M. KOMIVES (Hongrie) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, le Comité aborde aujourd'hui l'examen du point 5 de son ordre du jour, intitulé "Nouveaux types d'armes de destruction massive et nouveaux systèmes de telles armes; armes radiologiques". Conformément à une décision prise en avril, à la 171ème séance, le Comité tiendra aussi deux réunions officielles avec la participation d'experts d'aujourd'hui et demain. L'objet de ces réunions est d'examiner les propositions et suggestions relative à la première partie de ce point de l'ordre du jour. Permettez-moi d'exprimer l'espoir que les réunions du Comité, tant officielles qu'officieuses, contribueront à mieux faire comprendre ce problème important et actuel et ouvriront la voie à des mesures concrètes, qui auraient dû être prises depuis longtemps.

La délégation hongroise a toujours porté une attention particulière à la question de l'interdiction de nouveaux types d'armes de destruction massive et de nouveaux systèmes de telles armes, depuis qu'elle a été abordée par l'Assemblée générale des Nations Unies en 1975 et par la CCD, l'année suivante. Cet intérêt s'est également manifesté par la présentation de documents de travail, dont le premier, CCD/575, présenté en 1978, était consacré à la question de l'arme à infra-sons et le dernier, élaboré au cours de la première partie de la présente session, portait la cote CD/261. C'est notre délégation qui la première a proposé l'an dernier, et à nouveau cette année, de tenir des réunions officielles sur ce problème particulièrement important et urgent.

Comme je l'ai souligné le 18 mars, "le zèle constant dont fait preuve ma délégation est notamment inspiré par la prise de conscience de plus en plus grande par l'opinion publique mondiale du fait que la résolution scientifique et technologique en cours et le progrès de plus en plus rapide dans divers domaines de la science ne recèlent pas seulement des possibilités constructives de solutions aux problèmes fondamentaux de l'humanité, mais comportent, s'il en était mésusé, un sérieux danger de déclenchement d'un nouveau cycle de la course au perfectionnement qualitatif des armements".

Depuis près d'une décennie, les revues techniques et militaires, ainsi que d'autres publications, font état de nouvelles méthodes d'annihilation massive qui pourraient être employées pour créer des types d'armes inconnus jusqu'alors. Ces informations sont confirmées par les déclarations des savants qui expriment leur inquiétude devant certains programmes de recherche effectués à des fins militaires.

Sans entrer dans des détails précis, permettez-moi d'évoquer certaines caractéristiques générales des types d'armes actuellement à l'étude. Ces nouveaux types d'armes non nucléaires de destruction massive se distinguent par des effets hautement sélectifs. C'est ainsi que "ces armes sont capables, par exemple, de gêner certaines fonctions du corps humain, de nuire à des personnes ayant une certaine origine ethnique et de provoquer des modifications dans certains types de cultures ou d'animaux, entraînant par là une forte réduction de la production agricole et causant de graves pénuries et même la famine. Elles offrent un haut degré d'adaptabilité en ce qui concerne leurs effets ou leurs modes d'action. Ainsi, elles peuvent influencer sur l'état psychique de l'homme ou sur ses capacités de reproduction. En raison de leur action hautement sélective, leur utilisation pourrait passer inaperçue pendant longtemps. Une transformation de la nature des activités de combat pourrait en résulter, ce qui créerait la possibilité d'une guerre camouflée.

(M. Kömives, Hongrie)

Certains nouveaux types d'armes de destruction massive n'existent qu'en théorie, mais d'autres ont déjà dépassé le stade des projets, et la réalité du risque de voir apparaître ces armes est indéniable. L'événement le plus récent qui suscite des craintes profondes parmi les multitudes est la honteuse décision relative à la production et au déploiement de l'arme à neutrons. Un certain nombre de délégations prétendent qu'il s'agit simplement d'un autre type d'arme nucléaire, mais il existe déjà un grand nombre d'informations scientifiquement vérifiées, qui ont été compilées dans des publications scientifiques, militaires et autres et dont le Comité a eu amplement connaissance, qui prouvent à l'évidence que l'arme à neutrons ne constitue pas seulement une version modernisée de l'arme nucléaire, mais un nouveau type d'arme de destruction massive, non seulement du point de vue technologique, mais aussi par ses conséquences politiques et militaires. Ceci en particulier parce qu'elle accroît le danger de conflit nucléaire généralisé en introduisant une arme nucléaire "facile à utiliser". C'est pourquoi les délégations des pays socialistes ont proposé d'interdire les armes à neutrons et présenté un projet de convention à cette fin dès 1979.

L'interdiction de fabriquer de nouveaux types d'armes de destruction massive et de nouveaux systèmes de telles armes a déjà un long passé dans les annales du désarmement. En 1948, la Commission des armements de type classique a adopté une résolution dans laquelle il était notamment indiqué que "les armes de destruction massive devaient être définies de manière à comprendre les armes explosives atomiques, les armes fonctionnant au moyen de matières radioactives, les armes biologiques et chimiques susceptibles d'entraîner la mort et toutes les armes découvertes dans l'avenir qui, au point de vue de leur destruction, seraient comparables aux armes atomiques ou aux armes mentionnées ci-dessus".

Après deux décennies, la question a été à nouveau évoquée à l'Assemblée générale des Nations Unies. En 1969, sur l'initiative de Malte, deux résolutions ont été adoptées au sujet de la possibilité d'apparition de nouvelles armes de destruction massive : les résolutions 2602 C et D (XXIV), qui respectivement invitaient la Conférence du Comité du désarmement à examiner certaines incidences de la guerre radiologique et de la technologie du laser. Cependant, la Conférence n'a pas estimé que cette possibilité soit un sujet de préoccupation immédiate.

En 1975, lors de la trentième session de l'Assemblée générale, les nouveaux progrès de la science et de la technique et le danger accru d'utilisation militaire de ces progrès ont incité l'Union soviétique à proposer la conclusion d'un accord international sur l'interdiction de la mise au point et de la fabrication de nouveaux types d'armes de destruction massive et de nouveaux systèmes de telles armes. La délégation soviétique a également présenté un projet de texte d'accord international. Par sa résolution 3479 (XXX), l'Assemblée générale a prié la Conférence du Comité du désarmement de s'occuper de cette question.

Depuis lors, l'Assemblée générale a examiné cette question et adopté plusieurs résolutions. En 1976, le Comité a également été saisi du problème de l'interdiction de nouvelles armes de destruction massive. Les délégations des pays socialistes ont accompli des efforts considérables pour faciliter l'élaboration d'un traité sur cette question. En 1976, la délégation soviétique a présenté le document CCD/514, intitulé "Définition de la notion de nouveaux types d'armes de destruction massive et de nouveaux systèmes de telles armes".

En 1977, pour tenir compte des observations exprimées par diverses délégations occidentales, l'Union soviétique a présenté une version révisée de son projet de traité (CCD/511/Rev.1). Le projet révisé prévoit que, parallèlement à un accord général, des accords particuliers peuvent être conclus sur l'interdiction de certains

(M. Kőmives, Hongrie)

types d'armes. Il dispose également qu'une liste des types et systèmes d'armes à interdire sera annexée à l'accord et pourra être complétée si des innovations étaient observées dans de nouveaux domaines.

En 1978, l'Assemblée générale s'est particulièrement attachée à ce problème, lors de sa première session extraordinaire consacrée au désarmement. Le Document final ne contient pas moins de trois paragraphes sur ce point. Le paragraphe 77, notamment, est ainsi conçu :

"Afin de contribuer à empêcher la course qualitative aux armements et faire en sorte que les progrès scientifiques et techniques puissent finalement n'être utilisés qu'à des fins pacifiques, des mesures efficaces devraient être prises pour prévenir l'apparition de nouveaux types d'armes de destruction massive fondés sur de nouveaux principes et progrès scientifiques et écarter le danger qu'ils représentent. Des efforts visant à l'interdiction de ces nouveaux types et nouveaux systèmes d'armes de destruction massive devraient être mis en oeuvre de manière appropriée. Des accords particuliers pourraient être conclus en ce qui concerne certains types d'armes de destruction massive qui peuvent être identifiés. Cette question devrait être maintenue à l'examen."

Les échanges de vues qui ont eu lieu entre 1976 et 1982 ont montré qu'il existait des divergences d'opinions sur les moyens efficaces d'empêcher l'apparition de nouveaux types d'armes de destruction massive. Ma délégation demeure convaincue qu'une approche d'ensemble est la façon la plus efficace d'atteindre notre objectif. Cela implique la conclusion d'un accord global interdisant de façon générale la mise au point et la fabrication de nouveaux types d'armes de destruction massive, accompagné d'une liste des types spécifiques d'armes à interdire. Un tel arrangement pourrait prévoir la conclusion d'accords distincts portant sur de nouveaux types spécifiques d'armes de destruction massive.

Par sa résolution 36/89, adoptée l'année dernière, l'Assemblée générale a élargi cette approche générale et étendu nos possibilités, ainsi que nos tâches, dans ce domaine, en priant le Comité du désarmement "d'intensifier, avec l'aide d'experts gouvernementaux qualifiés, les négociations ayant pour objet d'élaborer un projet d'accord général sur l'interdiction de la mise au point et de la fabrication de nouveaux types d'armes de destruction massive et de nouveaux systèmes de telles armes, et de rédiger le texte d'accords possibles sur certains types d'armes de ce genre".

Le paragraphe 3 du dispositif de la même résolution demande aux Etats membres permanents du Conseil de sécurité et aux autres Etats importants sur le plan militaire de faire des déclarations identiques quant au fond concernant le refus de mettre au point de nouveaux types d'armes de destruction massive, en tant que premier pas vers la conclusion d'un accord général sur la question. Ces déclarations seraient approuvées ultérieurement par une décision du Conseil de sécurité.

La résolution 36/89 que je viens de mentionner élargit l'approche générale à l'égard de la solution du problème, tout en permettant au Comité de renouveler ses efforts dans deux directions. Le document de travail CD/261, présenté au printemps dernier par la délégation hongroise, propose donc des mesures concrètes dans ces deux sens. J'espère que le Comité accordera l'attention voulue à ces propositions.

(M. Kőmives, Hongrie)

La première question, qui a déjà fait l'objet de débats prolongés, porte sur la création d'un groupe spécial d'experts gouvernementaux, sous l'égide du Comité. De l'avis de ma délégation, ce groupe pourrait être chargé de l'élaboration d'un projet d'accord général, ainsi que de la rédaction d'accords éventuels sur certains nouveaux types d'armes de destruction massive. Je puis dire que cette idée a été largement appuyée au cours de nos débats et que seule l'opposition de certains pays occidentaux a empêché le Comité de créer ce groupe spécial.

La seconde question concerne le paragraphe 3 de la résolution de l'Assemblée générale qui, ainsi que je l'ai déjà souligné, demande aux Etats membres permanents du Conseil de sécurité et aux autres Etats importants sur le plan militaire de faire des déclarations concernant le refus de mettre au point de nouveaux types d'armes de destruction massive. Ces déclarations, identiques quant au fond et qui seraient approuvées ultérieurement par le Conseil de sécurité, constitueraient un premier pas vers la conclusion d'un accord général.

Cette approche s'était déjà fait jour en 1977, lorsque la délégation du Royaume-Uni, répondant à la proposition tendant à créer un groupe spécial, a déclaré ce qui suit : "... il serait plus efficace que la communauté mondiale condamne fermement la mise au point de nouvelles armes de destruction massive, et en même temps demande à cette Conférence de suivre l'évolution de la question."

A maintes reprises, la communauté mondiale a condamné fermement la mise au point et la fabrication de ces armes. C'est maintenant au tour des Etats qui sont capables de les mettre au point et de les fabriquer de prononcer des déclarations solennelles pour s'engager à ne jamais créer de nouveaux types d'armes de destruction massive. Des déclarations du genre de celles prévues au paragraphe 3 de la résolution 36/89 auraient une grande valeur morale et politique. Puisque tous les membres permanents du Conseil de sécurité et la quasi-totalité des Etats militairement importants sont représentés à cette table de négociation, le Comité du désarmement a non seulement la possibilité, mais le devoir de s'occuper sérieusement de cette question.

La délégation hongroise écoutera avec un vif intérêt l'exposé des positions des délégations concernées. Parallèlement aux discours politiques qui seront prononcés lors des séances officielles du Comité, les délégations qui participeront aux réunions officieuses avec l'aide de leurs experts devraient examiner sérieusement divers aspects de cette question, et notamment l'élaboration d'un projet approprié de texte pour les déclarations susmentionnées.

J'aimerais maintenant évoquer la deuxième partie du point à l'examen : l'interdiction des armes radiologiques. Le Comité est dans l'impasse à ce sujet et le Groupe de travail des armes radiologiques est resté pratiquement inactif au cours de la session d'été. L'une des raisons de cette situation est l'existence de vues différentes quant à la priorité à donner à l'interdiction des armes radiologiques et à l'interdiction des attaques sur les installations nucléaires.

Au Groupe de travail, certaines délégations ont soutenu à maintes reprises que l'interdiction des attaques sur les installations nucléaires devait avoir la priorité, tout en minimisant sans raison valable l'importance et la nécessité de la conclusion d'un Traité sur l'interdiction des armes radiologiques. C'est ainsi que la délégation suédoise, dans le mémorandum CD/RW/WP.19 du 16 mars, s'exprime en ces termes : "Il ressort d'études effectuées par les autorités suédoises compétentes que la mise au point d'armes radiologiques spécifiques, selon la définition des auteurs du projet

(M. Kőnives, Hongrie)

[de proposition commune concertée américano-soviétique] est une possibilité très éloignée. Leur utilisation pratique comme armes de destruction massive ou même comme armes efficaces sur le champ de bataille serait fort problématique."

Néanmoins, ma délégation, comme d'autres, ne peut s'associer à une telle évaluation, et estime que cette arme n'est pas moins potentiellement dangereuse et mortelle que tout autre type d'arme de destruction massive. On ne peut nier que les progrès rapides de l'industrie nucléaire et l'adoption et l'application, par de nombreux Etats, de leurs propres programmes d'énergie nucléaire, ont inévitablement amené dans le monde un vaste développement et une prolifération des technologies faisant appel à diverses matières radioactives. Cette évolution, par sa nature même, tend à créer les conditions matérielles permettant la fabrication de tel ou tel système d'armes radiologiques. En outre, en l'absence d'une interdiction de la mise au point d'armes radiologiques, les Etats ne peuvent avoir l'assurance qu'aucun Etat ne procédera à des recherches en vue de créer de telles armes.

A cet égard, je voudrais appeler l'attention du Comité sur l'interview avec le physicien nucléaire américain Cohen et le stratège militaire français Jeneste, publiée dans le journal Die Welt le 16 juillet 1982. Sans vouloir commenter les aspects stratégiques, militaires et politiques de cette interview, je voudrais simplement souligner qu'elle apporte, par sa matière même, une réponse - au moins partielle - à la question de savoir s'il est possible ou non de réaliser des armes radiologiques, et quelle pourrait être l'efficacité de ces armes.

Dans cette interview, Cohen préconise la mise au point d'une arme à rayons gamma techniquement réalisable et d'un pouvoir létal élevé, qu'il appelle une "bombe-zéro" inoffensive, laissant à l'utilisateur toute latitude pour ce qui est du moment de mise en oeuvre, de la portée d'action et de l'intensité de l'application. Il pense que 100 kg d'uranium 235 suffiraient pour créer un "tapis" de plusieurs milliers de kilomètres de long et d'un millier de kilomètres de large, qui produirait ses effets en quelques jours seulement.

En raison de leur pouvoir énergétique élevé, les rayons gamma sont très dangereux pour les êtres humains et tous les organismes vivants. Ceux provenant de sources naturelles de radioactivité et de réactions nucléaires artificielles sont déjà largement utilisés dans les sciences et la technique. Ils sont employés en médecine, en métallurgie et dans nombre d'autres domaines. L'application pratique des rayons gamma, y compris ceux à forte intensité, est donc une réalité indéniable. On dispose donc aujourd'hui des éléments de base nécessaires pour réaliser des armes à rayon gamma hautement efficaces et létales, qui relèvent nettement de la catégorie des armes radiologiques.

Pour prévenir toute évolution de ce genre, le Comité du désarmement doit redoubler d'efforts en vue de mener à bien les négociations sur un projet de traité interdisant les armes radiologiques. Si la communauté mondiale devait être confrontée dans un avenir proche à l'apparition de tel ou tel type d'arme nouvelle utilisant des matières radioactives, la faute en retomberait manifestement sur nous, qui n'aurions pas su écarter cette possibilité en temps voulu.

La définition des armes radiologiques donnée par les auteurs du projet de traité commun comprend tout dispositif, autre qu'un dispositif explosif nucléaire, spécialement conçu pour utiliser des matières radioactives, afin de causer des destructions, des dommages ou des lésions au moyen du rayonnement produit par la désintégration de ces matières.

(M. Kőmives, Hongrie)

Cette formule permet d'interdire tout système d'armes radiologiques fondé sur l'emploi d'une matière radioactive quelconque, quels que soient ses caractéristiques ou les rayonnements qu'elle émet, qu'il s'agisse de rayons alpha, bêta ou gamma ou du rayonnement de particules neutres à haute énergie. Ainsi, la définition proposée dans le projet de traité englobe également les armes à rayons gamma.

Pour conclure, je tiens à souligner ce qui suit : puisqu'il ne fait aucun doute que l'apparition de types particuliers d'armes radiologiques, telles que les armes à rayons gamma, ne constitue pas une possibilité éloignée, la délégation hongroise est convaincue qu'en 1983, de nouveaux et vigoureux efforts devront être accomplis par le Comité et par chaque membre présent à cette table pour élaborer et mener à bonne fin le texte d'un traité interdisant les armes radiologiques de toutes catégories.

M. VEJVODA (Tchécoslovaquie) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, permettez-moi, avant d'en venir au fond de ma déclaration, d'exprimer l'admiration de ma délégation pour l'efficacité avec laquelle vous avez présidé le Comité pendant les dernières semaines de la session de cette année. Vos états de service impressionnants en tant que négociateur des questions de désarmement et, permettez-moi de l'ajouter, l'expérience acquise par suite de notre coopération personnelle au sein de différents forums de négociation et organes internationaux, constituaient une garantie bien plus que suffisante de la maîtrise avec laquelle vous nous dirigeriez.

Nous tenons aussi à remercier le Président sortant, le distingué Ambassadeur du Kenya, M. Gatere Maina, et souhaiter la bienvenue parmi nous au nouvel Ambassadeur du Pérou, M. Peter Cannock, que j'ai déjà rencontré et avec lequel j'espère avoir d'excellentes relations. Nous sommes désolés d'apprendre que la rotation des chefs de délégation va nous priver de la compagnie du distingué représentant du Royaume-Uni, M. l'Ambassadeur Summerhayes, qui a toujours abordé les problèmes difficiles qui se posent à sa délégation avec une sagesse et une pondération que chacun apprécie. Nous lui souhaitons bonne chance dans ses activités futures.

Parmi les points de l'ordre du jour de cette année, il en est deux qui occupent, dans une certaine mesure, une position particulière. Le point 7, Prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique, et le point 5, Nouveaux types d'armes de destruction massive et nouveaux systèmes de telles armes, diffèrent essentiellement des autres points de l'ordre du jour par le fait que nous cherchons, dans ces deux domaines, à mettre obstacle à une évolution qui, sinon, pourrait avoir des conséquences très importantes dans un avenir relativement proche. Du point de vue de la procédure, ces points ont une autre chose en commun, à savoir qu'ils ne sont examinés qu'en séance plénière, sans qu'aient été créés jusqu'à présent des groupes de travail spéciaux ou des groupes d'experts.

Nous nous félicitons que le danger de voir l'espace extra-atmosphérique transformé en une nouvelle arène de la course aux armements ait été finalement porté à l'attention du Comité du désarmement. Durant la session de printemps et la semaine dernière, nous avons entendu de nombreuses déclarations intéressantes dans lesquelles on évaluait les documents internationaux qui, actuellement, réglementent dans une certaine mesure la présence militaire dans l'espace extra-atmosphérique et on se préoccupait des nouvelles initiatives à prendre à cet égard.

Il n'est guère besoin de rappeler ici tous les traités pertinents, ni d'en citer en détail toutes les dispositions. Toutefois, j'aimerais souligner que, malgré certains efforts visant à donner des interprétations divergentes des mesures

(II. Vejevoda, Tchécoslovaquie)

adoptées, nous voyons dans les traités qui ont été conclus jusqu'à présent de très importants instruments internationaux qui créent la base de nouveaux efforts pour parvenir à une démilitarisation complète de l'espace extra-atmosphérique. Cela s'applique tout d'abord au Traité de 1967 sur les principes régissant les activités des Etats en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes et à l'Accord de 1979 régissant les activités des Etats sur la Lune et les autres corps célestes. Les dispositions de ces deux traités "fondamentaux", si je puis dire, relatifs à l'espace, associées à celles de certains autres documents internationaux, ont fermé la porte de l'espace extra-atmosphérique aux armes nucléaires et aux autres armes de destruction massive. Très satisfaits des mesures qui ont été prises jusqu'à présent, nous partageons aussi l'opinion de ceux qui jugent nécessaire et logique d'adopter de nouvelles mesures excluant la possibilité de mettre en place dans l'espace de nouvelles catégories d'armes qui ne sont pas encore couvertes par ces instruments.

La Tchécoslovaquie a participé activement à l'exploration pacifique de l'espace extra-atmosphérique dans le cadre du programme bien connu de coopération internationale "Inter-sputnik", qui a notamment donné accès à l'espace extra-atmosphérique à l'un de ses citoyens. Nous avons donc des motifs plus que valables d'accorder une attention particulière à toutes les mesures qui visent à prévenir une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique et à assurer que ce dernier ne sera utilisé qu'à des fins pacifiques.

Les deux résolutions pertinentes adoptées à la dernière session de l'Assemblée générale définissent deux approches à cet égard. Je ne dirai pas qu'il s'agit de deux approches différentes. Certains partisans de la résolution 36/97 C s'efforcent de nous convaincre que leur approche est la seule possible et font de leur mieux pour prouver que la proposition contenue dans la résolution 36/99, qui se réfère au projet de traité interdisant de placer des armes de tous types dans l'espace extra-atmosphérique, est inappropriée.

Comme je l'ai déjà dit, nous ne considérons pas ces deux approches comme mutuellement exclusives. Toutefois, il n'est pas besoin d'être spécialiste dans ce domaine pour se rendre compte que l'approche reflétée dans la résolution 36/99 est beaucoup plus globale. En outre, elle traite non seulement des dangers présents mais tient pleinement compte de l'évolution possible des armements. A cet égard, beaucoup de choses ont été dites à propos des armes dites "à énergie dirigée". Nous avons été assez surpris par les tentatives de quelques délégations de jeter des doutes quant aux possibilités de mise au point et d'utilisation pratique de telles armes. A notre avis, les problèmes de nature purement technique qui continuent de se poser au sujet de la mise au point de ces types d'armes ne devraient certainement pas nous empêcher d'envisager la possibilité tout à fait réelle de leur création et de leur introduction dans l'espace.

Nous avons écouté avec intérêt des déclarations se référant au problème des armes antisatellites comme au problème essentiel de la prévention de la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. Nous pouvons souscrire à bien des opinions et conclusions à cet égard. Toutefois, nous avons observé avec inquiétude dans cette approche deux tendances que nous ne saurions faire nôtres.

D'abord, il est implicitement ou explicitement suggéré que les armes anti-satellites sont les seules armes utilisables dans l'espace extra-atmosphérique qu'il est maintenant possible de définir clairement et donc que nous devrions nous limiter à ce type d'armes.

(M. Vejvoda, Tchécoslovaquie)

Nous sommes loin de sous-estimer les effets déstabilisateurs des activités antisatellites, mais ce problème spécifique devrait-il nous inciter à oublier les dangers beaucoup plus imminents que présentent les armes placées dans des objets qui survolent à plusieurs dizaines de kilomètres d'altitude le territoire de tous les Etats ?

Deuxièmement, nous ne pouvons pas non plus approuver certaines suggestions relatives à la définition des éléments des armes et des activités antisatellites. Nous ne saurions accepter la thèse qu'il est possible de tracer une ligne bien définie entre les activités pacifiques et les activités militaires dans l'espace extra-atmosphérique. Si l'on désire rendre irréaliste la conclusion de tout accord sur les armes antisatellites, rien n'est plus approprié que de rechercher un accord couvrant de préférence toutes les activités spatiales, pacifiques ou militaires, et cherchant aussi à résoudre des problèmes qui ne peuvent l'être que sur la Terre et non à partir de l'espace.

Dans sa déclaration de la semaine dernière, le représentant des Etats-Unis a appelé notre attention sur le fait que de nombreux et importants traités sur l'espace extra-atmosphérique n'ont pas encore aujourd'hui reçu une adhésion universelle. Nous ne pouvons que souscrire à son opinion qu'une adhésion universelle à ces traités serait sans aucun doute bénéfique. En même temps, nous ne devrions pas oublier que les traités existants, que tous les pays y aient adhéré ou non, n'ont pas barré toutes les voies à une extension de la course aux armements à l'espace extra-atmosphérique. La délégation des Etats-Unis serait certainement d'accord avec moi puisque les dispositions de ces traités, bien qu'extrêmement utiles, n'ont pas empêché les Etats-Unis de se livrer à des activités militaires dans l'espace extra-atmosphérique. Les titres de trois articles relevés au hasard dans le New York Herald Tribune du mois de juin de cette année en témoignent. Le 7 : "Weinberger à la recherche d'un système antisatellites"; le 25 : "L'utilisation militaire de la navette spatiale s'élargit"; et le 23 : "L'aviation américaine compte élargir ses activités militaires dans l'espace".

Un autre aspect sérieux de la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique suscite des préoccupations. Cette course entraînerait une augmentation sans précédent des dépenses militaires. Il est vrai que ces dépenses affecteraient principalement les Etats présents dans l'espace, mais leur poids serait certainement ressenti par d'autres pays. Selon M. David A. Andelman, la mise en place d'un système défensif simple, basé à terre contre les missiles de croisière coûterait probablement un milliard de dollars. Mais le prix passerait à deux ou trois milliards de dollars si l'on voulait mettre en place un système prototype basé dans l'espace et capable d'utiliser des intercepteurs antisatellites, et à 10 milliards de dollars si l'on optait pour un système complet de missiles antimissiles basé dans l'espace.

Aucune délégation ne prétend détenir une recette pour assurer la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. La seule solution efficace de ce problème ne peut être que celle qui serait adoptée par tous les Etats, en particulier ceux qui sont techniquement les plus avancés. Nous estimons que la meilleure façon de progresser dans cette direction serait la création d'un groupe de travail spécial au sein duquel les délégations pourraient bénéficier de la contribution active d'experts. Nous faisons entièrement nôtre le projet de mandat destiné à un tel groupe, qui figure dans le document CD/272 de la République populaire mongole. Nous ne pouvons nous permettre d'ignorer plus longtemps la responsabilité du Comité du désarmement en ce qui concerne le danger de la militarisation de l'espace extra-atmosphérique. Cette responsabilité a été récemment confirmée sans équivoque à la UNISPACE 82.

(M. Vejvoda, Tchécoslovaquie)

Une grande partie de ce que j'ai dit en ce qui concerne la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique s'applique aussi au problème des nouvelles armes de destruction massive. Ma délégation a déjà abordé ce point de l'ordre du jour en plusieurs occasions, et je n'entrerai donc pas dans les détails maintenant. Je désire seulement exprimer une fois de plus notre opinion bien pesée qu'à cet égard l'accent devrait être placé sur la prévention de la création de nouvelles armes fondées sur de nouvelles découvertes scientifiques. Nous avons déjà déclaré que nous ne sommes pas opposés à la conclusion d'accords spécifiques sur certains types d'armes. Toutefois, un accord d'ensemble devrait être une première étape nécessaire dans cette direction.

Nul ne peut nier que le danger toujours plus grand concernant la création de nouvelles armes de destruction massive et de nouveaux systèmes de telles armes existe bel et bien. Permettez-moi de ne citer qu'un exemple : nombre d'articles et d'études publiés récemment dans des revues et magazines militaires prouvent par exemple que l'électronique militaire connaît un développement de plus en plus grand. Certains analystes militaires affirment qu'aux Etats-Unis l'électronique destructive devient un secteur commercial entièrement nouveau et qu'une nouvelle industrie a été créée pour répondre aux besoins croissants des militaires dans ce domaine.

Ma délégation est gravement préoccupée par le fait que nous n'avons jusqu'à présent réalisé aucun progrès substantiel au sujet de ce point de l'ordre du jour. Puisque dans ce domaine le temps travaille contre nous, et étant donné l'urgence de la question, nous ne pouvons nous contenter de la traiter dans le cadre de réunions plénières officieuses du Comité. Nous appuyons donc résolument l'initiative hongroise visant à créer un groupe d'experts pour traiter de la prévention de la mise au point de nouvelles armes de destruction massive. L'expérience acquise jusqu'à présent grâce à la participation d'experts à nos débats sur ce problème nous garantit que cette approche serait la mieux appropriée et la plus prometteuse.

Avant de conclure, j'aimerais formuler une brève observation au sujet de notre débat sur le désarmement nucléaire, qui a malheureusement été assez improductif. Concernant ce débat, j'aimerais rendre hommage à la déclaration du représentant de Cuba, en raison des analyses historiques très utiles qu'il a faites du problème de la course aux armements nucléaires. Toutes les délégations devraient la lire attentivement. Elles y verraient sous son jour véritable le plan dit Baruch, qui a été mentionné par le Président Reagan à la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement et récemment ici par la délégation des Etats-Unis, et apprendraient que ce plan était loin d'être une initiative visant au désarmement nucléaire, comme l'a dernièrement prétendu ici la délégation des Etats-Unis. Je nourris l'espoir que, lors de la prochaine session, les travaux du Comité relatifs au désarmement nucléaire soient suivis de résultats plus positifs qu'ils ne l'ont été à cette session.

Le PRESIDENT (traduit de l'espagnol) : Je remercie le représentant de la Tchécoslovaquie, l'Ambassadeur Vejvoda, de sa déclaration et de ses paroles aimables à mon égard. Je donne la parole au représentant de la République fédérale d'Allemagne, l'Ambassadeur Wegener.

M. WEGENER (République fédérale d'Allemagne) (traduit de l'anglais) :  
Monsieur le Président, ma délégation s'associe aux autres orateurs pour vous souhaiter la bienvenue à la présidence du Comité. Nous savons tous ce que votre sagesse, votre vaste expérience et votre clairvoyance peuvent apporter au Comité en ces derniers moments de sa session 1982. Notre précédent Président, l'Ambassadeur Maina, étant déjà parti, je voudrais exprimer à ses collègues de la délégation kényenne la gratitude de ma délégation pour la façon équitable et éclairée dont il a dirigé nos travaux.

A la réunion officieuse de cette après-midi, un expert de ma délégation traitera de la question des armes de destruction massive, qui figure aussi à l'ordre du jour de notre séance officielle. Puisqu'il fera un exposé détaillé sur ce sujet, je ne crois pas devoir évoquer ici les mêmes problèmes. Je préfère parler de trois questions qui intéressent particulièrement ma délégation : d'abord, les armes chimiques, au sujet desquelles je compte présenter un nouveau document de travail; ensuite, l'espace extra-atmosphérique, au sujet duquel je n'ai pu m'exprimer en raison du nombre exceptionnel d'orateurs qui sont intervenus la semaine dernière; enfin les armes radiologiques, à propos desquelles je voudrais faire quelques brèves observations concernant le processus de négociation, en ma qualité de Président sortant du Groupe de travail chargé de l'étude de cette question.

Ma délégation se félicite que cet été, les travaux aient été axés dans une large mesure sur la recherche d'un accord interdisant la mise au point, la fabrication et le stockage des armes chimiques et prévoyant la destruction des stocks existants et des installations de fabrication d'agents et munitions de guerre chimique. La République fédérale d'Allemagne, qui, dès 1954, a renoncé par un traité international à fabriquer des armes chimiques, n'a cessé depuis d'appuyer fermement tous les efforts visant à conclure sans délai une interdiction complète et vérifiable des armes chimiques, qui est pour mon gouvernement un objectif très important et surtout, parfaitement réalisable.

Les armes chimiques se distinguent de la plupart des armes en ce que leur utilisation à la guerre est interdite par le Protocole de Genève de 1925, ainsi que par le droit coutumier international. Aucun Etat ne devrait donc tenir compte, dans ses considérations militaires, des armes chimiques, lesquelles ne devraient même pas exister si tous les Etats étaient unanimes sur ce point. Le moment est venu pour tous les Etats d'abandonner des armes mises à l'index depuis plus d'un demi-siècle et de conclure une convention internationale à cette fin.

L'interdiction des armes chimiques renforcera la sécurité des parties contractantes, mais cela n'est possible que si toutes les Parties au traité partagent la conviction que les dispositions contractuelles seront pleinement respectées. Le problème de la vérification a donc une importance capitale. Il s'agit là d'une question complexe, mais nullement insoluble. Chacun sait que les moyens nationaux sont insuffisants. La solution recherchée doit s'appuyer essentiellement sur une coopération internationale et sur des méthodes non discriminatoires et en même temps efficaces. L'organisation d'inspections internationales sur place, entreprises par un organe multilatéral permanent formé d'experts compétents, constitue une partie essentielle d'un tel système international de vérification fondé sur la coopération. L'importance que mon gouvernement attache à une interdiction des armes chimiques est telle que je me vois dans l'obligation, puisque la session de 1982 du Comité du désarmement touche à sa fin, de souligner un certain nombre de points généraux, bien que certains d'entre eux aient été largement acceptés et souvent même évoqués au Comité par d'autres délégations.

(ii. Wegener, République fédérale d'Allemagne)

S'agissant de questions plus précises, les autorités de mon pays ont étudié avec beaucoup de soin les "Eléments essentiels" d'une convention sur l'interdiction complète des armes chimiques qui ont été récemment présentés par l'Union soviétique. Elles sont parvenues à la conclusion que les propositions soviétiques, bien qu'elles n'offrent pas de solution satisfaisante dans plusieurs domaines, n'en constituent pas moins un progrès dans la mesure où elles reconnaissent la nécessité de procéder à des inspections régulières sur place.

Les délégations se rappelleront qu'au cours de la session de printemps, la République fédérale d'Allemagne a présenté un document de travail (CD/265) dans lequel était exposée notre conception d'un système de vérification réaliste et efficace.

J'ai aujourd'hui l'honneur de présenter un nouveau document de travail développant les conceptions contenues dans le document CD/265 compte tenu des contributions faites par les autres délégations et donnant de nouvelles précisions. L'objet essentiel de ce nouveau document (CD/326) est de suggérer des formules possibles pour les parties de la convention sur les armes chimiques qui intéressent directement le problème de la vérification. Il propose donc un texte pour les chapitres relatifs à la vérification et au Comité consultatif et donne par là une idée claire des obligations que les Etats doivent contracter dans le domaine de la vérification.

Nous proposons un système de vérification efficace, pratique et sûr, dont la réalisation n'exige que des effectifs et des moyens financiers limités. A cet égard, nos principales considérations sont les suivantes :

- un système de vérification des armes chimiques devrait viser à fournir le maximum de garanties que tous les participants remplissent les obligations prévues dans le traité, sans exiger un appareil de surveillance excessif.
- Nous proposons une solution qui crée des risques de détection élevés pour un violateur potentiel de la convention, en instituant deux types de contrôle différent :
  - a) le premier prévoit des inspections lorsqu'il est allégué que les obligations du traité ne sont pas remplies, qu'elles sont négligées ou éludées. Ces "contrôles spéciaux" doivent avoir force obligatoire pour l'Etat contre lequel la violation est alléguée. En effet, on ne peut avoir confiance dans le respect des obligations du Traité si on laisse à l'Etat soupçonné de violation toute latitude pour accepter ou refuser un contrôle spécial, en arguant du fait que ces contrôles ont un caractère purement facultatif. On pourrait prévoir une exception lorsque, de l'avis de la majorité écrasante des parties, la requête est entièrement dénuée de fondement.
  - b) Deuxièmement, nous proposons d'instituer des contrôles réguliers pour surveiller l'application des principales obligations prévues dans le traité, à savoir la destruction des stocks d'armes chimiques existants, le démantèlement et la destruction des installations de fabrication et de remplissage d'armes chimiques, l'observation des quantités maximales autorisées pour la fabrication de substances létales supertoxiques aux termes du traité, et le respect de l'obligation de ne pas fabriquer d'armes chimiques. Pour que le système de vérification demeure viable,

nous sommes convaincus que les contrôles réguliers portant sur la non-fabrication ne doivent être exigés que dans les secteurs de l'industrie chimique susceptibles de fabriquer des agents chimiques supertoxiques, en particulier ceux qui produisent des composés organophosphorés. La surveillance de cette branche de l'industrie chimique par des contrôles réguliers apporterait en même temps une solution pratique et efficace au problème de la vérification de la non-fabrication de précurseurs clés d'armes binaires. Sur la base des normes technologiques actuelles, il est impossible d'affirmer qu'aucun grand pays industriel ne fabrique ces substances.

- Il n'est pas nécessaire d'effectuer en permanence des inspections sur place dans toutes les usines concernées. La détermination par le Comité consultatif international d'un nombre annuel d'usines à inspecter et le choix de ces installations par tirage au sort, permettront d'assurer le degré voulu de confiance.

J'adresse un appel à toutes les délégations pour qu'elles s'emploient à résoudre les problèmes encore pendants que pose une convention sur l'interdiction totale des armes chimiques. Comme l'utilisation des armes chimiques est déjà prohibée, il devrait être possible d'interdire ces armes de façon complète et globale et de réaliser sous peu cet objectif. Le principal argument invoqué pour conserver des armes chimiques est, semble-t-il, la crainte que d'autres pays puissent en posséder et en utiliser. Il est maintenant possible de rompre ce cercle vicieux.

Avant de quitter le domaine des armes chimiques, je voudrais formuler quelques brèves observations sur la déclaration faite le 2 septembre à ce sujet par l'Ambassadeur Issraelyan.

Ma délégation est reconnaissante d'avoir obtenu de nouveaux éclaircissements en réponse aux questions qu'elle avait posées à la délégation soviétique, de concert avec les Pays-Bas, dans le document CD/308, et attend avec intérêt les réponses à ses autres questions. En tant qu'étape préparatoire aux réponses officielles qui ont été demandées, ma délégation serait heureuse de procéder aux échanges de vues officieux bilatéraux ou trilatéraux suggérés par l'Ambassadeur de l'Union soviétique, et elle se déclare prête à y participer à tout moment.

Dans sa déclaration, l'Ambassadeur Issraelyan a mentionné les anciens stocks d'armes chimiques des Etats-Unis situés sur le territoire de la République fédérale d'Allemagne. Ces stocks ne relèvent pas du gouvernement fédéral. Lors de l'entrée en vigueur d'une convention sur les armes chimiques, ils devraient être déclarés et détruits par les Etats-Unis d'Amérique. L'accomplissement de ces obligations serait soumis aux clauses du traité concernant la vérification, c'est-à-dire, selon notre conception, aux inspections régulières sur place effectuées sous les auspices du Comité consultatif d'experts. Bien que la vérification, dans ce cas, s'effectue sur le territoire de la République fédérale d'Allemagne, mon gouvernement accepterait promptement ces mesures, dans l'intérêt du renforcement de la confiance internationale. Il va sans dire que les mêmes procédures de déclaration et de vérification devraient s'appliquer aux importants stocks d'armes chimiques soviétiques situés sur le territoire des Etats de l'Europe de l'Est et de la République démocratique allemande.

La semaine dernière, ma délégation a écouté avec attention l'échange de vues officiel qui a eu lieu sur les dangers que présente une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique, question à l'étude de laquelle elle a contribué activement, tant à la session de printemps du Comité qu'à la trente-sixième session de l'Assemblée générale.

(M. Wegener, République fédérale d'Allemagne)

Comme on le reconnaît actuellement, en particulier dans la recommandation urgente figurant dans le document de clôture de la Conférence UNISPACE 82, notre Comité est le seul forum international capable de dégager, d'analyser et de rechercher des solutions face à l'évolution dangereuse que l'on observe dans l'espace extra-atmosphérique. La reconnaissance de cette responsabilité et de ces obligations nous impose de rechercher les moyens permettant au Comité du désarmement de s'acquitter de ces tâches. On a souvent souligné au Comité l'ambivalence des techniques spatiales. Les satellites de reconnaissance, de télédétection et de navigation, ainsi que les satellites météorologiques, peuvent évidemment être employés à des fins militaires. Toutefois, on peut comprendre également sous la rubrique "utilité militaire", des activités militaires compatibles avec les dispositions de la Charte des Nations Unies. En outre, les satellites peuvent contribuer à la tâche vitale que constitue la vérification des accords de limitation des armements. Ils jouent donc un rôle important en renforçant la confiance dans le respect des traités internationaux.

Cependant, les satellites dotés d'une capacité de destruction, c'est-à-dire les systèmes antisatellites que l'URSS a mis au point et a déjà essayés à diverses reprises, constituent une menace pour la sécurité internationale. Ces activités ont malheureusement marqué le point de départ d'une évolution dangereuse. Nous sommes tous conscients que la technologie spatiale est loin d'avoir atteint son plein développement. Les armes à rayonnements, telles que les lasers à haute énergie et les armes à rayons de particules, offrent de nouvelles possibilités technologiques d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, même si l'on pense qu'elles ne seront pas employées à des fins militaires avant la fin de la présente décennie.

Qu'a fait la communauté des Etats jusqu'à présent pour mettre fin à la militarisation de l'espace extra-atmosphérique ? Les efforts accomplis à l'échelon mondial depuis de nombreuses années pour préserver l'espace extra-atmosphérique, la Lune et les autres corps célestes des armes et des installations militaires ont abouti au Traité d'interdiction des essais, au Traité sur l'espace extra-atmosphérique, au Traité sur la Lune et au Traité concernant la limitation des systèmes de missiles antimissiles. Ces quatre traités, et tout particulièrement bien sûr le Traité sur l'espace extra-atmosphérique de 1967 n'ont pas pu répondre à l'espoir que nous entretenions initialement de voir, dans les règlements régissant l'espace extra-atmosphérique, les diverses dispositions concernant la démilitarisation déboucher sur des mesures plus vastes de limitation des armements. Les interdictions et les prescriptions actuelles du droit international concernant l'utilisation à des fins exclusivement pacifiques de la Lune et des autres corps célestes laissent subsister des lacunes et donnent lieu à des interprétations diverses.

C'est ainsi que dans le dispositif du Traité sur l'espace extra-atmosphérique, l'utilisation de la Lune et des autres planètes n'est autorisée qu'"à des fins pacifiques". Lors des négociations relatives à ce Traité, on s'est demandé la signification qu'il convenait de donner à cette expression.

La position de mon Gouvernement, qui n'a pas changé depuis ces négociations, est que l'expression "fins pacifiques" ne doit pas être considérée comme synonyme de "fins non militaires". Le droit à la légitime défense et à la défense collective, énoncé dans la Charte des Nations Unies, ne doit pas être limité par une interdiction générale des mesures de caractère défensif, même si elles sont prises dans l'espace.

En revanche, nous appuierons toute mesure tendant à assurer une réduction ou une limitation équilibrée des dispositifs et activités militaires offensifs dans l'espace

(M. Hegener, République fédérale d'Allemagne)

extra-atmosphérique et par conséquent à accroître la sécurité nationale. L'insuffisance des règles juridiques de fond sur la limitation des armements dans l'espace extra-atmosphérique est due à l'absence d'une procédure appropriée de vérification du respect des obligations pertinentes. Dans aucun des traités existants il n'a pas encore été possible de s'entendre sur un système efficace de surveillance et d'inspection. A l'avenir, les accords qui auront pour objet l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique à des fins exclusivement pacifiques devront contenir des dispositions rigoureuses concernant la vérification. Comme ma délégation l'a souligné en de précédentes occasions, l'absence d'arrangements de vérification dans le projet de traité soviétique est l'une des lacunes essentielles de l'approche soviétique. J'espère que la délégation soviétique profitera des débats qui ont lieu au Comité de désarmement pour exposer en détail la façon dont elle conçoit le règlement de la question de la vérification dans un traité futur afin d'éviter que la technologie spatiale soit utilisée en violation du traité.

Je crois avoir suffisamment démontré que les traités précédents sont insuffisants pour assurer un niveau de limitation des armements acceptable dans l'espace extra-atmosphérique. Le projet de traité soviétique du 10 août 1981 ne représente aucun progrès à cet égard.

Ma délégation estime que malgré la nécessité d'avancer rapidement, il convient de disposer d'informations concernant l'état et l'évolution future de la technologie spatiale avant de procéder à des négociations officielles en vue d'un traité. Le programme spatial américain, tel qu'il a été annoncé par le Président Reagan au début du mois de juillet, n'offre pas seulement la perspective d'une coopération internationale pour l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique. Il souligne aussi la volonté américaine d'envisager la mise en oeuvre, dans l'espace extra-atmosphérique, de mesures vérifiables et équitables de limitation des armements qui interdiraient ou limiteraient d'autre façon les essais et le déploiement de certains systèmes d'armes. Un échange de vues instructif, auquel les principales puissances spatiales, en particulier, devraient participer, pourrait amener à retenir, dans les négociations, une approche initiale qui serait concentrée exclusivement sur les systèmes dotés d'une capacité de destruction leur permettant d'attaquer et de détruire les satellites destinés à des fins de surveillance, de navigation, de communication, de prévision météorologique et de vérification des accords de désarmement. Cette approche a été proposée dans la résolution 36/97 C de l'Assemblée générale.

A mon avis, notre orientation future devrait être déterminée par trois mesures :

- un échange de vues complet pour faire le point de l'évolution de la technologie spatiale.
- l'identification des systèmes qui constituent la menace la plus grave.
- l'établissement, en temps voulu, d'un groupe de travail pourvu d'un mandat clairement défini afin d'engager, à titre de première mesure, des débats sur les systèmes les plus dangereux et les plus déstabilisants.

Pour conclure, je formulerai quelques observations sur les armes radiologiques. Il y a quelques jours, au Groupe de travail, ma délégation a annoncé la présentation imminente d'un document de travail sur les problèmes que pose une interdiction des attaques militaires contre des installations nucléaires dans le cadre d'un traité sur les armes radiologiques.

(M. Wegener, République fédérale d'Allemagne)

Comme je l'ai alors souligné, ce document vise à récapituler et développer les contributions techniques faites par ma délégation au cours des négociations sur cette question tenues à la session de printemps; il traite également des moyens les plus appropriés pour améliorer la protection actuellement prévue dans le droit international pour ces installations et formule des recommandations sur les rapports existant entre ces règles améliorées et la question des armes radiologiques dites "traditionnelles". Le document de travail présente un exposé assez complet des problèmes susmentionnés et devrait, selon l'intention de ses auteurs, aider utilement les négociateurs lorsqu'ils reprendront leurs travaux au printemps prochain. Je suis heureux de pouvoir présenter brièvement ce document devant le Comité et je demande qu'il soit distribué comme document officiel du Comité du désarmement et non seulement du Groupe de travail.

Prenant maintenant la parole en qualité de Président sortant du Groupe de travail spécial des armes radiologiques, je voudrais faire part à mes collègues de notre sentiment d'optimisme prudent quant à l'avenir des négociations de ce Groupe. Au cours de la présente session, le temps consacré à ses travaux officiels a été très limité. Pourtant, vous le savez, je me suis efforcé d'utiliser les semaines passées pour inviter les délégations à réfléchir sur certains problèmes qui ont empêché jusqu'à présent les négociations de progresser rapidement, en particulier pour ce qui est des rapports entre les deux principaux groupes de problèmes à régler. Le 2 septembre, j'ai présenté au Groupe de travail un rapport complet sur les résultats de mes consultations, qui figure dans le document CD/RW/WP.56, et je n'ai pas l'intention de revenir sur sa teneur; je note avec satisfaction que les débats ultérieurs ont confirmé mon impression que les délégations qui manifestent un intérêt particulier pour cette question ont quelque peu assoupli leur position. Ce fait vient corroborer mon opinion selon laquelle il est possible de résoudre rapidement le problème vital des négociations sur les armes radiologiques en s'appuyant sur le double principe de la "dissociation" et de la "liaison". Ce qui m'encourage aussi à distribuer comme document de travail officiel du Groupe de travail une version révisée et, je l'espère, améliorée, d'un projet de traité complet sur la question des armes radiologiques "traditionnelles", c'est qu'un certain nombre de délégations m'ont donné l'assurance qu'elles étaient prêtes à examiner ce document comme base pour de nouvelles négociations en 1983. Je persiste à croire que la convention sur les armes radiologiques est un bien périssable. On ne peut prolonger indéfiniment la négociation et la conclusion d'un ou plusieurs instruments juridiques internationaux. Toutes les délégations devraient constamment avoir à l'esprit que l'impossibilité, pour le Comité, d'arriver à un règlement d'ensemble dans ce domaine, compromettrait gravement la crédibilité et l'efficacité de cet organe. Cependant, je crois distinguer des signes encourageants d'une progression de cette prise de conscience. Je présente donc mes meilleurs vœux à mon successeur à la présidence du Groupe de travail des armes radiologiques.

Le PRESIDENT (traduit de l'espagnol) : Je remercie le représentant de la République fédérale d'Allemagne de sa déclaration et de ses paroles aimables à mon égard. Je donne la parole au représentant du Nigéria, l'Ambassadeur Ijewere.

M. IJEWERE (Nigéria) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, je tiens à vous dire, en toute sincérité, que je suis extrêmement heureux de vous voir conduire nos délibérations en ce moment. J'ai eu le plaisir et le privilège de vous connaître et de lire des articles sur vous depuis quelque vingt ans et pas un instant au cours de cette période je n'ai trouvé de raison de mettre en doute votre engagement total, quasi religieux, à la cause de la paix et du désarmement.

(M. Ijewere, Nigéria)

Abstraction faite même de nos relations personnelles et ma connaissance de l'homme que vous êtes, nos deux pays sont de solides alliés dans la lutte pour des relations économiques internationales équitables.

Par ailleurs, j'aimerais rendre hommage à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Maina, du Kenya. Nous formons tous pour lui des vœux de succès dans ses nouvelles responsabilités. Nous souhaitons la bienvenue parmi nous au nouvel Ambassadeur du Pérou, H. Cannock, et espérons pouvoir coopérer avec lui comme nous l'avons fait avec son prédécesseur. Nous regrettons le départ de l'Ambassadeur Summerhayes, dont nous n'oublierons jamais la contribution constructive aux travaux de ce Comité. Nous lui souhaitons également un plein succès dans ses nouvelles fonctions.

Je consacrerai donc mon intervention aujourd'hui à deux questions importantes :

- i) Les arrangements internationaux efficaces pour garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires contre le recours ou la menace du recours aux armes nucléaires;
- ii) Les armes de destruction massive.

J'ai eu l'occasion de dire que l'échec total de la deuxième session extraordinaire des Nations Unies consacrée au désarmement peut être attribué, pour une large part, à un manque de réalisme dans les négociations sur le désarmement au Comité et à l'absence de volonté politique parmi les Etats dotés d'armes nucléaires, spécialement ceux qui possèdent les plus grands arsenaux. La décision prise par le Comité de ne pas convoquer de groupe de travail spécial des garanties de sécurité négatives pendant la présente session est due à l'attitude non coopérative des Etats dotés d'armes nucléaires concernant cette question. En gros, les désaccords concernent l'interprétation de la notion d'intérêts de sécurité et l'élaboration d'une formule commune acceptable pour toutes les parties. Cette impasse est pour nous un fléau bien que les négociations au Groupe de travail aient précisé bon nombre des questions en jeu. Telle est la situation présente et comme la plupart des étapes que nous avons atteintes dans d'autres domaines, elle est pathétique et regrettable.

Avec son talent habituel, mon voisin, l'Ambassadeur Mansour Ahmed du Pakistan, a présidé le Groupe de travail au long de négociations extrêmement difficiles, mais ses efforts ont été contrariés par les Etats dotés d'armes nucléaires. Ma délégation espère, comme peut-être tous les Etats non dotés d'armes nucléaires, que les difficultés que nous rencontrerons pourront être surmontées avant la session du Comité en 1983. Nous espérons que la période de réflexion que le Comité a accordée au Groupe de travail ne sera pas utilisée par les Etats dotés d'armes nucléaires pour élaborer de nouvelles et extraordinaires excuses afin de réduire à néant nos efforts dans ce domaine.

Pendant les négociations au Groupe de travail, ma délégation a identifié deux grands problèmes qui concernent d'abord la portée des garanties - autrement dit la liste des Etats non dotés d'armes nucléaires qui pourraient bénéficier des garanties données par les Etats dotés d'armes nucléaires; et ensuite les conditions dans lesquelles les Etats dotés d'armes nucléaires retireraient leurs garanties.

## (II. Ijewere, Nigéria)

Notre opinion en la matière est sans doute bien connue et je n'ai pas besoin de répéter pourquoi les Etats non dotés d'armes nucléaires devraient recevoir des garanties juridiques crédibles qu'ils ne seront pas victimes d'attaques nucléaires ou de chantage. Bref, ma délégation pense que les déclarations unilatérales faites par le Royaume-Uni, les Etats-Unis et l'URSS en 1978 sont insuffisantes et sujettes à différentes interprétations. Nous aurions préféré que les Etats dotés d'armes nucléaires donnent des garanties inconditionnelles aux Etats non dotés d'armes nucléaires qui se sont fermement engagés à ne pas mettre au point, fabriquer ou acquérir d'armes nucléaires. Ayant renoncé à leurs droits souverains, ces pays ont le droit de réclamer aux Etats dotés d'armes nucléaires des garanties crédibles que des armes nucléaires ne seront pas utilisées contre eux. Jusqu'ici, le Traité de 1968 sur la non-prolifération constitue le seul moyen juridique pour empêcher la prolifération horizontale des armes nucléaires. Sans vouloir remonter trop loin dans l'histoire, je dois souligner que le régime de non-prolifération dont le Traité sur la non-prolifération est la pièce maîtresse est sérieusement menacé par le fait que certains articles dudit traité ne sont pas observés. Ainsi, par les articles premier, II et III, toutes les parties se sont engagées à ne pas agir en contradiction avec les objectifs de la non-prolifération. Or, ces articles sont loin d'être scrupuleusement respectés. D'autres articles ne sont pas respectés, à savoir l'article IV, qui prévoit que tous les pays doivent avoir accès à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire et l'article VI qui demande aux Etats dotés d'armes nucléaires de négocier de bonne foi et de progresser sur la voie d'une réduction des armements nucléaires.

Si l'on veut gagner plus d'adhérents à la cause de la non-prolifération, il faut que les dispositions du traité soient strictement appliquées. C'est le non-respect de l'article VI du traité qui a provoqué l'échec de la deuxième Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération. Toute nouvelle violation inconsiderée des articles du Traité sur la non-prolifération risque de déclencher une terrible réaction en chaîne.

En essayant d'identifier les moyens de surmonter les difficultés rencontrées au sujet des garanties de sécurité négatives, le Comité devrait tenir compte du fait qu'au moins 12 Etats non parties au Traité sur la non-prolifération possèdent aujourd'hui une capacité nucléaire et mettent manifestement en danger le régime de non-prolifération. Certes, des garanties conditionnelles pourraient peut-être leur être données par un engagement de non-utilisation en premier d'armes nucléaires, mais ces Etats ne sont pas assimilables aux Etats non dotés d'armes nucléaires tels qu'ils sont définis dans le Traité sur la non-prolifération.

Il semble que la plus grande incitation à l'acquisition d'armes nucléaires soit le désir de renforcer la puissance et le prestige de la nation. Le 7 mars 1979, un séminaire organisé par le Comité spécial contre l'apartheid sous la présidence de l'Ambassadeur Harriman, du Nigéria, avait conclu que la réalisation de l'usine d'uranium enrichi de l'Afrique du Sud non seulement renforcerait son pouvoir de négociation internationale mais permettrait à ce pays, en tant que principal fournisseur d'uranium enrichi, d'exercer un chantage sur la communauté internationale. Cela ne doit pas être toléré.

J'ai déjà observé plusieurs fois que s'il est possible d'établir une relation entre le succès dans les négociations sur le désarmement et l'existence d'un climat international favorable, il vaudrait peut-être la peine de déployer de sérieux efforts pour améliorer le climat international tout en travaillant énergiquement en même temps à des négociations sur le désarmement. Il ne fait pas de doute que

(II. Ijewere, Nigéria)

L'avenir du régime de non-prolifération exige des mesures propres à accroître la confiance des "dépourvus nucléaires" en ce qui concerne la fourniture et le contrôle du matériel nucléaire. Actuellement, les parties étrangères au Traité sur la non-prolifération ont facilement accès aux matières et à l'équipement nucléaires et ne sont pas gênées par un engagement juridiquement contraignant de ne pas fabriquer d'armes nucléaires. Certes, la menace la plus immédiate pour le régime de non-prolifération vient de la dissémination du plutonium de qualité nucléaire, dont quelques kilogrammes suffisent pour construire un engin explosif. On prédit que vers l'an 2000 il y aura dans 22 pays suffisamment de plutonium provenant de réacteurs pour fabriquer 50 000 bombes du type de celles de Nagasaki. La vérification d'un détournement de plutonium est difficile, voire impossible. La solution du problème ne peut donc être que politique.

La solution politique exige l'octroi immédiat de garanties crédibles aux Etats non dotés d'armes nucléaires par les Etats dotés d'armes nucléaires sous forme de traité et en même temps, dans un protocole par exemple, les Etats dotés d'armes nucléaires doivent s'engager à réduire de façon significative leurs arsenaux nucléaires, car s'ils continuent à développer leurs armements nucléaires, d'autres Etats voudront aussi posséder ces prestigieux jouets de mort. Il appartient aux Etats dotés d'armes nucléaires de faire des propositions constructives et réalistes sur la question des "garanties de sécurité négatives" pour mettre un terme à cette quête de l'indépendance nucléaire.

J'aimerais maintenant faire quelques brèves remarques sur le point inscrit à l'ordre du jour d'aujourd'hui : Nouveaux types d'armes de destruction massive et nouveaux systèmes de telles armes. Chaque fois que l'on examine la question des armes de destruction massive, on ne peut s'empêcher de penser à l'opinion exprimée à la Conférence de 1978 de Lambeth :

"L'utilisation de la technologie moderne est la manifestation la plus frappante du péché collectif et de la prostitution des dons de Dieu".

Monsieur le Président, l'utilisation des armes de destruction massive est véritablement une prostitution des dons de Dieu. Certains pays représentés au Comité ont aboli la peine capitale parce qu'elle est barbare et qu'aucun homme n'a le droit d'ôter la vie à son semblable. Cela signifie que même si l'auteur d'un massacre est dûment jugé et déclaré coupable, l'Etat n'a aucun droit de lui ôter la vie, à titre de punition. Ces mêmes personnes qui remuent ciel et terre pour sauver la vie d'un massacreur consacrent une partie considérable de leurs ressources à la fabrication d'armes de destruction massive qui tuent indistinctement les combattants et les non-combattants, y compris les femmes et les enfants innocents. Voilà un des dilemmes de la civilisation occidentale, ce terme devant être compris dans son sens culturel plutôt qu'idéologique.

Ma délégation continue à attacher une grande importance à la conclusion à bref délai d'une convention interdisant la mise au point, la fabrication, le stockage et l'utilisation d'armes radiologiques conformément à la résolution 36/97B de l'Assemblée générale des Nations Unies. A nos yeux, cette convention serait une mesure concrète sur la voie du désarmement nucléaire; en conséquence, le futur traité sur l'interdiction des armes radiologiques devrait contenir l'engagement explicite de poursuivre, de toute urgence, les négociations sur la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire et autres questions prioritaires inscrites à l'ordre du jour du Comité.

(M. Ijewere, Nigéria)

Bien que la brièveté de cette session d'été n'ait pas permis au Groupe de travail d'avoir des séances régulières, nous constatons avec plaisir que les consultations officieuses organisées par le Président du Groupe de travail, l'Ambassadeur Henning Wegener, de la République fédérale d'Allemagne, ont donné quelques résultats féconds. L'évaluation des réponses reçues des délégations qui figurent dans le document de travail CD/RW/WP/38 montre véritablement l'impasse dans laquelle est parvenu le Groupe de travail en ce qui concerne la dissociation des armes radiologiques proprement dites et les problèmes liés à la protection des installations nucléaires contre des attaques.

Il est aussi réconfortant de noter, à la suite de l'échange de vues qui a eu lieu à la première réunion du Groupe de travail spécial le 2 septembre 1982, que certaines délégations qui n'avaient cessé de préconiser la dissociation des deux questions au moyen d'instruments juridiques appropriés ont, dans un esprit de compromis, assoupli quelque peu leur position et sont maintenant disposées à étudier diverses options reposant sur les principes de dissociation et de "liaison", soit sous forme de protocole au traité ou d'autres possibilités qui devront être examinées par le Groupe de travail.

Nous avons aussi relevé dans la déclaration de mise au point du Président que la délégation suédoise qui avait initialement fait la proposition "s'est maintenant écartée d'une application rigoureuse de la notion de 'l'instrument unique' et envisage la possibilité d'un accord-cadre pour les deux questions, qui, chacune, ferait l'objet d'un protocole annexé distinct - je répète le mot 'distinct'".

Cette approche positive concernant les négociations augurera bien, si elle est maintenue, des travaux de ce groupe de travail. Ma délégation a toujours fait preuve d'une grande compréhension pour les opinions et positions nationales des autres délégations fondées sur des principes, mais normalement nous ne souscrivons pas aux attitudes rigides, même lorsque des options de compromis sont possibles. Dans ce contexte, nous accueillons favorablement la proposition constructive de la délégation japonaise figurant dans le document de travail CD/323 et concernant un mécanisme de liaison facultatif. Cette proposition a manifestement ses inconvénients mais nous pensons qu'elle pourrait fournir une base solide pour de plus amples discussions dans la recherche de solutions durables.

Ma délégation est convaincue que le Comité devrait poursuivre les négociations sur l'interdiction des attaques contre les installations nucléaires dans le cadre d'une convention sur les armes radiologiques. Notre intérêt en la matière, en notre qualité de pays en développement, découle de notre croyance au droit inaliénable des Etats de mettre au point et d'appliquer leurs programmes d'énergie nucléaire à des fins pacifiques. De même, la détermination de mon pays d'assurer le développement socio-économique de son peuple et d'encourager la coopération internationale dans le domaine de la technologie implique, à mon avis, l'existence, dans un instrument juridique approprié, de garanties suffisantes pour sauvegarder et protéger les installations comme les centrales nucléaires et les usines de traitement ou de retraitement conçues à des fins pacifiques. Cependant, si ma délégation conserve une attitude souple en ce qui concerne le mécanisme de liaison que le groupe de travail établira finalement, nous croyons fermement que la portée de l'interdiction doit être assez large pour répondre aux préoccupations de tous les Etats, nucléaires et non nucléaires, développés ou en développement.

Enfin, la tendance actuelle au Groupe de travail spécial doit nous rappeler que rien de valable ne peut remplacer la volonté politique, qui est un élément nécessaire pour la réussite des négociations sur le désarmement. En nous préparant

(M. Ijewere, Nigéria)

à la 37<sup>ème</sup> session de l'Assemblée générale, nous ne devons pas fermer la porte aux consultations officieuses. Notre rapport à l'Assemblée générale devrait être tourné vers l'avenir et refléter l'effort collectif de recherche de solutions durables. Nous partageons l'opinion selon laquelle les divergences de vues mentionnées dans le rapport spécial à la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement, dont est actuellement saisie l'Assemblée générale, ne devraient pas se renouveler. C'est seulement ainsi que la communauté internationale pourra apporter une contribution positive aux travaux futurs du Groupe de travail spécial à sa session de 1983.

Le PRESIDENT (traduit de l'espagnol) : Je remercie le représentant du Nigéria de sa déclaration et de ses paroles aimables à mon égard. Je donne la parole au représentant de la Suède, l'Ambassadeur Lidgard.

M. LIDGARD (Suède) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, je tiens à exprimer la satisfaction sincère de ma délégation de vous voir présider le Comité à ce stade crucial de nos travaux. Les orateurs précédents ont usé de tous les superlatifs pour décrire votre expérience et vos qualités personnelles, et je ne peux que souscrire à toutes ces expressions de la confiance que l'on vous témoigne. En même temps, ma délégation désire aussi manifester sa gratitude à votre prédécesseur, M. l'Ambassadeur Maina, du Kenya, pour la façon excellente dont il s'est acquitté de ses fonctions de président pendant le mois d'août.

Le principal thème de la séance d'aujourd'hui est celui des armes radiologiques. Je saisis donc l'occasion pour faire une brève déclaration sur la situation actuelle concernant les travaux relatifs à un traité interdisant de telles armes.

Le Groupe de travail spécial des armes radiologiques n'a tenu qu'une séance de fond durant cette partie de la session de 1982, mais ma délégation a le sentiment que de grands progrès ont été accomplis grâce aux efforts constructifs qui ont été déployés par le Président du Groupe de travail spécial, M. l'Ambassadeur Henning Wegener. Ainsi, le Groupe devrait pouvoir entamer des négociations fructueuses dès le début de la session de 1983.

La délégation suédoise a noté avec beaucoup de satisfaction que la proposition touchant l'interdiction des attaques contre les installations nucléaires avait été largement reconnue comme pouvant légitimement faire l'objet de négociations dans le contexte d'un traité interdisant les armes radiologiques. Il semble que le nombre de voix négatives ou sceptiques diminue constamment, à mesure que l'importance et la pertinence de cette question deviennent plus claires. Le débat d'ensemble que nous avons tenu sur ces questions avec l'assistance d'experts, durant la session de 1982, y a grandement contribué. Cela ne signifie pas pour autant que tous les problèmes ont été résolus, mais je pense que les délégations sont mieux préparées qu'avant pour examiner sérieusement les questions complexes qui se posent dans ce contexte.

Le sentiment de l'inflexibilité des délais qu'ont ressenti de nombreuses délégations désireuses de disposer du texte d'un traité avant le début de la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement a disparu. Espérons que cela facilitera la conclusion d'un traité significatif, qui sera un atout pour le Monde et pour le Comité, plutôt que d'un accord symbolique dépourvu de toute substance, qui n'aurait fait que nuire à la crédibilité du Comité du désarmement, unique organe multilatéral de négociation dans le domaine du désarmement. Il est grand temps que le Comité soit autorisé à remplir son propre rôle et ne soit plus réduit à souscrire à des projets négociés au dehors, et, comme dans ce cas, pratiquement dépourvus de substance réelle en ce qui concerne la limitation des armements ou le désarmement.

(H. Lidgard, Suède)

Ma délégation se réjouit que plusieurs délégations aient indiqué qu'elles étaient disposées à faire preuve de souplesse pour ce qui est de la négociation d'un traité sur les armes radiologiques. Il semble maintenant généralement admis que les "voies A et B" devraient recevoir un traitement égal, et que l'on devrait s'efforcer d'établir une liaison entre elles. La délégation suédoise fera aussi preuve de souplesse à cet égard. En fait, la Suède a l'intention de présenter, vers le début de la session de printemps de l'an prochain, un projet de traité accompagné de deux protocoles, l'un traitant de la question des armes radiologiques proprement dites, basé sur la proposition soviéto-américaine initiale, et l'autre traitant de l'interdiction des attaques contre les installations nucléaires.

Ma délégation a noté avec intérêt le récent projet de protocole japonais qui figure dans le document de travail CD/RW/WP.37. Nous aimerions étudier ce projet de façon approfondie avant de formuler des observations détaillées. Toutefois, nous notons une différence manifeste entre le projet japonais et la proposition dite suédoise, à savoir que le Japon envisage un protocole facultatif pour la "voie B", alors que la Suède, comme je viens de le dire, compte proposer deux protocoles interdépendants et de même statut, qui accorderaient donc la même importance à la "voie A" et à la "voie B". A notre avis, le recours à ces deux "voies" est un dispositif utile de négociation, mais en ce qui concerne le résultat final, c'est-à-dire un traité interdisant les armes radiologiques, ces deux voies devront être étroitement liées, de façon que l'une aille avec l'autre. Ma délégation a déclaré à maintes reprises et je répète qu'un traité sur les armes radiologiques qui ne contiendrait pas d'interdiction des attaques contre les installations nucléaires serait dépourvu de sens quant au fond. En outre, il serait nuisible à la crédibilité du Comité du désarmement.

Permettez-moi de conclure en appelant l'attention sur une autre question qui revêt une grande importance dans ce contexte. Le principal motif de la proposition suédoise est l'interdiction d'attaquer des installations nucléaires en vue de disséminer la radioactivité à des fins hostiles. Après une explosion d'arme nucléaire, ce serait là la méthode la plus efficace de disperser la radioactivité. Il est évident que pour qu'un traité interdisant la guerre radiologique ait un sens, cette possibilité doit être exclue. La protection des installations nucléaires est un effet secondaire, qui revêt une grande importance non moins grande pour la population civile. Mais, comme je l'ai dit, le principal motif est l'interdiction de l'exploitation militaire de cette possibilité comme moyen de guerre radiologique. Il convient donc d'en tenir compte dans le contexte d'un traité sur les armes radiologiques.

Le PRESIDENT (traduit de l'espagnol) : Je remercie le représentant de la Suède de sa déclaration et de ses aimables paroles à mon égard. Je donne la parole au représentant de la République démocratique allemande, l'Ambassadeur Herder.

H. HERDER (République démocratique allemande) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, c'est pour moi un privilège que de vous adresser les félicitations chaleureuses de ma délégation pour votre accession à la présidence du Comité du désarmement pour le mois de septembre, ce dernier mois de la session d'été, et donc particulièrement important. Votre science profonde et votre riche expérience en matière de désarmement, et votre dévouement bien connu à la cause du désarmement contribueront certainement dans une mesure considérable à faciliter l'accomplissement de notre mandat. Je vous promets toute la coopération de ma délégation.

(II. Herder, République démocratique allemande)

Aujourd'hui, le Comité aborde la question de l'interdiction des nouveaux types d'armes de destruction massive et des nouveaux systèmes de telles armes. En dépit de la priorité accordée aux points 1 et 2 de l'ordre du jour, la recherche de moyens efficaces pour arrêter la course qualitative aux armements dans ce domaine est une tâche importante pour le Comité, en tant qu'organe de négociation. Aujourd'hui comme avant, nous avons le devoir de mettre en oeuvre le paragraphe 77 du Document final de la première session extraordinaire consacrée au désarmement, dont la validité a été réaffirmée unanimement et catégoriquement par tous les Etats membres à la deuxième session extraordinaire.

La conclusion d'un accord global interdisant la mise au point et la fabrication de nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive est aujourd'hui plus urgente que jamais.

Nous voyons tous à quel point les progrès rapides de la science et de la technologie ouvrent quasiment jour après jour des possibilités encore insoupçonnées concernant la création d'armes nouvelles. Au cours des discussions précédentes, nous nous sommes déjà référés entre autres choses à des concepts aussi dangereux que ceux des armes à faisceau de particules, des armes infrasonores, des armes à rayonnement électromagnétique et des armes dites "ethniques". Par ailleurs, des ressources énormes sont consacrées à la recherche-développement militaire et donc détournées des utilisations civiles.

Par exemple, selon le rapport Palme, récemment publié, les dépenses des Etats-Unis et du Royaume-Uni au titre de ce qu'on est convenu d'appeler la recherche pour la défense représentent la moitié du budget global de la recherche financée par les fonds publics.

Par ailleurs, la transformation des résultats de la recherche militaire en nouveaux systèmes d'armes s'effectue de façon assez accélérée.

Alors que durant la deuxième partie des années 70, les experts des pays occidentaux hautement développés membres du Comité contestaient l'éventualité de l'introduction d'armes à laser dans les arsenaux militaires, il est aujourd'hui notoire que ces armes feront leur apparition d'ici quelques années. D'année en année, les Etats-Unis ont rapidement accru leurs ressources financières affectées à la recherche sur les lasers militaires. Ces ressources, qui se chiffraient à 40 millions de dollars en 1975, ont été portées à plus de 200 millions en 1980 et avoisinent 300 millions de dollars en 1982.

Une évolution semblable peut être observée dans d'autres domaines. Il y a seulement quelques semaines, Israël, dans son agression barbare contre le Liban et le peuple palestinien, a utilisé un nouveau type d'arme, la bombe à explosif combustible-air. L'explosion de cette arme dégage une énergie qui est actuellement de 4 à 6 fois supérieure à celle des "bombes traditionnelles", et pourrait même être portée à 20 fois celle de ces bombes dans un proche avenir, comme l'ont déclaré des experts des Etats-Unis. Le principal effet de cette arme est qu'elle entraîne la suffocation des êtres humains en désoxygénant l'air.

Nul ne sait maintenant à quelles armes nous serons confrontés demain, et ce que la "boîte de Pandore" recèle encore.

La délégation est pleinement consciente de la complexité et de la difficulté de la recherche d'un accord sur un traité global. Mais devons-nous ainsi nous limiter à un simple rôle de délibération, nous étendre confortablement et attendre l'évolution de la situation et, de préférence, des solutions toutes prêtes ? Pourquoi n'essayerions-nous pas d'empêcher une fois pour toute la création d'armes nouvelles et dangereuses de destruction massive ?

(H. Herder, République démocratique allemande)

La détermination de la portée et l'élaboration de mesures appropriées de vérification posent-elles des problèmes vraiment insurmontables ? Cette interdiction de mise au point compromettrait-elle vraiment le progrès scientifique et technologique ? Je n'ai pas l'intention de m'arrêter maintenant en détail sur ces questions. Ma délégation l'a déjà fait en de précédentes occasions.

Depuis 1976, date à laquelle les délibérations ont commencé au Comité, beaucoup de questions ont été discutées. Un certain nombre de propositions concrètes sont maintenant soumises au Comité, y compris le projet élargi d'accord sur l'interdiction de la mise au point et de la fabrication de nouveaux types d'armes de destruction massive et de nouveaux systèmes de telles armes, qui remonte à 1977 (CCD/511/Rev.1). C'est aussi l'Union soviétique qui en 1978 a soumis une proposition concrète relative à l'établissement d'un groupe spécial d'experts gouvernementaux pour examiner la question des domaines possibles de mise au point de nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive pour inclusion dans la liste initiale des types de ces armes à interdire en vertu d'un accord global. Par ailleurs, des réunions officieuses avec la participation d'experts ont permis de faire la lumière sur une quantité de détails dans ce domaine.

Ma délégation estime le moment venu d'aller de l'avant dans un esprit positif. A notre avis, le mieux est de procéder d'une façon progressive. La première mesure concrète vers la conclusion d'un accord global serait la publication de déclarations identiques quant au fond par les Etats membres permanents du Conseil de sécurité, ainsi que par d'autres pays militairement importants concernant le refus de créer de nouveaux types d'armes de destruction massive et de nouveaux systèmes de telles armes, conformément à la résolution 36/89 de l'Assemblée générale. A cet égard, nous devons tenir compte du fait que ces pays comptent pour plus de 90 % de la recherche militaire mondiale.

Cette mesure serait d'une grande portée politique et pourrait contribuer à un nouveau renforcement de la confiance entre Etats.

En même temps, nous sommes favorables à l'établissement d'un groupe de travail spécial d'experts. Comme ma délégation l'a déclaré au cours de la session de printemps de cette année, les experts pourraient envisager les domaines possibles de développement de nouvelles armes de destruction massive et élaborer une définition générale de ces armes pour inclusion dans un instrument international. Le terrain serait ainsi préparé en vue d'un accord global.

Ma délégation regrette beaucoup qu'un groupe de pays membres du Comité se montre jusqu'ici peu disposé à appuyer la création d'un groupe d'experts. La résolution 33/66A, votée sur l'initiative du Royaume-Uni, et appuyée par ce groupe, soulignait la nécessité de prendre des mesures efficaces pour empêcher l'apparition de nouveaux types d'armes de destruction massive.

A notre avis, la création du Groupe d'experts est un moyen de préparer des mesures efficaces. Ce qu'il faut pour cela, c'est la volonté politique de tous les groupes d'Etats membres du Comité de parvenir à des résultats concrets.

Récapitulons. Pour aborder d'une façon pratique la question de l'interdiction des nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive, ma délégation préconise l'approche suivante :

- a) Déclaration par les membres permanents du Conseil de sécurité ainsi que par les Etats militairement importants concernant leur renonciation à créer de nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive;

(li. Herder, République démocratique allemande)

- b) Etablissement d'un groupe spécial d'experts;
- c) Conclusion d'un accord global ou "accord cadre" qui pourrait être complété par une liste de types et systèmes spécifiques de nouvelles armes interdites simples de destruction massive;
- d) Conclusion d'accords distincts interdisant de nouveaux types et systèmes spécifiques d'armes de destruction massive, si cela est jugé nécessaire.

Dans l'une des déclarations faites aujourd'hui, on a voulu minimiser la responsabilité d'un pays en ce qui concerne l'immense menace que font peser en permanence ses stocks d'armes chimiques et ceux d'autres pays déployés sur son territoire. Le représentant qui a fait cette déclaration a ainsi confirmé le bien-fondé du rapport publié ces derniers mois à ce sujet, qui a causé de graves préoccupations dans le public et particulièrement dans la population de la zone en question. Ni les déclarations générales ni les accusations voilées contre d'autres pays ne peuvent détourner l'attention de ce grand danger. Au contraire, tout cela devrait faire ressortir la nécessité urgente de progresser vers une interdiction effective et la destruction complète de toutes les armes chimiques, à convenir dès que possible.

Le PRESIDENT (traduit de l'espagnol) : Je remercie le représentant de la République démocratique allemande de son intervention et des paroles aimables qu'il m'a adressées. Je n'ai plus d'orateurs sur ma liste. Y a-t-il une délégation qui désire prendre la parole ?

Comme ce n'est pas le cas, je vais faire quelques annonces. Commençons par l'après-midi d'aujourd'hui. Vous savez qu'il y aura cet après-midi une séance officielle sur le point 5 que nous avons examiné ce matin. Cet après-midi, comme annoncé dans le calendrier distribué en temps utile, nous aurons une séance du Groupe de travail de l'interdiction des essais d'armes nucléaires. Cette séance aura lieu en salle V. On se souviendra aussi qu'au cours de notre dernière séance, lorsque j'ai parlé du nombre réduit de jours ouvrables dont nous disposons encore, j'ai dit que mon calcul postulait que notre séance de clôture ait réellement lieu le 16 septembre. Le secrétariat a établi et distribué ce matin un calendrier pour les séances de cette semaine. Vous avez tous noté que ce calendrier est basé sur cette même date limite du 16 septembre. Le Comité pourrait peut-être adopter ce calendrier, étant entendu que, selon l'usage, il n'est qu'indicatif et pourra être modifié par la suite, si nécessaire. S'il n'y a pas d'objections, j'en officialiserai donc l'adoption.

Il en est ainsi décidé.

Pour aujourd'hui, mercredi 8 septembre, comme les représentants l'auront vu sur le calendrier distribué à la dernière séance, on prévoit pour l'heure une réunion officielle au cours de laquelle le Comité examinera de nouveau le point 5 de l'ordre du jour. Je rappelle, afin que cette réunion puisse commencer ponctuellement, que nous sommes convenus la dernière fois que dix minutes après l'heure fixée est un délai raisonnable pour commencer nos travaux. Nous commencerons donc à 11 h 10. Les réunions officielles des divers groupes du Comité au lieu de commencer, comme d'habitude, à 10 h 30 ou à 11 heures, débiteront, pour les groupes qui désirent tenir ces consultations, à 9 h 30. Cela s'applique naturellement, comme m'en a informé le coordonnateur du Groupe des 21, au Groupe des 21. Les membres des autres groupes seront informés des réunions à prévoir par leurs coordonnateurs respectifs.

La prochaine séance plénière du Comité du désarmement aura lieu le 14 septembre à 10 heures du matin.

La séance est levée à 12 h 10.

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA CENT QUATRE-VINGT-SIXIEME SEANCE

tenue au Palais des Nations, à Genève,  
le mardi 14 septembre 1982, à 10 heures

Président : M. A. GARCIA ROBLES (Mexique)

## PRESENTS A LA TABLE DU COMITE

Algérie : M. A. TAFFAR

Allemagne, République fédérale d' : M. H. WEGENER  
M. N. KLINGLER  
M. W. ROHR

Argentine : M. GARCIA MORITAN

Australie : M. T. FINDLAY  
Mlle S. BOYD

Belgique : M. A. ONKELINX  
M. J.-M. NOIRFALISSE

Birmanie : U MAUNG MAUNG GYI  
U TIN KYAW HLAING  
U THAN TUN

Brésil : M. A. de SOUZA e SILVA  
M. S. de QUEIROZ DUARTE

Bulgarie : M. K. TELLALOV  
M. I. SOTIROV  
M. R. DEYANOV  
M. K. PRAMOV

Canada : M. D.S. McPHAIL  
M. G.R. SKINNER

Chine : M. TIAN JIN  
M. YU MENGJIA  
Mme WANG ZHIYUAN  
M. LI WEIMIN

Cuba : M. L. SOLA-VILA

Egypte : M. A.R. EL REEDY  
M. I.A. HASSAN  
Mlle W. BASSIM  
M. A.M. ABBAS

Etats-Unis d'Amérique : M. M.D. BUSBY  
M. R. MILTON  
Mme M. WINSTON

Ethiopie : M. T. TERREFE  
M. F. YOHANNES

France : M. F. de La GORCE  
M. J. de BEAUSSE  
M. B. d'ABOVILLE

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

Hongrie : M. I. KOMIVES  
M. G. GAJDA

Inde : M. S. SARAN

Indonésie : M. N.S. SUTRESNA

Iran : M. M.J. MAHALLATI

Italie : M. M. ALESSI  
M. C.M. OLIVA  
M. E. di GIOVANNI

Japon : M. Y. OKAWA  
M. T. TAKAHASHI  
M. T. KAWAKITA

Kenya : M. J.M. KIBOI

Maroc : M. A. SKALLI  
M. H. CHRAIBI

Mexique : M. A. GARCIA ROBLES  
Mme Z. GONZALEZ y REYNERO

Mongolie : M. D. ERDEMBILEG  
M. S.O. BOLD

Nigéria : M. G.O. IJEWERE  
M. W.O. AKINSANYA  
M. T. AGUIYI-IRONSII  
M. A.U. ABUBAKAR  
M. A.A. ADEPOJU  
Mlle I.E.C. UKEJE

Pakistan :

Pays-Bas : M. R.J. AKKERMAN

Pérou : M. P. CANNOCK  
M. J.B. de la SOTTA

Pologne : M. B. SUJKA  
M. J. CIALOWICZ  
M. T. STROJHAS

République démocratique allemande : M. G. HERDER  
M. F. SAYATZ  
M. R. TRAPP

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

Roumanie :  
M. T. MELESCANU  
M. T. PANAIT  
M. M.S. BOGARU

Royaume-Uni :  
M. D.N. SUMMERHAYES  
M. L. MIDDLETON  
Mme J.I. LINK  
Mlle J.E.F. WRIGHT

Sri Lanka :

Suède :  
M. C. LIDGARD  
M. H. BERGLUND  
M. U. ERICSSON  
Mlle H. OLSSON

Tchécoslovaquie :  
M. M. VEJVODA  
M. L. STAVINOH  
M. J. JIRUSEK

Union des Républiques  
socialistes soviétiques :  
M. V.L. ISSRAELYAN  
M. V.F. PRIAKHINE

Venezuela :  
M. J.A. ZARRAGA

Yougoslavie :  
M. M. VRHUNEC  
M. M. MIHAJLOVIC

Zaire :  
Mme E. EKANGA KABEYA  
M. O. GNOK

Secrétaire du Comité du désarmement  
et Représentant personnel du  
Secrétaire général :  
M. R. JAIPAL

Secrétaire adjoint du Comité  
du désarmement :  
M. V. BERASATEGUI

Le PRESIDENT (traduit de l'espagnol) : Je déclare ouverte la 186ème séance plénière du Comité du désarmement. Le Comité aborde aujourd'hui le point 8 de son ordre du jour, relatif à l'examen des rapports des organes subsidiaires, ainsi qu'à l'examen et à l'approbation du rapport annuel à l'Assemblée générale des Nations Unies. Conformément à l'article 30 du règlement intérieur, les membres du Comité qui voudraient faire des déclarations sur toute autre question ayant trait aux travaux du Comité peuvent le faire.

Pour commencer, permettez-moi de souhaiter cordialement la bienvenue au Comité au nouveau représentant de la Yougoslavie, Son Excellence l'Ambassadeur Kazimir Vidas, qui se joint à nous pour la première fois. L'Ambassadeur Vidas est un diplomate expérimenté qui a occupé des postes importants durant sa carrière. Il a participé à de nombreuses conférences internationales, ainsi qu'à des sessions de l'Assemblée générale des Nations Unies et d'autres organes internationaux. Dans le passé, l'Ambassadeur Vidas a apporté sa contribution à des efforts déployés en faveur du désarmement et il a participé très activement aux réunions du Mouvement non aligné. En 1978, il a été nommé Secrétaire fédéral adjoint aux relations extérieures. Je suis sûr que, par sa personnalité remarquable, il apportera une contribution importante aux travaux du Comité.

Sur la liste des orateurs inscrits pour aujourd'hui figurent les représentants de l'Inde, du Royaume-Uni, de Cuba, de l'Indonésie, de la Roumanie, de l'Egypte et de la République fédérale d'Allemagne. Je donne maintenant la parole au premier des orateurs inscrits, le représentant de l'Inde, M. Saran.

M. SARAN (Inde) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, c'est un grand plaisir pour ma délégation que de vous voir, vous qui êtes le distingué représentant du Mexique ami, occuper la Présidence durant ce mois de septembre crucial pendant lequel nous serons occupés à mettre définitivement au point notre rapport à la trente-septième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Familiers comme nous le sommes avec votre expérience du désarmement et votre grand dévouement à cette cause, nous sommes sûrs qu'au cours des prochains jours nous réussirons à parachever avec succès nos travaux de la session de 1982. Comme toujours, la délégation indienne vous assure de sa coopération et de son appui entiers dans votre tâche difficile.

J'aimerais aussi profiter de cette occasion pour souhaiter la bienvenue, au nom de ma délégation, à l'Ambassadeur Cannock, du Pérou. Nous lui souhaitons un séjour fructueux à Genève et nous sommes sûrs que nos deux délégations continueront de coopérer aussi étroitement qu'elles l'ont fait dans le passé. Je me permettrai aussi, Monsieur le Président, de me joindre à vous pour souhaiter chaleureusement la bienvenue à l'Ambassadeur Vidas, de Yougoslavie, qui est le représentant d'un pays amical non aligné. Nous lui souhaitons un succès complet dans son affectation à Genève.

Nous avons aussi appris que l'Ambassadeur Summerhayes nous quittera prochainement. Je profite de cette occasion pour lui dire au revoir. L'Ambassadeur Summerhayes incarne les meilleures traditions de la diplomatie britannique et nous sommes désolés à l'idée de perdre un membre assez expérimenté du Comité. Au nom de ma délégation, j'aimerais lui souhaiter un plein succès dans sa nouvelle affectation.

Cette session d'été du Comité a été relativement brève. A la suite de l'échec pitoyable de la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement, cela a aussi été une session durant laquelle beaucoup moins de travail intensif qu'auparavant a été réalisé. Parmi les points en cours de négociation, seules les armes chimiques ont pu faire l'objet d'un travail

(M. Saran, Inde)

approfondi. Et le crédit devrait en revenir au Président du Groupe de travail spécial les armes chimiques, l'Ambassadeur Sujka, de Pologne. C'est sous sa direction que plusieurs groupes de contact officieux pour divers éléments de la future convention ont délimité, de façon très détaillée et précise, le territoire qui devrait être couvert dans les négociations et les questions pendantes qu'il conviendra de régler. Dans de nombreux cas, les groupes de contract ont dépassé le stade de l'identification des divergences existantes et présenté certaines options prometteuses qui pourraient conduire à des solutions de compromis. A notre avis, c'est ce genre de travail qui nous rapprochera de la réalisation de l'objectif que constitue une convention sur les armes chimiques.

Le Groupe de travail spécial sur une interdiction des essais nucléaires n'a pas été en mesure d'établir des conclusions pour nos travaux futurs, la raison principale étant qu'il n'a pas réussi à parvenir à une entente au sujet d'un programme de travail approprié. Bien que toutes les délégations du groupe soient convenues que les questions touchant la vérification du respect ne sauraient être examinées isolément, il n'a pas été possible de dégager un consensus sur une hypothèse de travail concernant la nature et la portée du traité multilatéral qui, nous l'espérons, finira par résulter d'un processus de négociations multilatérales. Pour ce qui est de ma délégation, nous avons constamment adopté la position selon laquelle un traité sur une interdiction des essais nucléaires devrait viser à l'arrêt général et complet de tous les essais d'armes nucléaires par tous les Etats, dans tous les milieux et à tout jamais. En même temps que les autres membres du Groupe des 21, nous avons à maintes reprises déclaré qu'un tel traité devrait pouvoir recueillir une adhésion universelle et inclure un système de vérification de nature non discriminatoire, et d'application universelle, auquel tous les Etats auraient également accès.

Tout en regrettant de n'avoir pas réussi à parvenir à un consensus sur un programme de travail, nous ne devrions pas oublier l'échange de vues très intéressant et fructueux qui a eu lieu au Groupe de travail à propos de plusieurs problèmes clefs liés à une interdiction des essais nucléaires. Des questions importantes ont été posées aux trois Etats dotés d'armes nucléaires qui participent aux négociations, à propos de leur approche de la vérification. En réponse à des questions posées par ma délégation, l'une des parties qui avaient pris part aux négociations trilatérales jusqu'au moment de leur suspension, à l'automne de 1980, c'est-à-dire l'Union soviétique, a confirmé sans ambiguïté que les négociateurs trilatéraux étaient parvenus à un accord complet sur tous les éléments ayant trait à la vérification même d'un traité multilatéral sur une interdiction des essais nucléaires. Cette délégation a informé le Groupe de travail que les problèmes en suspens se rapportaient à certaines mesures additionnelles qui ne s'appliqueraient qu'aux trois parties à ces négociations restreintes. Il s'agit là d'une déclaration extrêmement significative dont le Comité devrait prendre dûment note.

L'Union soviétique a aussi confirmé qu'elle considérait les moyens de vérification actuellement disponibles, aussi bien les moyens techniques nationaux que les mesures de coopération internationale en vue de la détection et de l'identification d'événements sismiques, comme plus que suffisants pour vérifier le respect d'un traité sur une interdiction des essais nucléaires.

(M. Saran, Inde)

Il est regrettable que les deux autres parties aux négociations trilatérales n'aient pas montré le même empressement que l'Union soviétique pour fournir au Groupe de travail des précisions concernant ces négociations, qui pourraient être très utiles pour celui-ci.

On a demandé aussi aux Etats-Unis et au Royaume-Uni de préciser ce qu'ils considéraient comme adéquat en ce qui concerne la vérification du respect d'une interdiction des essais nucléaires. Dans le passé, ces deux Etats dotés d'armes nucléaires ont adopté une position selon laquelle les moyens de vérification actuellement disponibles ne sauraient donner une garantie suffisante que les dispositions d'une interdiction générale et complète des essais d'armes nucléaires sont respectées. Ils ont soutenu que les principaux obstacles à la conclusion d'un traité sur une interdiction des essais nucléaires sont de nature technique et qu'il s'agit, plus précisément, de l'impossibilité de détecter des explosions se situant au-dessous d'un certain seuil de puissance. Ces délégations ont donc été priées d'indiquer ce qu'elles considéraient être un niveau adéquat de détection aux fins d'une interdiction des essais nucléaires. Au lieu de répondre directement à cette question, les deux délégations ont exprimé l'opinion que l'adéquation n'était pas quelque chose qui puisse être définie uniquement en termes de chiffres et de niveaux de puissance, mais étant un concept qui faisait intervenir tout un ensemble d'aspects tant politiques que techniques. Bien entendu, cela fait maintenant un certain nombre d'années que les pays neutres et non alignés ont adopté cette opinion. Nous sommes heureux que les Etats qui considéraient autrefois la question de la vérification uniquement comme une question de tels ou tels obstacles techniques à surmonter se soient maintenant rapprochés du point de vue adopté pour une majorité de pays.

L'ensemble des questions politiques et techniques se rapportant à la vérification du respect d'un traité sur une interdiction des essais nucléaires doit naturellement faire l'objet de négociations. Nous sommes disposés à y participer au sein du groupe de travail si celui-ci est créé l'an prochain et dès qu'il le sera. Dans l'intervalle, il serait utile que les délégations des Etats dotés d'armes nucléaires concernés puissent nous donner une idée bien précise de ce qui constitue, à leurs yeux, cet ensemble de questions politiques et techniques auquel elles se sont référées.

Le Comité a tenu des discussions officieuses encourageantes bien que non concluantes concernant la proposition présentée par ma délégation en vue de la création d'un groupe de travail spécial sur la prévention d'une guerre nucléaire. Ces discussions officieuses ont montré que cette proposition ne se heurtait à aucune objection de principe. Quelques délégations ont exprimé des doutes au sujet de la portée des négociations qui devraient être entreprises sous l'égide de ce Groupe de travail. Des craintes ont été exprimées que ce Groupe n'en vienne à remplacer un organe subsidiaire sur le désarmement nucléaire. J'aimerais dire qu'en ce qui concerne ma délégation, nous ne considérons pas que la proposition relative à un organe subsidiaire sur la prévention d'une guerre nucléaire puisse avoir pour résultat que ce dernier se substitue à un organe subsidiaire sur le désarmement nucléaire. Notre délégation a déjà présenté un mandat très clair et précis pour le groupe de travail proposé, qui sera chargé de parvenir à un accord sur des mesures appropriées et pratiques en vue de la prévention d'une guerre nucléaire (CD/309). En vertu de ce mandat, les délégations pourraient présenter toutes propositions ou initiatives qu'elles jugeraient de nature à contribuer à prévenir une guerre nucléaire. Il est évident que l'on ne devrait pas

(M. Saran, Inde)

interpréter ce mandat de façon large au point d'englober des négociations sur le désarmement général et complet lui-même. On peut certainement soutenir que la manière la plus efficace de prévenir une guerre nucléaire est d'éliminer les armes nucléaires, et, en un sens, de réaliser le désarmement général et complet lui-même. Toutefois, nous ne sommes pas, à ce stade, aussi ambitieux que cela. Nous pensons à des initiatives plus modestes, d'une nature urgente, qui pourraient être prises rapidement pour réduire le risque que court la survie même de l'humanité et qui provient de l'existence même des armes nucléaires.

Ce mandat ne pourrait pas non plus être interprété comme englobant des mesures visant à empêcher le recours à la force en général. Il est certainement vrai que toutes les guerres devraient être évitées et que le respect du principe du non-recours à la force, tel qu'il est énoncé dans la Charte des Nations Unies, a des incidences sur la question de la prévention d'une guerre nucléaire. Ici encore, nous estimons qu'il faut avoir un sens précis des priorités et des objectifs clairement définis. S'il est vrai que des guerres menées avec des armes classiques peuvent causer des pertes de vies humaines et des destructions considérables, c'est néanmoins le recours aux armes nucléaires qui mettrait en péril la survie de l'humanité. Le recours aux armes nucléaires dans des guerres signifierait l'utilisation d'armes de destruction massive. Par contre, les armes classiques, même du type le plus destructeur, ne sont pas des armes de destruction massive. A notre avis, la survie passe avant tout et c'est elle qui doit faire l'objet de préoccupations immédiates et urgentes. Le Groupe de travail spécial sur la prévention d'une guerre nucléaire devrait être considéré non pas tant du point de vue de la sécurité des Etats que de celui de ce qui est impératif, à savoir la survie même de l'humanité.

Nous espérons qu'avec ces clarifications il devrait être possible de prendre une décision rapide au sujet de cette proposition. Naturellement, nous serions disposés à participer à de nouveaux débats concernant le mandat de ce groupe de travail si ceux-ci étaient jugés nécessaires.

Bien que l'Inde soit un pays en développement, elle a pris un vif intérêt à l'exploration de l'espace extra-atmosphérique. Au cours des quelque quinze dernières années l'Inde a formé avec succès un grand nombre de spécialistes en technologie spatiale, y compris en matière de conception et de lancement de satellites. Les modestes progrès qui ont été accomplis en ce qui concerne le programme spatial de l'Inde sont inextricablement liés à la coopération étroite que son Département de l'espace extra-atmosphérique a établie avec les agences spatiales de plusieurs pays, y compris celles de l'Union soviétique, des Etats-Unis, de la France et de la République fédérale d'Allemagne, ainsi qu'avec des agences internationales. Nous pensons qu'il est nécessaire de renforcer le contexte dans lequel cette coopération internationale bénéfique pourra continuer de se développer et de se consolider. Il ne suffit pas de garder l'espace extra-atmosphérique exempt d'armes. Il faut empêcher que les craintes et les suspicions qui nous assaillent ici, sur la Terre, ne s'étendent à l'espace extra-atmosphérique, et cela n'est possible que par le développement de la coopération internationale en matière d'utilisations pacifiques de l'espace.

En Inde, nous sommes convaincus que la technologie spatiale peut avoir un puissant effet de catalyse sur le développement économique et social des pays en développement.

(M. Saran, Inde)

En même temps qu'une coopération pacifique avec d'autres pays avancés, nous nous sommes efforcés d'élaborer notre propre compétence technique dans ce domaine. Nous sommes prêts, également, à partager nos modestes réalisations dans ce domaine avec d'autres pays en développement, et le Gouvernement indien a décidé de consacrer une partie du budget spatial de l'Inde à promouvoir, parmi les pays en développement, la coopération en matière d'utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

Vu notre engagement en faveur des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et les immenses possibilités que nous voyons dans les progrès de la technologie spatiale pour notre propre développement économique, le Comité ne devrait pas être étonné que mon pays soit gravement préoccupé par la possibilité d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. L'espace extra-atmosphérique doit demeurer un domaine de paix et un patrimoine commun de l'humanité. Nous sommes favorables à des négociations qui garantiraient ces objectifs. Tout comme les autres délégations appartenant au Groupe des 21, ma délégation pense que nous devrions créer sans retard un groupe de travail spécial de ce Comité, qui serait chargé d'entreprendre des négociations sur de nouvelles mesures visant à prévenir une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique, comme demandé dans le Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. A notre avis, l'objectif des négociations au sein de ce groupe de travail devrait être la conclusion d'un accord interdisant la mise au point, l'expérimentation et le déploiement de tous types d'armes dans l'espace extra-atmosphérique. Un tel instrument serait une extension logique du Traité de 1967 sur l'espace, qui interdit de placer des armes de destruction massive dans l'espace extra-atmosphérique.

Nous estimons que c'est là le genre d'accord que nous devrions essayer de réaliser, mais nous sommes naturellement prêts à envisager, comme première étape, des accords plus limités, tels que l'interdiction de l'expérimentation et du déploiement d'armes antisatellites.

J'aimerais ajouter quelques observations concernant les négociations sur l'interdiction des armes radiologiques. Ma délégation continuera de s'opposer à une définition des armes radiologiques qui comporterait explicitement une clause d'exclusion des armes nucléaires. Ces armes devraient être définies d'après les caractéristiques et les attributs techniques spécifiques de ces armes potentielles de destruction massive. J'aimerais aussi préciser que ma délégation ne saurait approuver que la question de l'interdiction des attaques contre des installations nucléaires soit examinée dans le contexte des négociations sur les armes radiologiques, comme l'a recommandé la Suède. Ainsi que nous l'avons dit précédemment, la proposition suédoise ressortit à proprement parler aux lois de la guerre; elle devrait donc être examinée dans un contexte différent et ne pas être confondue avec des négociations sur la limitation des armements et le désarmement.

Pour conclure, Monsieur le Président, j'ose espérer que la période d'examen et de réflexion dans laquelle les délégations sont engagées depuis l'achèvement de la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement se traduira par une orientation et une focalisation plus claires de nos efforts dans les négociations durant la session du Comité en 1983. Pour sa part, la délégation indienne est prête à participer à des négociations intensives sur tous les points insérés à l'ordre du jour

(M. Saran, Inde)

du Comité. Plusieurs délégations ont fait allusion aux insuffisances organisationnelles du Comité et exprimé l'opinion que celui-ci était incapable de conduire des négociations sur plusieurs points de son ordre du jour simultanément. Ma délégation n'est pas de cet avis. Ce n'est que lorsque nous aurons décidé de mener des négociations sur plusieurs points qu'il conviendra d'ajuster le mécanisme en conséquence. L'historique des négociations sur le désarmement montre qu'une réforme du mécanisme ne débouche pas nécessairement sur la conclusion d'accords concrets. Souvent, le rôle du mécanisme devient un simple prétexte pour différer des négociations sur des points prioritaires du désarmement. C'est pourquoi, avant d'examiner des mesures de réforme organisationnelle, ma délégation préférerait voir des indices plus clairs d'un engagement politique sérieux en faveur du principe des négociations multilatérales de la part de tous les membres du Comité, en particulier des Etats dotés d'armes nucléaires.

Le PRESIDENT (traduit de l'espagnol) : Je remercie le représentant de l'Inde de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'égard de la Présidence. Je donne maintenant la parole à l'orateur suivant inscrit sur ma liste, le distingué représentant du Royaume-Uni, l'Ambassadeur Summerhayes.

M. SUMMERHAYES (Royaume-Uni) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, je profite de cette occasion pour vous souhaiter la bienvenue à la présidence de ce Comité, auquel vous avez apporté une contribution si précieuse. Etant ici depuis longtemps votre collègue, je suis impressionné par le fait que dans le marathon encore inachevé que sont devenus les travaux du Comité du désarmement, vous avez toujours été parmi ceux qui donnent la cadence. Vous avez toujours fait l'effort supplémentaire qu'exigeait ce rôle, et pour cela je vous admire. Soyez assuré de la pleine coopération de ma délégation dans votre tâche présente. Je tiens aussi, par l'intermédiaire de la délégation kényenne, à remercier l'Ambassadeur Maina pour la contribution judicieuse et efficace qu'il a apportée à nos travaux en août en sa qualité de Président pendant le mois d'août. Par ailleurs, je souhaite chaleureusement la bienvenue à nos nouveaux collègues, l'Ambassadeur Cannock, du Pérou, et l'Ambassadeur Vidas, de la Yougoslavie. Je leur souhaite beaucoup de succès dans leurs travaux futurs au Comité.

Durant cette session d'été qui tire à sa fin, ma délégation a accueilli avec satisfaction l'occasion qui s'offrait de donner une attention particulière aux travaux de deux de nos organes subsidiaires, ceux qui s'occupent des armes chimiques et de l'interdiction des essais nucléaires. Je voudrais ce matin passer brièvement en revue les progrès que nous avons accomplis dans le domaine important de l'interdiction des essais nucléaires, pour lequel nous avons un nouveau groupe de travail investi d'un mandat adopté en avril dernier. Ma délégation a pris part aux travaux du groupe dès le début, pensant que son mandat était clair et précis et qu'il nous permettrait, sans délai, "d'examiner et de définir, en procédant à un examen quant au fond, les questions relatives à la vérification et au respect, en vue de réaliser de nouveaux progrès en direction d'une interdiction des essais nucléaires". Quelle que soit l'interprétation que certaines délégations voudront donner à ce mandat, il ne fait aucun doute qu'il met la vérification et le respect au centre des discussions. Pourtant, certaines délégations ont déclaré qu'avant de pouvoir discuter de la vérification et du respect, nous devrions définir la portée d'une interdiction des essais nucléaires; malheureusement, cette attitude a largement contribué à nous empêcher d'adopter un programme de travail et d'entreprendre l'examen quant au fond des questions que nous étions censés aborder.

(M. Summerhayes, Royaume-Uni)

Certes, le paragraphe 31 du Document final dispose que "La nature et les modalités de la vérification à prévoir dans tout accord particulier dépendent et devraient être fonction des objectifs, de la portée et de la nature dudit accord." Mais de l'avis de ma délégation, cela ne signifie pas qu'à l'étape actuelle nous devions définir ces paramètres dans le détail. Il suffit amplement de faire de larges hypothèses de bon sens sur lesquelles l'examen d'un système de vérification puissent se fonder. Concentrer la discussion sur la portée, c'est détourner l'attention du groupe des questions de fond définies dans son mandat. Nous avons pourtant été entraînés dans une discussion sur la portée, ce qui a permis de faire ressortir une divergence de vues qu'il sera crucial de résoudre pour assurer le succès des négociations sur un traité d'interdiction des essais nucléaires. Je veux parler naturellement du traitement à réserver aux explosions nucléaires à des fins pacifiques. Certaines délégations ont émis l'opinion que ces explosions devraient être exclues de la portée d'un traité d'interdiction des essais nucléaires; on a même déclaré que l'Etat qui procède à une explosion nucléaire pacifique devrait être le seul à décider si elle doit ou non être classifiée comme telle. Le moment n'est pas venu de répondre à ces arguments en détail, mais de l'avis de ma délégation, la considération qui doit primer à cet égard est la nécessité de faire en sorte que les objectifs d'un traité d'interdiction des essais nucléaires ne soient pas tournés; il est certain que cela risquerait fort de se produire si l'on laissait toute latitude pour procéder à des explosions nucléaires, dites "à des fins pacifiques", en s'en remettant aux Etats concernés pour ce qui est de leur classification. Quelque recours que l'on puisse avoir à des arguments juridiques ou à l'histoire des négociations, il demeure indéniable que les explosions nucléaires à des fins pacifiques fourniraient des informations d'intérêt militaire potentiel et que dans le système mis sur pied pour surveiller le respect d'un traité d'interdiction des essais les explosions nucléaires pacifiques seraient, du point de vue de la vérification sismologique, impossibles à distinguer des explosions expérimentales d'armes nucléaires. Est-il concevable que les Etats se fient à un traité laissant une échappatoire aussi énorme que celle-ci? Quant à ceux qui cherchent à s'appuyer sur l'histoire des négociations, je voudrais souligner que si les négociations trilatérales envisageaient bien un protocole distinct concernant les explosions nucléaires à des fins pacifiques, ce protocole devait établir un moratoire, et que les parties étaient convenues qu'elles s'abstiendraient "de provoquer, d'encourager ou d'autoriser d'une façon quelconque l'exécution de telles explosions, ou d'y participer d'une manière quelconque, tant que n'auront pas été mis au point des arrangements les concernant qui seraient compatibles avec le traité en cours de négociations". Les problèmes qu'implique la mise au point d'un tel arrangement n'ont pas encore été résolus.

J'en reviens maintenant au point central de la vérification. A notre avis, l'élément capital dans la discussion de la vérification du respect d'un traité d'interdiction des essais est la question de savoir s'il est possible d'élaborer un système de détection et d'identification des explosions expérimentales d'armes nucléaires qui donne à toutes les parties une garantie appropriée de l'application correcte du traité. Pour ce qui est de la détection sismologique des explosions expérimentales d'armes nucléaires, nous avons déjà les propositions figurant dans le documents CCD/558 et CE/43, relatives à un réseau mondial de stations sismologiques, à un échange international de données sismologiques et à la création de centres internationaux de données. Le Groupe d'experts scientifiques a accompli un travail considérable d'une grande utilité et les échanges expérimentaux, même s'ils ne sont pas entièrement satisfaisants,

(M. Summerhayes, Royaume-Uni)

ont démontré le potentiel qu'offre le système d'échanges. Nos experts sismologues poursuivent actuellement l'étude d'un certain nombre de problèmes non encore résolus. Cependant, certaines délégations parlent comme s'il existait d'ores et déjà un système mondial de détection et comme si sa valeur était établie plutôt que potentielle. Elles tendent à repousser toutes les questions relatives à des questions techniques et affirment que le moment est venu d'élaborer le cadre politique et juridique et les éléments du système de vérification. Elles suggèrent soit d'admettre que tous les moyens techniques nécessaires pour vérifier le respect d'une interdiction des essais existent déjà, soit d'entreprendre un nouveau débat détaillé sur des questions hautement techniques.

Ma délégation ne pense pas que le choix auquel nous sommes confrontés soit aussi simple que cela. Nous ne pensons pas que les discussions que nous avons eues jusqu'ici nous permettent de conclure que les moyens nécessaires pour vérifier le respect d'un traité d'interdiction des essais existent déjà. Nous avons encore à peine effleuré certains points importants, par exemple l'inspection sur place. A titre de première étape concrète, le groupe de travail devrait examiner les propositions présentées par le Groupe d'experts scientifiques et déterminer les divergences qui subsistent. Nous ne pouvons considérer cela comme un exercice "abstrait". A notre avis, aucune étude du "cadre politique et juridique" ne nous permettra d'aboutir à une conclusion utile tant que nous ne serons pas parvenus à nous entendre au sujet de la base technique de notre système de détection et d'identification. L'examen des documents du Groupe d'experts montre qu'il existe d'importantes divergences de vues entre les délégations, particulièrement en ce qui concerne l'utilisation de données de niveau 2. Commentant le rapport du Groupe d'experts (CD/318), le 31 août, le distingué représentant de l'URSS a déclaré qu'il n'existait aucune nécessité techniquement prouvée d'échanger des données de niveau 2 sur une base régulière. Il a affirmé que le système proposé dans le document CCD/558, qui impliquait l'échange de paramètres de niveau 1, était tout à fait adéquat. De l'avis de ma délégation, les données de niveau 2 sont indispensables à des fins d'identification. Il est donc nécessaire que nous nous efforcions d'aplanir les divergences de vues quant à la façon dont ces données pourraient être traitées.

On a émis l'opinion que, pour ce qui est du réseau sismologique, nous ne devrions pas permettre que le mieux, ou le meilleur, devienne l'ennemi du bien. Mais je rappellerai au Comité que l'un des objectifs d'un système de vérification, comme l'indique par exemple un excellent document de travail distribué par la délégation suédoise (CD/NTB/WP.2), est de donner l'assurance que les parties se conforment à leurs obligations. Si un groupe d'Etats insiste pour qu'un système adéquat de détection et d'identification puisse être fondé sur des idées et des technologies que beaucoup d'autres délégations estiment périmées, cela contribue-t-il à accroître la confiance entre les parties éventuelles à un traité? Nous ne voulons pas chercher querelle à ceux qui disent que le système ne devrait être "ni plus ni moins" que ce qui est nécessaire, mais une telle affirmation ne résout pas le problème de la détermination du niveau optimal. Nous ne recommanderions certainement pas d'acheter une Rolls Royce si un autre moyen de transport répondait aussi bien à nos objectifs, mais dans le même temps nous voulons avoir la certitude que le véhicule que nous construisons nous mènera au bout de la route.

Il est un autre problème qui n'a été jusqu'ici que brièvement évoqué. C'est celui du recours possible à des techniques de dissimulation; à ce propos, je voudrais commenter la proposition faite par le représentant de la République démocratique

allemande, selon laquelle nous devrions rechercher une solution politique à ce problème et peut-être inclure dans un traité l'obligation d'interdire le recours à des techniques de dissimulation. Il nous semble que lorsqu'un Etat prend un engagement dans un traité, par exemple celui de ne pas procéder à des explosions nucléaires, il va sans dire qu'il ne doit pas éluder cette obligation. L'engagement supplémentaire de ne pas éluder les principales dispositions du traité ne semble pas apporter grand'chose de concret. En outre, il ne peut en aucune façon ôter aux autres Etats parties leurs craintes d'une dissimulation éventuelle, car il n'apporterait aucune solution au problème technique consistant à vérifier s'il y a eu ou non une telle dissimulation. Certains des fondements techniques du problème sont exposés dans le document CCD/492, dont il a été récemment question au groupe de travail. A notre avis, les évaluations contenues dans le document CCD/492 sont toujours généralement valables, et nous notons que les données sismologiques sur lesquelles elles sont fondées ont été approuvées par le Groupe d'experts scientifiques.

J'ai pu ce matin évoquer quelques divergences de vues entre les délégations, que confirme le rapport du Groupe de travail sur une interdiction des essais nucléaires. En effet, le rapport du Groupe de travail fait apparaître l'importance des travaux qu'il reste à accomplir. On ne peut certainement pas classer ma délégation parmi celles qui estiment qu'après les discussions préliminaires tenues jusqu'ici, le Groupe de travail sur une interdiction des essais nucléaires peut être considéré comme ayant rempli son mandat. Nous estimons au contraire que d'autres discussions de fond sur la base d'un programme de travail systématique découlant du mandat actuel permettraient encore d'obtenir de très utiles résultats. Nous espérons qu'on s'entendra pour faire reprendre cette discussion de fond au début de la session de 1983.

Puisque c'est la dernière fois que je prends la parole en plénière, je tiens à dire quelques mots d'adieu à mes collègues. L'ordre alphabétique a voulu que je siége entre de puissants voisins. Ma situation n'est pas celle d'un Etat tampon, mais je pense avoir été parfois un utile interprète. Je n'ai jamais eu qu'à me féliciter des relations amicales que j'ai eues personnellement avec ceux qui siègent ou ont siégé à mes côtés, et avec tous mes collègues passés et présents du Comité. Je remercie chaleureusement ceux qui m'ont dit de fort belles choses à l'occasion de mon départ. D'une façon générale, je n'ai aucune panacée à offrir pour remédier aux complexités auxquelles nous sommes tous confrontés dans la recherche d'une base acceptable en vue d'un désarmement multilatéral dans le cadre du Comité. Pourtant, je suis persuadé que nous devrions aider ceux qui s'intéressent de la façon la plus manifeste à nos activités à suivre le déroulement de nos travaux. Je pense ici aux représentants des pays non membres qui sont venus se joindre à nous dans la salle des Conseils et aux représentants d'organisations non gouvernementales qui assistent régulièrement à nos séances, mais doivent prendre place au-dessus de nous dans la galerie. En leur nom, je voudrais suggérer trois petites choses qui ne seraient pas dépourvues d'utilité. Premièrement, que des exemplaires des discours soient toujours distribués aux représentants des pays non membres en même temps qu'aux délégations au Comité. Deuxièmement, que les représentants des pays non membres ne soient pas inscrits d'office au bas de la liste des orateurs. Troisièmement, que des places soient réservées quelque part dans la salle des Conseils aux représentants des organisations non gouvernementales qui assistent régulièrement à nos séances plénières, concession qui a déjà été accordée à ceux qui participent au Programme de bourses.

(M. Summerhayes, Royaume-Uni)

Enfin, Monsieur le Président, je tiens à exprimer mes sincères remerciements à ceux qui servent le Comité dans les coulisses - aux interprètes, aux traducteurs et à tout le personnel qui produit nos documents. Je garderai toujours une vive reconnaissance à l'égard de ces personnes et de tous les membres du secrétariat, de Vincente Berasategui, et avant tout de l'Ambassadeur Jaipal.

Le PRESIDENT (traduit de l'espagnol) : Après avoir remercié le distingué représentant du Royaume-Uni de sa déclaration, je voudrais ouvrir une brève parenthèse pour dire, dans sa langue maternelle, quelques mots à l'occasion de son départ prochain.

L'orateur poursuit en anglais

Je suis certain d'exprimer les sentiments de tous les membres du Comité en disant que nous regrettons tous vivement de le voir obligé de nous quitter en raison de ce qu'on pourrait appeler la loi d'airain de l'âge de la retraite. Au cours de ses fonctions au Comité, l'Ambassadeur Summerhayes s'est fait remarquer comme un diplomate doué d'une grande capacité d'écouter les opinions des autres et de les prendre sérieusement en considération en apportant sa propre contribution à la réalisation d'un consensus. Sa diplomatie tranquille et sa vaste expérience nous feront grandement défaut. Nous lui souhaitons tout le bien possible dans sa retraite et dans les activités qu'il souhaitera exercer dorénavant. Mais nous espérons aussi qu'il continuera de s'intéresser personnellement aux questions de désarmement.

L'orateur reprend en espagnol

Je vais maintenant donner la parole à l'orateur suivant inscrit sur ma liste, le distingué représentant de l'Indonésie, l'Ambassadeur Sutresna, qui parlera en sa qualité de coordonnateur du Groupe des 21 pour le mois en cours. La parole est au distingué représentant de l'Indonésie.

M. SUTRESNA (Indonésien) (traduit de l'anglais) : Je voudrais tout d'abord, Monsieur le Président, vous présenter les félicitations de ma délégation à l'occasion de votre accession à la Présidence du Comité pour la partie restante de notre session d'été. C'est déjà une source de satisfaction pour ma délégation que de voir nos délibérations présidées par le représentant du Mexique, un pays avec lequel l'Indonésie continue d'entretenir d'excellentes relations bilatérales.

Les distingués représentants qui ont pris la parole avant moi ont évoqué avec éloquence vos éminentes qualités; je m'associe à leurs paroles et n'ai pas grand-chose à y ajouter. Votre vaste expérience et votre habileté diplomatique hautement respectée, en particulier au service de la cause du désarmement, ne manqueront pas, de l'avis de ma délégation, de guider les délibérations du Comité vers une heureuse issue.

Je voudrais également, par votre intermédiaire Monsieur le Président, faire savoir à votre prédécesseur à la Présidence, l'Ambassadeur Maina, du Kenya, combien ma délégation a apprécié la façon excellente dont il a présidé le Comité pendant le mois dernier. Elle souhaite aussi s'associer aux paroles que vous avez prononcées au nom de nous tous à l'adresse de Son Excellence l'Ambassadeur Summerhayes, qui vient d'annoncer qu'il nous quittera bientôt.

(M. Sutresna, Indonésie)

Comme vous l'avez dit, Monsieur le Président, mon objectif en prenant la parole à la séance plénière d'aujourd'hui est de présenter, en ma qualité de coordonnateur du Groupe des 21, un document de travail (CD/330) concernant la règle du consensus dans son application à la création d'organes subsidiaires. Ce document a déjà été distribué par le Secrétariat il y a un petit moment.

La question n'est pas nouvelle au Comité; celui-ci a eu à en connaître depuis 1980. Comme vous aurez pu le remarquer, Monsieur le Président, le document CD/330 se passe de commentaires et il n'est donc pas nécessaire que j'en explique longuement la teneur.

Toutefois, il y a, dans ce document de travail, deux points principaux que je voudrais souligner. Il s'agit, premièrement, de la profonde préoccupation que le Groupe des 21 éprouve au sujet de la façon dont le Comité a appliqué jusqu'ici son article du règlement intérieur concernant la création de ses organes subsidiaires; et, deuxièmement, de l'opinion mûrement pesée du Groupe des 21 selon laquelle le document de travail considéré pourrait contribuer d'une manière positive à renforcer l'efficacité du Comité du désarmement en tant qu'unique organe multilatéral de négociation. Le Groupe des 21 a toujours pensé que toutes les questions figurant à l'ordre du jour du Comité relevaient de la négociation.

Ce document de travail peut également être considéré comme une réponse à ce que la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement nous a demandé au paragraphe 55 b) de son document de clôture adopté par consensus où il est dit : "Que l'on obtienne de ses membres, en particulier des Etats dotés d'armes nucléaires, la promesse de ne pas recourir à la pratique du consensus pour faire obstacle à des ajustements de la structure du Comité, en particulier à la création, selon que de besoin, de nouveaux groupes de travail spéciaux" 1/.

Ce que le Groupe des 21 propose dans ce document n'intéresse pas seulement ce Groupe, mais devrait, pensons-nous, intéresser aussi tous les membres du Comité. Il constitue une tentative de promouvoir encore plus avant notre engagement et notre responsabilité à l'égard de la cause du désarmement, qui a été confiée à nos soins par la communauté internationale.

Je tiens à préciser qu'en présentant ce document de travail, le Groupe des 21 n'a nullement l'intention de changer ou de modifier la règle du consensus en recourant à une autre méthode. Ce que le Groupe des 21 a à l'esprit est que la règle du consensus, appliquée à l'aspect procédural de la création de groupes de travail, ne devrait pas être utilisée de manière à empêcher le Comité d'accomplir ses fonctions d'une manière efficace.

Le PRESIDENT (traduit de l'espagnol) : Je remercie le représentant de l'Indonésie de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'égard de la Présidence. L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de la Roumanie, M. Melescanu, à qui je donne maintenant la parole.

---

1/ Traduction non officielle du texte anglais.

M. MELESCANU (Roumanie) : Monsieur le Président, la deuxième session extraordinaire des Nations Unies consacrée au désarmement reconnaissait, par consensus, que l'opinion publique mondiale peut exercer une influence positive sur l'adoption des mesures de désarmement et qu'à cette fin elle doit être bien informée sur les dangers de la course aux armements, notamment nucléaires et sur ses conséquences profondément nuisibles pour la paix et la sécurité internationales, ainsi que dans les domaines économiques et sociaux (document A/S-12/32, Annexe V, p. 1).

Le Comité du désarmement est maintenant arrivé à l'adoption de son rapport annuel qui a aussi comme tâches d'informer, éduquer et susciter la compréhension et l'appui du public pour les objectifs des Nations Unies dans le domaine du désarmement. C'est à ce propos que ma délégation aimerait présenter quelques remarques liminaires.

Tout d'abord, nous pensons que le fait d'avoir déjà présenté un rapport compréhensif pour la première moitié de notre session à l'Assemblée extraordinaire consacrée au désarmement, la durée réduite de nos activités, le fonctionnement d'un seul groupe de travail à plein rendement, ainsi que les résultats plus que modestes de cette deuxième partie de la session, devraient être pris en considération dans l'élaboration d'un rapport, forcément très court, factuel et synthétique en même temps.

Deuxièmement, ma délégation considère que dans les conditions où, suivant les règles de procédure et la pratique établie au sein du Comité, les procès verbaux font partie du rapport, l'accent doit être mis sur l'incorporation dans celui-ci du consensus qui s'est dégagé dans nos débats et négociations, ainsi que des lignes d'action pour l'activité future, et non d'enregistrer les positions différentes et divergentes des délégations.

Troisièmement, nous aimerions attirer l'attention sur la tendance qui se manifeste vers le développement d'un langage ésotérique et hermétique dans les rapports des groupes de travail et du Comité qui les font pratiquement incompréhensibles non seulement pour ceux qui ne font pas partie du Comité, mais même pour ses membres qui n'ont pas participé à l'élaboration des formules en cause. Le temps, l'énergie intellectuelle et les efforts investis dans l'élaboration de pareilles formules sont loin d'être justifiés.

La délégation roumaine pense que la prise en considération de pareilles observations est en mesure de nous permettre l'adoption d'un rapport qui puisse vraiment servir à informer, éduquer et susciter la compréhension et l'appui du public pour l'activité du Comité du désarmement. Car, comme on le sait très bien, malgré les efforts déployés, le Groupe spécial des armes chimiques, le seul à avoir travaillé à plein temps, n'a pas enregistré des progrès de substance, à l'exception d'une meilleure compréhension de divers éléments de la future convention. Le travail du nouveau groupe qui a commencé son activité sur l'arrêt des essais nucléaires s'est déroulé sous le signe des positions exprimées par une délégation qui lui a enlevé toute prétention de négocier, dans l'avenir immédiat, une interdiction dans ce domaine.

(M. Mellescanu, Roumanie)

Les propositions concrètes avancées par d'autres délégations en vue de la création de groupes de travail sur les thèmes de la cessation de la course aux armements nucléaires et du désarmement nucléaire et tout spécialement de la prévention du risque d'une guerre nucléaire, de l'interdiction de nouveaux types d'armes de destruction massive et systèmes de telles armes, ainsi que de la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique, malgré un appui très large, n'ont pas pu être concrétisées.

Cette situation explique les raisons pour lesquelles plusieurs délégations ont proposé - ainsi qu'il ressort du document de travail CD/330 présenté il y a quelques instants par l'Ambassadeur de l'Indonésie, Son Excellence Monsieur Sutresna - qu'à l'article 25 du règlement intérieur soit ajoutée l'idée que le consensus ne doit pas être utilisé de manière à empêcher la création d'organes subsidiaires en vue de l'accomplissement efficace des fonctions du Comité. On peut avoir des réserves pour ce qui est de la solution proposée, mais le problème de la paralysie du Comité en tant qu'organe de négociation reste tout entier.

Monsieur le Président, je voudrais conclure ces brèves remarques en me référant à un des derniers points que nous avons abordés dans nos séances plénières et les réunions officielles avec la participation d'experts, à savoir les nouveaux types d'armes de destruction massive et systèmes de telles armes. Nous pouvons comprendre - sans partager pour autant - la position de certaines délégations qui considèrent que le moment n'est pas arrivé pour réaliser un accord concret dans un domaine ou autre. Mais, nous ne pouvons pas comprendre qu'on bloque les préparatifs mêmes pour la conclusion, à l'avenir, d'un accord ou d'accords sur tel ou tel thème. Une pareille situation est encore plus évidente pour ce qui est des nouveaux types d'armes de destruction massive et systèmes de telles armes, où l'idée avancée par différentes délégations, y compris la mienne, a été d'associer des hommes de science aux travaux du Comité (document CD/262 du 17 mars 1982). Même dans ce cas, où l'objectif poursuivi était de mettre sur pied une structure dont les résultats auraient pu être utilisés par le Comité à l'avenir, une décision de procédure n'a pas pu être obtenue.

La situation dans laquelle se trouvent les négociations au sein du Comité va être analysée par l'Assemblée générale à l'occasion du débat sur le rapport d'activité que nous sommes en train d'adopter.

Nous formulons l'espoir que l'Assemblée générale puisse convenir d'un ensemble de mesures concrètes à même d'enrichir et donner un nouvel essor à l'activité du Comité pendant l'année 1983.

Cet essor est plus nécessaire que jamais.

Le PRESIDENT (traduit de l'espagnol) : Je remercie le distingué représentant de la Roumanie de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'égard de la Présidence. Je donne maintenant la parole au distingué représentant de l'Egypte, l'Ambassadeur El Reedy.

M. EL REEDY (Egypte) (traduit de l'arabe) : Monsieur le Président, durant votre longue carrière en tant que représentant de ce pays ami qu'est le Mexique, j'ai suivi, comme beaucoup d'autres, vos efforts en faveur de la cause du désarmement, pour laquelle vous vous êtes dépensé à un point tel qu'à bien des égards vous êtes devenu l'incarnation de cette cause à laquelle votre nom est associé.

Nous vous félicitons, Monsieur le Président, et vous souhaitons tout le succès possible. Je saisis aussi l'occasion pour remercier votre prédécesseur, l'Ambassadeur Maina, du Kenya, des efforts qu'il a déployés lorsqu'il a assuré la présidence du Comité le mois dernier.

Je tiens à m'associer à mes collègues pour adresser tous mes vœux aux membres qui ont déjà quitté le Comité ou sont sur le point de le faire, c'est-à-dire l'Ambassadeur Summerhayes, du Royaume-Uni, l'Ambassadeur Venkateswaran, de l'Inde, l'Ambassadeur Salah-Bey, de l'Algérie, l'Ambassadeur Valdivieso, du Pérou, l'Ambassadeur Yu Peiwen, de la Chine, et l'Ambassadeur Vrhunec, de la Yougoslavie.

Je souhaite la bienvenue à l'Ambassadeur Datcu, de la Roumanie, à l'Ambassadeur Carnock, du Pérou, et à l'Ambassadeur Vidas, de la Yougoslavie, et leur adresse tous mes vœux de succès.

Dans quelques jours, nous terminerons les travaux de la première session tenue par le Comité du désarmement après la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Le mois dernier, quand nous nous sommes de nouveau réunis nous avons éprouvé un grand sentiment d'amertume et de déception devant le fait que la session extraordinaire n'avait pas permis de remplir les espoirs qu'elle avait suscités nous a causé un profond sentiment d'amertume et de désillusion.

La principale raison de l'échec de la session extraordinaire est manifestement l'absence de volonté politique de prendre des engagements ou d'adopter des mesures spécifiques en vue du désarmement.

Il est curieux que cet échec de la session extraordinaire soit survenu à un moment où l'opinion dans les pays développés est de plus en plus consciente des dangers inhérents à la situation causée par l'absence de progrès dans le domaine du désarmement, alors même que la fabrication, le stockage, et la mise au point d'armes de destruction massive ne font que se développer.

Ce sentiment de danger imminent dans le monde développé est encore intensifié par les dangers réels qui pèsent sur plusieurs parties du monde en développement, où l'on recourt aux armes les plus modernes et les plus létales pour porter atteinte à la souveraineté et à l'indépendance politique des Etats. Au début de la session extraordinaire, le monde a vu débiter l'agression flagrante d'Israël contre le Liban, au cours de laquelle les forces d'invasion ont utilisé les armes les plus meurtrières contre des civils désarmés, en particulier contre nos frères les réfugiés palestiniens.

L'échec de la session extraordinaire est venu confirmer le fait que la communauté internationale traverse une phase extrêmement critique et dangereuse, dans laquelle une consciencieuse réflexion est nécessaire pour arrêter la glissade vers l'abîme. Cette réflexion doit surtout porter sur les dangers de la course aux armements et sur le risque de guerre.

(M. El Reedy, Egypte)

Il faut aussi noter que la force de l'opinion publique internationale, qui s'est particulièrement manifestée dans un certain nombre de grandes capitales de pays participant à la course aux armements nucléaires, a contribué à inciter les deux camps à établir un cadre en vue de négociations visant à réduire les armements nucléaires stratégiques et de portée intermédiaire en Europe.

Comme le Gouvernement égyptien l'a déjà déclaré à plusieurs reprises, nous nous félicitons de la tenue de ces négociations bilatérales, que nous considérons comme un aspect positif qui mérite d'être encouragé.

Cependant, nous tenons à préciser que ces négociations ne suppriment et n'atténuent en rien la responsabilité du Comité du désarmement.

Tout en nous réjouissant des efforts déployés par les deux parties pour négocier sur des points spécifiques en vue de freiner, de maîtriser et d'arrêter la course aux armements nucléaires, nous estimons que le Comité devrait être tenu informé de l'évolution et des progrès de ces négociations, ne serait-ce que d'une façon générale et non pas détaillée au cours de leurs premiers stades.

Nous devrions tous tenir compte du fait que le Comité du désarmement est le seul organe ayant une responsabilité universellement reconnue en matière de négociations multilatérales sur la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire.

L'incapacité dans laquelle le Comité s'est trouvé de créer des groupes de travail sur la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire nous apparaît donc comme un échec sérieux et injustifiable auquel nous devons sans relâche tenter de remédier. Les énormes arsenaux nucléaires qui existent actuellement constituent une menace sérieuse pour la sécurité de l'humanité entière, y compris les Etats non dotés d'armes nucléaires, et c'est pourquoi nous appuyons la proposition de la délégation indienne concernant la création d'un groupe de travail sur la prévention du déclenchement d'une guerre nucléaire. A notre avis, cette proposition devrait être approuvée par le Comité, et nous espérons que celui-ci y réagira favorablement au début de sa prochaine session.

Dans le climat décourageant résultant de l'échec de la session extraordinaire, la création du Groupe de travail spécial sur une interdiction des essais nucléaires offre une lueur d'espoir. L'élection comme Président de ce Groupe de l'homme extrêmement capable qu'est l'Ambassadeur Lidgard constitue une preuve supplémentaire du fait que le Groupe est engagé sur la bonne voie en dépit des contraintes résultant des limitations de son mandat. Il est réconfortant de noter que le Groupe adopte une approche globale pour entreprendre sa tâche, dans laquelle l'examen d'autres aspects concernant la question d'une interdiction des essais nucléaires ne sera pas exclu.

Bien que les efforts du Président en vue d'établir un programme de travail écrit pour le Groupe n'aient pas été couronnés de succès, au stade actuel, il est indéniable que la poursuite des travaux du Groupe sur la base d'une entente verbale a fourni la possibilité de clarifier les vues et d'identifier les divers aspects d'un certain nombre de questions relatives aux garanties, au respect et à d'autres questions concernant une interdiction des essais nucléaires. Nous espérons qu'après cette étape le Groupe sera en mesure de s'attaquer sans délai à l'accomplissement de ses tâches en vue de la formulation, en fin de compte, d'un projet de traité sur l'interdiction des essais nucléaires.

(M. El Reedy, Egypte)

Un autre facteur positif, que nous devons nous garder de négliger lorsque nous évaluons les travaux de cette session est l'assiduité remarquable avec laquelle le Groupe spécial des armes chimiques a effectué son travail.

Sous l'habile présidence de l'Ambassadeur Sujka, de la Pologne, le Groupe a pu élaborer une méthode pratique qui a directement contribué à faciliter l'avancement de ses travaux. La façon dont les groupes de contact ont abordé les divers Eléments du projet de traité sur l'interdiction pleine et efficace de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes chimiques et sur la destruction des stocks existants de ces armes a été à la fois positive et fructueuse. Nous espérons qu'à la prochaine session du Comité le Groupe sera en mesure de poursuivre l'oeuvre accomplie au cours de cette session et parviendra à une entente sur un texte et des dispositions spécifiques pour les divers articles du projet de traité.

Je passe maintenant à la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique, que nous avons décidé d'inscrire à l'ordre du jour après des débats prolongés au cours de la session de printemps. J'avais alors expliqué la position de l'Egypte à ce sujet, soulignant qu'à l'Assemblée générale des Nations Unies, et en particulier au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, l'Egypte n'avait cessé, depuis le début de la deuxième moitié du siècle, de faire ressortir la nécessité de conclure un accord interdisant l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique à des fins militaires et limitant son utilisation à des fins pacifiques, en vue de promouvoir les intérêts et le progrès de l'humanité. Bien qu'un accord ait été conclu en 1967 sur les "Principes régissant l'activité des Etats en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes", nous n'avons toujours pas, après 15 ans, d'accord international interdisant la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique et réservant son utilisation à des fins pacifiques.

Les progrès rapides de la technologie moderne et des sciences spatiales exigent que cette question soit prise en mains à bref délai par un groupe de travail spécial investi d'un mandat général, complet et non spécifique, dans le cadre duquel il pourrait s'occuper de tous les aspects du problème, y compris la question des systèmes antisatellites.

Bien entendu, nous n'ignorons pas les complexités et les ramifications de cette question. A la dernière session de printemps nous avons donc proposé que le secrétariat établisse une récapitulation complète de tous les documents d'information et de toutes les propositions concernant cette question pour nous permettre d'identifier les divers stades qu'elle a traversés. Cela nous épargnerait certainement beaucoup de temps et d'efforts qui, autrement, devraient être consacrés aux consultations officieuses qui ont été proposées pour s'occuper de cette question.

A l'issue des travaux de notre session, nous notons qu'en dépit de tous les efforts accomplis, certaines questions n'ont toujours pas été examinées. Je me réfère en particulier à la question des garanties de non-utilisation d'armes nucléaires contre des Etats non dotés d'armes nucléaires et à celle du programme global de désarmement. Les discussions et consultations qui auront lieu à la prochaine session de l'Assemblée générale permettront peut-être d'éliminer certains des obstacles qui empêchent de s'entendre au sujet de ces deux questions.

(M. El Reedy, Egypte)

Il n'existe peut-être à l'ordre du jour de la communauté internationale aucun point qui ait fait l'objet d'efforts plus considérables que les questions relatives au désarmement. Le sentiment de frustration est donc d'autant plus fortement ressenti par ceux dont les travaux se rapportent aux questions de désarmement, étant donné l'absence prolongée de progrès réels à un moment où le développement et le stockage des armes de destruction massive ne font que croître et les dépenses d'armement ne font qu'augmenter, alors que le monde est confronté à la crise économique la plus grave depuis la grande dépression des années 1930.

Néanmoins, nous n'avons d'autre choix que de poursuivre nos travaux et de lutter pour faire en sorte que l'humanité reprenne la maîtrise des armements et cesse d'être tributaire de la technologie des armements, et pour assurer la création d'un système international en vertu duquel l'homme serait préservé d'une guerre mondiale au lieu de vivre constamment dans la crainte d'une telle guerre.

Avec cet objectif en vue, nous n'avons d'autre solution que de consacrer davantage de temps de réflexion et d'énergie à la recherche des formules nécessaires pour faciliter l'élaboration de résolutions politiques visant à mettre un terme à la course aux armements et à progresser vers l'objectif du désarmement complet, aussi ardu que puisse être le chemin et quel que soit le sentiment de frustration que l'on puisse éprouver durant ce processus.

Le PRESIDENT (traduit de l'espagnol) : Je remercie le distingué représentant de l'Égypte de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'égard de la Présidence. L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le distingué représentant de la République fédérale d'Allemagne, l'Ambassadeur Wegener, à qui je donne maintenant la parole.

M. WEGENER (République fédérale d'Allemagne) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le rapport du Groupe de travail spécial des armes radiologiques, tel qu'il figure dans le document CD/328. Je suis heureux que le Groupe ait pu adopter ce rapport au cours d'une seule séance d'une brièveté sans précédent. Cela témoigne de l'esprit de coopération qui a régné au sein du Groupe de travail durant la présente session d'été.

Après les habituels paragraphes liminaires et une liste des documents de travail qui ont été présentés au Groupe en 1982, le rapport mentionne brièvement les travaux du Groupe durant la première partie de la session. Bien entendu, l'Assemblée générale est déjà saisie des résultats de la session de printemps qui sont consignés dans le rapport spécial du Comité à la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement. Le rapport considéré traite ensuite des délibérations du Groupe de travail durant la seconde partie de la session. Celle-ci a été fort courte pour nous tous, mais sa durée restreinte a été particulièrement ressentie par le Groupe de travail des armes radiologiques. Conformément aux priorités établies pour cette partie de la session, le Groupe n'a pu se réunir que deux fois en séance officielle. Toutefois, comme je l'ai signalé à une précédente séance plénière, le Président a consacré la majeure partie du mois d'août à un échange de vues avec les délégations sur le problème particulièrement pressant des rapports à établir entre les deux principaux thèmes dont le Groupe de travail est saisi. Dans un exposé et un questionnaire écrits, j'ai cherché à déterminer comment une liaison appropriée pourrait être établie entre l'interdiction future des armes radiologiques au sens étroit de cette expression et le problème des attaques contre des installations nucléaires.

(M. Wegener, République fédérale d'Allemagne)

Ma lettre et mon questionnaire ont suscité un vif intérêt de la part des délégations. J'ai fait rapport au Groupe de travail le 2 septembre, dans une assez longue déclaration relative aux réponses reçues et aux consultations additionnelles qui ont été tenues. Cette déclaration a été publiée sous la cote CD/RW/WP.38. Le texte, ainsi que les discussions subséquentes au sein du Groupe de travail montrent que celui-ci n'a pas encore entièrement réussi à surmonter les difficultés rencontrées en la matière. Toutefois, on a pu constater également - et il importe de mentionner explicitement cet aspect positif - qu'un degré de souplesse nouveau en ce qui concerne les rapports entre les deux thèmes en matière d'armes radiologiques s'est fait jour et que la voie paraît être à présent ouverte pour une reprise plus prometteuse des négociations sur cette question le printemps prochain. Malgré quelques nuances non négligeables, il prévaut au Groupe de travail une opinion largement tenue selon laquelle les deux volets de la portée de l'interdiction envisagée devraient, dans l'avenir, être envisagés dans la double optique de la "dissociation" et de la "liaison". On perçoit à présent plus clairement que la protection des installations nucléaires contre des attaques mérite d'être étudiée plus sérieusement et que, de l'avis de la plupart des délégations - pour être tout à fait franc je devrais ajouter : mais non pas de toutes - le contexte de négociation entre les deux volets de la future interdiction devrait être préservé.

Si, sur cette question de principe, la situation est maintenant plus favorable en ce qui concerne l'avenir, on pourrait peut-être en dire autant de la question des armes radiologiques envisagée sous l'aspect plus étroit des armes radiologiques proprement dites. Ici encore, il n'a pas été possible de s'entendre sur tous les détails nécessaires des dispositions à incorporer au futur traité. On a toutefois reconnu, à la fin de la session de printemps du Groupe, que le degré de consensus sur certaines des dispositions à l'examen était maintenant plus élevé qu'il ne l'avait été à propos de textes précédents. Afin de faciliter les travaux futurs et de préserver le degré de consensus déjà obtenu, le Président, à la fin de cette session, a fait distribuer sous la cote CD/RW/WP.39 sa propre récapitulation des dispositions d'un traité sur les armes radiologiques.

A la lecture du rapport que je viens de présenter les délégations constateront aisément que beaucoup reste encore à faire et que de nombreux problèmes attendent encore leur solution. Toutefois, l'état d'esprit au sein du Groupe de travail a été bon. En l'absence d'un sentiment de franc succès, il existe incontestablement un climat d'espoir et de coopération. Je suis convaincu que le Groupe de travail progressera durant sa prochaine session et qu'il enregistrera des succès tangibles vers l'obtention de résultats solides dûment négociés.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'espagnol) : Je remercie le distingué représentant de la République fédérale d'Allemagne d'avoir, en sa qualité de Président du Groupe de travail spécial des armes radiologiques, présenté le rapport de ce Groupe. Le prochain et dernier orateur inscrit sur ma liste est le distingué représentant de l'Indonésie, à qui je donne maintenant la parole en sa qualité de coordonnateur du Groupe des 21 pour présenter un autre document de ce Groupe. La parole est au distingué Ambassadeur de l'Indonésie.

M. SUTRESNA (Indonésie) (traduit de l'anglais) : Je dois m'excuser auprès de vous, Monsieur le Président, et auprès de mes distingués collègues, de prendre de nouveau mais très brièvement la parole à cette séance plénière.

J'ai l'honneur de présenter officiellement, au nom du Groupe des 21, le document CD/329 concernant un projet de mandat pour le groupe de travail sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique (point 7 de l'ordre du jour).

Au cours de l'examen du point 7, aussi bien en séance plénière qu'aux réunions officielles du Comité, on a largement reconnu la nécessité de créer un groupe de travail spécial pour s'occuper de cette question. De l'avis du Groupe des 21, l'échange de vues auquel nous avons procédé jusqu'ici à ce propos nous a montré qu'il existait déjà une base pour des négociations de fond en la matière. Le projet de mandat reproduit dans le document CD/329 a été formulé par le Groupe des 21 de manière à concilier les différentes vues qui se sont jusqu'ici fait jour au cours de nos délibérations, afin de permettre au Comité d'entreprendre des négociations de fond sur la question durant la première partie de sa session de 1983.

Le Groupe des 21 souhaiterait que le Comité prenne dès la présente session une décision au sujet de la création d'un groupe de travail spécial au titre du point 7 et du mandat de ce groupe. De l'avis du Groupe des 21, une telle décision serait en harmonie avec ce que le Comité du désarmement a été prié de faire par la Conférence UNISPACE qui s'est récemment achevée à Vienne.

Le PRESIDENT (traduit de l'espagnol) : Je remercie le distingué représentant de l'Indonésie, Coordonnateur du Groupe des 21 pour le mois de septembre, de nous avoir présenté le document CD/321. Un nouvel orateur s'est inscrit sur ma liste; il s'agit du distingué représentant de la Mongolie, à qui je donne maintenant la parole.

M. ERDEMBILEG (Mongolie) (traduit du russe) : Monsieur le Président, permettez-moi d'exprimer, au nom de la délégation mongole, notre espoir qu'en tant que Président pour le mois de septembre et la période qui s'écoulera d'ici l'ouverture de la session de printemps, vous serez en mesure de jouer un rôle considérable et d'apporter une contribution au cours de cette période fort importante de la présente session du Comité du désarmement en 1982.

J'ai demandé la parole pour exprimer, au nom de la délégation mongole, notre satisfaction au sujet de la présentation du document CD/329 par le Groupe des 21, par l'intermédiaire du représentant de l'Indonésie, l'Ambassadeur Sutresna.

La délégation mongole est prête à étudier ce document pour aider à faire en sorte que le Comité du désarmement, se fondant sur ce texte ainsi que sur le document CD/272 présenté lors de la session de printemps du Comité par la délégation mongole, élabore en temps utile un mandat pour un groupe de travail spécial au titre du point 7 de l'ordre du jour, afin que ce groupe puisse entreprendre le plus rapidement possible son travail l'année prochaine.

Le PRESIDENT (traduit de l'espagnol) : Je remercie le distingué représentant de la Mongolie de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'égard de la Présidence. Je n'ai plus d'orateurs inscrits sur ma liste pour aujourd'hui. Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole ? Comme cela ne paraît pas être le cas, je me permettrai, selon l'usage, de faire quelques annonces. La réunion officielle que nous tiendrons cet après-midi pour poursuivre l'examen du projet de rapport à l'Assemblée générale que nous avons commencé hier après-midi débutera à trois heures et demie. Je serais extrêmement reconnaissant aux représentants d'être ponctuellement à l'heure. Pour ce qui est des rapports des groupes de travail dont un a été présenté aujourd'hui par son Président, le distingué représentant de la République fédérale d'Allemagne, j'espère que les deux autres seront distribués d'ici demain. Je me propose de soumettre ces trois rapports au Comité à la séance plénière de jeudi. Mon impression est qu'il n'y aura aucune difficulté à prendre, au sujet de ces rapports, une décision analogue à celle que nous avons prise les années précédentes, c'est-à-dire à les adopter et à inclure leur texte intégral dans le rapport du Comité. En ce qui concerne la prochaine séance plénière du Comité du désarmement, étant donné le grand nombre d'orateurs inscrits pour cette séance, celle-ci s'ouvrira à la même heure qu'aujourd'hui, c'est-à-dire à 10 heures, et je serais reconnaissant aux représentants d'être très ponctuels, de façon que nous puissions commencer la séance à 10 h 10.

La séance est levée à 11 h 45.



COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA CENT QUATRE-VINGT-SEPTIEME SEANCE

tenue au Palais des Nations, à Genève,  
le jeudi 16 septembre 1982, à 10 heures

Président : M. A. GARCIA ROBLES (Mexique)

## PRESENTS A LA TABLE DU COMITE

<u>Algérie</u>	:	M. TAFFAR
<u>Allemagne, République fédérale, d'</u>	:	M. H. WEGENER M. N. KLINGLER M. U. ROHR
<u>Argentine</u>	:	M. R. GARCIA MORITAN
<u>Australie</u>	:	M. T. FINDLAY Mlle S. BOYD
<u>Belgique</u>	:	M. A. ONKELINK M. J.-M. NOIRFALISSE
<u>Birmanie</u>	:	U MAUNG MAUNG GYI U TIN KYAW HLAING U THAN TUN
<u>Brésil</u>	:	M. A. de SOUZA e SILVA M. S. de QUEIROZ DUARTE
<u>Bulgarie</u>	:	M. K. TELLALOV M. I. SOTIROV M. K. PRAMOV
<u>Canada</u>	:	M. G.R. SKINNER
<u>Chine</u>	:	M. TIAN JIN M. YU MENGJIA Mme WANG ZHIYUN M. LI WEIMIN M. SUO KAIMING
<u>Cuba</u>	:	M. L. SOLA VILA M. P. NUNEZ MOSQUERA
<u>Egypte</u>	:	M. I.A. HASSAN Mlle U. BASSIM
<u>Etats-Unis d'Amérique</u>	:	M. L.G. FIELDS M. M.D. BUSBY M. R. SCOTT Mme M. WINSTON
<u>Ethiopie</u>	:	M. T. TERREFE M. F. YOHANNES
<u>France</u>	:	M. J. de BEAUSSE M. B. d'ABOVILLE M. M. COUTHURES

## PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

<u>Hongrie</u>	:	M. I. KOMIVES M. G. GAJDA
<u>Inde</u>	:	M. A.S. DAS
<u>Indonésie</u>	:	M. N. SUTRESNA M. HIDAYAT
<u>Iran</u>	:	M. M.J. MAHALLATI
<u>Italie</u>	:	M. M. ALESSI M. B. CABRAS M. C.M. OLIVA M. E. di GIOVANNI
<u>Japon</u>	:	M. Y. OKAWA M. T. TAKAHASHI M. T. KAWAKITA
<u>Kenya</u>	:	M. D.D. DON NANJIRA
<u>Maroc</u>	:	M. A. SKALLI M. M. CHRAIBI
<u>Mexique</u>	:	M. A. GARCIA ROBLES Mme Z. GONZALEZ y REYNERO
<u>Mongolie</u>	:	M. S. BOLD
<u>Nigéria</u>	:	M. G.O. IJEWERE M. W.O. AKINSANYA M. T. AGUIYI-IRONSI M. A.U. ABUBAKAR M. A.A. ADEPOJU Mlle I.E.C. UKEJE
<u>Pakistan</u>	:	M. T. ALTAF
<u>Pays-Bas</u>	:	M. F. van DONGEN M. R.J. AKKERMAN
<u>Pérou</u>	:	M. P. CANNOCK M. V. ROJAS
<u>Pologne</u>	:	M. B. SUJKA M. J. CIALOWICZ M. T. STROJWAS
<u>République démocratique allemande</u>	:	M. G. HERDER M. G. THIELICKE M. F. SAYATZ M. R. TRAPP

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

<u>Roumanie</u>	:	M. T. MELESCANU M. T. PANAIT M. M.S. DOGARU
<u>Royaume-Uni</u>	:	M. D.M. SUMMERHAYES M. J. MIDDLETON Mme J. LINK Mlle J.E.F. WRIGHT
<u>Sri Lanka</u>	:	M. A.T. JAYAKODDY
<u>Suède</u>	:	M. C. LIDGARD M. H. BERGLUND M. U. ERICSSON Mme G. JONANG M. J. LUNDIN
<u>Tchécoslovaquie</u>	:	M. M. VEJVODA M. L. STAVINOHA M. J. JIRUSEK
<u>Union des Républiques socialistes soviétiques</u>	:	M. B.M. TIMERBAEV M. G.V. BERDENNIKOV
<u>Venezuela</u>	:	M. J.A. ZARRAGA
<u>Yougoslavie</u>	:	M. M. MIHAJLOVIĆ
<u>Zaire</u>	:	Mme E. EKANGA KABEYA M. O. GNOK
<u>Représentant d'Etat non membre Sénégal</u>	:	M. I. SY
<u>Secrétaire du Comité du désarmement et Représentant personnel du Secrétaire général :</u>		M. R. JAIPAL
<u>Secrétaire adjoint du Comité du désarmement :</u>		M. V. BERASATEGUI

Le PRESIDENT (traduit de l'espagnol) : Je déclare ouverte la 187<sup>ème</sup> séance plénière du Comité. Le Comité continue de s'occuper aujourd'hui du point 8 de son ordre du jour concernant l'examen des rapports des organes subsidiaires ainsi que l'examen et l'adoption du rapport annuel à l'Assemblée générale des Nations Unies. Conformément à l'article 30 du règlement intérieur, les représentants qui souhaiteraient faire des déclarations sur toute autre question ayant trait aux travaux du Comité peuvent le faire.

Je donne la parole au premier orateur inscrit sur ma liste, le représentant de la Belgique, l'Ambassadeur Onkelinx.

M. ONKELINX (Belgique) : La session que je l'espère s'achèvera aujourd'hui ne nous aura guère procuré de satisfaction tant les efforts accomplis auront été vains et souvent improductifs. Une nouvelle fois aucun résultat concret n'aura été inscrit à l'actif de nos travaux. Nous nous sommes souvent penchés sur les causes de cette stagnation et nous savons qu'en ordre principal celle-ci est due à une détérioration des relations internationales. Mais il nous est apparu utile de réfléchir plus avant, au-delà des tensions internationales actuelles, aux modalités de fonctionnement de notre Comité, car les tensions politiques internationales nous conduisent peut-être à renoncer trop tôt à certaines possibilités de négociation qui s'offriraient à nous et à laisser dériver nos méthodes de travail vers des pratiques improductives.

Pouvions-nous vraiment espérer atteindre des résultats concrets au lendemain de la deuxième session extraordinaire - assez décevante - de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, et ce pendant une assez courte session de six semaines ?

Notre Comité, dont la tâche essentielle est la négociation - et on ne le répétera jamais assez - ne doit pas être tributaire des aléas des longs efforts délibératifs menés au niveau de l'Assemblée générale. Il doit avoir ses propres conceptions d'action, ses propres règles devant viser toujours à l'efficacité de négociations concrètes devant déboucher sur des accords ou des traités internationaux.

Je ne puis pas m'empêcher de regretter que tant de temps soit consacré à des tâches procédurales, et en particulier à la rédaction souvent laborieuse de longs rapports adressés chaque année à l'Assemblée générale. En 1982, un sixième du temps aura été consacré à cette entreprise guère fructueuse et pour la session d'été l'on peut considérer qu'un tiers de nos travaux aura été absorbé par ces tâches rédactionnelles sans grande utilité. Nous devrions sans doute mieux évaluer les besoins de l'Assemblée générale à cet égard, car celle-ci est sans doute plus intéressée à des résultats concrets plutôt qu'à des rapports intermédiaires, difficilement lisibles et répétitifs qui, à la longue, par les prises de position théoriques qu'ils impliquent, entravent souvent plus qu'ils ne le favorisent le climat des négociations.

L'excès de formalisme nuit aussi à nos efforts. Il est ainsi regrettable que le Groupe de travail récemment créé sur l'interdiction des essais nucléaires ait perdu beaucoup de temps à débattre, et sans résultat, de l'élaboration d'un programme de travail qui aurait correspondu à son mandat. Les appels à la modération, à la flexibilité, à l'ouverture dans les discussions - et ceci dans le respect des positions respectives - n'ont pas réussi à produire les effets escomptés. Le pragmatisme n'a pas prévalu. Ce sont des débats marginaux sur le champ d'application de l'interdiction qui ont prévalu.

(M. Onkelinx, Belgique)

Beaucoup de temps et d'énergie ont ainsi été dépensés en vain, alors que cette session d'été aurait pu être employée de manière beaucoup plus utile à nous rapprocher du moment où une véritable négociation aurait pu être menée.

Nous formulons le voeu que le Comité, en 1983, ne gaspille pas la possibilité qui lui a été offerte d'ouvrir cette véritable négociation et approfondisse, au moyen d'un programme de travail aussi précis que possible, les différentes questions relevant du mandat qui a été donné au Groupe de travail sur l'interdiction des essais nucléaires.

Par ailleurs, notre ordre du jour comprend de nombreux sujets et il n'est pas aisé d'organiser une discussion approfondie de chacun des thèmes retenus. Nous souhaiterions cependant suggérer que lorsqu'un thème principal est sélectionné pour les discussions en plénière du Comité, dans une semaine donnée, les délégations s'efforcent, dans leurs interventions, de s'en tenir à ce thème sans déborder sur les autres sujets. Ceci permettrait une unité plus grande dans les débats et dans les efforts entrepris.

Il nous semble par ailleurs qu'en 1983, si nous voulons enfin mener à bien notre entreprise de négociation, plus de temps devrait être réservé aux questions pour lesquelles les conditions d'une véritable négociation nous paraissent être remplies. Nous avons, en disant cela, avant tout à l'esprit l'interdiction des armes chimiques et celle des armes radiologiques. Cette approche pragmatique devrait être entendue sans préjudice des priorités fondamentales que les uns et les autres assignent au processus du désarmement. Il s'agirait là plutôt de priorités fonctionnelles, dictées par l'évolution des discussions et inspirées par les chances d'aboutir dans certains secteurs de nos travaux. Il nous paraît préférable d'accepter cette sélectivité fonctionnelle plutôt que de maintenir un programme de priorités théoriques qui, en fin de compte, n'aboutirait qu'à perpétuer l'état de stagnation dans lequel se trouvent présentement nos travaux.

Pour l'interdiction des armes chimiques, nous disposerons, en 1983, d'une excellente base pour la poursuite des négociations. Il s'agit des rapports des différents groupes de contact, créés à l'heureuse suggestion du Président du Groupe de travail.

Certes, un accord sur un élément fondamental du projet de convention sera toujours fonction d'accords sur les autres composantes mais nos délégations devraient se montrer à présent très ouvertes concernant les procédures à utiliser lors de notre prochaine session. Le moment nous semble venu d'entrer dans la phase rédactionnelle d'une convention. L'approche des groupes de contact a eu le mérite de permettre de traiter sur un plan parallèle les différents éléments de la convention. C'est là une méthode dont nous devrions conserver les enseignements pour nos travaux de 1983.

A la reprise de notre prochaine session, en 1983, le Comité se sera donné une longue période de réflexion de quelque 8 mois concernant l'interdiction des armes radiologiques. Les consultations et la procédure du questionnaire écrit utilisés par le président du Groupe de travail ont, à notre sens, permis de clarifier quelque peu les points de vue. Notre sentiment est que nous nous sommes rapprochés du moment où une véritable négociation, combinant l'approche dite traditionnelle et le problème de l'interdiction des attaques contre des installations nucléaires, devrait se révéler possible.

Des formules ont été préconisées, notamment par le Japon, pour établir un lien entre ces deux négociations. La Belgique avait, dans le passé, elle aussi, examiné des possibilités pour l'établissement de pareil lien. Ces propositions s'inspiraient de l'article 6 du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et de l'article 9 du Traité sur l'interdiction des armes bactériologiques. Ces propositions sont encore disponibles et pourraient être développées à la lumière des suggestions nouvelles qui ont été formulées au cours de la présente session.

A présent que les points de vue des uns et des autres nous paraissent mieux perceptibles et que ceux-ci paraissent moins inconciliables qu'au début de nos travaux sur les armes radiologiques, toutes les délégations devraient s'efforcer, pour notre prochaine session, de préparer des positions de négociation qui permettraient de mener à bon terme l'entreprise de l'interdiction des armes radiologiques. J'ai sélectionné les deux thèmes de l'interdiction des armes chimiques et des armes radiologiques parce qu'ils me paraissaient les plus aptes à permettre au Comité, à brève échéance, de produire enfin ses premiers résultats concrets en termes de traité international. Nous n'insisterons jamais assez sur la nécessité pour notre forum de mettre à l'épreuve sa capacité de négociation. Ceci ne signifie nullement que les thèmes de l'interdiction des essais nucléaires, du programme global de désarmement et de l'espace extra-atmosphérique ne devraient pas retenir notre attention durant la session de 1983. Mais il y va de la crédibilité de notre Comité. Nous pouvons l'année prochaine, parallèlement à d'autres efforts très importants de négociation accomplis dans le domaine du désarmement nucléaire, ici même à Genève, apporter une contribution véritable aux efforts accomplis au sein de la communauté internationale pour améliorer le climat des relations et faire en sorte que les prochaines années de la présente décennie soient marquées par une atmosphère plus encourageante que celle prédominant actuellement.

U MAUNG MAUNG GYI (Birmanie) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, je tiens d'abord à exprimer ma satisfaction de vous voir diriger nos travaux en ce mois de septembre où nous nous préparons à clore la session de cette année. Je me plais à rappeler que votre dévouement à la cause du désarmement et votre approche impartiale et équilibrée aux questions qui se posent au Comité ont toujours été de précieux éléments dans nos travaux.

Par l'intermédiaire de la délégation kényenne, je voudrais aussi remercier l'Ambassadeur Maina, du Kenya, qui a dirigé nos travaux avec beaucoup de maîtrise pendant le mois d'août.

Je me fais aussi un plaisir de souhaiter personnellement la bienvenue aux Ambassadeurs Cannock, du Pérou, et Vidas, de la Yougoslavie, et de leur dire que ma délégation compte bien établir avec eux des liens de coopération amicale. Enfin, je voudrais dire au revoir à l'Ambassadeur Summerhayes, dont la contribution aux travaux du Comité est connue de tous. Etant donné ses qualités remarquables, son absence sera particulièrement ressentie.

Lors de sa deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement, l'Assemblée n'a pas donné de nouvelles directives au Comité. Elle a simplement réaffirmé les principes énoncés dans le Document final, qui constituaient déjà la base de nos activités depuis la première session extraordinaire.

L'absence de progrès dans l'ensemble du domaine du désarmement est une situation à laquelle nous sommes confrontés depuis plusieurs années. Pourtant, il faut reconnaître que le Comité a pu effectuer d'importants travaux préparatoires, qui se révéleront utiles pour la suite de nos travaux.

Nous n'aurions pas grand-chose à gagner à évaluer les travaux accomplis dans les quelques brèves semaines dont nous avons disposé au cours de la session d'été. Cependant, compte tenu des résultats de la deuxième session extraordinaire, il s'avère nécessaire de procéder à une évaluation sur une période plus longue si nous voulons réaliser des progrès dignes de ce nom. Au début de cette session, plusieurs membres du Comité ont dit qu'il serait vain de s'attarder sur les résultats de la deuxième session extraordinaire. Pour notre part, nous pensons que le Comité ferait bien de tirer les leçons du passé afin d'éviter les écueils qu'il pourrait rencontrer dans l'avenir.

Pour être francs, nous pouvons dire que les négociations sur le désarmement ne sont plus ce qu'elles étaient quand elles étaient conduites au sein des précédents forums multilatéraux, en particulier à la Conférence du Comité des dix-huit puissances sur le désarmement. A cette époque, il n'y avait pas d'opinions dissidentes quant à la conduite de négociations sur des mesures à propos desquelles nous ne parvenons aujourd'hui à aucun consensus. Actuellement, nous passons beaucoup de temps à discuter de ce que nous devrions ou ne devrions pas négocier, et des doutes ont été formulés en ce qui concerne l'utilisation de la règle du consensus. Le document de travail soumis au Comité le 14 septembre par le Groupe des 21 concernant la création d'organes subsidiaires est donc tout à fait approprié et opportun.

A notre avis, l'absence de progrès réels dans les négociations sur le désarmement peut être attribuée d'une façon générale au manque de cohérence de la part de certaines grandes puissances quant à certains engagements et principes auxquels elles avaient elles-mêmes souscrit lorsque des négociations multilatérales du genre de celles qui sont menées actuellement ont été ouvertes pour la première fois. Selon nous, ni le temps ni les circonstances ne peuvent affecter la valeur de ces engagements et principes et ils demeurent aussi valables aujourd'hui qu'à ce moment-là. On ne peut que supposer que les impératifs de la politique de poursuite de la course aux armements ont amené les puissances en question à renier ces principes du désarmement.

(U Maung Maung Gyi, Birmanie)

Dans ce contexte, j'aimerais me référer particulièrement à nos travaux concernant le Programme global de désarmement, pièce maîtresse des négociations sur le désarmement; à propos duquel nous n'avons pu réaliser jusqu'ici aucun progrès bien qu'à sa première session extraordinaire, l'Assemblée nous ait donné des directives spécifiques sur ce qu'il devrait être. Nous n'ignorons pas que c'est surtout aux divergences des approches de base qu'il faut attribuer l'inaptitude du Comité à établir un programme global de désarmement qui soit crédible. Ces divergences concernent principalement les phases, le calendrier, les mesures et la nature de l'engagement. La proposition du Groupe des 21 concernant ces principes est déjà bien connue, et il serait vain d'y revenir, mais j'aimerais souligner que ce sont là des principes mêmes qui, au début des années 60, étaient à la base des négociations des deux principales puissances sur le désarmement général et complet. Le paragraphe 4 de la Déclaration commune sur les principes convenus pour les négociations relatives au désarmement est particulièrement pertinent à cet égard et à notre avis la revalidation des principes de base y énoncés qui sont pertinents pour les travaux relatifs à un programme global de désarmement permettrait de réaliser des progrès sur cette question lorsque nous nous en occuperons de nouveau l'année prochaine.

La question de la cessation de la course aux armements nucléaires et du désarmement nucléaire est aujourd'hui négligée, pour la même raison, c'est-à-dire que les principes sur lesquels s'appuyaient jadis les discussions à ce sujet paraissent dépassés à ceux qui y souscrivaient alors. Le désarmement nucléaire est une question dont il faudrait s'occuper de toute urgence, car la course aux armements nucléaires menace de plus en plus sérieusement l'existence de l'humanité entière. Pourtant, on nous dit que cette question, dont l'intérêt est universel, ne doit pas être examinée par le Comité puisqu'elle fait actuellement l'objet de négociations bilatérales entre les deux principales puissances. Pourtant, aucune explication rationnelle n'a été donnée à l'appui de cette thèse; il serait donc difficile d'accepter ce raisonnement comme argent comptant. En disant cela, nous reconnaissons l'importance et la nécessité de s'occuper, pour l'instant dans un contexte bilatéral, de certains aspects très importants du désarmement nucléaire, comme ceux relatifs aux armes nucléaires stratégiques et aux missiles nucléaires déployés sur le continent européen. Cependant, nous ne pouvons manquer de noter que le processus bilatéral relatif au désarmement nucléaire ne concerne que certains aspects importants de la question. Ces négociations bilatérales n'ont pas résolu le problème de savoir comment traiter efficacement d'autres aspects également importants du désarmement nucléaire. Le gel des négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire est une chose que la communauté internationale a du mal à accepter, et nous voulons croire que le Comité pourra aborder cette question dans le cadre d'un groupe de travail quand nous nous retrouverons l'an prochain. Nous ferions bien de nous rappeler que des négociations sur un désarmement nucléaire commençant par le concept d'un gel ont été jadis menées dans le cadre de la Conférence du Comité des dix-huit puissances sur le désarmement par les Etats mêmes qui aujourd'hui se refusent à une telle démarche. Là aussi, il est impérieux de se conformer aux engagements et aux principes précédemment adoptés, et le Comité ne peut en faire abstraction s'il doit entamer ses travaux sur le désarmement nucléaire quand il reprendra ses travaux l'année prochaine.

Pour ce qui est de la question de l'interdiction des essais, nous limiterons pour l'instant nos remarques aux travaux du Groupe de travail spécial dans le cadre de son mandat actuel, et nous ne commenterons pas l'ensemble de la question.

(U Maung Maung Gyi, Birmanie)

En raison du programme de travail, il n'a pas été possible de procéder à une discussion systématique et structurée, et les échanges de vues qui ont eu lieu jusqu'ici ont été d'une nature plus ou moins générale. Pourtant, deux approches fondamentales différentes se sont une fois de plus manifestées au cours des discussions. L'une est que les moyens techniques et scientifiques existants suffisent pour identifier un système en vue de la vérification du respect d'une interdiction des essais. A notre avis, cette approche permettrait de définir les modalités relatives à la vérification.

Toutefois, l'autre approche est que l'on ne peut présumer que tous les problèmes techniques ont été résolus en ce qui concerne la vérification. Nous craignons que cette approche ne mène les travaux du Groupe dans un labyrinthe de détails techniques qui compliqueraient la réalisation de notre objectif, qui est de définir les modalités de la vérification du respect.

Les négociations sur les armes chimiques en sont maintenant à un stade avancé, et les exigences détaillées en ce qui concerne la nature du Traité ont été identifiées. La convergence de vues dans les positions respectives est un facteur encourageant pour ce qui est des négociations. Cette situation nous a porté à croire que les perspectives d'accord sont maintenant proches. Tout devrait donc être fait pour élaborer une convention sur les armes chimiques lorsque nous nous réunirons de nouveau l'année prochaine.

La proposition de la délégation indienne relative à la création d'un groupe de travail spécial chargé d'élaborer des mesures appropriées et concrètes pour prévenir une guerre nucléaire a été appuyée par la majorité, tandis que quelques délégations exprimaient l'opinion qu'avant de pouvoir commencer à envisager la création de ce groupe de travail spécial il faudrait clarifier davantage les questions en jeu. Les échanges de vue officieux qui ont eu lieu au cours de la session ont été extrêmement utiles car ils ont frayé la voie à de nouvelles discussions qui pourraient permettre de régler cette question au sein d'un groupe de travail approprié. Le désir de chaque délégation de traiter efficacement des mesures relatives à la prévention d'une guerre nucléaire ne peut être mis en doute. Il va sans dire que la prévention totale d'une guerre nucléaire ne peut être assurée que par l'élimination totale des armes nucléaires des arsenaux des Etats. Il est évident que le Comité n'a pas l'intention de se prononcer en une seule fois sur toute une série de mesures visant à prévenir une guerre nucléaire. Nous estimons donc que tout en reconnaissant les grands principes qui devraient inspirer les mesures de prévention de la guerre nucléaire et compte tenu des aspects de cette prévention qui font déjà l'objet d'un examen distinct, la prévention d'une guerre nucléaire résultant d'un accident, d'un mauvais calcul ou d'une défaillance des moyens de communication mérite une attention prioritaire.

Les discussions tenues au cours de la session d'été du Comité en ce qui concerne la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique ont vraiment été très intéressantes et instructives. Les vues exprimées par les représentants des Etats qui ont une connaissance approfondie de cette question extrêmement difficile et complexe nous ont permis de beaucoup mieux prendre conscience des ramifications du problème, bien que nous n'ayons pas pu jusqu'ici créer un groupe de travail spécial pour traiter effectivement de cette question. Les discussions ont aussi révélé qu'il existait un consensus pour traiter cette question dans le cadre de notre forum multilatéral. C'est là vraiment un début propice, car l'espace extra-atmosphérique, que l'on a défini comme étant le "patrimoine commun de l'humanité" n'est pas soumis à la juridiction nationale des Etats, et les questions relatives aux activités des Etats dans l'espace extra-atmosphérique doivent nécessairement être placées dans une perspective internationale.

(U Maung Maung Gyi, Birmanie)

Les délibérations sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique donnent à penser qu'il existe des divergences de vues quant aux moyens de parvenir à un ou à plusieurs accords. Pour cette raison, il serait peut-être approprié de traiter cette question dans une large perspective.

Ce que nous avons appris au cours de nos discussions, c'est que la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique est une question extrêmement complexe, puisqu'elle fait intervenir un ensemble d'armements de haute technicité ayant atteint divers stades de développement, certains opérationnels ou quasi opérationnels, d'autres parvenus à diverses étapes de leur expérimentation et de leur mise au point, et beaucoup d'autres demeurant encore dans le domaine des possibilités scientifiques théoriques. Dans ces circonstances, il serait difficile de délimiter le champ de l'interdiction et plus encore de résoudre la question de la vérification, comme d'aucuns semblent le suggérer. Il existe aussi différents points de vue sur la question de savoir si la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique constitue une menace immédiate ou lointaine. Quelles que soient ces vues, il est essentiel d'extirper le problème dans l'oeuf avant qu'il ne se complique. L'actuel Traité sur les principes régissant les activités des Etats dans l'espace extra-atmosphérique pourrait nous fournir une référence extrêmement utile pour ce qui est de la nature de l'approche large que nous pourrions d'abord adopter pour définir les principes généraux régissant la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. L'inclusion de l'engagement de prendre d'autres mesures dans le cadre de cette approche pourrait répondre à la nécessité de prendre les mesures concrètes requises pour empêcher l'introduction d'armements dans l'espace extra-atmosphérique. A ce propos, grâce à l'amabilité de la délégation de Sri Lanka, nous avons eu le privilège d'entendre une déclaration fort instructive de l'éminent spécialiste de l'espace extra-atmosphérique, M. Arthur C. Clarke. Il est particulièrement intéressant de rappeler la citation faite par M. Clarke dans son intervention, à savoir :

"La seule défense contre les armes de l'avenir est d'empêcher à jamais leur utilisation. En d'autres mots, le problème est politique et nullement militaire. Les forces armées d'un pays ne peuvent plus le défendre; le maximum qu'elles puissent promettre, c'est la destruction de l'attaquant."

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le PRESIDENT (traduit de l'espagnol) : Je remercie le représentant de la Birmanie de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'égard de la Présidence. Le prochain orateur inscrit sur ma liste est le représentant de la Bulgarie, l'Ambassadeur Tellalov, à qui je donne maintenant la parole.

M. TELLALOV (Bulgarie) (traduit du russe) : Monsieur le Président, en ma qualité de coordonnateur du groupe des pays socialistes pour le mois de septembre, j'ai l'honneur de prendre aujourd'hui la parole au nom des délégations de la Hongrie, de la Mongolie, de la Pologne, de la République démocratique allemande, de la Tchécoslovaquie, de l'URSS et de la Bulgarie pour parler des résultats de la session de 1982 du Comité du désarmement.

Les délégations des pays socialistes notent que les travaux du Comité en 1982 ont pleinement reflété toute la complexité d'une situation internationale caractérisée par un brusque renforcement de l'opposition entre les forces éprises de paix, d'une part, et les adversaires de la paix, du désarmement et de la sécurité internationale, d'autre part.

(M. Tellalov (Bulgarie))

La politique visant à se doter de tous les moyens de mener une guerre, à réaliser des plans gigantesques d'armement nucléaire et classique pour s'assurer la supériorité militaire sur les pays de la communauté socialiste, cette politique, que poursuit l'Administration des Etats-Unis, contribue à déstabiliser gravement les relations internationales et empêche tout progrès des entretiens sur le désarmement, notamment au Comité du désarmement.

C'est pourquoi, en achevant nos travaux pour 1982, nous ne pouvons nous estimer satisfaits des résultats obtenus par le Comité du désarmement.

Malgré ces conditions difficiles, les pays socialistes, poursuivant une politique de principe, se sont constamment efforcés de mener des entretiens constructifs au cours de la session de printemps du Comité, à la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement et pendant la présente session d'été, toujours dans le but de parvenir à des accords concrets pour freiner la course aux armements.

Les nombreuses initiatives constructives prises par les pays socialistes reflètent leurs préoccupations au sujet de la paix. Les délégations de ces pays ont soumis à l'examen du Comité un ensemble de documents et de propositions concrètes touchant pratiquement à toutes les questions inscrites à l'ordre du jour. Elles notent avec satisfaction que dans de nombreux cas ces initiatives ont déterminé l'orientation prise par les débats du Comité et entendent remercier les délégations qui ont manifesté de l'intérêt pour les propositions des pays socialistes.

Ces initiatives visent à renforcer la paix, maintenir la détente, arrêter la course aux armements et développer la coopération internationale. L'engagement unilatéral de l'URSS de ne pas utiliser la première arme nucléaire, contenu dans le message adressé à la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement par le chef de l'Etat soviétique, M. L.I. Brejnev, a reflété très fidèlement le degré de responsabilité dont font preuve les pays socialistes pour garantir une paix solide et renforcer la sécurité internationale.

La deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement et qui s'est tenue en juin et en juillet a marqué de son empreinte les travaux du Comité. Pendant le premier semestre, les pays socialistes ont fait tout leur possible pour que le Comité parvienne à des résultats concrets, surtout en ce qui concerne l'élaboration du programme global de désarmement, afin de présenter ce projet à la session extraordinaire. Les manoeuvres d'obstruction de divers pays occidentaux n'ont pas permis à ces possibilités d'aboutir, ni au Comité, ni à la session extraordinaire.

Notre session d'été s'est déroulée sous le signe des mouvements de masse pour la paix et le désarmement dans le monde entier, avant, pendant et après la session extraordinaire, et a été aussi marquée par l'engagement unanime des Etats de rester fidèles aux décisions de la première session extraordinaire et de se conformer, dans les négociations, aux priorités définies dans le Programme d'action de ladite session. La cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire demeurent, de l'avis des délégations des pays socialistes, une question prioritaire de la plus haute importance pour le Comité du désarmement. Le mémorandum de l'URSS intitulé "Ecarter la menace nucléaire croissante, ralentir la course aux armements", distribué en tant que document officiel du Comité, se fonde sur la nécessité de prendre d'urgence des mesures pour éliminer le danger d'une guerre nucléaire, et aussi

(M. Tellalov, Bulgarie)

pour arrêter la fabrication d'armes nucléaires et réduire ensuite les arsenaux nucléaires jusqu'à leur élimination complète. La majorité des délégations au Comité reconnaît cette nécessité. Les délégations des pays socialistes constatent avec satisfaction un regain d'activité dans l'examen des questions relatives au désarmement nucléaire, qui s'est reflété notamment dans la proposition de la délégation indienne de créer un groupe de travail spécial chargé d'élaborer des mesures visant à prévenir la guerre nucléaire. La démarche constructive adoptée par la majorité des délégations à l'égard de négociations sur cette question se heurte à la résistance de forces qui représentent les intérêts du complexe militaro-industriel des Etats-Unis et de l'OTAN.

A cet égard, les délégations des pays socialistes sont particulièrement satisfaites de constater que, pendant la session de 1982 comme jamais auparavant, on a résolument condamné et rejeté les conceptions militaristes hostiles à l'humanité selon lesquelles l'arme nucléaire aurait un rôle stabilisateur, ainsi que les doctrines favorables à une guerre nucléaire limitée et prolongée. Le fait qu'en réalité un conflit nucléaire doit nécessairement déboucher sur une catastrophe mondiale où il n'y aura aucun vainqueur, a été reflété dans les déclarations de la majorité écrasante des délégations.

Les pays socialistes estiment que le problème de la cessation de la course aux armements et du désarmement nucléaire doit être examiné dans toute son ampleur et que le Comité du désarmement, en sa qualité d'organe multilatéral unique de négociation sur le désarmement, doit contribuer à résoudre ce problème d'importance mondiale. La proposition, présentée par la délégation de la République démocratique allemande, d'un projet de mandat pour un groupe de travail chargé d'étudier le point 2 de l'ordre du jour reflète le point de vue des pays socialistes. Conformément au paragraphe 50 du Document final, l'activité de ce groupe de travail devrait avoir pour objet de mettre au point les étapes d'un programme de désarmement nucléaire, dont les paramètres concrets ont été décrits dans le document CD/315.

Le Comité doit également résoudre le problème de l'interdiction de l'arme à neutrons, dont l'introduction dans les armements entraînerait un abaissement du seuil nucléaire, et dont l'implantation éventuelle en Europe créerait une situation particulièrement dangereuse pour ce continent. Les pays socialistes ont proposé dès 1978 un projet de convention approprié et se prononcent en faveur de la création par le Comité d'un groupe de travail chargé d'élaborer un tel instrument de droit international.

Les délégations des pays socialistes estiment que l'un des critères permettant d'évaluer le caractère constructif de l'approche adoptée à l'égard de négociations dans le cadre du Comité réside dans l'attitude au sujet de l'interdiction générale et complète des essais d'armes nucléaires. Le fait de ne pas respecter les engagements de procéder à ces négociations, engagements qui figurent dans le Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacré au désarmement et qui ont été confirmés par différents Etats à la deuxième session extraordinaire, est un critère très important de l'attitude véritablement adoptée quant à la solution de ce problème actuel du désarmement.

La façon dont l'examen de la question a été abordé devant le Groupe de travail spécial créé par le Comité du désarmement pendant la première partie de la session en vue d'examiner le point 1 de l'ordre du jour, fait craindre sérieusement que le Comité puisse être utilisé par les Etats-Unis pour couvrir leur politique de poursuite des essais d'armes nucléaires.

(M. Tellalov, Bulgarie)

Les délégations des pays socialistes s'associent à l'opinion de la majorité selon laquelle, pour mener des négociations sur le point 1 de l'ordre du jour sur une base constructive il faut clarifier le mandat du Groupe de travail et lui donner le pouvoir de définir le champ d'application du futur traité. Elles regrettent aussi que les délégations de deux puissances nucléaires aient refusé de participer aux travaux de ce Groupe de travail et espèrent qu'elles reviendront prochainement sur cette décision.

Les délégations des pays socialistes prennent note avec satisfaction des progrès constatés dans l'élaboration des éléments d'une convention sur l'interdiction des armes chimiques. Le projet d'Eléments essentiels d'une telle convention, présenté par la délégation de l'URSS, a joué un rôle décisif à cet égard. Pour confirmer les résultats obtenus, toutes les délégations doivent faire preuve de souplesse et apporter une contribution constructive. Les pays socialistes continuent d'estimer qu'il est important de prendre en considération, dans la future convention, les faits nouveaux survenus dans le domaine des armes chimiques, y compris tous les aspects liés aux armes chimiques de type binaire ou à composants multiples.

Le succès des entretiens sur l'interdiction et l'élimination des armes chimiques ne pourra être assuré qu'en parvenant rapidement à des ententes politiques sur les problèmes clefs de la convention, sans faire dépendre la solution de ces problèmes du règlement de tels ou tels aspects techniques. Le groupe des délégations des pays socialistes soutiendra et appuiera toutes les propositions et initiatives ayant pour objet de parvenir le plus rapidement possible à des ententes sur la question de l'interdiction des armes chimiques.

Il faut considérer comme un résultat positif de la session de 1982 le fait que le Comité se soit intéressé davantage à la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. La proposition de la délégation mongole tendant à créer un groupe de travail spécial sur cette question et le projet de mandat ont suscité une réaction positive au Comité.

Il faut regretter que l'obstruction manifestée par les Etats-Unis n'ait pas permis de passer à des entretiens concrets visant à prévenir une extension de la course aux armements à l'espace extra-atmosphérique.

Les délégations des pays socialistes poursuivront leurs efforts visant à progresser dans la recherche d'une solution à cette question actuelle. Elles constatent avec satisfaction que l'importance de la question n'a pas échappé à quelques Etats occidentaux, ni aux délégations du Groupe des 21, qui ont présenté avant-hier leur projet de mandat.

Comme par le passé, les pays socialistes partent du principe que l'interdiction des nouveaux types et des nouveaux systèmes d'armes de destruction massive doit être l'une des conditions essentielles d'un désarmement général et complet. L'absence de progrès dans les négociations sur cette question dans le cadre du Comité s'accompagne d'efforts accrus pour mettre au point de nouveaux types d'armes de destruction massive, pour introduire effectivement dans les arsenaux militaires la monstrueuse arme à neutrons et pour mettre au point des projets de création d'armes à rayonnement gamma. Les réunions officieuses tenues par le Comité, sur l'initiative de la délégation hongroise, avec la participation d'experts spécialistes dans ce domaine, ont confirmé qu'il était utile et indispensable de créer un groupe spécial d'experts gouvernementaux qualifiés.

Le groupe des pays socialistes estime que le Comité devra examiner sérieusement à l'avenir la proposition contenue dans la résolution 36/89 de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Les délégations des pays socialistes pensent que l'interruption survenue dans l'examen actif des questions relatives au renforcement des garanties de sécurité des Etats non dotés d'armes nucléaires et à l'élaboration d'un programme global de désarmement n'est que temporaire et elles poursuivront leurs efforts en vue d'élaborer des documents internationaux appropriés. Il en est de même en ce qui concerne le Groupe de travail des armes radiologiques.

Les pays socialistes accordent une attention particulière à un accroissement de l'efficacité des travaux du Comité et de ses organes subsidiaires. Plusieurs propositions concrètes en ce sens ont été faites, aussi bien dans le document CD/200 qu'au cours de la présente session. Dans le contexte d'un accroissement de l'efficacité, le groupe des pays socialistes souhaite également évoquer la question de la composition du Comité. C'est au Comité lui-même qu'il appartient de régler cette question, en respectant les principes fondamentaux qui président à ses travaux et sans porter atteinte à l'équilibre politique existant. Nous nous félicitons que plusieurs pays manifestent un intérêt accru pour les travaux du Comité et sommes prêts à appuyer différentes mesures visant à accroître les possibilités de participation active de leur part.

Je profite de l'occasion pour vous remercier, Monsieur le Président, de vos efforts et du talent avec lequel vous avez dirigé l'activité du Comité au stade final de nos travaux de cette année. Une fois de plus, vous avez fait preuve de qualités remarquables, qui ont été dûment appréciées par l'ensemble des délégations. Je voudrais également féliciter les présidents des groupes de travail en activité, l'Ambassadeur Sujka, de Pologne, et l'Ambassadeur Lidgard, de Suède, ainsi que les présidents de tous les groupes de travail qui ont fonctionné pendant la session de printemps. Au nom de notre groupe, je voudrais dire combien nous sommes reconnaissants au secrétariat du Comité et en premier lieu au Représentant personnel du Secrétaire général, l'Ambassadeur Jaipal, ainsi qu'à tous ceux dont le concours a facilité le déroulement de nos travaux.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'espagnol) : Je remercie le représentant de la Bulgarie, l'Ambassadeur Tellalov, de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'égard de la Présidence. L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le distingué représentant de la Suède, l'Ambassadeur Lidgard qui, en sa qualité de Président du Groupe de travail spécial sur une interdiction des essais nucléaires, présentera le rapport de ce Groupe. La parole est à l'Ambassadeur Lidgard.

M. LIDGARD (Suède) (traduit de l'anglais) : Comme il arrive souvent en cette période de l'année, certains changements se produisent dans nos rangs. A notre dernière séance, Monsieur le Président, vous avez prononcé quelques paroles tout à fait fondées à titre d'au revoir à l'Ambassadeur Summerhayes. Nous souscrivons pleinement à ce que vous avez dit, car l'Ambassadeur Summerhayes a mérité tout notre respect et notre estime pour son talent diplomatique, sa dévotion sincère à notre objectif commun et ses excellentes qualités personnelles. Par ailleurs, je tiens à souhaiter chaleureusement la bienvenue aux Ambassadeurs Vidas, de la Yougoslavie, et Cannock, du Pérou.

Comme vous l'avez mentionné, je vais présenter le rapport du Groupe de travail spécial sur une interdiction des essais nucléaires, qui a été publié sous la cote CD/332.

Ce rapport n'est peut-être pas un modèle de concision et de structure logique, mais il ne fallait guère s'y attendre après une discussion très serrée sur une question aussi sujette à controverse. Néanmoins, le rapport contient un large examen des questions relatives à une interdiction des essais nucléaires. La mesure dans laquelle on peut dire que le Groupe de travail a défini et examiné ce problème est une question de jugement subjectif, mais le Groupe a sans aucun doute établi une base en vue des travaux futurs à ce sujet.

Cette évaluation positive du travail accompli ne peut être défendue que si l'on prend en considération les circonstances politiques extrêmement difficiles dans lesquelles il s'est déroulé. Ce n'est pas le moment approprié pour procéder à un examen détaillé du climat actuel concernant les négociations sur le désarmement en général et l'examen d'une interdiction des essais nucléaires en particulier. On ne peut toutefois que regretter que l'activité du Comité et de ses organes subsidiaires soit dans une si grande mesure et si directement influencée par l'évolution défavorable des relations entre les superpuissances.

Il faut aussi tenir compte du fait que les questions relatives à l'interdiction des essais sont d'une ampleur et d'une complexité exceptionnelles et donc très ardues, même dans les conditions les plus favorables.

Les efforts entrepris depuis au moins un quart de siècle pour parvenir à une interdiction complète des essais nucléaires n'ont pas jusqu'ici donné les résultats envisagés. Les obstacles politiques ont été énormes. Je doute que ceux qui sont professionnellement responsables de l'état de préparation des armes nucléaires puissent jamais renoncer de bon gré à toute possibilité d'essayer ces armes. Il est manifeste que seules des considérations politiques majeures pourront entraîner les changements d'attitude indispensables pour parvenir à une interdiction des essais nucléaires. Il ne peut prédire quand cela pourra se réaliser. Les préparatifs nécessaires pour abrégier le processus futur de négociation peuvent et doivent cependant être effectués.

Dans ce contexte, les discussions du Groupe de travail spécial ont leur importance. Cependant, toutes les délégations doivent être disposées à permettre un échange de vues bien structuré, afin d'examiner plus en profondeur et d'une façon systématique les diverses questions.

Malheureusement, le Groupe de travail spécial ne disposait que de peu de temps. Je regrette qu'une telle part de ce peu de temps ait dû être consacrée à des questions de procédure. On aurait pensé que le sens de l'urgence du problème aurait incité les parties à adopter une attitude plus ouverte et plus souple sur des questions de procédure relativement mineures.

J'estime que le mandat du Groupe de travail devrait être élargi, afin que le Groupe puisse au moins être officiellement habilité à examiner quant au fond tous les aspects pertinents d'une interdiction des essais nucléaires. En même temps, il faut tenir compte du fait que le Groupe de travail, pour fonctionner de la meilleure façon possible, doit être pourvu d'un programme de travail clair et bien structuré. J'espère que lorsqu'il reprendra ses travaux l'an prochain les leçons de l'expérience de cette année auront été dûment tirées et que les questions de procédure seront examinées dans leur juste perspective, afin que le Groupe de travail puisse entamer ses travaux sans retard, en se concentrant sur les questions de fond.

Dans ce contexte, je tiens à exprimer ma sincère gratitude à Mlle Levin pour la contribution vraiment excellente qu'elle a apportée au Groupe de travail spécial en sa qualité de Secrétaire du Groupe, ainsi qu'à son personnel de secrétariat, et aussi aux interprètes, pour leur habileté et leur endurance. Ces concours ont été précieux pour moi-même et mon adjoint, H. Hyltonius, qui m'a remplacé pendant mon absence temporaire de la présidence.

Pendant que j'ai la parole, et avant de conclure, j'aimerais aborder, en ma qualité de chef de la délégation suédoise, une autre question intéressant le Comité. On se souvient qu'à l'article VII de la Déclaration finale de la Conférence d'examen du Traité sur les fonds marins qui s'est tenue en 1977, la Conférence du Comité du désarmement était invitée, en consultation avec les Etats parties au Traité, à envisager la création sous ses auspices d'un groupe spécial d'experts chargé de tenir constamment à l'examen les progrès technologiques importants qui pourraient affecter le fonctionnement du Traité. Il était dit également à ce sujet que ce groupe pourrait faciliter la réalisation des objectifs énoncés dans la section traitant de l'article V du Traité, c'est-à-dire l'examen des nouvelles mesures dans le domaine du désarmement pour prévenir une course aux armements sur le fond des mers et des océans et dans leur sous-sol. Enfin, ce groupe était considéré comme un moyen de contribuer à la préparation convenable de la prochaine Conférence d'examen.

La nécessité de convoquer un groupe d'experts de ce genre dans le cadre du Comité du désarmement est évidente. D'énormes travaux d'exploitation civile de la mer et des fonds marins se poursuivent sans cesse à l'échelle mondiale. Des innovations parallèles et autres pourraient fort bien entraîner des risques d'accroissement des utilisations militaires des fonds marins et de leur sous-sol, soit dans le contexte du Traité actuel, soit dans un contexte élargi.

Par ailleurs, l'expérience montre que cette question pose des problèmes de recherche très ardues. Il semble que l'on ne dispose que de très peu d'informations publiques sur l'évolution récente. Il existe donc un besoin urgent de discuter de ce qui peut être fait pour rassembler les informations nécessaires pour une évaluation effective de la situation.

A la lumière des considérations qui précèdent, la délégation suédoise estime que les spécialistes réunis sous les auspices du Comité du désarmement sont parfaitement qualifiés pour faire progresser ce processus. Puisque des consultations concernant la tenue de la prochaine Conférence d'examen du Traité sur les fonds marins sont actuellement en cours, la délégation suédoise tient à appeler l'attention du Comité sur le rôle qui avait été confié à son prédécesseur et dont il a hérité. Je propose donc que le Comité, en établissant son ordre du jour et son plan de travail pour 1983, prenne des dispositions en vue de l'accomplissement de cette importante tâche.

Le PRESIDENT (traduit de l'espagnol) : Je remercie le représentant de la Suède de sa déclaration et donne maintenant la parole au représentant des Etats-Unis d'Amérique, l'Ambassadeur Fields.

M. FIELDS (Etats-Unis d'Amérique) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, la session de 1982 du Comité du désarmement tire à sa fin. Dans le court espace de temps qu'a duré cette partie estivale abrégée de la présente session, nous avons, me semble-t-il, enregistré quelques modestes succès. Mes observations d'aujourd'hui porteront sur les secteurs de travail où des progrès ont été accomplis; j'en formulerai également quelques-unes sur plusieurs points à propos desquels notre position a été soit mal comprise, soit mal interprétée.

Premièrement, en ce qui concerne l'interdiction des armes chimiques, ma délégation voudrait faire consigner une certaine satisfaction au sujet des progrès réalisés au sein du Groupe de travail des armes chimiques. Le Président de ce Groupe, le distingué représentant de la Pologne, l'Ambassadeur Sujka, mérite la reconnaissance de toutes

(H. Fields, Etats-Unis d'Amérique)

les délégations, en particulier pour avoir inauguré une méthode de travail qui a permis d'obtenir de substantiels résultats. Les neuf groupes de contact ont réussi à couvrir un terrain impressionnant et ont pu signaler au Comité des résultats qui indiquent clairement que des progrès appréciables ont été accomplis depuis le début de nos travaux au mois d'août. Ces résultats constitueront un excellent point de départ pour de nouveaux progrès au cours de la session du Comité en 1983.

Plusieurs autres délégations ont apporté d'importantes contributions aux progrès vers l'interdiction des armes chimiques, objectif que nous sommes tous d'accord à reconnaître comme présentant une importance considérable pour le Comité. Une contribution qui mérite d'être tout particulièrement notée est celle de la République fédérale d'Allemagne sur l'importante question de la vérification d'une convention sur les armes chimiques.

Ma délégation a également pris note des propositions que l'Union soviétique a présentées à la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement et qui l'ont également été au Comité. Ces propositions semblent indiquer un certain degré de souplesse sur deux des questions clefs se rapportant à la vérification d'une convention sur les armes chimiques, ce dont, bien entendu, nous nous félicitons tous. Nous attendons avec intérêt que l'Union soviétique développe plus avant les divers éléments de ces propositions. Il existe bien entendu en matière de vérification de nombreuses autres questions non encore réglées. Nous espérons que des solutions mutuellement acceptables seront trouvées pour surmonter ces difficultés et permettre ainsi d'aller de l'avant.

En résumé, ma délégation estime que, cette année, les travaux du Comité sur une interdiction des armes chimiques ont progressé grâce, en grande partie, au travail intensif effectué durant cette brève session de six semaines. Nous espérons que ces succès sont annonciateurs de progrès encore plus importants au cours de notre session de 1983.

En ce qui concerne les activités du Groupe de travail sur une interdiction des essais nucléaires, nous sommes évidemment déçus que nos efforts d'entamer des travaux de fond en vertu du mandat existant aient été bloqués par un groupe de délégations. Par comparaison avec les résultats productifs obtenus au sein du Groupe de travail des armes chimiques, ce que l'on peut dire de mieux est peut-être que, bien que nous n'ayons pas réussi à adopter un programme de travail, nous avons, en cherchant à résoudre le problème, eu quelques discussions instructives sur des questions se rapportant à la vérification et au respect.

La responsabilité du fait que les travaux du Groupe n'ont pas progressé n'incombe certes pas au Président du Groupe de travail, le distingué représentant de la Suède, l'Ambassadeur Lidgard. Bien au contraire. Aussi bien ses efforts que ceux de son adjoint, M. Hyltenius, et de son conseiller scientifique, M. Ericsson, ont été persévérants, énergiques et déterminés. L'échec incombe plutôt carrément au bloc oriental, qui a obstinément refusé d'accepter un programme de travail raisonnable qui avait été proposé par le Président et accepté par le Groupe des 21 et le Groupe occidental.

Ma délégation reconnaît que le mandat de ce Groupe de travail présente un caractère limité. Ce n'est qu'après des négociations ardues et prolongées que nous avons abouti à un consensus au sujet de la création de ce Groupe de travail. Nous reconnaissons que le mandat n'est pas celui que de nombreux membres du Comité auraient préféré, mais c'est celui dont nous avons convenu. Ma délégation estime que le fait, pour un groupe de délégations, d'accepter un mandat et ensuite d'entraver toutes les tentatives de commencer à travailler conformément à ce mandat représente un comble d'hypocrisie. Nous continuons de penser que le Comité a un rôle important à jouer à propos de cette question et nous espérons vivement que nos efforts pourront déboucher sur des progrès en ce qui concerne cet aspect le plus vital et le plus complexe de l'ensemble du problème de l'interdiction des essais. Mais l'attitude de l'Union soviétique et de ses partisans met en cause l'existence même de ce Groupe de travail. Nous devons examiner attentivement cette question lorsque nous nous réunirons à nouveau en février. Peut-être que, durant l'intersession, les délégations auront une possibilité de procéder à des consultations privées et, espérons-le, de réexaminer leur position. Cela nous permettrait, l'année prochaine, de réaliser de façon ordonnée des progrès au sein du Groupe de travail sur une interdiction des essais nucléaires.

Au cours des discussions du Groupe de travail sur une interdiction des essais nucléaires et durant la préparation du rapport de ce Groupe une délégation a eu l'occasion de soulever la question de savoir si les Etats-Unis agissaient en violation de leurs engagements juridiques découlant du Traité de 1963 interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau. A propos de cette question on lit ce qui suit dans le rapport du Groupe de travail sur une interdiction des essais nucléaires (CD/332, page 12) :

"D'autres délégations ont appelé l'attention de cette délégation sur le Traité d'interdiction partielle des essais de 1963 et en particulier sur le passage suivant de son préambule : 'Cherchant à assurer l'arrêt de toutes les explosions expérimentales d'armes nucléaires à tout jamais, déterminés à poursuivre les négociations à cette fin et désireux de mettre un terme à la contamination du milieu ambiant de l'homme par des substances radioactives', et elles ont estimé qu'il en résultait un véritable engagement juridique. On a demandé à cette délégation comment elle conciliait son adhésion à ce traité avec la position qu'elle avait adoptée. Cette délégation a déclaré qu'elle n'acceptait pas l'assertion selon laquelle elle aurait violé des engagements juridiques conventionnels. En conséquence, elle a annoncé son intention de répondre de façon complète à cette assertion."

Je tiens à déclarer catégoriquement que mon Gouvernement n'accepte aucune assertion selon laquelle les Etats-Unis auraient violé leurs engagements juridiques conventionnels découlant du Traité d'interdiction partielle des essais, pas plus que nous n'acceptons les insinuations d'autres délégations selon lesquelles les Etats-Unis considéreraient comme lettre morte l'article VI du Traité sur la non-prolifération. La position des Etats-Unis au sujet d'un arrêt complet de toutes les explosions nucléaires demeure celle que j'ai définie le 11 mars dernier : une interdiction complète des essais demeure un des éléments de l'ensemble des objectifs à long terme des Etats-Unis en matière de limitation des armements. Si les circonstances actuelles ne nous ont pas paru propices pour entreprendre présentement des négociations sur une interdiction complète des essais, j'estime que nos efforts de rechercher en toute bonne foi la réalisation des objectifs du Groupe de travail sur une interdiction des essais nucléaires parlent d'eux-mêmes pour témoigner du sérieux de l'attitude des Etats-Unis.

Fort de mes années d'expérience dans les services du Conseiller juridique du Département d'Etat qui s'occupent de cette question particulière et de l'interprétation des traités, je me sens qualifié pour parler de ces questions quant au fond. Il est incontestable que le préambule du Traité d'interdiction partielle des essais dispose que les Etats parties à ce Traité chercheront à assurer "l'arrêt de toutes les explosions expérimentales d'armes nucléaires, à tout jamais [et qu'ils sont] déterminés à poursuivre les négociations à cette fin". Le 16 août 1963, dans une conférence de presse, le Secrétaire d'Etat Dean Rusk a formulé dans les termes suivants la politique des Etats-Unis au sujet de cette question :

"La politique des Etats-Unis, telle qu'elle est exprimée entre autres dans le préambule de ce traité limité, consiste à rechercher une interdiction complète des essais. Mais cela exigera des garanties pleinement satisfaisantes, des arrangements en matière d'inspection, de façon à exclure la possibilité de toute tromperie de quelque importance susceptible de porter atteinte à notre sécurité."

L'article 31 de la Convention de Vienne sur le droit des traités, généralement reconnue comme étant la codification du droit et de la pratique internationaux coutumiers, dispose qu'"un traité doit être interprété de bonne foi suivant le sens ordinaire à attribuer aux termes du traité dans leur contexte et à la lumière de son objet et de son but." Ainsi, selon cette norme, les Etats parties ont exprimé leur détermination de chercher à atteindre l'objectif que constitue l'arrêt de toutes les explosions expérimentales d'armes nucléaires et, en fait, de toutes les autres explosions nucléaires, comme l'exige le paragraphe 1 de l'article premier du Traité d'interdiction partielle des essais nucléaires, en poursuivant des négociations (through continued negotiations). On ne saurait raisonnablement interpréter cela comme signifiant que les parties se sont engagées à mener des négociations continues, ininterrompues (continuous negotiations), mais plutôt à atteindre l'objectif recherché par un processus de négociations. Et cela, je prétends que les Etats-Unis se sont efforcés et continuent de s'efforcer de le faire. Notre participation au processus trilatéral entre 1977 et 1980 n'est qu'une des manifestations de cette détermination. Nous n'avons jamais renoncé à faire d'une interdiction complète des essais un objectif de notre Gouvernement. En fait, nous avons réaffirmé cette intention, comme je l'ai déjà fait observer. L'histoire de ce processus de négociations est pleine d'exemples qui mettent en lumière l'obstacle que constitue la vérification. C'est pourquoi ma délégation continue d'attacher de l'importance à notre Groupe de travail sur une interdiction des essais nucléaires, dans l'espoir qu'il sera possible de trouver des moyens de surmonter cet obstacle au progrès.

Pour conclure, la réponse à la question de savoir si la position des Etats-Unis en ce qui concerne l'objectif d'une interdiction complète des essais constitue une dénonciation de jure ou de facto du Traité d'interdiction partielle des essais, est un "Non" catégorique.

Je voudrais aussi dire quelques mots au sujet du Groupe de travail des armes radiologiques. Malgré le fait que ce Groupe de travail ne s'est réuni officiellement que deux fois pendant la session d'été, je pense que, grâce aux efforts de son distingué Président, l'Ambassadeur Wegener, tout est prêt pour que l'on enregistre des progrès plus substantiels en vue de la conclusion d'un traité d'interdiction des armes radiologiques durant la prochaine session du Comité. Comme je l'ai dit dans des observations liminaires formulées devant le Comité au mois d'août, ma délégation est et continuera d'être prête à participer de façon constructive aux débats sur la question de savoir s'il convient de négocier des mesures additionnelles relatives à la

prévention des attaques contre des installations nucléaires. L'Ambassadeur Wegener a aussi présenté au Groupe de travail des armes radiologiques une récapitulation des dispositions d'un traité (CD/RW/WP.39), qui est un produit de ses efforts de faire progresser les travaux du Groupe de travail vers une conclusion fructueuse. Ma délégation apprécie ces efforts et pense que cette récapitulation constitue un élément utile pour poursuivre l'année prochaine les négociations sur un traité d'interdiction des armes radiologiques.

Au cours de cette session d'été, le Comité s'est penché de nouveau sur la question de savoir si de nouvelles mesures de limitation des armements touchant l'espace extra-atmosphérique étaient souhaitables. Nos débats officiels ont été instructifs et productifs, et à mon avis ils nous ont donné une perspective appropriée pour poursuivre plus avant l'examen de cette question. Ils ont mis en lumière la somme considérable de droit international incorporée dans les accords existants qui restreignent les possibilités de voir apparaître une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. Ces débats ont aussi souligné que les activités qui se déroulent dans l'espace ont une utilité aussi bien pour des fins pacifiques que pour des fins agressives et ont montré que nous devrions principalement nous préoccuper des programmes présentant des caractéristiques agressives. En particulier, le programme d'armes antisatellites de l'Union soviétique a obligé d'autres pays, y compris le mien, de prendre dûment note de la menace potentielle que ce programme représente pour des systèmes dont nous dépendons tous pour des activités aussi importantes que la navigation, les télécommunications, l'alerte avancée concernant des attaques nucléaires et la surveillance des accords de limitation des armements.

Néanmoins, un grand nombre de délégations au Comité n'ont pas encore apporté leur contribution à notre examen de la question de la limitation des armements dans l'espace extra-atmosphérique. Ce sujet demande à être étudié plus avant, et je continue de penser que la façon la plus efficace de poursuivre notre examen de ces questions est de recourir au mécanisme de réunions officielles du Comité.

J'aimerais aussi dire quelques mots au sujet des deux groupes de travail qui ne se sont pas réunis pendant cette session. Ma délégation était certainement prête à reprendre les travaux aussi bien sur les garanties de sécurité négatives que sur le Programme global de désarmement. S'agissant du Programme global, nous nous réjouissons à l'idée de reprendre nos travaux à la prochaine session, de façon à pouvoir faire rapport, comme demandé, à la trente-huitième session de l'Assemblée générale. Et, bien entendu, nous serons également prêts à participer de façon constructive au sein du Groupe de travail des garanties de sécurité négatives. Ma délégation ne se rallie pas à l'évaluation de l'état de ces négociations qui a été présentée par le Groupe des 21 dans le document CD/280 et ne partage pas davantage les vues de la délégation pakistanaise présentées le 10 août par notre distingué collègue, l'Ambassadeur Ahmad.

Ma délégation a affirmé sa conviction que le Comité avait, en fait, réalisé quelques progrès, si limités soient-ils, au cours des six dernières semaines. Nous avons l'intention de reprendre nos travaux en février avec la conviction persistante que le Comité a un rôle singulièrement important à jouer dans le cadre plus large des efforts consacrés au désarmement, et avec la détermination de faire tout ce qui est en notre pouvoir pour accomplir des progrès réels vers un monde plus pacifique.

(M. Fields, Etats-Unis d'Amérique)

Pour terminer, Monsieur le Président, je manquerais à un agréable devoir si je n'exprimais pas, au nom de ma délégation, nos sentiments de bienvenue et d'amitié au distingué représentant de la Yougoslavie, l'Ambassadeur Kazimir Vidas. Sa réputation d'éminent diplomate est bien connue de mon Gouvernement - et de nombreux autres également. Sa présence parmi nous sera un apport précieux pour notre Comité et il peut compter sur l'amitié, l'appui et la coopération de ma délégation.

Je note aussi avec beaucoup de tristesse personnelle - un sentiment que partagent les membres de ma délégation - le départ de l'Ambassadeur David Summerhayes, le très distingué représentant du Royaume-Uni. Ses services dans cet organe ont fait honneur non seulement à lui-même, mais aussi à son pays et au Comité du désarmement.

C'est David Summerhayes qui a été le premier à me tendre une main amicale lorsque je suis arrivé en représentant débutant au Comité. Il est devenu non seulement mon ami, mais aussi mon mentor. Grâce à ses patients conseils et à son appui, mes débuts dans mes fonctions de grande responsabilité se sont avérés être beaucoup moins redoutables qu'ils n'apparaissaient lorsque j'ai répondu à l'appel du Président des Etats-Unis. C'est David Summerhayes qui m'a inculqué un profond respect pour le Comité et les hautes qualités de ses membres. Son ascendant tranquille, son allure de gentleman et sa vive intelligence laisseront une empreinte durable au Comité. Son exemple est digne de tous éloges; j'espère seulement que je pourrai le suivre fidèlement dans la perspective de quitter ce forum avec le même sentiment du devoir accompli qu'il ne manquera pas d'emporter avec lui. Il emporte également l'affection et l'estime de nous tous. Son départ nous appauvrira certes, mais nous avons été enrichis par sa présence parmi nous. Nous lui souhaitons tous beaucoup de succès et de satisfaction dans ses nouvelles activités. Et nous tenons à bien préciser que nous lui disons "Au revoir" et non "Adieu".

Le PRESIDENT (traduit de l'espagnol) : Je remercie le représentant des Etats-Unis de sa déclaration et donne maintenant la parole à l'orateur suivant inscrit sur ma liste, le représentant de la Pologne, l'Ambassadeur Sujka, qui, en sa qualité de Président du Groupe de travail spécial des armes chimiques, présentera le rapport de ce Groupe.

M. SUJKA (Pologne) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, permettez-moi d'abord de vous féliciter pour la maîtrise et l'habileté avec lesquelles vous présidez le Comité et vous remercier particulièrement pour la façon fort efficace dont vous avez guidé nos travaux depuis le début du mois. En raison de notre étroite coopération, chacune de vos réalisations est un peu la nôtre. Nous vous souhaitons donc un plein succès dans la mise au point du rapport du Comité sur sa présente session et nous vous offrons notre aide et notre appui dans l'accomplissement de cette tâche.

Je saisis également l'occasion pour adresser nos compliments à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Maina, du Kenya, pour sa contribution en tant que président pour le mois d'août.

Par ailleurs, je me plais à souhaiter la bienvenue à nos nouveaux collègues au Comité, les distingués représentants du Pérou et de la Yougoslavie.

Quant à nos collègues qui ont récemment quitté Genève ou vont nous quitter prochainement, je leur adresse tous mes vœux de succès.

(M. Sujka, Pologne)

En ma qualité de président du Groupe de travail spécial des armes chimiques, j'ai l'honneur de présenter aujourd'hui au Comité du désarmement le projet de rapport du Groupe sur ses activités de 1982. Le texte de ce projet figure dans le document CD/334 que toutes les délégations, du moins je l'espère, ont reçu. A ce propos, je voudrais appeler l'attention du Comité sur deux erreurs dans le rapport. La première apparaît dans le paragraphe 12, où le mot "prochaines" doit être ajouté avant "consultations"; la seconde concerne le paragraphe 17, qui doit être supprimé, l'ancien paragraphe 18 devenant le paragraphe 17. L'ensemble du rapport fera donc l'objet d'un nouveau tirage, pour des raisons d'ordre technique.

En vue de la deuxième session de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement, j'avais préparé un rapport spécial au Comité du désarmement, qui figure dans le document CD/281/Rev.1 du 27 avril 1982. Ce rapport expose notamment, au chapitre III, l'état des négociations au Groupe de travail à la fin de la première partie de la session du Comité. Dans mon exposé d'aujourd'hui, j'essaierai donc de me limiter à la seconde partie de la session qui, ainsi que le Comité en avait décidé le 23 avril 1982, a débuté le 20 juillet 1982 pour le Groupe de travail des armes chimiques. A ce propos, je voudrais seulement rappeler qu'au début de la session de 1982, le Groupe de travail des armes chimiques a commencé ses travaux en vertu d'un nouveau mandat par lequel le Comité décidait "... de créer, pour la durée de sa session de 1982, un Groupe de travail spécial du Comité chargé d'élaborer une telle convention, compte tenu de toutes les propositions déjà faites et des initiatives futures, afin de mettre le Comité en mesure de parvenir à un accord aussi rapidement que possible ...".

Par conséquent, dès le début de la session d'été, le Groupe de travail a continué de mener des discussions et consultations intensives afin d'élaborer les dispositions de la future convention. Une autre série de consultations détaillées a été organisée à l'intérieur du Groupe sur la base des éléments révisés et des observations y relatives, du document constructif et fort intéressant de la délégation de l'URSS intitulé "Eléments essentiels d'une convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes chimiques et sur leur destruction", ainsi que de diverses propositions formulées par d'autres délégations. A la suite de ces consultations, neuf groupes de contact officieux à composition non limitée ont été créés pour examiner en profondeur les problèmes spécifiques qui se posent et d'élaborer des options possibles et des hypothèses de travail qui pourraient aider à surmonter les divergences existantes et à passer au stade suivant des négociations en vue de l'élaboration de la convention. Ces groupes de contact officieux se sont occupés particulièrement des aspects suivants de la future convention :

- champ d'application de la convention,
- définition des termes et expressions techniques qui seront utilisés dans la convention,
- procédures de vérification, y compris, en particulier :
  - les déclarations concernant la possession de stocks d'armes chimiques et de moyens de fabrication de telles armes, les délais et les formes de ces déclarations,
  - les processus et plans de destruction, de démantèlement ou de réaffectation à des fins autorisées des stocks d'armes chimiques et des installations y relatives,

(M. Sujka, Pologne)

- la législation nationale et les mesures nationales de vérification,
- les moyens techniques nationaux de vérification,
- le système international de vérification,
- autres questions, notamment, le préambule de la convention, les rapports de celle-ci avec d'autres traités, la coopération internationale, pour l'application de la convention, ainsi que de nombreux autres aspects.

Les rapports de tous les groupes de contact ont été examinés et, le cas échéant, révisés au cours de réunions ultérieures du Groupe de travail.

Les consultations sur certaines questions techniques tenues avec des délégations assistées d'experts ont permis au Groupe de travail de parvenir, en 1982, à des recommandations sur des modes opératoires standard pour la détermination de la toxicité aiguë par voie sous-cutanée et des critères de toxicité aiguë par inhalation. Ces recommandations présentent un intérêt direct pour la future convention.

Au cours de son activité intensive en 1982, le Groupe déterminé à réaliser son noble objectif, à savoir l'élaboration d'une convention sur l'interdiction des armes chimiques, a une nouvelle fois réaffirmé avec force que la conclusion d'une telle convention constituait non seulement l'un des points les plus hautement prioritaires de nos négociations, mais qu'il était possible de s'entendre à son sujet moyennant un effort harmonisé et collectif. C'est ainsi que j'interprète l'effort infatigable de tous les coordonnateurs et de pratiquement toutes les délégations et leur détermination de rechercher - et de trouver - des solutions de compromis et/ou une convergence de vues dans certains domaines et secteurs de la future convention. J'espère que les rapports des coordonnateurs des groupes de contact qui figurent en annexe au rapport du Groupe de travail reflètent d'une façon adéquate la volonté de négocier et d'essayer de parvenir à des solutions concertées. D'autre part, ces rapports constituent une excellente base pour des négociations futures. Je tiens à mettre particulièrement l'accent sur la volonté de poursuivre les négociations car, me gardant de toute complaisance, je dois admettre qu'il faudra encore beaucoup de temps et d'efforts avant que le projet de convention ne soit prêt.

Cela dit, et compte tenu des progrès réalisés par les groupes de contact, qui ont pu clarifier nombre de questions et rechercher d'éventuels points de convergence en rédigeant des variantes, et des options, et chaque fois que cela était possible, des hypothèses de travail, j'ai essayé de récapituler ces textes sous la forme de libellés de compromis possibles pour les éléments que j'ai présentés récemment au Groupe de travail spécial. Je sais parfaitement que cette récapitulation est loin d'être parfaite. Je n'ai pas eu de telles ambitions. J'espère cependant qu'elle aidera les délégations dans leur travail de rédaction et donnera aux divers gouvernements une meilleure connaissance de l'état actuel des négociations. A ce propos, je note que le document intitulé "Vues du Président du Groupe de travail spécial des armes chimiques quant à d'éventuels libellés de compromis pour les éléments d'une future convention" a déjà été distribué comme document du Comité sous la cote CD/333, ce qui, en fait, répond au désir général des membres du Groupe de travail spécial.

(M. Sujka, Pologne)

Comme il est dit au paragraphe 17 de son rapport, le Groupe de travail spécial a décidé entre autres choses "... de recommander au Comité du désarmement que le Groupe poursuive ses travaux sous la direction de son Président actuel entre les 17 et 28 janvier 1983 ...". En remerciant les membres du Groupe pour la confiance ainsi exprimée, je m'associe à cette recommandation qui, je l'espère, recueillera l'approbation du Comité, de même que l'ensemble du rapport. Je saisis cette occasion pour demander à toutes les délégations de mettre l'intersession à profit pour étudier les documents de fond de la présente session, afin de nous permettre de réaliser de nouveaux progrès tangibles en janvier 1983, tant au Groupe même que dans les consultations sur des questions techniques.

Avec votre permission, Monsieur le Président, j'aimerais conclure ma présentation du projet de rapport du Groupe de travail des armes chimiques en remerciant cordialement toutes les délégations pour leur précieuse contribution aux travaux du Groupe. Je pense en particulier aux coordonnateurs des groupes de contact, Mme Nascimbene, de la délégation argentine; M. Melescanu (Roumanie); M. Lundin (Suède), M. Skinner (Canada); M. Steele (Australie); M. Altaf (Pakistan); M. Duarte (Brésil), et M. Thielicke (République démocratique allemande). Je suis profondément convaincu que leurs contributions ne sauraient être surestimées. Cette année nous avons eu encore parfois des moments difficiles, et notre persévérance a encore été mise à l'épreuve. Mais je suis heureux de souligner que le Groupe s'est efforcé de surmonter ces difficultés dans un esprit de compromis. C'est pour moi, en tant que président, la meilleure récompense pour mes propres efforts et pour les tâches ardues dont j'ai eu à m'acquitter.

Mes remerciements sincères vont aussi à Mme Waldheim-Natural pour son concours en tant que Secrétaire du Groupe de travail au cours de la session de printemps et à M. Bensmail pour son aide et ses précieux conseils au cours de la session d'été. Je remercie vivement le personnel du secrétariat et les interprètes de leur excellente collaboration au cours de toute la session de 1982.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'espagnol) : Je remercie le distingué représentant de la Pologne de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'égard de la Présidence. L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le distingué représentant du Brésil, l'Ambassadeur de Souza e Silva, à qui je donne maintenant la parole.

M. de SOUZA e SILVA (Brésil) (traduit de l'espagnol) : Monsieur le Président, ma délégation et moi-même nous faisons un plaisir de vous saluer en votre qualité de Président du Comité et de vous rendre hommage pour la contribution inégalable que vous apportez depuis tant d'années à la cause du désarmement.

L'orateur poursuit en anglais : L'adoption du rapport sur les activités du Groupe de travail sur une interdiction des essais nucléaires nous conduit à certaines réflexions concernant l'expérience des dernières semaines de discussion que j'aimerais partager avec mes collègues aujourd'hui. La création d'un Groupe de travail sur une interdiction des essais nucléaires représente pour ma délégation un important jalon dans l'activité du Comité, et c'est pourquoi elle a accepté le mandat rien moins que satisfaisant adopté pour le Groupe de travail au titre du point 1 de notre ordre du jour. Pourtant, on ne saurait admettre que la discussion pour le simple plaisir de discuter devienne une activité du Comité du désarmement.

Les difficultés rencontrées ces dernières semaines par le Groupe de travail sur une interdiction des essais nucléaires en ce qui concerne l'adoption d'un programme de travail susceptible de donner une structure à ses activités ne nous surprennent nullement. Nous sommes depuis longtemps accoutumés à voir les superpuissances utiliser le Comité comme une arène de confrontation supplémentaire au lieu de le laisser s'acquitter de ses fonctions et responsabilités.

(M. de Souza e Silva, Brésil)

Selon ma délégation, il semble constructif de structurer la discussion autour des accords existants sur cette question, particulièrement le Traité de 1963 dit d'interdiction partielle des essais nucléaires. Son nom même suggère qu'il devrait être rendu complet, c'est-à-dire étendu à tous les autres milieux; par ailleurs, les négociations sur un tel traité devraient être conçues de façon à permettre que le texte obtenu devienne universel. Le nouveau traité ne devrait ni imposer de nouvelles restrictions aux Etats non dotés d'armes nucléaires, ni renforcer la discrimination existante; au contraire, il devrait être considéré comme une mesure trop longtemps attendue en direction du désarmement nucléaire.

Lorsque des gouvernements responsables négocient et ratifient des traités internationaux, en particulier dans le domaine du désarmement et de la sécurité, la communauté des nations est en droit d'attendre que les engagements pris soient tenus. Le vieux précepte pacta sunt servanda constitue toujours la base des accords entre Etats souverains. Ma délégation a déjà eu l'occasion de souligner la contradiction qui existe entre les engagements assumés par une puissance dotée d'armes nucléaires qui est Partie originaire au Traité d'interdiction partielle des essais de 1963 et ses positions officielles actuelles sur la question de l'interdiction des essais nucléaires. Nous espérons que cette superpuissance réfléchira aux conséquences néfastes que cette contradiction pourrait bien avoir sur l'avenir des efforts de désarmement, spécialement dans le domaine de la prolifération des armes nucléaires. Ces conséquences sont trop importantes pour être écartées à la légère comme étant non pertinentes. Outre les questions politiques qui se posent, une importante question juridique vient immédiatement à l'esprit : une déclaration de politique générale selon laquelle des essais d'armes nucléaires seraient indispensables pendant une durée prolongée a-t-elle pour effet d'abroger les obligations juridiquement contraignantes acceptées en vertu du préambule et de l'article premier du Traité d'interdiction partielle des essais auquel le Brésil est aussi Partie ? Ma délégation estime que toutes les Parties au Traité sont en droit d'attendre une réponse catégorique de ladite superpuissance, afin de dissiper tout doute quant à ses intentions. Le même raisonnement s'appliquerait aussi, bien entendu, à l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires auquel le Brésil n'est pas Partie. Les gouvernements des pays qui ont adhéré à cet instrument devront décider le moment venu de la valeur qui s'attache à l'expression "de bonne foi", peut-être pas tellement sur le plan juridique que celui des répercussions et conséquences politiques.

Si l'adhésion à un instrument international implique des obligations contraignantes pour les Etats qui y sont Parties, il n'en va pas de même de l'activité de négociation. La participation aux organes multilatéraux créés pour entreprendre la négociation d'une question donnée ne peut être considérée comme un engagement définitif quant à la position des délégations individuelles, et moins encore des gouvernements qu'elles représentent. S'il en était ainsi, un forum de négociation deviendrait certainement un organe impossible à utiliser. C'est précisément parce que les positions diffèrent que le processus de négociation multilatéral a été conçu en tant que meilleur moyen d'aplanir les divergences entre nations. Cependant, nier la possibilité de négocier, refuser même une clarification des doutes exprimés, c'est confirmer l'absence de toute volonté de rechercher des réponses communes à des problèmes communs. Que les puissances dotées d'armes nucléaires le veuillent ou non, l'existence de ces armes est un problème commun à toutes les nations, au sujet duquel des solutions acceptables pour tous doivent être négociées. La perpétuation de la menace, du déséquilibre et de la discrimination n'est certainement pas propice à une telle solution généralement acceptable.

(M. de Souza e Silva, Brésil)

Récemment, une puissance dotée d'armes nucléaires nous a rappelé que sa délégation conforme strictement son attitude au Comité à ses intérêts nationaux. Il est vrai que nous sommes tous des délégués de nos propres gouvernements, dont nous devons exécuter les instructions au mieux de nos capacités. Mais il est également vrai que nos gouvernements ont décidé en 1945, lors de l'adoption de la Charte des Nations Unies, de se comporter aussi conformément à des intérêts d'un ordre plus élevé : ceux de l'ensemble de la communauté des nations. En ce sens, nous sommes aussi les délégués de l'humanité entière. Notre tâche n'est pas seulement d'harmoniser les différentes perceptions de nos gouvernements respectifs; elle est aussi, et peut-être avant tout, d'harmoniser les intérêts de nos propres gouvernements avec ceux de la communauté des nations. Cela s'applique plus particulièrement aux gouvernements qui ont reconnu leurs responsabilités particulières dans le domaine du désarmement. J'aimerais ici invoquer un argument auquel, je crois, les gouvernements des puissances dotées d'armes nucléaires et de leurs alliés les plus proches devraient bien réfléchir au cours de l'intersession du Comité du désarmement. Bien que le Comité soit défini comme étant un "organe de négociation" - et il semble que nul ne conteste cette qualification - nous pouvons tous admettre qu'à l'exception des armes chimiques, le Comité n'a mené aucune négociation, ou n'a que très peu négocié, tout particulièrement sur les questions auxquelles la priorité la plus élevée a été assignée. Cependant, il semble exister, particulièrement chez les puissances dotées d'armes nucléaires, une crainte que tout ce dont elles pourront éventuellement convenir dans ce forum ne se mue d'une façon ou d'une autre en une obligation contraignante dont leurs gouvernements ne pourront jamais plus se dégager. Je voudrais simplement faire observer que la participation d'une délégation aux activités d'un groupe de travail, ou l'acceptation d'un mandat qui charge un organe subsidiaire de "négocier" au lieu d'"examiner et de définir" un sujet particulier, ou l'adoption d'un programme de travail énonçant quelques objectifs et orientations de caractère général, que tout cela ne constitue que des décisions prises au niveau des délégations. Tant sur le plan politique que du point de vue de la procédure, les délégations semblent attacher à ces questions une importance qui va bien au-delà de la portée des décisions prises en ce qui les concerne. De même, il existe une tendance à négocier le libellé de nos rapports comme s'il s'agissait de traités ayant force obligatoire. Peut-être est-ce simplement une réaction à un mécanisme psychologique de compensation, que nous connaissons tous bien. Ces décisions ne peuvent être interprétées comme engageant les gouvernements à l'égard des résultats des travaux entrepris et ne créent certainement aucune obligation définitive. Le travail du Comité concernant les armes chimiques en est une illustration, et je n'ai pas besoin de rappeler ici qu'aucune des délégations ici présentes ne se sent engagée par les résultats significatifs obtenus dans ce domaine jusqu'ici, bien que nous puissions tous admettre que des progrès concrets vers la conclusion d'un accord ont été réalisés au cours de la présente session. Au Comité, les accords sont habituellement établis au niveau des groupes de travail avant d'être formellement approuvés au niveau du Comité lui-même, où le consensus est également nécessaire; en tout cas, les gouvernements ont toute latitude pour formuler des réserves. Par ailleurs, les textes soumis au Comité du désarmement sont réexaminés par l'Assemblée générale et, en cas d'adoption, ils sont présentés aux gouvernements comme de simples recommandations. Le choix final au sujet de l'adhésion ou de la non-adhésion à un accord relève nécessairement, en dernière instance, d'une décision souveraine du gouvernement lui-même; et même alors, dans la plupart des processus constitutionnels, la décision de signer un instrument international prise par le pouvoir exécutif doit être confirmée par des procédures de ratification qui impliquent habituellement, au plan national, la présentation des questions au jugement de l'opinion publique. Il est donc difficile de comprendre, pourquoi par exemple la

(M. de Souza e Silva, Brésil)

Chine et la France ont décidé d'adopter une attitude négative en ce qui concerne leur participation au Groupe de travail sur une interdiction des essais nucléaires.

On est donc inévitablement amené à se poser la question suivante : pourquoi certaines délégations au Comité persistent-elles à mettre obstacle à l'exécution normale de sa fonction de négociation, comme si toute mesure de procédure, ou même toute décision de fond entraînait des engagements irrévocables de nature politique et juridique ?

Les gouvernements des pays où l'opinion publique joue un rôle dans la conduite des affaires internationales ne peuvent exagérer l'importance des questions relatives à leur défense et à leur sécurité que dans la perspective de leurs intérêts nationaux; en revanche, les gouvernements des pays où l'opinion politique n'est pas un facteur de poids peuvent recourir délibérément à de la rhétorique pour semer la discorde parmi leurs adversaires. Ces deux attitudes, lorsqu'on y a recours pour empêcher des progrès au sein du Comité, deviennent extrêmement néfastes pour la bonne marche de nos travaux, puisque l'une et l'autre sont contraires au processus de prise de décision qu'implique la procédure multilatérale. Cette ambiguïté des attitudes et des comportements pourrait éventuellement être levée si toutes les délégations représentées ici attachaient la même signification et la même valeur à l'expression "de bonne foi".

Je tiens à remercier le distingué Ambassadeur des Etats-Unis, M. Fields, pour sa réaction aux observations de diverses délégations, dont la mienne concernant l'application, par son gouvernement, du Traité d'interdiction partielle des essais. Malheureusement, ma délégation n'est pas encore convaincue par ses arguments, qu'ils soient de nature juridique ou politique. Cependant, ma délégation a été heureuse d'entendre de la bouche de l'Ambassadeur des Etats-Unis l'engagement renouvelé de son gouvernement en faveur d'un traité d'interdiction complète des essais; à cet égard, je tiens à déclarer que tous les doutes de ma délégation en la matière seront dissipés quand la délégation des Etats-Unis décidera de s'engager dans des négociations de fond significatives sur une interdiction complète des explosions expérimentales d'armes nucléaires.

Le PRESIDENT (traduit de l'espagnol) : Je remercie le distingué représentant du Brésil de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'égard de la Présidence. L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de l'Argentine, M. García Moritan, à qui je donne maintenant la parole.

M. GARCIA MORITAN (Argentine) (traduit de l'espagnol) : Monsieur le Président, permettez-moi d'abord de vous féliciter sincèrement pour votre accession à la présidence du Comité. Nous nous félicitons de voir l'éminent latino-américain et le brillant diplomate riche d'une fructueuse expérience du désarmement que vous êtes assurer la direction du Comité avec une telle maîtrise. Je ne suis certes ni le premier ni le dernier diplomate argentin à avoir l'honneur et le plaisir de travailler sous votre direction. Votre travail infatigable a transcendé le cadre même du Comité, et l'on peut affirmer sans aucun doute possible que les négociations sur le désarmement ont ressenti l'impact de votre personnalité, de votre expérience et de votre sagesse.

(M. Garcia Moritan, Argentine)

D'autre part, je désire exprimer la reconnaissance de ma délégation pour le dévouement avec lequel l'Ambassadeur Maina, du Kenya, s'est acquitté de ses fonctions au cours de son passage à la présidence du Comité.

A sa première session extraordinaire consacrée au désarmement, l'Assemblée générale a donné à la communauté internationale une base solide pour orienter tous les efforts dans ce domaine. La stratégie définie au paragraphe 17 du Document final nous impose "de traduire dans les faits les dispositions du ... Document final et de progresser vers la conclusion d'accords internationaux efficaces et d'application obligatoire dans le domaine du désarmement".

Pourtant, le Comité du désarmement, ce forum multilatéral unique de négociation, n'a pas été capable d'assumer sa grande responsabilité de concrétiser le Programme d'action qui, inspiré par les vives préoccupations de l'humanité, nous impose de mettre en oeuvre au plus tôt le document de 1973. Je ne crois pas nécessaire d'examiner aujourd'hui en détail les raisons de cette paralysie, mais je dois souligner que l'avenir de nos négociations ne peut continuer de dépendre de changements d'attitude et de l'invocation de prétextes faisant état de conjectures et d'éventuelles tentatives de négociation hors du cadre du Comité.

La cause du désarmement ne peut continuer de dépendre du privilège exclusif d'une certaine superpuissance nucléaire de modifier à son gré l'ordre des priorités en matière de désarmement. Cette attitude, qui se traduit nécessairement par un manque de cohérence, altère et bloque sérieusement les éléments d'une négociation et engendre fatalement un climat de suspicion. Les résultats de nos travaux des quatre dernières années et ceux de la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement n'incitent certes pas à pavoiser, mais sont manifestement le reflet de cette réalité.

Nous avons déjà profondément déploré que l'Assemblée, à sa deuxième session extraordinaire, ait été incapable de parvenir à un accord quelconque sur la question qui préoccupe le plus l'humanité. L'Argentine, alors confrontée à l'agression militaire d'une puissance nucléaire, espérait que l'Organisation des Nations Unies se muerait finalement en un organe capable d'éliminer la menace d'un holocauste nucléaire.

Cet espoir a été déçu. Le rapport final de la deuxième session extraordinaire ne reflète ni ne prend en considération les espérances et aspirations de la majorité de la communauté internationale. Bien au contraire, il traduit un grave échec, car il prouve que les nations les plus puissantes ici représentées oublient souvent la responsabilité particulière qu'elles ont de garantir la paix et la sécurité internationales. Plus encore, ce qui est à notre avis extrêmement critiquable, les conclusions de ce rapport ne coïncident même pas avec la réalité, puisque lorsqu'on déclare que la validité du Document final a été unanimement et catégoriquement réaffirmée, la vérité oblige à reconnaître l'existence de motions et d'attitudes contraires à la lettre et à l'esprit des concepts énoncés dans le Document final, motions et attitudes dont certaines ont pu trouver une expression dans le texte du chapitre III.

A sa session actuelle, qui touche maintenant à sa fin, le Comité a été une fois de plus réduit à l'impuissance, et a préféré continuer de donner le change en invoquant des questions accessoires de pure forme et en recourant à des formules dilatoires qui ne parviennent qu'à travestir en expectatives le vide concret d'un état de paralysie totale.

(M. Garcia Moritan, Argentine)

Quand on mentionne le climat international comme un facteur qui détermine l'évolution en matière de désarmement, nous ne pouvons que souligner qu'il résulte essentiellement du manque de volonté politique de quelques-uns des principaux protagonistes. Cette absence de volonté politique se matérialise par des attitudes créatrices et génératrices de tensions, qui ne tiennent pas compte des questions les plus importantes et les plus lourdes de conséquences auxquelles l'humanité est aujourd'hui confrontée.

Cette attitude et cette tendance ne sont pas conformes à l'esprit des pays en développement et ne trouvent pas leur origine dans le mouvement des pays non alignés. Elles se manifestent et se perpétuent, par contre, là où réside le pouvoir de décision politique et militaire. Elles trouvent leur origine dans le maintien inadmissible de la terreur nucléaire, dans la survivance d'attitudes colonialistes, comme celles que doit supporter la République argentine face à l'occupation de son territoire par les forces du colonialisme militaire britannique, et aussi dans le maintien des attitudes néocolonialistes et de toutes les formes de racisme et d'apartheid. Tels sont les facteurs qui engendrent les conflits et qui constituent une agression permanente et une menace constante à la paix et à la sécurité internationales.

C'est cet état d'agression permanente engendrée par le manque de volonté politique à l'égard de la négociation qui alimente les conflits, la politique d'armement et l'insécurité et paralyse les progrès dans le domaine du désarmement. Aucun pays, puissant ou faible, développé ou en développement, ne peut s'isoler de la destinée commune de notre planète. Notre principal objectif est d'épargner au monde la guerre nucléaire, qui entraînerait la destruction de la civilisation, telle que nous la connaissons. La menace constante et trop réelle d'une telle guerre pèse sur tous nos pays. Le mien - la République argentine - a été victime de cette grave menace lorsque le Royaume-Uni a envoyé dans l'Atlantique Sud une flotte punitive composée de sous-marins nucléaires et de navires de guerre équipés d'armes nucléaires.

La recherche de la sécurité absolue par la possession de telles armes et la volonté avouée de les employer ont engendré une atmosphère de terreur qui, sous prétexte d'assurer la sécurité de quelques-uns, plonge tous les hommes dans l'insécurité. Ma délégation s'unit donc aux voix qui réclament que le Comité se préoccupe du désarmement nucléaire. Dans un conflit nucléaire, il ne sera pas possible que quelques nations se proclament neutres, ou que des peuples innocents gardent le rôle de spectateurs passifs. Tous, sans exception, qu'ils le veuillent ou non, sont condamnés à participer au conflit et à en subir les conséquences. C'est précisément cette destinée commune, dans l'éventualité d'une guerre nucléaire, qui crée un facteur d'interdépendance et exige l'accélération des efforts en vue d'arrêter la course aux armements et d'introduire un minimum de sécurité dans les relations internationales.

Dans ce contexte, la délégation argentine regrette que le Comité se soit trouvé dans l'incapacité de répondre à l'initiative de l'Inde, telle qu'elle figure dans le document CD/309, et de donner dûment suite à la résolution 36/81 B de l'Assemblée générale, laquelle d'ailleurs se borne à reprendre des formules du Document final et cherche à donner une certaine réponse aux préoccupations constantes du monde au sujet de sa survie.

(M. Garcia Moritan, Argentine)

Au cours de cette dernière partie de la session de 1982, nous avons tenu la première réunion du Groupe spécial sur une interdiction des essais nucléaires, sous la présidence habile et fort capable de l'ambassadeur Lidgard. Nous espérons pouvoir franchir l'étape finale à la prochaine session du Groupe afin de mettre définitivement en marche les négociations visant à établir un projet de traité. Nous espérons aussi que les deux puissances nucléaires occidentales qui ont participé aux négociations trilatérales répondront d'une façon appropriée aux préoccupations qui leur ont été exposées.

L'Argentine a évoqué à de nombreuses reprises la nécessité de parvenir à un instrument qui interdise spécifiquement les essais d'armes nucléaires et tende à recueillir l'adhésion universelle, un instrument qui soit équitable et non discriminatoire. Dans ce contexte, je tiens à exposer clairement la position de mon pays sur un aspect que nous estimons essentiel. Tout traité qui pourra être conclu doit préserver le droit de chaque Etat de réaliser des projets de génie nucléaire, et en particulier de procéder à des explosions à des fins pacifiques. C'est là une question fondamentale qui concerne la technologie même de l'avenir, et la possibilité de son exploitation doit être scrupuleusement garantie pour tous les Etats.

Monsieur le Président, au cours de vos brillantes interventions en tant que représentant du Mexique concernant l'urgence de conclure un traité sur l'interdiction des essais d'armes nucléaires, vous avez rappelé l'opinion autorisée exprimée par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies devant l'organe de négociation, le 29 février 1972 :

"J'estime que tous les aspects techniques et scientifiques ont été explorés de manière si complète que seule une décision politique est désormais nécessaire pour parvenir à un accord final."

L'impatience et le mécontentement général des Etats non dotés d'armes nucléaires, auxquels se référait le Secrétaire général, sont certainement plus grands encore qu'à cette époque, il y a plus de 10 ans. Malheureusement, ceux qui semblent se prévaloir du monopole de la raison n'ont pas fait preuve d'un aussi grand sentiment de responsabilité que ces Etats. Dix ans d'attente, c'est long. Ceux qui insistent pour maintenir le statu quo actuel oublient que les raisons invoquées par les uns sont également valables pour les autres. Il est donc temps que ceux qui mettent obstacle à un accord urgent sur cette question comprennent qu'à mesure que le temps passe, deux perspectives se dessinent de façon inexorable : ou bien un traité interdisant les essais d'armes nucléaires sera conclu, ou bien le nombre des Etats dotés d'armes nucléaires augmentera.

Nous voudrions aussi appeler toute l'attention sur une autre question qui, de l'avis de ma délégation, et en raison de son expérience propre, présente un caractère fondamental, et qui nous porte à regretter que durant la présente session le Comité ne soit pas parvenu à constituer un groupe spécial sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique et sur l'interdiction d'utiliser les satellites à des fins militaires. Ma délégation tient à dire que la démilitarisation de ce milieu devrait constituer un objectif de nos travaux. Non sans surprise, nous avons entendu certaines interprétations qui tendent à donner à la démilitarisation de l'espace extra-atmosphérique un caractère d'irréalité ou qui considèrent cette démilitarisation comme dépassée de façon irréversible. Nous avons entendu ce type d'interprétation en d'autres occasions, lorsqu'il a été question de préserver certains avantages d'ordre militaire ou de détourner l'attention des véritables problèmes du désarmement. Les satellites font déjà l'objet d'importantes et significatives utilisations militaires, comme mon pays en a fait la douloureuse expérience dans le conflit

(M. Garcia Moritan, Argentine)

de l'Atlantique Sud, lorsque les satellites des Etats-Unis ont été mis au service de la puissance colonialiste. Il est opportun de rappeler qu'à la fin de 1980, près de 75 % des satellites sur orbite avaient des finalités militaires et que 70 % des communications de caractère militaire de l'une des superpuissances s'effectuent à l'aide de satellites.

Ma délégation se demande si la tâche du Comité du désarmement n'est pas de négocier sur cette réalité plutôt que de l'éviter soigneusement afin de maintenir les rapports de force préexistants.

Je ne voudrais pas terminer cette déclaration sans réaffirmer la conviction de la République argentine que les dispositions et les principes que nous avons adoptés par consensus il y a plus de quatre ans constituent toujours les meilleures bases dont la communauté internationale dispose pour orienter les efforts dans tous les domaines de ce que l'on appelle globalement le désarmement.

Pourtant, Monsieur le Président, il ne fait aucun doute que notre position et nos efforts en faveur du désarmement - en tant que pays en développement dépourvu d'armes nucléaires et de toute la protection que les superpuissances accordent à leurs alliés - seront influencés par les incidences du conflit de l'Atlantique Sud et par ses répercussions.

Le PRESIDENT (traduit de l'espagnol) : Je remercie le représentant de l'Argentine de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'égard de la présidence. L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant du Kenya, M. Don Manjira, à qui je donne maintenant la parole.

M. DON MANJIRA (Kenya) (traduit de l'anglais) : Permettez-moi, Monsieur le Président, de parler pendant un petit moment en tant que nouveau venu au Comité et de partager avec vous et les délégations assises autour de cette table mes impressions au sujet du Comité du désarmement et de ses travaux. Toutefois, avant de le faire, je voudrais rappeler un paragraphe de la déclaration que j'ai faite le 30 mars 1982 devant le Comité, qui était présidé par l'ambassadeur Alessi, d'Italie. Je parlais de l'élaboration d'un programme global de désarmement et voilà, entre autres, ce que j'ai dit à ce moment-là :

"Je n'ai pas la prétention de parvenir à un accord sur un texte définitif de programme global de désarmement à la présente session du Comité, mais je voudrais demander à certaines délégations et à certains groupes de délégations d'adopter des positions plus souples dans les négociations actuellement en cours sous la direction du distingué ambassadeur du Mexique, auquel je voudrais à nouveau exprimer la gratitude de la délégation kényenne pour les efforts qu'il a déployés sans relâche pendant des mois, lors des négociations menées dans le cadre du Groupe de travail sur un Programme global de désarmement. Je voudrais demander à Son Excellence Alfonso Garcia Robles de me révéler le secret des nouvelles sources d'énergie renouvelables où il puise toute la vigueur, la discipline, la ténacité et la résistance dont il fait preuve, tout en conservant son charme, son amabilité et sa dignité. Une telle révélation constituerait certainement une mesure propre à inspirer confiance à ceux qui, comme moi, sont nouveaux venus au Comité du désarmement."

Effectivement, Monsieur le Président, des nouveaux venus au Comité du désarmement comme moi peuvent apprendre beaucoup de vous et en retirer un grand profit. C'est ce que j'ai constaté depuis le 2 février de cette année, date à laquelle j'ai été, pour la première fois, physiquement associé aux travaux du Comité. Bien entendu, j'avais formé mes propres vues au sujet de la nature et des fonctions du Comité du désarmement - des caractéristiques qui ne sont malheureusement pas ce que je pensais être celles du Comité en sa qualité de forum multilatéral unique de négociation sur les questions de désarmement. En arrivant ici, je me suis heurté aux difficultés habituelles pour m'orienter et déterminer qui était qui au Comité. Parfois l'expérience était assez frustrante. Par exemple, un jour, j'ai demandé à un membre de la délégation des Etats-Unis où je pourrais trouver un autre membre de cette délégation avec lequel je voulais discuter d'un point figurant dans un projet de programme global de désarmement. Voici quel fut notre dialogue :

Question : "Où est ce Monsieur de votre délégation?"

Réponse : "Lequel? Ils sont tous des Messieurs!"

Question : "Celui qui a une barbe?"

Réponse : "Ils sont tous barbus!"

Question : "Le grand?"

Réponse : "Ils sont tous grands!"

Question : "Celui qui parle avec un accent américain?"

Réponse : "Ils parlent tous avec des accents américains!"

Eh bien tout ce que je pouvais faire en la circonstance était de remercier mon interlocutrice et lui dire "A bientôt!". Comme vous le voyez, Monsieur le Président, je n'aurais pu être frustré davantage.

Avant de venir ici, je m'occupais depuis cinq ans, à New York, de questions de développement international sur le plan économique. Petit détail amusant à noter, je m'apprêtais à aller à Mexico pour assister à une réunion des Nations Unies consacrée à des questions économiques lorsqu'est arrivée l'instruction me prescrivant de me préparer à me rendre à Genève pour assister à la session de printemps du Comité du désarmement. Comme la plupart de ceux qui n'ont jamais eu de rapports directs avec le Comité du désarmement, j'avais l'impression que ce qui se passait dans cet organe était essentiellement l'affaire des Etats-Unis et de l'Union soviétique, impliquant également, le cas échéant, leurs alliances militaires respectives. Le fait est, Monsieur le Président, que le grand public ignore à peu près totalement ce qui se passe au Comité. De nombreuses personnes pourtant bien informées dans le tiers monde pensent qu'une participation des pays en développement aux sessions du Comité du désarmement constitue un gaspillage de leurs ressources fort limitées étant donné qu'il ne semble y avoir aucun espoir de voir le Comité produire des résultats réels et positifs. C'est là peut-être un aspect des travaux du Comité du désarmement qui devrait recevoir une publicité plus large et plus régulière, soit par l'intermédiaire des médias ou au moyen de programmes publics d'information sur des questions de désarmement ou même par des discours prononcés par des personnalités publiques comme le Secrétaire

(M. Don Nanjira, Kenya)

général de l'Organisation des Nations Unies. Il me paraît incroyable, Monsieur le Président, que le Comité, ainsi qu'il l'a fait, puisse s'occuper des préparatifs d'une importante session extraordinaire de l'Assemblée générale comme celle qui s'est tenue en juin-juillet derniers et procéder à une évaluation des résultats de cette session sans que le Secrétaire général en personne soit physiquement présent au Comité, pour y prendre la parole, ne fût-ce que pendant cinq minutes. En tout cas, Monsieur le Président, les considérations au sujet de la mobilisation de l'opinion publique mondiale en faveur du désarmement ne sauraient être plus opportunes, et puisque charité bien ordonnée commence par soi-même, nous, les membres du Comité du désarmement, devons faire quelque chose de concret pour convaincre le monde - aussi bien les dirigeants responsables que le grand public - que nos discussions et délibérations au Comité sont chose sérieuse et que le Comité s'occupe de questions de vie et de mort pour l'humanité.

Quoi qu'il en soit, ce n'est qu'après avoir soigneusement étudié les paragraphes 28 et 120 du Document final - alors qu'en route pour Genève je changeais d'avion à Francfort le 1er février 1982 - que j'ai réellement compris les véritables nature et fonctions du Comité du désarmement. Je m'empresse d'ajouter que le Comité ne s'est pas jusqu'ici acquitté de sa fonction essentielle en tant que forum multilatéral unique de négociation sur des questions de désarmement. Jusqu'à présent, le Comité n'a fait que débattre ces questions et a essayé de négocier des libellés de texte les concernant. Cette conviction m'a incité, le 25 février 1982, à dire entre autres ce qui suit au Comité :

"Il nous faut passer davantage de temps à négocier sur les questions essentielles de désarmement qu'à politiquer et à débattre de questions de procédure, à exercer notre droit de réponse, etc. Nous devons trouver les moyens d'améliorer et de renforcer la capacité qu'a le Comité du désarmement de s'acquitter avec compétence des fonctions de négociation qui lui ont été confiées par la communauté mondiale. Et puisque l'ONU elle-même a une responsabilité primordiale dans le domaine du désarmement, elle doit jouer un rôle important dans le cadre des paragraphes 114, 123 et 124 du Document final."

Ainsi donc, l'efficacité du Comité du désarmement pourrait prendre de multiples formes et je suis très heureux de noter que le Comité examinera cette question de manière plus approfondie dans l'avenir. Ma délégation attache une importance considérable à cette question et je voudrais proposer officiellement qu'elle soit inscrite comme point distinct à examiner par le Comité dans un avenir rapproché. Ma délégation serait alors heureuse de faire des propositions de caractère pratique visant à renforcer l'efficacité du Comité.

Une autre question dont le Comité du désarmement devra également s'occuper est celle d'un élargissement éventuel de sa composition. Manifestement, il existe une différence, qu'il convient de préserver, entre un élargissement de la composition du Comité et l'efficacité de celui-ci. Les discussions qui ont eu lieu jusqu'ici sur la question de l'élargissement amènent à conclure qu'un élargissement limité de la composition du Comité serait acceptable, mais que le moment n'est pas encore venu d'y procéder. Ce qui peut et ce qui devrait être fait, c'est améliorer les arrangements existants en ce qui concerne la participation d'Etats non membres aux travaux du Comité du désarmement. C'est là également une question dont le Comité devra s'occuper dans l'avenir. Ce faisant, il lui faudra comparer plusieurs options possibles; les critères à prendre en considération comprendront la nécessité de préserver l'équilibre politique des groupes, une répartition géographique équitable des membres (le caractère dit représentatif du Comité du désarmement), les intérêts de la sécurité du tiers monde et du monde non aligné, ainsi que l'efficacité, la contribution, la structure et l'organisation du Comité du désarmement.

(M. Don Nanjira, Kenya)

En ce qui concerne plus particulièrement les travaux du Comité au cours de sa présente session qui est sur le point de s'achever, je voudrais, Monsieur le Président, faire les observations ci-après :

La délégation kényenne a déjà exprimé sa satisfaction au sujet de votre accession à la présidence du Comité du désarmement pendant le mois de septembre et la période d'intersession comprise entre la seconde partie de la session de 1982 et la première partie de la session de 1983 du Comité.

La présidence du Comité ne saurait être en de meilleures mains, surtout en ce moment où le Comité se prépare pour la première session ordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies tenue après la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement, dont les résultats ne sauraient aucunement être considérés comme un succès, à un moment où nous devons réfléchir aux activités du Comité et de ses organes subsidiaires et trouver des moyens de surmonter les obstacles qui s'opposent à la réalisation de progrès dans les travaux du Comité.

La délégation kényenne a déjà exprimé son opinion au sujet des résultats de la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement. Par exemple, dans notre déclaration du 31 août 1982, nous avons dit que :

"Si nos efforts ne sont pas soutenus par une volonté et un engagement politiques fermes de la part de tous les Etats, en particulier les Etats dotés d'armes nucléaires et des autres Etats militairement importants, la progression des travaux de notre Comité continuera d'être extrêmement lente."

J'ai écouté très attentivement ce que le distingué Ambassadeur de l'Australie, M. D.M. Sadleir, a dit être, dans sa déclaration du 5 août 1982, la définition de "volonté politique". Il s'est exprimé en ces termes :

"J'en reviens, pour conclure, à l'idée d'une nouvelle approche de nos travaux. Nous avons besoin, comme on nous l'a dit de nombreuses fois au sein de ce Comité, de la volonté politique de parvenir à un accord. La volonté politique possède l'élément important de la décision au niveau le plus élevé, pour modifier les positions nationales en vue du plus grand bien international. Elle possède, ce qui n'est pas moins important, l'élément nécessaire, au niveau de la négociation, pour délaissier la rhétorique, le désir de marquer des points sur le plan politique, la propagande et l'inconsistance, et viser, au lieu de cela, le pratique et le réalisable. Si nous sommes maintenant suffisamment sages pour faire la démonstration de ce dernier aspect de la volonté politique - les coûts, je dois le signaler, en sont faibles et les profits élevés - alors nous aurons posé des bases pour une confiance mutuelle renouvelée."

Si vous deviez me demander, Monsieur le Président, pourquoi aucun progrès véritable n'a été obtenu au cours des discussions sur les sept points inscrits à l'ordre du jour du Comité pour 1982, ma réponse serait brève et simple : à cause de l'absence d'une volonté politique de la part de certains Etats Membres du Comité du désarmement. C'est ainsi, Monsieur le Président, qu'en 1982 comme au cours des années précédentes, nous avons examiné des questions relatives à l'interdiction des essais nucléaires, à la cessation de la course aux armements nucléaires et au désarmement nucléaire, aux garanties de sécurité négatives en matière d'armes chimiques, aux nouveaux types d'armes de destruction massive et aux nouveaux systèmes

(M. Don Nanjira, Kenya)

de telles armes, aux armes radiologiques, au programme global de désarmement et à la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. Oui, Monsieur le Président, nous avons débattu ces questions, et nous continuerons sans doute à les débattre dans l'avenir, mais aussi longtemps que les membres de la communauté internationale qui ont une responsabilité spéciale en matière de désarmement, comme indiqué dans le paragraphe 48 et d'autres dispositions du Document final, n'auront pas fait preuve de la volonté politique et de l'engagement nécessaires de mettre en oeuvre les recommandations faites et les décisions prises dans le domaine du désarmement, nos discours concernant le désarmement général et complet sous un contrôle international efficace continueront de n'être que des chansons voire même des rêves pendant encore de longues années à venir. Aussi longtemps qu'il en sera ainsi, nos discussions et la patience de la majorité des membres du Comité continueront de subir un sort et des frustrations peut-être analogues à ceux que le Sénat romain a eu à subir, s'il faut en croire Cicéron. La seule différence marquante dans cette comparaison est qu'alors que la patience du Sénat romain était mise à l'épreuve par un seul participant, Catilina, notre patience au Comité l'est par plusieurs participants, dont seule leur propre volonté politique pourra modifier l'état d'esprit et les positions.

Dans ces conditions, il n'est guère surprenant que les délibérations au Comité du désarmement aient été marquées par davantage d'échecs que de succès. Il y a eu néanmoins, au cours des discussions et des négociations relatives aux points 1, 2, 3 et 6 de l'ordre du jour du Comité pour 1982, un consensus général selon lequel :

- a) le résultat irrésistible de la course aux armements, et en particulier de la course aux armements nucléaires, sera l'anéantissement total de l'humanité. Tel est incontestablement le message incorporé dans les paragraphes 18 et 19 du Document final de la première session extraordinaire consacrée au désarmement;
- b) les points 1 et 2 de l'ordre du jour du Comité du désarmement bénéficient de la priorité la plus élevée; et
- c) l'élaboration et l'adoption d'un programme global de désarmement constituent également un problème prioritaire.

Tous ces facteurs, et d'autres similaires, ont incité la majorité des membres du Comité du désarmement, y compris mon propre pays, le Kenya, à réclamer, entre autres :

- i) l'arrêt et le renversement de la course aux armements et la réalisation du désarmement nucléaire;
- ii) une élaboration accélérée et une conclusion rapide d'un traité d'interdiction complète des essais;
- iii) la création d'un groupe de travail au titre du point 2 de l'ordre du jour du Comité, conformément au paragraphe 50 du Document final de la première session extraordinaire consacrée au désarmement;
- iv) la création d'un groupe de travail sur la prévention de la guerre nucléaire;
- v) la création d'un groupe de travail sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique; et

(M. Don Nanjira, Kenya)

vi) l'arrêt de l'application abusive de la règle du consensus - article 18 du règlement intérieur du Comité -, comme préconisé par le Groupe des 21 dans son document CD/330 en date du 13 septembre 1982.

La décision prise à la seconde partie de la session de 1982 du Comité de renvoyer à 1983 l'examen quant au fond des questions relatives aux garanties de sécurité négatives, aux armes radiologiques et au programme global de désarmement a été motivée moins par l'absence du temps nécessaire pour examiner ces questions, ou par des préoccupations concernant d'autres questions plus importantes et urgentes dont le Comité du désarmement était saisi pour examen que par l'absence de progrès aussi bien dans les travaux des groupes de travail intéressés pendant la première partie de la session de 1982 du Comité qu'à la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement. C'est ce que nous avons à l'esprit lorsque nous avons dit, dans notre déclaration à la séance plénière du Comité du désarmement le 31 août 1982 :

"C'est, je crois, la raison fondamentale pour laquelle la plupart des délégations réunies ici ont préconisé et exprimé l'idée de mettre en sommeil les travaux des groupes de travail spéciaux qui s'occupent du programme global de désarmement, des armes radiologiques et des garanties de sécurité négatives. L'incapacité de ces groupes d'accomplir de réels progrès dans leurs travaux au cours de la session de printemps du Comité vers le début de cette année et les résultats de la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement ont déçu les attentes et les espérances que la communauté internationale avait placées dans le Comité. Ma délégation espère donc que de réels progrès seront réalisés lorsque ces groupes reprendront leurs travaux en 1983."

Il faut trouver des moyens de sortir de l'impasse dans les travaux des organes subsidiaires du Comité du désarmement; quant au Groupe de travail sur un programme global de désarmement, le paragraphe 63 du Document de clôture de la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement a imparté au Comité la tâche importante de présenter une version révisée du programme global de désarmement à la trente-huitième session ordinaire de l'Assemblée générale. A cette fin, Monsieur le Président, le Groupe de travail sur un programme global de désarmement a été rétabli et maintenu sous votre présidence; je ne doute pas que, moyennant la volonté et l'engagement de tous les membres du Comité de négocier sur un tel programme, nous pourrons, au cours des douze prochains mois, élaborer un programme global de désarmement et le présenter pour adoption à l'Assemblée générale à sa session de 1983. Il faut donc espérer que des consultations et des contacts officiels entre le Président du Groupe de travail sur un programme global de désarmement et les diverses délégations et les divers groupes de délégations auront lieu pendant l'intersession, c'est-à-dire d'ici le mois de février 1983.

Ma délégation a déjà exprimé sa reconnaissance à tous les présidents des Groupes de travail pour la façon judicieuse et impartiale dont ils ont dirigé les délibérations de leurs Groupes respectifs. Nous souhaiterions que le travail de ces Groupes poursuive et soit même intensifié l'année prochaine, afin de pouvoir formuler des projets d'éléments de conventions futures dans les divers domaines du désarmement et s'entendre à leur sujet.

(M. Don Nanjira, Kenya)

Je faillirais à un agréable devoir si je n'exprimais pas la reconnaissance de ma délégation pour toutes les paroles aimables qui ont été prononcées au sujet de la façon dont l'Ambassadeur C.G. Maina a dirigé les travaux du Comité pendant le mois d'août. Je lui transmettrai tous ces bons voeux et les félicitations qui ont été exprimées à son égard après son départ pour Nairobi.

Enfin, Monsieur le Président, dernier point mais non le moindre, permettez-moi de saisir cette occasion pour dire au revoir à l'Ambassadeur Summerhayes, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. L'Ambassadeur Summerhayes a joué un rôle unique au Comité, avec ses déclarations toujours brèves, précises et pertinentes, dans la typique tradition britannique du maniement de la langue anglaise. Je parle comme quelqu'un qui a eu la malchance - cela dépend du point de vue auquel on se place - de passer par le système éducatif britannique, au Kenya, pour les niveaux primaire, intermédiaire et secondaire, et, à Londres, pour le niveau universitaire, un système dans lequel des résultats brillants dans toutes les autres matières mais un échec en anglais signifient un échec pour l'ensemble des examens. J'ai écouté attentivement la dernière et émouvante déclaration faite par l'Ambassadeur Summerhayes; il est regrettable que le Comité perde un membre d'aussi grande amabilité et expérience. Vous avez bien servi le Gouvernement de Sa Majesté, Monsieur l'Ambassadeur; au nom de la délégation kényenne, je voudrais formuler à votre adresse et à celle de votre famille nos voeux de bonne santé et de succès dans vos nouvelles activités.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'espagnol) : Je remercie le distingué représentant du Kenya de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'égard de la présidence. L'orateur suivant sur ma liste est le Président du Groupe de travail spécial sur un programme global de désarmement. Comme les groupes n'ont pas de vice-présidents, il ne m'est pas possible de déléguer la responsabilité de dire quelques mots, et je me vois donc contraint de faire exception à la règle générale selon laquelle je dois m'efforcer de parler uniquement en ma qualité de Président du Comité tant que j'occupe cette charge.

M. GARCIA ROBLES (Mexique) (traduit de l'espagnol) : En ma qualité de Président du Groupe de travail que je viens de mentionner, je voudrais signaler qu'à la réunion officieuse d'hier soir, un des membres de la délégation de la République fédérale d'Allemagne, parlant au nom de son pays, a fait une suggestion concernant le paragraphe 70 du Document de travail No 74. Ce paragraphe, tel que le secrétariat l'a rédigé, se lit comme suit :

"A sa 176<sup>ème</sup> séance plénière, le 5 août 1982, le Comité a décidé de rétablir le Groupe de travail spécial sur un Programme global de désarmement envisagé au paragraphe 109 du Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, en vue de la présentation à l'Assemblée générale, à sa trente-huitième session, d'un projet révisé de Programme global de désarmement, compte tenu des vues exprimées et des progrès réalisés en la matière à la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. A la même séance, le Comité a de nouveau désigné le représentant du Mexique comme Président du Groupe de travail spécial."

(M. Garcia Roblès, Mexique)

Je tiens à préciser qu'à aucun moment le secrétariat ne m'a consulté sur le libellé de ce paragraphe, et que néanmoins, de même que pour la quasi-totalité du projet figurant dans le Document de travail No 74, j'en ai été pleinement satisfait. Pourquoi ? Parce qu'il contient l'essentiel et parce que j'estime le conseil de Talleyrand - "surtout pas de zèle" - parfaitement approprié dans certains cas. Cependant, si la délégation de la République fédérale d'Allemagne désire maintenir la suggestion qu'elle a faite hier au cours de la réunion officieuse, il faudrait compléter le texte en se fondant sur les documents officiels. En premier lieu, il faudrait modifier la suggestion faite par le distingué représentant qui a parlé hier, car elle ne reprend pas très exactement ce qui figure dans le compte rendu définitif de la 176<sup>ème</sup> séance plénière. A part cela, il faudrait mentionner le fait qu'à cette même séance, le Président du Groupe de travail en question, après avoir remercié les membres du Comité de l'avoir reconduit dans ses fonctions de Président, a dit ce qui suit :

"Enfin, il me paraît opportun de souligner que si cette désignation est un honneur insigne, elle entraîne également une lourde responsabilité que, comme je l'ai indiqué à la réunion officieuse du Comité à laquelle cette question a été examinée, je ne me suis senti en mesure d'accepter - en raison des motifs que j'ai exposés dans mon intervention du 3 août - qu'à la condition que le Groupe de travail ne commence pas ses travaux avant l'année prochaine." (CD/PV.176, p. 31)

Cependant, comme on avait parlé à cette séance de l'opportunité qu'il y aurait à ce que le Président procède à des consultations officieuses, j'ai saisi la première occasion qui se présentait après cette date, au cours de la même semaine du jeudi 5 août, pour tenir quelques consultations de ce genre, c'est-à-dire des consultations officieuses et préliminaires avec des collègues membres du Groupe des 21. De ces échanges de vues et des réponses aux questions que j'avais posées, il est ressorti clairement que les membres du Groupe des 21 considéraient toujours indispensable que le Programme global de désarmement, particulièrement en ce qui concerne les armes nucléaires, ne marque aucun recul, aussi modeste soit-il, par rapport au Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, et tout particulièrement à la disposition du paragraphe 51 de ce Document, qui a trait à l'interdiction complète des essais d'armes nucléaires. On se souvient que la semaine suivante, le mardi 10 août, à la 177<sup>ème</sup> séance plénière du Comité, ainsi qu'on peut le constater dans le compte rendu CD/PV.177, le distingué représentant des Etats-Unis, l'Ambassadeur Fields, a dit, entre autres choses, et je le cite textuellement : "Mon Gouvernement continue de considérer que l'interdiction complète des essais est un objet ultime, bien que nous ne pensions pas que ce soit actuellement le moment propice pour négocier une telle interdiction." Pour éviter toute erreur, il faudrait peut-être voir ce que dit le texte anglais, et je cite la page 12 du document CD/PV.177 dans sa version anglaise : "My Government continues to hold a comprehensive test ban as an ultimate objective, although we believe that the present time is not propitious for the negotiation of such a ban." Compte tenu de cette affirmation catégorique et de l'opinion des membres du Groupe des 21, qui demeure la même, j'ai pensé et je continue de penser que dans la circonstance cela aurait été une perte de temps que de poursuivre des consultations officieuses. J'ose espérer que l'an prochain la situation aura changé, et je confesse que j'ai écouté avec une satisfaction particulière ce que nous a dit le représentant des Etats-Unis aujourd'hui même : "S'agissant du Programme global, nous nous réjouissons à l'idée de reprendre nos travaux, à la prochaine session, de façon à pouvoir faire rapport, comme demandé, à la trente-huitième session de l'Assemblée générale." Donc, si après cette intervention, qui sera consignée au compte rendu,

(M. Garcia Roblès, Mexique)

on veut que le paragraphe 70 du Document de travail No 74 demeure tel que l'a présenté le Secrétariat, j'en serai pleinement satisfait, mais si l'on désire y apporter une addition du genre de celle proposée hier après-midi, à laquelle je me suis référé au début de mon intervention, il faudra naturellement compléter ce paragraphe en y incluant ce que je viens de dire.

Le PRESIDENT (traduit de l'espagnol) : Après cette intervention du Président du Groupe de travail spécial, je vais donner la parole au distingué représentant du Royaume-Uni, qui désire faire usage de son droit de réponse. Le distingué représentant du Royaume-Uni a la parole.

M. SUMMERHAYES (Royaume-Uni) (traduit de l'anglais) : Je trouve fort regrettable de devoir exercer un droit de réponse et d'occuper ainsi le temps du Comité, à cette époque terminale de notre session et à cette heure tardive, pour répondre à l'attaque empreinte de propagande et totalement injustifiée contre la position de mon pays à propos des Iles Falkland et de leur peuple à laquelle le distingué représentant de l'Argentine s'est livré dans sa déclaration de ce matin.

Les autorités argentines ne semblent pas avoir encore appris que les virulentes déclarations de propagande n'engendrent pas de victoires. L'opinion mondiale connaît bien la vérité; elle n'est pas dupe. Je serai donc très bref pour répondre aux observations qui ont été faites ce matin.

Je voudrais demander aux délégations de réfléchir aux questions suivantes :

Quel est le pays qui a proféré et continue de proférer des menaces à l'égard des Iles Falkland ?

Quel est le pays qui a envahi le territoire d'un autre et a ensuite terrorisé ses habitants, qui rejetaient catégoriquement l'idée d'être placés sous l'autorité d'une dictature militaire étrangère dont les actes contre son propre peuple ont donné de claires indications quant à son attitude à l'égard des droits de l'homme et de la liberté ?

Quel est le pays qui a résolument refusé de proclamer la fin des hostilités après que la paix et la liberté eurent été rétablies dans les Iles Falkland en juin dernier ?

La réponse à ces questions apparaît clairement à tous. Dans chaque cas, le pays fautif est l'Argentine.

Enfin, le représentant de l'Argentine a essayé d'insinuer que le Royaume-Uni aurait méconnu ses assurances concernant les armes nucléaires. Mon Gouvernement a déclaré tant au Conseil de sécurité qu'à l'Assemblée générale - et je le répète ici - qu'il est parfaitement inconcevable que le Royaume-Uni utilise des armes nucléaires contre l'Argentine. Rien que cette idée est ridicule.

Le PRESIDENT (traduit de l'espagnol) : Je remercie le représentant du Royaume-Uni de sa déclaration; l'orateur suivant inscrit sur ma liste est le distingué représentant du Sénégal, M. Ibrahim Sy, à qui je donne maintenant la parole.

M. SY (Sénégal) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous présenter toutes mes félicitations pour votre accession à la tête de cet éminent organe. Vos qualités de diplomate averti, ainsi que votre longue expérience des négociations sur le désarmement, sont connues et appréciées de tous. C'est pourquoi nous sommes sûrs que vous conduirez les travaux sur les conclusions de la présente session à bonne fin.

Mes félicitations s'adressent également à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Maina, qui a su diriger d'une main experte les travaux du Comité au cours du mois passé.

Participant pour la première fois au Comité du désarmement en tant qu'observateur, ma délégation a pu ainsi bénéficier d'une expérience combien enrichissante mais aussi acquérir une vision plus approfondie de l'ampleur et de la complexité des problèmes du désarmement. En écoutant les multiples interventions qui ont été faites ici, et en suivant les discussions sur les principales questions à l'ordre du jour, nous avons constaté le dévouement des divers membres du Comité à la cause du désarmement, mais aussi les nombreux obstacles qui subsistent. Cette constatation a ainsi plus que jamais renforcé notre conviction que le désarmement nécessite un véritable sacerdoce, et rend indispensable la participation de tous les Etats à sa mise en oeuvre.

En effet, après les résultats décevants de la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement, il importe plus que jamais de donner un élan nouveau aux négociations sur le désarmement. C'est là l'attente de l'opinion publique mondiale, inquiète de la relance de la course aux armements nucléaires et des périls de toutes sortes qui guettent l'humanité. Quand le recours à la force dans les relations internationales devient monnaie courante, quand certains régimes colonialistes et racistes persistent à dénier aux peuples leurs droits humains fondamentaux, quand les arsenaux nucléaires se remplissent chaque jour davantage, nul ne saurait être satisfait de la lenteur des progrès en matière de désarmement. En un mot, il nous faut une approche plus dynamique pour inverser les périls grandissants et faire de l'entreprise "désarmement" un processus graduel vers l'élimination des armes nucléaires et classiques. Cette approche doit être basée sur l'adoption par tous d'une attitude positive à l'égard des négociations sur le désarmement, du respect des engagements antérieurs et du souci de ne pas transformer la règle du consensus en une entrave pour le désarmement. La présente session du Comité n'a pas toujours permis de constater que l'on progressait rapidement dans cette voie. Il est à cet égard regrettable que les propositions visant à créer des groupes de travail sur le désarmement nucléaire, sur la prévention de la guerre nucléaire dans l'espace extra-atmosphérique n'ont pu être adoptées.

De même, les discussions sur l'interdiction des essais nucléaires, quoiqu'ayant permis un échange de vues approfondi, restent dans l'incertitude quant à la prochaine phase. Il faut cependant se féliciter des progrès, certes limités, qui ont été enregistrés dans les discussions. De même, nous espérons que les discussions sur le programme global de désarmement reprendront l'année prochaine. Car nous sommes d'avis que l'adoption d'un programme global de désarmement donnera un cadre cohérent à la bonne poursuite des négociations en cours sur l'arrêt des essais nucléaires, les armes radiologiques et les armes chimiques. Elle servira également de base au démarrage de nouvelles négociations sur les garanties à donner aux Etats non dotés d'armes

(M. Sy, Sénégal)

nucléaires, la réduction des budgets militaires, le désarmement et le développement, et bien d'autres questions. Nous avons bon espoir que les autres groupes de travail, à l'instar de celui des armes chimiques, connaîtront des progrès prochainement.

Pour terminer, je voudrais dire quelques mots sur le réexamen de la composition du Comité du désarmement. Nous constatons à cet égard avec plaisir que, dans le projet de rapport, il est dit que le Comité n'a pas d'objection de principe à un nouvel élargissement limité de sa composition. Nous espérons que les membres du Comité pourront s'entendre prochainement sur les critères et procédures applicables. Il paraît cependant nécessaire de souligner ici qu'en tout état de cause, le critère de l'équilibre géographique qu'appliquent toutes les organisations et organes du système des Nations Unies devrait être pris dûment en compte. En effet, les qualifications techniques ont certes leur importance. Mais, outre le fait qu'elles s'acquièrent, il ne faudrait pas perdre de vue que le désarmement est avant tout un processus politique et qu'en conséquence toute réforme du mécanisme de négociation doit tenir compte de cette nature fondamentale. En attendant que le Comité soit en mesure, et nous espérons qu'il le sera bientôt, de faire des propositions sur son élargissement, nous souhaitons ardemment que la participation des États non membres soit facilitée de façon qu'ils puissent suivre de manière complète l'ensemble des travaux du Comité.

Le PRESIDENT (traduit de l'espagnol) : Je remercie le représentant du Sénégal de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'égard de la Présidence. Le dernier orateur inscrit sur ma liste pour ce matin est le représentant de l'Argentine, qui demande à exercer son droit de réponse. Je lui donne la parole.

M. GARCIA MORITAN (Argentine) (traduit de l'espagnol) : Je vous remercie, Monsieur le Président. Je regrette de devoir prendre la parole après avoir entendu les déclarations du représentant du Royaume-Uni. On parle de propagande, on dit qu'un pays du tiers monde non aligné fait de la propagande. Quelle plaisanterie ! Evoquer la question coloniale, ce n'est pas faire de la propagande, Monsieur le Président; la question coloniale est une question extrêmement sérieuse dans les relations internationales. Mais le droit de parler de questions qui ne concernent pas directement le désarmement semble être l'apanage exclusif de certaines puissances occidentales. Lorsque ces puissances ont évoqué le cas de l'Afghanistan et celui de la Pologne, n'était-ce pas, peut-être, de la propagande ? Si l'on se reporte seulement au compte rendu CD/PV.170 du Comité du désarmement, on verra que l'on nous accusait aussi d'avoir fait usage de la force. Il est par ailleurs ironique que la puissance coloniale par excellence accuse l'Argentine. Le maintien d'une situation coloniale est par définition un acte d'agression, un acte de force. J'aimerais rappeler quelques détails très brefs sur cette affaire. En février, lorsque des travailleurs argentins pacifiques se trouvaient dans les îles de Géorgie du Sud, ce fut le Royaume-Uni qui, en pleine connaissance de la présence des travailleurs argentins dans ces îles en vertu d'un contrat signé à Londres, ce fut le Royaume-Uni qui nous envoya une note signée par le Secrétaire au Foreign Office, une note rédigée et conçue dans les termes du colonialisme le plus orthodoxe. Dans cette note, on nous disait que si nous ne retirions pas les travailleurs argentins, le Royaume-Uni le ferait par la force, et en effet le Royaume-Uni envoya un navire

(M. García Moritan, Argentine)

de guerre. On nous annonçait aussi l'envoi de sous-marins nucléaires et de navires dans l'Atlantique Sud. Monsieur le Président, permettez-moi seulement de rappeler la résolution 502, conçue et rédigée par le Royaume-Uni au Conseil de sécurité et appuyée par le vote du Royaume-Uni, que le représentant du Royaume-Uni lui-même, à la 170ème séance plénière du Comité du désarmement, a qualifiée de texte impératif. Cette résolution, pourtant, ne dit pas que l'Argentine soit le pays agresseur, elle n'implique pas, ainsi que l'ont signalé divers membres du Conseil de sécurité, que le Royaume-Uni puisse s'arroger un droit de police et envoyer dans l'Atlantique Sud une flotte punitive, la plus grande flotte constituée depuis 1956, date à laquelle ce même Royaume-Uni s'est lancé dans l'aventure de Suez. Les 5 et 7 août 1982, le Royaume-Uni a provoqué au moyen de navires de guerre et d'avions militaires britanniques, des incidents contre des bateaux de pêche argentins, dans des eaux relevant de la juridiction de l'Argentine; c'est bien là, Monsieur le Président, recourir à la force. C'est le Royaume-Uni qui a utilisé la force en 1833 lorsqu'il a expulsé la population argentine qui vivait dans ces îles; c'est bien là aussi un recours à la force. Et le Royaume-Uni devrait savoir que le recours à la force n'engendre pas de victoires, pour reprendre les propres termes de son représentant, et qu'il se paie toujours le moment venu. Le distingué représentant du Royaume-Uni a parlé des droits de l'homme. Comment pouvons-nous oublier les souffrances du peuple de l'Irlande du Nord ? Le distingué représentant du Royaume-Uni dit que l'Argentine refuse de déclarer la fin des hostilités. Monsieur le Président, l'Argentine a toujours été prête à négocier; l'Argentine était prête à se conformer à la résolution 502. C'est le Royaume-Uni qui ne s'y est pas conformé en envoyant une flotte punitive dans l'Atlantique Sud. L'Argentine était prête à négocier depuis 150 ans. Ces 17 dernières années, l'Argentine était prête à négocier activement, mais sans cesse nous retombions dans les mêmes problèmes que ceux auxquels le Comité se heurte aujourd'hui face à l'attitude dilatoire du Royaume-Uni en matière de négociation. En février 1982, nous étions encore prêts à négocier, et nous proposons un schéma de travail. Nous étions toujours prêts à négocier en avril et mai de cette année, à chaque niveau du processus de négociation que l'on proposait. Nous sommes prêts à négocier aujourd'hui, à négocier demain, Monsieur le Président, et nous le serons toujours. Mais que le Royaume-Uni ne s'y trompe pas, et que ne s'y trompent pas ses alliés dans cette entreprise sanglante. La République argentine acceptera de s'asseoir à une table de négociation mais elle ne cédera pas, même s'il faut lutter, tant que les îles Malouines, la Georgie du Sud et les Sandwich du Sud ne seront pas définitivement réintégrées au patrimoine national.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'espagnol) : Le distingué représentant du Royaume-Uni a demandé la parole et je vais la lui donner, mais je saurai gré aux distingués représentants qui ont participé à ce dialogue et qui se trouvent déjà à égalité, avec deux interventions chacun, de bien vouloir mettre un point final à ce dialogue après la déclaration que va faire le distingué représentant du Royaume-Uni, étant donné l'imminence de la trente-septième session ordinaire de l'Assemblée générale, qui, à ce que je crois savoir, doit examiner des points se rapportant à cette question. Je donne la parole au distingué représentant du Royaume-Uni.

M. SUMMERHAYES (Royaume-Uni) (traduit de l'anglais) : Bien entendu, j'accepte votre décision, Monsieur le Président. L'histoire complète des événements qui se sont déroulés aux Îles Falkland figure dans les documents du Conseil de sécurité et, plus récemment, dans une lettre datée du 20 août que le représentant permanent du Royaume-Uni à New York a adressée au Président du Conseil de sécurité. Je n'abuserai pas de la patience du Comité en continuant de répondre.

M. WEGENER (République fédérale d'Allemagne) (traduit de l'anglais) : Je serai extrêmement bref. Je voudrais simplement me référer brièvement à la déclaration qu'a faite précédemment le distingué Président du Groupe spécial sur un Programme global de désarmement. De façon indirecte, ma délégation a été priée de dire si nous souhaitons maintenir un amendement concernant le projet de rapport qui a été proposé hier au cours d'une réunion officieuse; la réponse est "oui". Ma délégation maintient pleinement cet amendement et serait heureuse d'en donner les motifs au cours de la séance plénière officieuse où, sauf erreur de notre part, doivent avoir présentement lieu toutes les discussions concernant le rapport.

Le PRESIDENT (traduit de l'espagnol) : Cela clarifie la situation; le Secrétariat prendra en considération la demande de rédiger un nouveau libellé pour le paragraphe en question. La parole est au distingué représentant du Nigéria.

M. IJEWERE (Nigéria) (traduit de l'anglais) : Me référant au paragraphe 70 du Document de travail No 74 (page 29), dans lequel il est dit, concernant le Programme global de désarmement, "compte tenu des vues exprimées et des progrès réalisés en la matière à la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement", je me demande si cette mention est bien exacte, si des progrès ont effectivement été réalisés au sujet de cette question. S'il en était bien ainsi je n'aurais évidemment aucun problème, mais, pour autant que je sache, je ne vois pas où nous ayons réalisé des progrès.

Le PRESIDENT (traduit de l'espagnol) : Je vais donner la parole au Secrétaire du Comité, le représentant du Secrétaire général, puisque, comme je l'ai dit, ce paragraphe a été rédigé par le Secrétariat; je suis certain qu'il donnera une explication au sujet du point soulevé par le distingué représentant du Nigéria.

M. JAIPAL (Secrétaire du Comité du désarmement et Représentant personnel du Secrétaire général) (traduit de l'anglais) : J'ai l'impression que la citation est exacte. Je vais vérifier encore cela et montrerai à l'Ambassadeur du Nigéria le texte dont provient le passage en question.

Le PRESIDENT (traduit de l'espagnol) : Y a-t-il un autre représentant qui souhaite prendre la parole ? Je me propose donc de lever la séance. Etant donné que nous terminons un peu plus tard que d'habitude, la réunion de cet après-midi qui, comme vous le savez, était officiellement prévue pour 15 h 15, s'ouvrira en réalité, conformément à notre usage établi, à 15 h 25.

La séance est levée à 13 h 30.

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA CENT QUATRE-VINGT-HUITIEME SEANCE

tenue au Palais des Nations, à Genève,  
le vendredi 17 septembre 1982, à 19 h 30

Président : M. A. GARCIA ROBLAS (Mexique)

## PRESENTS A LA TABLE DU COMITE

Algérie : M. A. TAFFAR

Allemagne, République fédérale d' : M. H. WEGENER  
M. N. KLINGLER  
M. W. ROHR

Argentine : M. R. GARCIA MORITAN

Australie : M. D. SADLIER  
M. T. FINDLAY  
Mlle S. BOYD

Belgique : M. A. ONKELINX  
M. J.M. NOIRFALISSE

Birmanie : U MAUNG MAUNG GYI  
U TIN KYAW HLAING  
U THAN TUN

Brésil : M. A. de SOUZA e SILVA  
M. S. de QUEIROZ DUARTE

Bulgarie : M. K. TELLALOV  
M. I. SOTIROV  
M. K. PRAMOV

Canada : M. G.R. SKINNER

Chine : M. TIEN JIN  
Mme WANG ZHIYUN  
M. LI WEIMIN  
M. SUO KAIMING

Cuba : M. L. SOLA VILA

Egypte : M. I.A. HASSAN  
Mlle W. BASSIM

Etats-Unis d'Amérique : M. L.G. FIELDS  
M. M.D. BUSBY  
M. R. SCOTT  
Mme M. WINSTON

Ethiopie : M. T. TERREFE  
M. F. YOHANNES

France : M. de La GORCE  
M. J. de BEAUSSE  
M. B. d'ABOVILLE  
M. M. COUTHURES

## PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

Hongrie : M. I. KOMIVES  
M. G. GAJDA

Inde : M. A.S. DAS

Indonésie : M. NANA SUTRESNA  
M. HIDAYAT

Iran : M. M.J. MAHALLATI

Italie : M. M. ALESSI  
M. B. CABRAS  
M. C.M. OLIVA  
M. E. di GIOVANNI

Japon : M. Y. OKAWA  
M. T. TAKAHASHI  
M. T. KAWAKITA

Kenya : M. D.D.C. DON NANJIRA

Maroc : M. A. SKALLI  
M. M. CHRAIBI

Mexique : M. A. GARCIA ROBLES  
Mlle Z. GONZALEZ y REYNERO

Mongolie : M. S. BOLD

Nigéria : M. G.O. IJEWERE  
M. W.O. AKINSANYA  
M. T. AGUIYI-IRONSI  
M. A.U. ABUBAKAR  
M. A.A. ADEPOJU  
Mlle I.E.C. UKEJE

Pakistan : M. M. AHMAD  
M. T. ALTAF

Pays-Bas : M. R.J. AKKERMAN

Pérou : M. P. CANNOCK  
M. V. ROJAS

Pologne : M. B. SUJKA  
M. J. CIALOWICZ  
M. T. STROJWAS

## PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

<u>République démocratique allemande</u> :	M. G. HERDER M. G. THIELICKE M. F. SAYATZ M. R. TRAPP
<u>Roumanie</u> :	M. T. MELESCANU M. T. PANAIT M. M.S. DOGARU
<u>Royaume-Uni</u> :	M. D.M. SUMMERHAYES M. L.J. MIDDLETON Mme J. LINK Mlle J.E.F. WRIGHT
<u>Sri Lanka</u> :	M. A.T. JAYAKODDY
<u>Suède</u> :	M. C. LIDGARD M. H. BERGLUND M. U. ERICSSON Mme G. JONÄNG M. J. LUNDIN
<u>Tchécoslovaquie</u> :	M. M. VEJVODA M. L. STAVINOH M. J. JIRUSEK
<u>Union des Républiques socialistes soviétiques</u> :	M. V.L. ISSRAELYAN M. R.M. TIMERBAEV M. V.F. PRIAKHINE M. V.L. GAÏ M. G.V. BERDENNIKOV
<u>Venezuela</u> :	M. J.A. ZARRAGA
<u>Yougoslavie</u> :	M. M. MIHAJLOVIC
<u>Zaire</u> :	Mme E. EKANGA KABEYA M. O. GNOK
<u>Secrétaire du Comité et Représentant personnel du Secrétaire général</u> :	M. R. JAIPAL
<u>Secrétaire adjoint du Comité</u> :	M. V. BERASATEGUI

Le PRESIDENT (traduit de l'espagnol) : Je déclare ouverte la 188ème séance plénière du Comité du désarmement. Nous devons achever aujourd'hui l'examen des rapports des organes auxiliaires et de son rapport annuel à l'Assemblée générale des Nations Unies.

Le Comité est saisi des documents suivants : les rapports des trois groupes de travail spéciaux, le projet de rapport du Comité du désarmement à l'Assemblée générale des Nations Unies, Document de travail No 74/Rev.1, et enfin l'index des déclarations par pays et par sujet pour 1982.

Je tiens à préciser que le secrétariat a tenu compte, dans la préparation de l'index, des déclarations faites jusqu'à la fin de la 186ème séance plénière, qui a eu lieu mardi dernier 14 septembre. Les deux dernières séances plénières, c'est-à-dire celles d'hier et d'aujourd'hui, seront incluses plus tard. J'invite les délégations à examiner cet index et à indiquer au secrétariat avant le mercredi 22 septembre à midi les modifications qu'elles souhaiteraient y apporter. L'index sera présenté en vue de son élaboration définitive immédiatement après cette date.

Je propose maintenant que nous examinions en premier lieu les rapports des groupes de travail spéciaux du Comité et que nous procédions à leur adoption. Nous avons d'abord le rapport du Groupe de travail spécial sur une interdiction des essais nucléaires, CD/332. S'il n'y a pas d'objection, je considérerai que le Comité adopte ce rapport du Groupe de travail, dont le texte sera selon l'usage reproduit in extenso dans le rapport du Comité.

Il en est ainsi décidé.

Je passe maintenant au rapport du Groupe de travail spécial des armes chimiques, CD/334. Sauf objection, je le déclare adopté.

Il en est ainsi décidé.

Nous arrivons maintenant au troisième rapport, celui du Groupe de travail spécial des armes radiologiques, CD/328. S'il n'y a pas d'objection, il sera adopté.

Il en est ainsi décidé.

Nous allons maintenant examiner le document de travail 74/Rev.1, qui contient le projet de rapport du Comité à l'Assemblée générale. Ce projet a été distribué aujourd'hui par le secrétariat, mais nous avons eu suffisamment de temps pour en prendre connaissance avant la présente séance. Après avoir examiné ce projet de rapport hier même, certains représentants ont proposé de le soumettre dans son ensemble à l'approbation du Comité. Pour ma part, je n'y vois aucun inconvénient si cette procédure est approuvée par les membres du Comité. Y a-t-il des objections à ce que nous procédions ainsi, c'est-à-dire à ce que nous adoptions le projet de rapport du Comité du désarmement, document de travail No 74/Rev.1 dans son ensemble, étant entendu naturellement que si l'on découvrait par la suite des erreurs de frappe ou autres erreurs, les corrections nécessaires seraient apportées. Il ne semble pas qu'il y ait de difficulté à procéder ainsi. Je déclarerai donc le projet de rapport adopté.

Il en est ainsi décidé.

Je donne la parole au distingué représentant de la France, M. l'Ambassadeur de La Gorce.

M. de La GORCE (France) : Monsieur le Président, la délégation française tient en premier lieu à vous exprimer ses félicitations et sa reconnaissance pour la manière dont vous avez conduit la phase finale de notre session. L'expérience nous montre que, chaque année, les dernières semaines sont les plus difficiles; l'établissement de notre rapport est devenu une opération très lourde; et peut-être devons-nous réfléchir aux moyens d'alléger et de simplifier cette tâche. Quoi qu'il en soit, si nous achevons aujourd'hui nos travaux dans des conditions somme toute satisfaisantes, nous le devons pour une large part à votre autorité, à votre expérience, à votre profonde connaissance du débat sur le désarmement, et je dois ici rendre hommage à la contribution majeure que vous apportez depuis de nombreuses années, avec tant de talent et de dévouement, et une si profonde conviction, à la tâche du désarmement, la plus haute, mais aussi la plus difficile de toutes celles qu'a entreprises la communauté internationale.

Je voudrais aussi, Monsieur le Président, exprimer mes remerciements à l'Ambassadeur Maina qui a conduit nos travaux au mois d'août avec efficacité et compétence. D'autre part, je suis heureux de saluer mes nouveaux collègues : l'Ambassadeur Vidas, représentant de la Yougoslavie, et l'Ambassadeur Cannock, représentant du Pérou. Je leur présente mes meilleurs vœux de bienvenue et les assure de notre désir d'amicale coopération.

Enfin, ma délégation tient à exprimer son très profond regret du prochain départ de l'Ambassadeur Summerhayes. Notre collègue du Royaume-Uni s'est acquis ici l'estime et l'amitié de tous. Nous admirons ses talents de diplomate, sa distinction d'esprit, la sûreté de son jugement et de son caractère, son extrême courtoisie; il a apporté à nos travaux une contribution de la plus haute qualité. Un Français ne peut oublier les liens d'alliance et d'association qui unissent nos deux pays, les épreuves que nous avons traversées ensemble au cours de ce siècle et le concours capital apporté, en ces circonstances et en d'autres, par le Royaume-Uni à la cause de la liberté.

La délégation française présente à l'Ambassadeur Summerhayes ses meilleurs vœux pour les années qui viennent; je lui garderai pour ma part une très fidèle amitié.

Monsieur le Président, la session qui s'achève présente à bien des égards un caractère exceptionnel; nos réunions du printemps et de l'été ont été séparées par la session extraordinaire de l'Assemblée générale. Le bilan décevant que nous avons constaté a pesé sur nos travaux. Mais il ne signifie pas une rupture; il ne porte pas atteinte au système institutionnel établi pour la discussion et la négociation multilatérale des questions du désarmement; les principes et les objectifs précédemment établis ont été confirmés; et la modestie des résultats obtenus à New York comporte peut-être une leçon en faveur d'une approche plus concrète et plus patiente; mieux adaptée aux temps difficiles que nous vivons.

Il me semble que notre Comité a tiré pour lui-même cette leçon et qu'il a assez bien tiré profit du temps très court dont il disposait, et des limites étroites que lui fixaient les conditions, externes et internes, de ses travaux.

Ceux-ci se sont dans une large mesure concentrés sur la question capitale des armes chimiques.

Le groupe de travail compétent a pu aboutir à des résultats appréciables. La délégation française avait eu à l'origine quelques doutes sur la méthode des groupes de contact proposée par le Président. Elle se plaît à reconnaître que ses doutes étaient injustifiés, et elle tient à rendre hommage à l'Ambassadeur Sujka dont les initiatives en matière d'organisation des travaux se sont révélées tout-à-fait appropriées. L'établissement des neuf groupes de contact a permis un examen approfondi des divers éléments d'une convention; elle a permis en outre de dégager quelques points sur lesquels un consensus était en vue; elle a permis surtout de mieux cerner les très nombreux problèmes qui restent à résoudre, qu'il s'agisse du champ d'application de la convention, des définitions, des déclarations de stocks et d'installations et du rythme de leur destruction, des méthodes de vérification internationale.

Dans certains cas, les groupes de contact ont élaboré des "hypothèses de travail", qui pourraient servir de base à la mise au point de solutions pour les problèmes pendants. La délégation française tient à exprimer sa reconnaissance aux coordinateurs des groupes de contact; leurs rapports, annexés au rapport du groupe de travail, devront être largement utilisés dans nos débats ultérieurs.

En ce qui concerne les armes radiologiques, les consultations activement poursuivies par l'Ambassadeur Wegener, Président du groupe de travail, ont eu le mérite, semble-t-il, de faire apparaître chez certaines délégations des dispositions qui permettraient la reprise des négociations sur l'objet propre de la convention : l'interdiction des armes radiologiques. Le document de travail présenté par le président constituera sans doute une base utile à cet égard.

Quant au problème de la protection des installations nucléaires, que plusieurs délégations souhaitent voir examiner en même temps, peut-être la proposition présentée par le Japon permettrait-elle à ces délégations de progresser vers une solution dans un cadre approprié.

Un troisième groupe de travail enfin s'est réuni pour la première fois au cours de notre session d'été : le groupe chargé de l'examen des problèmes relatifs à la vérification que poserait un traité d'interdiction des essais nucléaires. La délégation française a exposé le 5 août dernier les raisons qui la conduisaient à s'abstenir de participer. Cette attitude, je le rappelle, ne signifie pas qu'elle méconnaisse l'intérêt qui s'attache à la définition d'un système de vérification internationale efficace et non discriminatoire.

Les autres questions de notre ordre du jour ont été abordées au sein du Comité lui-même.

Le point 2 - cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire - occupe à juste titre dans notre rapport la place la plus importante. Une fois de plus, également, le rapport reflète plus les positions respectives des Etats membres que des progrès dans l'approche de ces problèmes fondamentaux. Nous maintenons que ces progrès dépendent d'une juste perception de l'importance relative des moyens nationaux et de la hiérarchie des responsabilités qui en découle, ainsi que du respect des conditions de la sécurité et notamment des équilibres qui fondent cette sécurité. La reconnaissance de ces réalités permet d'ouvrir la voie que nous avons maintes fois décrite. L'ouverture des négociations bilatérales en est, à Genève, l'illustration.

Quant à la prévention de la guerre nucléaire, sujet qui a tenu une si grande place dans nos débats, à New York et ici-même, nous n'avons cessé de rappeler que cet objectif ne peut être isolé, dissocié des autres objectifs qui lui sont liés par nature : la prévention de la guerre elle-même, le maintien de la sécurité et par conséquent des équilibres qui, en certaines situations, doivent la garantir.

La question des assurances négatives de sécurité n'a pas fait l'objet cet été de discussions de fond; notre rapport fait état sur ce point des appréciations du Groupe des 21 sur les positions de certaines puissances nucléaires, et relève que ces appréciations ont conduit l'Ambassadeur Ahmad, président du groupe de travail, à constater l'impasse. La délégation française souhaite à ce propos rappeler que son Gouvernement a redéfini sa position sur cette question. Comme l'a déclaré M. Cheysson, Ministre des Relations extérieures de la République française, lors de la 2ème SSOD, "la France, en se rapprochant de la garantie déjà apportée par d'autres, entend faciliter l'élaboration d'une résolution du Conseil de sécurité". Nous avons discuté ici de possibles formules, et nous estimons qu'ainsi renforcées par l'autorité du Conseil, les déclarations existantes constitueraient déjà un système de garanties d'une incontestable valeur.

Quant aux deux autres points de l'ordre du jour - l'espace extra-atmosphérique, le programme global - nous reportons nos espoirs à la prochaine session. Sur le premier de ces points, nous souhaitons qu'après les discussions de fond très utiles, qui ont eu lieu cette année, le Comité soit en mesure l'an prochain de créer un groupe de travail.

Monsieur le Président, ma délégation souhaiterait enfin évoquer une question à laquelle elle attache beaucoup d'importance et dont nous avons discuté sans pouvoir conclure : celle de l'admission de nouveaux membres. Nous sommes en faveur d'un élargissement modéré du Comité qui n'affecterait pas son caractère d'organe de négociations. Nous pensons que l'admission d'une dizaine de membres supplémentaires serait compatible avec cette condition. Une telle opération témoignerait d'une volonté d'ouverture, bien souhaitable dans les circonstances présentes; elle

(M. de La Gorce, France)

apporterait une légitime satisfaction à des gouvernements qui témoignent de leur intérêt actif pour l'entreprise du désarmement et dont la participation, loin d'affecter l'efficacité des travaux, serait de nature à les stimuler.

Nous espérons fermement qu'à notre prochaine session le Comité sera en mesure de prendre une décision dont le principe, aux termes mêmes de notre rapport, ne suscite pas d'objections.

Nous pensons que la question de l'élargissement se pose indépendamment de celle des réformes qui pourraient être apportées à l'organisation et aux méthodes de travail. La délégation française est prête, bien entendu, à reprendre l'examen de ces dernières. Elle ne croit pas cependant que les résultats insuffisants constatés quant aux négociations soient imputables à l'institution et à ses méthodes. Elle pense même que celles-ci, perfectionnées d'années en années, sont aujourd'hui satisfaisantes, même si elles peuvent être encore améliorées.

Le progrès dépend évidemment d'autres conditions : la volonté ou la possibilité qu'ont les gouvernements de négocier et de conclure, lesquelles dépendent elles-mêmes de l'état des relations internationales, des exigences de la sécurité et du maintien de la confiance.

Pour terminer, Monsieur le Président, je voudrais exprimer les remerciements de la délégation française à tous ceux qui nous ont apporté leur concours durant cette session. En premier à l'Ambassadeur Jaipal, qui s'est acquitté de ses fonctions avec le talent et la compétence que nous lui reconnaissons tous, à notre Secrétaire adjoint, M. Berasategui, à vos collaborateurs du Centre du désarmement, aux interprètes et aux traducteurs, et à tout le personnel du secrétariat.

Le PRESIDENT (traduit de l'espagnol) : Je remercie le distingué représentant de la France, l'Ambassadeur de La Gorce, de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'égard de la Présidence. Je donne maintenant la parole au distingué représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, l'Ambassadeur Issraéliyan.

M. ISSRAELYAN (Union des Républiques socialistes soviétiques) (traduit du russe) : La délégation soviétique aimerait formuler quelques considérations générales sur la session du Comité de cette année.

Notre travail s'est effectué dans une période difficile et critique de la vie de la communauté mondiale. Tout récemment, des décisions politiques ayant pour effet d'intensifier la course aux armements ont été prises; d'autres mesures dangereuses concernant l'accroissement et le perfectionnement qualitatif des arsenaux stratégiques, le réarmement chimique, le développement des armements eurostratégiques et l'extension de la course aux armements à l'espace extra-atmosphérique sont en préparation; enfin, les engagements pris de mener des négociations sur certains aspects importants du désarmement ont été violés.

(M. Issraéliyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

Dans ce contexte historique, l'activité des forces qui luttent pour la paix et le renforcement de la sécurité internationale s'est considérablement intensifiée. Le mouvement massif de protestation contre les fusées, contre les armes nucléaires et contre la guerre, qui réunit des représentants de toutes les couches sociales, a été à juste titre accueilli au Comité comme un élément de paix.

L'Union soviétique et les autres pays socialistes, exprimant les aspirations de la communauté mondiale au sujet de la paix et du désarmement, ont présenté à la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement de nouvelles initiatives visant à renforcer la paix et la sécurité internationale. Le chef de l'Etat soviétique, L.I. Brejnev, dans son message à la session extraordinaire, a annoncé l'engagement unilatéral de l'URSS de ne pas utiliser en premier les armements nucléaires. L'Union soviétique a d'autre part présenté un mémorandum intitulé "Ecarter la menace nucléaire croissante, ralentir la course aux armements". Ces importantes propositions, diffusées par la délégation soviétique sous la forme de documents officiels du Comité, ont été favorablement accueillies par de nombreux Etats représentés au Comité.

La délégation soviétique ne voudrait aujourd'hui entrer dans le détail des questions inscrites à l'ordre du jour du Comité. Au cours de la session, elle a déjà exposé sa position sur chacun de ces points en plénière et lors des réunions des groupes de travail. Notre évaluation générale de la situation a été également exposée dans la déclaration récapitulative du coordonnateur des pays socialistes, le distingué représentant de la Bulgarie, M. l'Ambassadeur Tellalov.

D'une façon générale, nous nous associons aux délégations qui ont exprimé leur inquiétude à l'égard du renforcement de la course aux armements et des tensions internationales, et de l'inefficacité relative des travaux du Comité. L'incapacité du Comité à remplir son mandat de forum multinational unique de négociation est particulièrement évidente dans le contexte de l'aggravation sérieuse de la situation internationale et de l'accroissement des risques de déclenchement d'une guerre nucléaire mondiale.

Si l'on devait évoquer certains résultats positifs du travail du Comité en 1982, il faudrait à notre avis se référer principalement au problème de l'interdiction des armes chimiques et de leur destruction. Comme l'ont remarqué nombre de chefs de délégations à la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, et ici même au Comité, le projet soviétique intitulé "Eléments essentiels d'une convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes chimiques et sur leur destruction" (CD/294) a eu des répercussions extrêmement positives sur le progrès dans les négociations sur cette question. Sous la direction avisée du représentant de la Pologne, M. l'Ambassadeur Sujka, le Comité a pu mener à bien des négociations concrètes sur un grand nombre de questions relatives à la future convention. Les travaux effectués au sein de divers groupes de travail créés sur l'initiative de l'Ambassadeur Sujka et, soit dit en passant, en dépit de l'opposition de certaines délégations, ainsi que le document du Président contenant le texte complet des formules de compromis de la Convention, fourniront certainement une assez bonne base de départ pour les négociations futures. Cependant, nous ne pouvons pas considérer comme pleinement satisfaisantes les négociations sur l'interdiction des armes chimiques. Nous sommes de plus en plus convaincus que certaines délégations ne sont pas pressées de faire aboutir de telles négociations. Leur aboutissement irait sans doute à l'encontre de certains plans concernant la création de nouveaux types d'armes chimiques. Nous regrettons de ne pas avoir obtenu un accord sur les délais d'achèvement des négociations et d'avoir interrompu nos travaux, en fait, pour plusieurs mois.

(II. Issraéliyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

Permettez-moi maintenant de m'arrêter sur l'activité du Comité du désarmement sur un plan plus large, c'est-à-dire dans une perspective historique. Depuis 1976, le Comité n'est parvenu à élaborer aucun accord dans le domaine de la limitation de la course aux armements et du désarmement. L'élargissement du Comité et l'adoption d'un règlement en 1969 n'ont entraîné aucune amélioration. En outre, plusieurs projets présentés au Comité ces dernières années, ou bien n'ont pas été examinés, ou bien n'ont pu aboutir à aucun accord final par la faute de certaines délégations qui se sont efforcées d'y mêler artificiellement d'autres questions.

Les raisons de cet état de choses sont bien connues. Nous-mêmes et de nombreuses autres délégations y avons fait allusion à cette session du Comité et aux sessions précédentes. De plus en plus fréquemment, des voix se sont élevées, notamment au cours des débats de la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacré au désarmement, pour dire que le Comité du désarmement ne remplit pas les tâches qui lui ont été assignées. Nous souscrivons à ces jugements. L'expérience a montré que, dans un certain nombre de cas, le Comité non seulement ne contribue pas à l'ouverture de négociations, mais d'une certaine façon y met obstacle. A notre avis, c'est principalement sur les points suivants que l'activité du Comité au cours des dernières années a été la plus négative :

Premièrement, l'ouverture de négociations sur le problème le plus aigu de notre époque, à savoir l'arrêt de la course aux armements et le désarmement nucléaire, a été bloquée par l'attitude des Etats-Unis et de certains autres membres au Comité. Pour la même raison, le Comité n'a pas pu entamer les négociations qu'avait proposées l'Inde au sujet de la prévention d'une guerre nucléaire, bien que, je le souligne, durant la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement, de telles négociations aient pu commencer, même si, faute de temps et pour d'autres raisons, elles aient dû être interrompues, non sans d'ailleurs qu'une documentation assez abondante ait été publiée. Dans ce domaine, qui présente une importance exceptionnelle pour le sort de l'humanité, le Comité du désarmement a également fait un pas en arrière en comparaison de la session extraordinaire.

Deuxièmement, certains Etats se sont efforcés depuis quelque temps de dénaturer le contenu et le caractère des négociations au Comité. C'est ainsi que les Etats-Unis, après avoir donné leur accord à la création d'un groupe de travail sur l'interdiction des essais nucléaires, ont déclaré qu'à leur avis l'élaboration d'un accord sur l'interdiction pleine et entière des essais d'armes nucléaires ne constitue pas un problème d'actualité. Alors que la communauté internationale exige que soient menées à titre prioritaire des négociations en vue d'interdire immédiatement les essais d'armes nucléaires, le Comité procède à des discussions générales qui ne sont pas orientées vers l'accomplissement de cette tâche, à savoir l'élaboration d'accords sur l'interdiction complète des essais.

Troisièmement, on observe de plus en plus clairement au Comité une tendance à faire traîner les négociations en longueur. Nous avons déjà signalé cette tendance à propos du problème de l'interdiction des armes chimiques. On invoque à cette fin divers prétextes. On dit qu'il est indispensable d'examiner soigneusement et en profondeur telle ou telle question technique, l'application des innovations scientifiques et techniques les plus récentes au contrôle du respect d'un accord, etc. Nous constatons que l'on propose une nouvelle fois des méthodes qui non seulement n'ont pas été universellement reconnues, mais qui n'ont même pas été mises au point par leurs auteurs.

(M. Issraélyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

Voici des exemples : le Groupe d'experts sismologues, après un travail utile et passablement ardu, a présenté un rapport dans lequel il propose de contrôler le respect d'un traité d'interdiction des essais d'armes nucléaires en utilisant un réseau sismique international exploitant des données de niveau I et dans certains cas de niveau II. Les savants de nombreux pays, y compris les Etats-Unis, la Suède, le Royaume-Uni, l'URSS et d'autres encore, confirment, avec l'autorité qui leur revient en la matière, l'efficacité d'un tel système, cependant qu'ici, au Comité, on nous dit : Non ! Repartons à zéro, élaborons donc un nouveau système, un système plus compliqué, un système non indispensable, auquel, en plus, de nombreuses délégations ne sauraient donner leur assentiment comme le savent parfaitement les auteurs de ces propositions. C'est apparemment ce qu'ils cherchent.

Une pratique particulièrement anormale est celle des délégations qui voudraient placer la charrue avant les boeufs. En l'absence de toute entente sur les éléments de principe essentiels d'un futur accord, ces délégations exigent que l'on règle des questions secondaires, parfois très controversées. Une telle approche va à l'encontre de la pratique des négociations internationales.

Nous voudrions, une fois de plus, déclarer ce qui suit : Nous nous opposons résolument à ce que le Comité soit entraîné dans des discussions futiles sur des questions particulières tant qu'une entente n'aura pas été réalisée sur les éléments essentiels. Cela s'applique en particulier à la convention sur l'interdiction des armes chimiques. Je dirai très franchement que l'objectif politique de pareilles manoeuvres nous apparaît très clairement : il s'agit de masquer, par une artificielle activité de façade portant sur des aspects secondaires, l'absence du désir, l'absence de la volonté de conclure des accords concrets sur la limitation de la course aux armements.

Quatrièmement. Ces tout derniers temps on a pu constater au Comité encore un autre aspect négatif. Jusqu'en 1980, un fauteuil y demeurerait inoccupé. Tout d'abord, jusqu'en 1979, celui d'une des puissances nucléaires et ensuite, pendant une année, celui d'une autre. Maintenant, nous sommes confrontés au fait qu'au cours des négociations sur une des questions les plus actuelles dans le domaine du désarmement deux fauteuils restent vides. Ainsi donc, on note au Comité une tendance à l'accroissement du nombre des places libres. Peut-être arriverons-nous à un stade où il y aura encore plus de vides dans notre salle. Bien entendu, chaque Etat a le droit souverain de décider s'il est prêt à mener telles ou telles négociations. Mais il convient de reconnaître que cela crée au Comité une situation nouvelle, où des négociations sur telles ou telles questions se dérouleraient entre une partie seulement des Etats membres du Comité. Il nous faut apparemment réfléchir à ce que seront les conséquences de la situation qui s'est créée.

Cinquièmement. Malgré la présence de quelques groupes de travail - il convient de noter, en passant que certains d'entre eux n'ont pas accompli les tâches qui leur avaient été confiées et ont cessé en fait d'exister, tout au moins à l'étape actuelle - les négociations n'occupent pas une très grande place dans les travaux du Comité du désarmement. Le Comité se consacre principalement à des discussions. Ses activités ne diffèrent guère de celles de la Première Commission de l'Assemblée générale et de la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies. Il est devenu presque normal d'entendre les Etats-Unis et quelques autres Etats déclarer qu'ils ne considèrent pas que le moment soit propice pour mener des négociations sur, mettons, le désarmement nucléaire, ou la limitation de la course aux armements

(M. Issraéliyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

dans l'espace extra-atmosphérique, ou sur la prévention d'une guerre nucléaire, etc., alors qu'ils ne voient pas d'inconvénient à ce que l'on procède à des discussions sur ces questions. On ne peut que recommander à ces délégations de jeter un coup d'oeil sur les dispositions pertinentes du Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement, où une distinction fort nette est établie entre les organes de négociation et les forums de délibération.

Enfin, un dernier point. Il y a plus d'un an, la délégation soviétique, agissant de concert avec les délégations d'autres pays socialistes et celles d'autres Etats encore, a présenté une série de considérations sur les possibilités d'améliorer l'organisation des travaux du Comité. Toutefois, dans ce domaine également, apparaissent de nouveaux éléments négatifs. Je me bornerai à en citer deux exemples.

Comme on le sait, avant d'entamer des négociations, le Comité doit prendre la décision de créer un groupe de travail. D'ailleurs, comme nous l'avons déjà fait observer, nous pensons que dès qu'une question est inscrite à l'ordre du jour du Comité et compte tenu du fait que celui-ci est un organe de négociation, la création d'un organe subsidiaire approprié devrait intervenir automatiquement. Nous consacrons beaucoup de temps, des mois parfois, à élaborer de concert un mandat, alors qu'ici également la délégation soviétique estime que les mandats des divers groupes de travail pourraient être très concis et plus ou moins identiques. On aurait pu précisément prévoir la création d'un groupe de travail chargé de négocier sur ce point de l'ordre du jour en vue d'élaborer un accord ou plusieurs accords correspondants. C'est précisément pour cela que le Comité a été créé. Mais ces derniers temps un nouvel obstacle est apparu, qu'il nous faut surmonter pour pouvoir entreprendre des négociations. On nous dit en effet qu'il ne suffit pas d'avoir des discussions sur les groupes de travail, ni de parler de leur mandat, mais il faut encore se mettre d'accord sur leurs programmes de travail. Jamais, ni dans le règlement intérieur ni dans aucune des décisions du Comité, il n'a été question qu'un consensus sur les programmes de travail soit une condition indispensable pour mener des négociations dans les organes auxiliaires du Comité. Pourtant, les Etats-Unis et leurs alliés se sont efforcés cette année de donner à cette question une importance qu'elle n'a pas. Combien de temps cela ne nous a-t-il pas fait perdre? Si nous poursuivons dans cette direction, on ne saurait exclure que l'an prochain quelqu'un propose une autre condition préalable, par exemple un consensus sur l'ordre à suivre pour les interventions dans le cadre du groupe de travail, ni que dans un an encore quelque sage n'invoque l'importance de l'environnement pour les négociations et n'exige que l'on parvienne d'abord à un consensus sur les conditions climatiques optimales pour les travaux du groupe de travail. Nous nous trouverions alors dans une situation absurde.

Deuxième exemple. De nombreuses délégations se sont prononcées au cours de la présente session pour une prolongation des travaux du Groupe de travail spécial des armes chimiques. De nombreuses propositions concrètes ont été faites à ce sujet, notamment par la délégation de l'URSS. Auparavant, la solution de cette question ne donnait lieu à aucune difficulté. Il suffisait de s'entendre sur une date, comme cela a été le cas en janvier de cette année pour la reprise des activités du Groupe de travail sur un programme global de désarmement. Mais cette année cette question s'est terriblement compliquée et c'est tout juste si elle n'a pas empêché l'adoption du rapport du Groupe de travail spécial des armes chimiques. On ne sait pourquoi la question a été posée de savoir ce que devrait faire ce groupe, bien qu'il ait un mandat clair et précis, et l'on a demandé qui le présiderait et dans quel ordre se tiendraient ses séances. Il a fallu tous les talents de diplomate de la représentante

(M. Issraéliyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

de la délégation britannique, Mme Link pour parvenir à un accord sur le paragraphe 18 de ce rapport. A combien de questions n'a-t-il pas fallu trouver de réponses? Je pense que les signataires du Traité de Tilsit, eux-mêmes, les Empereurs Alexandre et Napoléon, n'auraient pu trouver une issue à la situation créée dans le cas du Groupe de travail des armes chimiques.

Dans ces éléments, qualifiés de nouveaux, qui caractérisent maintenant le travail d'organisation du Comité nous voyons toujours une même intention de ralentir et de faire traîner en longueur les négociations sérieuses, manifestée par ceux qui encouragent la course aux armements et qui s'efforcent de parvenir à la supériorité militaire.

Tout ce qui vient d'être dit montre que l'attitude adoptée par certains Etats ne permet pas au Comité du désarmement de s'acquitter des tâches qui lui incombent, et que ces Etats l'utilisent pour bloquer ou retarder les négociations, s'en servant comme d'un écran pour dissimuler leurs politiques tendant à poursuivre la course aux armements. C'est la raison pour laquelle le Comité traverse une crise grave. Nous estimons que la communauté internationale doit être informée de la situation ainsi créée dans le cadre du Comité. Le Comité du désarmement ne doit pas être utilisé à des fins qui n'ont rien à voir avec la cessation de la course aux armements, il ne doit pas servir de couverture pour la réalisation de programmes militaires et ne doit pas être utilisé pour tromper l'opinion publique mondiale.

Dans le rapport récemment paru du Secrétaire général de l'ONU sur l'activité de l'Organisation on peut lire ce qui suit : "Malheureusement, il y a eu une tendance à éviter de soumettre les problèmes critiques au Conseil de sécurité, ou à le faire trop tard pour qu'il puisse influencer vraiment sur leur évolution. Il est donc essentiel d'inverser cette tendance si l'on veut que le Conseil puisse jouer son rôle de première autorité mondiale pour la paix et la sécurité internationales". A notre avis, ces observations s'appliquent aussi dans une certaine mesure au Comité du désarmement. Nous invitons tous les Etats membres du Comité réellement intéressés par le désarmement à faire leur possible pour renverser les tendances négatives que nous avons évoquées.

Nous sommes arrivés à la fin de la session et nous allons nous séparer pour quatre mois. Nous rencontrerons probablement en janvier de nouveaux représentants au Comité. Vous n'ignorez pas que le chef de la délégation britannique, M. D. Summerhayes occupe le siège voisin du mien. Beaucoup d'éloges lui ont été adressés. C'est un remarquable représentant du service diplomatique britannique. Le meilleur moyen de reconnaître ses services serait d'adopter au Comité des documents concrets. Je lui adresse pour l'avenir tous mes meilleurs souhaits.

Je vous remercie, Monsieur le Président, ainsi que M. l'Ambassadeur Jaipal et M. Berasategui et je m'associe aux paroles que M. de La Gorce a adressées aux collaborateurs des services techniques et en particulier aux interprètes et traducteurs.

Le PRESIDENT (traduit de l'espagnol) : Je remercie le distingué représentant de l'Union soviétique de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'égard de la Présidence. L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le distingué représentant du Brésil, l'Ambassadeur de Souza e Silva, à qui je donne maintenant la parole.

M. de SOUZA e SILVA (Brésil) (traduit l'anglais) : M. le Président, à l'occasion de l'adoption de notre rapport annuel, les délégations évaluent généralement les travaux de la session quant au fond. Ma propre délégation a suivi cette pratique les années précédentes. Toutefois, je voudrais aujourd'hui partager avec le Comité certaines réflexions sur les aspects du rapport qui ont trait à la forme, et principalement sur la façon dont le Comité pourrait transformer l'épreuve annuelle de rédaction et d'adoption en un exercice moins épuisant et plus fructueux. On pourrait aussi tirer parti de manière plus rationnelle de l'excellente coopération du secrétariat. A ce propos, il y a lieu de complimenter le secrétariat pour son efficacité et pour la rapidité avec laquelle il a préparé les documents dont nous sommes saisis.

Sous la forme adoptée rituellement à quatre reprises, le rapport du Comité, auquel il faut ajouter encore le rapport à la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, n'aide guère à faire progresser les négociations multilatérales sur le désarmement. A ce propos, on ne peut assimiler la rédaction du rapport à une négociation sur quoi que ce soit, et les deux semaines annuelles d'effort consacrées à cet effet semblent avoir, dans notre subconscient, remplacé l'activité réelle que notre Comité devrait mener. En fait, nos rapports annuels présentent de graves défauts, que nous devrions nous efforcer de corriger, en particulier sur les points qui n'ont pas été examinés au sein de groupes de travail. Ils ne sont destinés qu'à l'usage interne des délégations des Etats Membres, des Etats non membres participant à nos travaux et de quelques-unes des délégations à la Première Commission de l'Assemblée générale. La majorité des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, sans parler des organisations intéressées et du public hors du Comité, n'en comprendraient guère le langage abscons. Les précautions excessives avec lesquelles on s'exprime afin d'éviter toute ambiguïté sont devenues un exercice d'une étrange futilité, étant donné que, manifestement, le libellé du rapport ne crée aucun type d'obligation pour aucune délégation. En outre, ce genre de réserve a souvent pour résultat de rendre les positions plus difficiles à comprendre, plutôt que d'aider à les clarifier. En fin de compte, le texte final ne satisfait généralement aucun d'entre nous.

Au contraire, les rapports sur les activités des groupes de travail sont de plus en plus instructifs et circonstanciés, en particulier dans les domaines qui font l'objet de négociations, pourtant préliminaires. Il semble évident qu'en 1982 nos gouvernements seront beaucoup plus soucieux d'étudier les trois rapports des groupes de travail, en particulier le rapport sur les armes chimiques, que de vérifier si leurs positions sur la cessation de la course aux armes nucléaires et le désarmement nucléaire sont rappelées avec précision pour la quatrième fois consécutive depuis quatre ans qu'existe le Comité du désarmement.

Je ne veux pas m'étendre sur la question aujourd'hui, mais je tiens simplement à soumettre à mes collègues l'idée qu'il ne devrait pas être trop difficile de s'entendre, pour notre rapport annuel, sur une forme de présentation nous permettant de mettre l'accent sur nos capacités de négociation sur les points à propos desquels nous avons mené des négociations. Il ne faudrait pas que l'insertion de phrases ou de déclarations restrictives soit confondue avec des négociations. Ma délégation est convaincue que la pratique suivie dans ce genre de liturgie annuelle détourne en fait de l'objectif et de la fonction réels du Comité du désarmement et sont préjudiciables à l'efficacité et au prestige de cet organe de négociation.

Je proposera donc, concrètement, que le Président du Comité du désarmement désigne, au début de la session de 1983, un groupe restreint qui travaillerait officieusement, avec l'aide du secrétariat, à donner une forme de présentation plus rationnelle à notre rapport, compte tenu des positions énoncées à la section XIII

(M. de Souza e Silva, Brésil)

de notre Règlement intérieur. Pour sa part, ma délégation est prête à coopérer à cet effort et à présenter plus en détail, le moment venu, les idées que je viens d'avancer.

Le PRESIDENT (traduit de l'espagnol) : Je remercie le distingué représentant du Brésil de sa déclaration et donne maintenant la parole à l'orateur suivant inscrit sur ma liste, le distingué représentant de la République fédérale d'Allemagne.

M. WEGENER (République fédérale d'Allemagne) (traduit de l'anglais) : Ma délégation a déjà donné précédemment son appréciation sur les principales questions traitées à notre session, et je n'envisage pas d'y revenir. Je voudrais plutôt parler brièvement du rapport. Malgré les lacunes de la procédure d'établissement des rapports qui viennent de nous être rappelées de façon si persuasive, ma délégation estime que, dans l'ensemble, le rapport reflète bien nos travaux. Nous nous félicitons de ce qu'il ait pu être si rapidement adopté sous votre direction dynamique, même au prix d'un jour supplémentaire de négociations préliminaires. Dans ce contexte, ma délégation prend à coeur ce que le distingué représentant nous a dit et ce qu'il nous a suggéré.

M. le Président, ma délégation est très satisfaite de ce rapport, mais je voudrais apporter deux petites précisions. Au paragraphe 50, les négociations bilatérales entre les Etats-Unis et l'Union soviétique sur les forces nucléaires de portée intermédiaire sont décrites comme portant sur la limitation de l'introduction d'armes nucléaires en Europe. C'est là une désignation absolument inexacte. Elle ne doit pas donner l'impression qu'il s'agit de quelque façon que ce soit d'un titre officiel; seules les deux parties aux négociations ou d'autres pays immédiatement intéressés par les résultats des négociations sur la question sont concernés. Aux paragraphes 95 et 96, ma délégation aurait voulu qu'il soit rendu compte de façon plus explicite de ce qui s'est passé au Comité. Comme les comptes rendus de notre Comité le montrent clairement et comme de nombreuses délégations l'ont souligné, le Président du Groupe de travail spécial sur le programme global de désarmement pour la présente session a été désigné à la condition expresse que le Président devrait mener des consultations officieuses ou organiser des séances exploratoires. Toutefois, aucune séance de ce genre n'a eu lieu et le Président de ce groupe a informé le Comité, le 16 septembre, qu'il avait limité ses consultations à quelques membres d'un seul groupe d'Etats. Je tiens à dire que ma délégation regrette que le Président n'ait pas consulté également des membres des deux autres groupes d'Etats, d'autant plus qu'elle avait manifesté à plusieurs reprises son désir de participer à des consultations ou à des séances de ce genre. De plus, elle ne partage pas le point de vue du distingué Président de ce groupe de travail selon lequel des séances ou consultations de ce genre n'auraient été d'aucune utilité. Au contraire, elle est fermement convaincue que des procédures officieuses non seulement ont été officiellement demandées par le Comité, mais encore auraient été utiles.

Le PRESIDENT (traduit de l'espagnol) : Le représentant de la République fédérale d'Allemagne a dit que dans nos délibérations, diverses délégations avaient mentionné et soutenu le point de vue que lui-même a exposé. Le Président n'a entendu jusqu'ici que la voix de la République fédérale d'Allemagne. Pour ce qui est des consultations officieuses de caractère exploratoire dont il est question ici, le Président du Groupe de travail sur un programme global de désarmement a fait hier matin un exposé détaillé. Il me semblerait redondant et superflu de lui donner aujourd'hui à nouveau la parole pour qu'il le réitère. Ceux que cette question intéresse peuvent se référer au texte reproduit in extenso dans le compte rendu de la séance d'hier matin.

M. TIEN JIN (Chine) (traduit du chinois) : Monsieur le Président, comme c'est la première fois que je prends la parole au Comité du désarmement depuis le début du mois de septembre, je voudrais vous adresser mes félicitations à l'occasion de votre accession à la Présidence. Sous votre direction efficace et expérimentée, nos séances ont produit des résultats.

Je ne me proposais pas de prendre la parole aujourd'hui. Toutefois, après avoir entendu la déclaration du représentant soviétique, j'estime devoir dire quelques mots. Le représentant soviétique a essayé de nous faire croire que, dans le domaine du désarmement, la Chine serait un "facteur négatif" alors que l'Union soviétique serait un "facteur positif". L'Union soviétique ne présente pas beaucoup de propositions au Comité du désarmement. Cependant, elle parle invariablement du désarmement dans de nombreuses autres réunions internationales. Même si les autres pays sont las de cette manière de faire, elle n'en persiste pas moins. Dans l'intervalle, elle accroît ses armements et se livre à un expansionnisme dans diverses parties du monde. C'est une chose bien connue de tous.

Le PRESIDENT (traduit de l'espagnol) : Je remercie le représentant de la Chine de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'égard de la Présidence. La parole est au distingué représentant de l'Union soviétique.

M. ISSRAELYAN (Union des Républiques socialistes soviétiques) (traduit du russe) : Etant donné que je n'ai pas mentionné une seule fois la Chine dans ma déclaration, je ne puis qu'être surpris de ce que vient de dire à l'instant le délégué chinois.

M. TIEN JIN (Chine) (traduit du chinois) : J'ai bien lu la déclaration du représentant soviétique. Je pense que c'est lui-même qui est le mieux placé pour savoir si, en parlant, il avait la Chine présente à l'esprit.

Le PRESIDENT (traduit de l'espagnol) : Je voudrais dire quelques paroles avant de terminer la séance. La quatrième session du Comité du désarmement, celle de l'année 1982, tire à sa fin. Il ne serait pas juste d'imputer la médiocrité des résultats obtenus cette année - de même que les trois années précédentes - aux délégations des Etats Membres. Je dois reconnaître la persévérance avec laquelle ont travaillé sans relâche les délégués de ces Etats. Pourtant, nous devons confesser que nous n'avons guère réussi à "traduire en termes concrets" les dispositions du Document final et à "poursuivre la recherche d'accords internationaux obligatoires et efficaces en matière de désarmement", tâche qui, selon le Document final lui-même, est la plus urgente. Nous croyons que tous les peuples du monde pour lesquels la question du désarmement présente un intérêt vital, comme on l'a dit ici à fort juste titre, ne pourraient admettre que cette situation se prolonge. J'ose donc espérer que l'an prochain, pour le cinquième anniversaire de la constitution du Comité, le titre donné en 1978 au Comité, "forum multilatéral unique de négociation sur le désarmement", pourra se justifier.

Dans cet espoir, et avant de lever la session, je tiens à exprimer ma reconnaissance à tous les représentants qui m'ont prêté un précieux concours dans le courant de ce mois, ainsi qu'au secrétaire du Comité et représentant personnel du Secrétaire général, M. l'Ambassadeur Jaipal, au secrétaire adjoint, M. Berasategui, et tous ses collaborateurs compétents, aux interprètes et, pour utiliser une expression qui me paraît tout à fait appropriée, à tous les membres visibles et invisibles du secrétariat qui, directement ou indirectement, ont coopéré à l'exécution de nos tâches.

La prochaine séance du Comité du désarmement aura lieu le mardi 1er février 1983 à 10 h 30.

La séance est levée à 20 h 50.

**DOCUMENT IDENTIQUE A L'ORIGINAL**

**DOCUMENT IDENTICAL TO THE ORIGINAL**